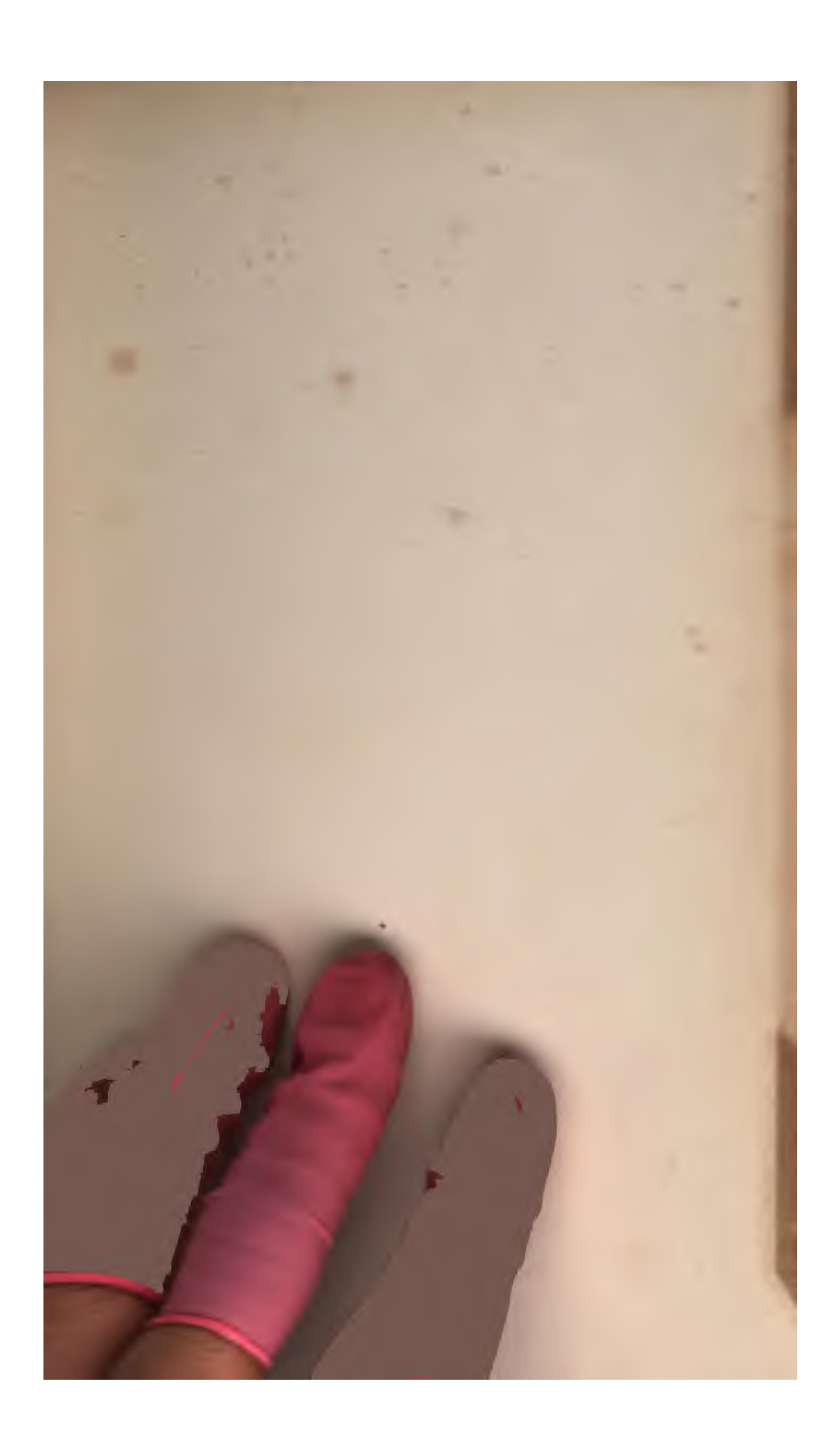



600031536O



HISTOIRE

DE

SOIXANTE ANS

LA

RÉVOLUTION

(1789-1800)

TOME TROISIÈME

ALENÇON. — TYP. DE POULET-MALASSIS ET DE BROISE.

HIPPOLYTE CASTILLE

HISTOIRE
DE
SOIXANTE ANS

LA
RÉVOLUTION
(1789-1800)

TOME TROISIÈME



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

1859




BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

LIVRE XV

DU 6 JUIN AU 30 AOUT 1793

Les Girondins en Bretagne et dans le Calvados. — Essais d'insurrection en Normandie. — Arrestation de Brissot. — Insultes de Vergniaud au Comité de Salut public. — Défaite de Puisaye et fuite de Wimpfen. — Les Girondins se retirent à Bordeaux. — Constitution de 1793. — Idée politique de la Gironde. — Insuffisance de la Constitution de 1793. — Manifestes et pamphlets contre la Constitution de 1793. — Pétition des enragés. — Rapport de Saint-Just sur les Girondins. — Politique jacobine. — Assassinat de Marat par Charlotte Corday. — Portrait de Charlotte Corday. — Idéalisation de l'assassinat politique. — Tendances des femmes dans la Révolution. — Absence de convictions. — L'orgueil du poignard. — Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux. — Maladie de Marat. — Sa pauvreté. — Lettres de Charlotte Corday à Marat. — Mort de Marat. — Arrestation de Charlotte Corday. — Nature de ses préoccupations en commettant le meurtre. — Son interrogatoire. — Légèreté de Charlotte Corday. — Ses contradictions. — Son esprit de raillerie. — Lettre de Charlotte Corday à son père. — Charlotte Corday devant le tribunal révolutionnaire. — Irreligion de Charlotte Corday. — — Défense de Charlotte Corday par Chauveau-Lagarde. —Charlotte Corday est condamnée à mort. — Sa fermeté devant l'échafaud. — Atrocité d'un bourreau. — Apothéose de Marat. — Le tableau de David. — Enterrement de Marat dans le jardin des Cordeliers. — Le parti des enragés. — Arrestation des Girondins. — Organisation judiciaire et administrative de l'insurrection vendéenne. — Les Vendéens font appel à l'étranger. — Les généraux de la République dans l'Ouest. — Les héros de cinq cents livres. — Succès des rebelles vendéens. — Attaque et prise de Saumur par les insurgés. — Lescure et Charette concertent leurs mouvements. — Marche des brigands sur Nantes. — Ronsin et les Hébertistes dnns l'Ouest. — Les Nantais oublient leurs discordes pour la cause commune. — Atta-

que de Nantes par l'armée catholique et royale. — Héroïsme du ferblantier Meuris. — Cathelineau est blessé à mort. — Retraite des Vendéens. — Progrès de la contre-révolution à Lyon. — L'insurrection lyonnaise de girondine devient royaliste. — Arrestation de Chalier. — Son portrait. — Condamnation et supplice de Chalier. — Conspiration du Midi découverte par Dubois-Crancé. — Sommation de Dubois-Crancé aux Lyonnais révoltés. — Fête de la Constitution de 1793. — Danton adjure la Convention de constituer le Comité de Salut public en gouvernement provisoire. — Attaque et prise de Marseille. — Les royalistes livrent Toulon aux Anglais. — Bombardement de Valenciennes et blocus de Condé. — Siége de Mayence par les Prussiens. — Bravoure de Merlin de Thionville. — Isolement et capitulation de la garnison de Mayence. — Conduite équivoque de Custine; son arrestation. — Sédition à l'armée du Nord. — Carnot envoie à l'armée du Nord le représentant Levasseur (de la Sarthe). — Energie et dignité de Levasseur. — Il comprime la sédition. — Procès de Custine. — Condamnation et derniers moments de Custine. — Arrestation de Dillon et de Miranda. — Imprudence de Camille Desmoulins. — Publication du Vieux Cordelier. *— Influence d'Hébert et de son journal. — Convoitise des Hébertistes. — Le Comité de Salut public se détermine à gouverner. — Portrait de Carnot. — Tactique nouvelle introduite par Carnot. — Décret pour la levée en masse. — Immolation du peuple français au salut de la patrie.*

1793

Les Girondins en Bretagne et dans le Calvados.

Les historiens et les mémorialistes de la Révolution qui ont suivi à travers la France les Girondins dans leur fuite rapportent à ce sujet d'étranges aventures. Ces hommes, qui après trois mois de stériles discussions laissaient le pays en si grand danger, gagnèrent sous divers déguisements les côtes de la Bretagne et du Calvados. Ils comptaient sur le concours de huit départements; mais déjà, à travers cette France qu'ils parcouraient, tantôt à pied, tantôt en voiture, ils avaient pu entendre les malédictions du peuple contre les fauteurs de guerre civile. Avec cette pensée que la légalité était de leur côté et qu'ils soutenaient l'indépendance de la Con-

vention, leur conscience, aidée de leur ressentiment, résista. Ils ne s'aperçurent point que le droit, expression de la nécessité ou du salut public, devenait distinct de la légalité, et que dès l'instant où cette légalité ne pouvait plus couvrir la frontière et gouverner à l'intérieur, il fallait bien qu'elle fût brisée. Un peuple ne peut pas périr pour une notion. Mais cette loi qui reparaîtra plus d'une fois dans ces annales de soixante années où la patrie traversa tant de périls, froissait trop profondément le génie individualiste de la Gironde pour qu'elle pût la comprendre et s'y soumettre. 1793.

Essais d'insurrection en Normandie.

De concert avec le conseil général du Calvados, Louvet, Barbaroux, Buzot, Gorsas, Lanjuinais, Kervelegan, Pétion, Salles, Bergoeing, Guadet, essayèrent de former une *assemblée centrale de résistance à l'oppression*. Ils publièrent un manifeste rempli de menaces contre la Commune. « Malheureux Parisiens, Parisiens généreux, lisait-on dans ce placard incendiaire, nous venons terrasser des municipaux tyrans, briser vos fers, vous embrasser..... » Ils essayèrent en même temps de faire une levée de quatre mille volontaires et choisirent pour général un brave militaire, commandant de Cherbourg, Wimpfen. Mais les opinions royalistes de cet officier engendrèrent entre les Girondins un désaccord qui rappelait le peu de discipline de leur parti en diverses circonstances. Les adresses se multiplièrent. Rennes, Limoges, Marseille, Nîmes,

1793. Grenoble, Besançon, Dijon, Mâcon, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Perpignan, s'émurent. La Convention envoya deux Commissaires, Prieur (de la Côte-d'Or) et Romme. Wimpfen les fit incarcérer. Sommé de venir à Paris pour donner des explications, il répondit qu'il ne pouvait s'y rendre qu'accompagné de soixante mille hommes. Décrété d'accusation, il n'en continua pas moins d'adjurer les Parisiens de se rallier à lui, leur disant : « Je marche vers Paris pour Paris, et non contre Paris. »

L'assemblée s'indigna, perdit toute indulgence. Danton, inquiet de sa conduite au 2 juin, tonna contre la Gironde. Sur une motion de Couthon et de Robespierre la Convention courbée sous la honte, mais plus sensible aux dangers de la patrie qu'à l'humiliation de sa captivité, décréta que la Commune et le peuple de Paris avaient sauvé la liberté, l'unité, l'indivisibilité de la République. Dès lors rien ne retint plus le bras qui devait frapper la Gironde. Brissot fut arrêté à Moulins, traîné jusqu'à Paris. On le jeta malade et sans ressources à l'Abbaye. Ses amis durent se cotiser pour venir en aide à cet infortuné qui peu de temps auparavant disposait des plus hautes fonctions. Les Jacobins cependant s'étonnaient des lenteurs du Comité de Salut public et de sa mansuétude. Un grand nombre de Girondins avaient pu s'échapper ; d'autres, comme Vergniaud, dédaignaient en quelque sorte de s'éloigner. Lui-même écrivit au Comité de Salut

Arrestation de Brissot.

1793.

Insultes de Vergniaud au Comité de Salut public.

public une lettre dans laquelle ces mots : « Vous êtes des imposteurs.... vous êtes des assassins.... » revenaient à chaque commencement de phrase.

Ces menaces et ces injures n'eurent d'autre résultat que d'aggraver la situation des Girondins. Leurs illusions tombèrent rapidement. Malgré la vivacité qu'ils avaient déployée dans leur appel à l'insurrection, Wimpfen ne put réunir qu'une poignée d'hommes. Un de ses aides-de-camp, Puisaye, chargé de conduire à Evreux cinq ou six cents Bretons, essaya d'entraîner la garde nationale; mais elle prit la fuite à la première rencontre de trois cents gendarmes et de douze cents volontaires partis de Paris. Wimpfen essaya de se fortifier à Caen; tout fut inutile : le découragement et la méfiance gagnaient les cœurs. La voix de la Convention fut entendue. Wimpfen alla chercher un asile dans Bayeux; Guadet, Duchâtel et Kervelegan partirent pour Quimper; Louvet, Pétion, Buzot, Salles, Barbaroux, Girey-Duprey, Lesage, Bergoeing, Meillan, Cussy, un de leurs amis, Riouffe, et quelques guides, formant une troupe de dix-neuf hommes, s'incorporèrent d'abord dans un bataillon du Finistère, le quittèrent à Dinan, et à travers mille périls, épuisés de fatigue, les pieds ensanglantés, ils gagnèrent Quimper. Une partie d'entre eux partirent au bout d'une douzaine de jours sur une barque qui les conduisit à Bordeaux. Ils ne furent pas plus heureux dans cette ville qu'à Quimper et à

Défaite de Puisaye et fuite de Wimpfen.

Les Girondins se retirent à Bordeaux.

1793. Caen. La Convention mit hors la loi les membres de la société qu'ils essayèrent de former. Bientôt les partisans des Girondins fugitifs n'osèrent plus se montrer. De nombreuses arrestations et des exécutions achevèrent de décourager le parti de la résistance. La Gironde se trouva aussi vite et aussi aisément ramenée à l'obéissance que la Normandie.

Constitution de 1793.

La Convention pendant ce temps mettait la dernière main à la Constitution de 1793 qui fut en quelque sorte improvisée. Deux projets se trouvèrent en présence : l'un préparé de longue main par Condorcet était l'expression de la pensée girondine.

Idée politique de la Gironde.

L'esprit de liberté et de droit individuel, la prédominance de la raison sur le sentiment en formaient le principe et l'essence. L'autre, improvisé le 2 juin par Saint-Just, Couthon, Ramel, Mathieu et Hérault de Séchelles, fut prêt en huit jours. Le sentiment et l'esprit de justice l'emportaient dans ce dernier sur le rationalisme. La personne de l'Etat apparaissait plus grande et plus tutélaire dans le plan montagnard; celle de l'individu, entourée dans le projet girondin de garanties supérieures, amoindrissait l'être collectif au profit du particulier. Le projet girondin ne disait rien de Dieu. Celui des Montagnards, au contraire, s'appuyant sur une sanction morale, débutait par une reconnaissance de Celui que dans le langage philosophique du temps on désignait sous le nom d'*Être suprême*. Par une conséquence naturelle des principes qu'on

vient d'indiquer, l'individu politique occupait une place considérable dans le plan girondin. Le citoyen élisait non-seulement les députés, mais encore les administrateurs et les ministres, et tendait à transporter en quelque sorte l'action législatrice du centre à la circonférence. Moins confiant dans le génie des multitudes, le projet montagnard n'étendait pas aussi loin les prérogatives des assemblées primaires et confiait l'élection des ministres à des assemblées départementales; encore ces assemblées se bornaient-elles à proposer des candidats parmi lesquels l'Assemblée nationale faisait un choix. Les Jacobins et les Montagnards se montrèrent en ce sens beaucoup plus hommes de gouvernement que les Girondins, qualifiés si improprement du nom d'*hommes d'Etat*. 1793.

L'idée politique de la Gironde pouvait se définir ainsi : gouvernement du peuple par lui-même Ce n'était en réalité qu'un hommage rendu à la force. Le nombre admis à s'immiscer dans la discussion des lois y eût apporté un trouble et une confusion extrêmes. Les Montagnards corrigèrent l'excès de cette théorie en bornant le rôle des assemblées primaires à une simple sanction par oui ou par non. Ils divisèrent en outre les lois en deux catégories : les unes prirent le nom de *lois*, les autres de *décrets*. Ces derniers n'étaient point soumis à la sanction du peuple. Sans cette distinction, il n'y eût pas eu de gouvernement possible. En un mot, le droit de

1793. sanction circonscrit par des moyens directs et indirects, limité à un certain laps de temps, soumis à une condition de majorités de départements, exista de nom plutôt que de fait.

Au total, cette Constitution qui se proposait pour but la recherche de la justice et du bonheur commun ne fut qu'un instrument de parti orné de quelques grands attributs religieux et sociaux qui l'ennoblissent. Ils n'existait pas de gouvernement le lendemain du 2 juin. Couthon, Saint-Just et les principaux chefs du parti montagnard et jacobin essayèrent d'introduire l'âme du pouvoir dans la Constitution. Les corps électoraux départementaux qui devaient nommer les ministres allaient sans doute être envahis par les Jacobins. Dans cette hypothèse le pouvoir exécutif, au moyen de la société mère et des affiliations, se trouvait en mesure de se reconnaître, de se concentrer. Malgré cela, cette constitution qu'on disait tracée en *style lapidaire* et qui ne fut qu'une fusion des théories girondine et jacobine, était loin de suffire aux circonstances. La nécessité de l'accroissement du pouvoir est proportionnelle aux dangers de la patrie. Or, pour la France, à la fois menacée par les armes des puissances coalisées à l'extérieur et par la guerre civile en Vendée, à Caen, à Bordeaux, à Marseille, à Toulouse et à Lyon, la dictature allait devenir un moyen de gouvernement à peine suffisant. Il était dans la destinée de la Révolution d'ar-

Insuffisance de la Constitution de 1793.

river jusqu'au point suprême de la dictature militaire et de ne pouvoir être sauvée que par des efforts d'héroïsme et de génie capables d'imposer au monde entier et d'étonner l'histoire elle-même. 1793.

Le projet de Constitution fut présenté le 10 juin. La discussion fut close le 24 du même mois, et l'acceptation eut lieu en juillet. Quoique la part de souveraineté dévolue au peuple fût immense, la Constitution de 1793 rencontra d'assez nombreux opposants. Il y en eut de trois sortes : les royalistes, les girondins, et ceux que l'on commençait à nommer les *enragés*. Ces trois factions publièrent chacune leur manifeste. Celui des Vendéens fut fait au nom de Louis XVII. Pétion rédigea celui de la Gironde et nia l'existence de la Convention. Condorcet, de son côté, publia un pamphlet très-vif contre la Constitution, attribuant au parti girondin ce qu'elle avait de bon. Décrété d'arrestation, il se réfugia rue Servandoni, chez la veuve du sculpteur Vernet, où il se tint caché. Quant aux enragés, qui n'étaient que les hommes de l'Evêché, ce fut sous forme de pétition qu'ils firent connaître leur sentiment.

Manifestes et pamphlets contre la Constitution de 1793.

Leclerc et l'ex-prêtre Jacques Roux se présentèrent à la barre de l'Assemblée (1) et voulurent lire cette pétition au nom de la société révolutionnaire des Gravilliers. Robespierre, prévoyant ce qui allait se passer, demanda et obtint la remise de la pétition

Pétition des enragés.

(1) Séance de la Convention du 25 juin 1793.

1793. à un autre jour. Mais Jacques Roux revint à la séance du soir et obtint la parole. La pétition de Jacques Roux cherchait à établir une sorte de solidarité entre la Montagne et les agioteurs et accapareurs. Elle fut constamment couverte de murmures. On demanda l'arrestation de ce fanatique. Un des pétitionnaires le désavoua au nom de la section des Gravilliers, niant que cette section eût conçu la pensée d'une telle pétition. Thuriot, Billaud-Varennes, Legendre, Robespierre, Léonard Bourdon, dénoncèrent Jacques Roux comme un ancien prêtre suspect d'égarer le peuple. Legendre demanda son expulsion. Jacques Roux courut en fureur aux Cordeliers, se plaignit et obtint que Legendre fût mandé et sommé de s'expliquer. Le soir la populace essaya de piller plusieurs bateaux. Ces désordres se renouvelèrent pendant quelques jours, malgré la surveillance de la Commune. Leclerc et Jacques Roux, considérés comme les instigateurs de ces mouvements anarchistes, écrasés par Robespierre, par Hébert et Chaumette, furent chassés des Cordeliers. La Société soumit Varlet, leur complice, à l'épreuve de l'épuration. Ainsi furent réprimées les premières tentatives des enragés, que nous verrons bientôt reparaître. Les intrigues fédéralistes se concentraient à Lyon.

Rapport de Saint-Just sur les Girondins.

Le 8 juillet, Saint-Just, membre de la section de correspondance générale du Comité de Salut public, lut un rapport sur les Girondins. Il acheva dans ce

discours de tracer avec un mélange de modération et de véhémence cette ligne politique que les Jacobins entendaient suivre entre la Gironde et les enragés. Elle consistait dans un petit nombre d'idées nettes et précises où se reflétait la philosophie déiste du XVIIIe siècle, telle que l'entrevit Jean-Jacques Rousseau. Des axiomes de morale et de politique semés çà et là dans le rapport de Saint-Just, accusaient les préoccupations qui avaient présidé à sa rédaction. Au milieu de l'anarchie révolutionnaire, des conspirations royalistes et de la guerre civile, Robespierre, Saint-Just et Couthon s'efforçaient de saisir une autorité morale qui devînt la pierre d'assise d'un gouvernement. Ce long réquisitoire qui établissait la connexité des diverses insurrections pouvait se résumer dans cette parole : « Que le peuple choisisse entre les rebelles qui lui font la guerre, et vous qui soulagez ses maux. Ils ne partageront donc point avec vous l'amour du monde. Ils se plaignaient qu'on voulait diviser la République : ils se partagent ses lambeaux; ils disent qu'on a outragé des membres de la Représentation : ils l'outragent tout entière; ils étaient froids contre les brigands de la Vendée, ils appelaient la France contre vous, et trouvent aujourd'hui des armes pour combattre les lois et déchirer l'empire. » Saint-Just ajouta en terminant : « J'ai peint la conjuration; fasse la destinée que nous ayons vu les derniers orages de la liberté ! Les

1793.

Politique jacobine.

1793. hommes libres sont nés pour la justice; on profite peu à troubler la terre; la justice consiste à réprimer ceux qui la troublent. » Le Comité, par l'organe de Saint-Just, demandait qu'on déclarât traîtres à la patrie les députés fugitifs, la mise en accusation de Vergniaud, Gensonné, Guadet, Mollevaut et Gardien; il exigeait le rappel des autres.

On avait écouté Saint-Just dans un profond silence; mais la discussion sur ses conclusions fut remise à trois jours. Dans cet intervalle, les bruits de conspiration royaliste prirent une intensité nouvelle. Le parti victorieux se plaisait d'ailleurs à les exagérer et à établir la complicité des Girondins afin de justifier le coup d'Etat dont ils étaient victimes. Des circonstances fatales allaient donner à ces imputations une force nouvelle et consommer la perte de la Gironde.

Tandis que la Convention se préparait à discuter les conclusions de Saint-Just, un crime qu'on ne saurait sans partialité imputer aux Girondins, mais qui ne s'en rattache pas moins très-étroitement au mouvement fédéraliste de l'ouest, acheva d'exaspérer la Montagne et le parti populaire. Marat fut assassiné le 13 juillet, à sept heures du soir. L'assassin était une jeune fille de vingt-cinq ans, nommée Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont. Elle était née en Normandie, d'une famille noble, mais d'une extrême pauvreté. Charlotte Corday descendait d'une sœur du grand Corneille. Ses frères,

Assassinat de Marat par Charlotte Corday.



CHARLOTTE CORDAY

royalistes, avaient émigré. Sa mère était morte peu de temps après sa naissance. Elle eut une enfance solitaire. A treize ans son père la mit au couvent de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen. Elle vit le monde au parloir du couvent. Lorsque les établissements religieux furent supprimés, elle se retira chez madame de Bretteville, sa tante, où elle vécut assez librement, à en juger par ses démarches. Mademoiselle de Corday avait lu beaucoup de romans. Elle connaissait aussi Raynal et Rousseau, ne se confessait pas, quoiqu'élevée dans une maison religieuse. C'était, à en juger par ses actes, ses lettres et ses paroles, une personne romanesque, d'une intelligence moyenne, imbue des idées philosophiques et du mauvais goût romain de son temps. Ce besoin d'héroïsme auquel se mêlait un très-vif désir de faire parler de soi est frappant chez la plupart des hommes de cette époque, mais plus encore chez les femmes qui prirent une part quelconque à la politique de la Révolution. A travers les différences de caractère, de mœurs et de capacité, on retrouve ce trait distinctif chez Olympe de Gouges, chez Théroigne de Méricourt, chez madame Roland, comme chez Charlotte Corday. L'orgueil de cette jeune personne s'éleva dans la solitude, et se mêla chez elle, et à son insu sans doute, au désir de faire le bien de son pays. Elle crut pouvoir d'un seul coup abattre la Montagne, *la couper en deux,* comme on disait

1793.

Portrait de Charlotte Corday.

1793. alors, et devenir la Judith de la Gironde comme madame Roland en avait été l'Egérie.

Idéalisation de l'assassinat politique.

Mademoiselle de Corday revêtit l'assassinat politique des grâces de la jeunesse et de la beauté. Aussi la plupart des historiens de la Révolution se sont-ils laissés entraîner au plaisir d'idéaliser sa personne et sa vie. Ils ont ainsi sacrifié l'austère et mâle beauté de l'histoire aux charmes de la fantaisie. Ils ont pénétré jusque dans les plus humbles détails de cette existence pour en extraire le type monstrueux et faux de la vierge-assassin. L'horreur universelle et légitime qu'inspirait Marat favorisa ces tendances. Le sentiment public se trouva d'accord avec l'imagination des historiens. Deux hommes qui vécurent dans ces jours terribles et qui connurent Charlotte Corday, Thibaudeau et Doulcet de Pontécoulant, troublèrent pourtant ces illusions. Leur témoignage ne fut point favorable à mademoiselle de Corday. Quoiqu'il en soit, ses actes furent d'une aventurière, ses lettres ne sont point d'une imagination virginale. Le ton en est libre et irreligieux.

Dans sa solitude, mademoiselle de Corday suivait en imagination le mouvement politique. Elle le jugeait mal, et voyait en femme des événements formidables sur lesquels des hommes considérables par le génie se trompèrent eux-mêmes en payant leur erreur de leur vie. Les Girondins représentaient le talent et la liberté. Plusieurs d'entre eux

étaient poètes. Les femmes inclinaient vers la Gironde, comme elles inclinaient, au début de la Révolution, vers l'aristocratie. La proscription des Girondins, leur fuite à Caen, achevèrent d'exalter l'imagination de mademoiselle de Corday. On sait combien les mœurs de province imposent de réserve. Cependant, nous trouvons à l'*hôtel de l'Intendance*, où logeaient les Girondins, la nièce de madame de Bretteville en rapport avec Barbaroux et Pétion. Elle était venue seule, avait obtenu d'eux une lettre d'introduction auprès du député Duperret, afin qu'elle pût réclamer du ministre de l'intérieur quelques pièces utiles à une dame émigrée. Quelques-uns affirment que l'entrevue de mademoiselle de Corday et des Girondins fut unique et eut lieu publiquement. Doulcet de Pontécoulant et Thibaudeau affirmèrent, au contraire, que mademoiselle de Corday eut des rapports intimes avec Barbaroux, et même avec Pétion. D'autres lui prêtèrent pour amants Belzunce et Boisjugan de Maingré, royalistes. Le mystère de son cœur restera dans sa tombe. L'histoire a bien assez de ses actes et de ses paroles pour juger son âme et laisser en repos sa poussière périssable. 1793. Tendances des femmes dans la Révolution.

Mademoiselle de Corday était-elle royaliste ou républicaine? Wimpfen affirma son royalisme, et Pétion la traita, en riant, de « belle aristocrate. » Cependant elle épousa un moment la cause girondine. Mais il est permis de croire qu'en politique, Absence de convictions.

1793. L'orgueil du poignard.

comme en religion, son esprit resta trouble. Elle eut surtout l'orgueil du poignard; et c'est à sa propre vanité, et non aux principes girondins, qu'elle immola sa vie.

Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux.

Le 9 juillet, Charlotte Corday écrivit à son père, qui s'était remarié et vivait à Argentan. Elle lui annonça qu'elle émigrait en Angleterre; pourtant elle prit la diligence de Paris. On retrouve, dans une longue lettre qu'elle écrivit à Barbaroux, les moindres incidents de son voyage. Elle rapporte qu'elle dormit pendant presque toute la durée du trajet, et qu'un des voyageurs « qui aimait sans doute les femmes dormantes, » lui proposa de l'épouser. Elle se moqua de lui. En arrivant à Paris, le jeudi 11, elle se rendit rue des Vieux-Augustins, à *l'hôtel de la Providence,* et se fit préparer un lit. Pendant que le valet de l'auberge disposait la chambre, elle lui demanda ce qu'on pensait à Paris du petit Marat, et ajouta que soixante mille hommes marchaient sur Paris. Elle se coucha ensuite, à cinq heures, et dormit jusqu'au lendemain.

Dès le matin elle se rendit chez Duperret, ne le trouva pas, rentra et lut Plutarque. Elle retourna chez Duperret le soir, le trouva au milieu de sa famille. Duperret lui promit de la conduire le lendemain chez le ministre. Sachant combien elle le compromettait, elle l'engagea vivement à partir le plus tôt possible pour Caen. Elle vit le ministre, ne put obtenir ce qu'elle souhaitait, et congédia Du-

perret. Au Palais-Royal, où elle se rendit ensuite, elle acheta un couteau et le cacha dans son sein. Paris était plein de mouvement pour les préparatifs de la fête commémorative du 14 juillet. A la Convention, on discutait un rapport de Cambon sur une conspiration royaliste dans laquelle était impliqué Dillon, et dont il sera parlé plus loin. Charlotte Corday prit une voiture de place et se fit conduire chez Marat. 1793.

Ce sinistre personnage habitait à la maison portant le nº 18, rue de l'Ecole de Médecine. On sait que, depuis le 2 juin, il s'était volontairement suspendu de ses fonctions de député. Une maladie de peau, qui le dévorait et l'obligeait à rester presque constamment au bain, continua de le tenir éloigné plus longtemps peut-être que son ardeur n'eût pu le souffrir. Du fond de son logis, il écrivait à la Convention des lettres remplies de dénonciations contre Menou, Leygonnier, Lecointe-Puyraveau, Westermann et d'autres personnes. La Convention n'accordait pas beaucoup d'attention à ces brûlantes diatribes. Les Jacobins envoyèrent un de leurs membres s'informer de la santé de Marat. On le trouva au bain, entouré de journaux et de livres. Maure qualifia sa maladie : « beaucoup de patriotisme pressé, resserré dans un très-petit corps. »

Maladie de Marat.

L'appartement qu'occupait Marat au premier étage de la maison de la rue de l'Ecole de Médecine

1793
Sa pauvreté.

était sombre et misérable. Cet homme resta dans une telle pauvreté, qu'à sa mort on ne trouva chez lui qu'une somme de cinquante livres en assignats. Il vivait en concubinage avec une femme du nom de Catherine Evrard, qu'il avait, disait-il, « épousée devant la nature, » mais à laquelle il avait fait par écrit une promesse de mariage. Elle avait recueilli Marat fuyant de cave en cave, et s'était dévouée à lui.

Le 13 juillet, vers huit heures du matin, une jeune fille fort belle, blonde et vêtue de blanc, portant noué d'un ruban vert le bonnet à dentelles des femmes du Calvados, se présenta, demandant à parler au citoyen Marat. La femme Aubin, portière de la maison, lui refusa l'entrée, disant que l'*ami du peuple* était malade. Mademoiselle de Corday se retira. Elle laissa pour Marat une lettre ainsi conçue : « Citoyen, j'arrive de Caen ; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien : je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. » De retour chez elle, Charlotte Corday écrivit à Marat une seconde lettre, plus pressante que la première : « Je vous ai écrit ce matin, Marat ; avez-vous reçu ma lettre ? Je ne puis le croire, puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que de-

Lettres de Charlotte Corday à Marat.

main vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète : j'arrive de Caen ; j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la République. D'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté ; je suis malheureuse ; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. » Munie de cette lettre, qu'elle qualifie elle-même, dans sa lettre à Barbaroux, « d'artifice perfide, » en ajoutant : « tous les moyens sont bons dans une telle circonstance ; » elle retourna le soir chez Marat, passa rapidement devant la concierge, et se trouva en face de Catherine Evrard, qui l'empêcha d'entrer. Charlotte Corday insista pour qu'on la reçût. Marat l'entendit, permit qu'elle entrât. 1793.

Marat, dans sa baignoire recouverte d'un drap, écrivait. Il lui demanda les noms des députés réfugiés à Caen, les nota, et dit : « Dans quelques jours, ils seront guillotinés. » Charlotte Corday, d'une main ferme, plongea le couteau dans la poitrine de Marat. « A moi, ma chère amie ! » s'écria-t-il. Catherine Evrard s'élança, vit Marat blême, immobile et la tête inclinée. Son sang avait rougi l'eau de la baignoire. « A la garde ! » s'écria-t-elle. Un commissionnaire qui pliait des journaux accourut. Voyant Charlotte Corday debout près de la fenêtre, il lui barra le passage, et, dans sa fureur, lui lança une chaise à la tête. Un dentiste, locataire dans la maison, arriva, essaya d'arrêter le sang, qui coulait à flots. Il aida ensuite à

Mort de Marat.

Arrestation de Charlotte Corday.

1793. tirer Marat de sa baignoire et à le mettre au lit; « où étant, il n'a plus remué, » déclara ce témoin.

Le projet de Charlotte Corday était, ainsi qu'elle l'a dit elle-même dans son interrogatoire, de passer en Angleterre si elle n'eût pas été arrêtée. Mais déjà les voisins étaient accourus, la rue s'emplissait de monde, la garde nationale gardait les issues. « Comme j'étais vraiment de sang-froy (1), dit Charlotte Corday dans sa lettre à Barbaroux, je souffris des cris de quelques femmes. » Marat était aimé des dernières classes du peuple, dont il représentait les misères et les passions. Ces gens le regardaient comme leur véritable défenseur. Lorsqu'ils apprirent l'assassinat de l'*ami du peuple*, ils s'élancèrent pleins de douleur, de consternation et de rage vers sa demeure. Leur désespoir, à la vue du corps pâle et sanglant de Marat, se changea en fureur contre son assassin. Charlotte Corday, qu'on entraînait vers la rue où mugissait cette multitude, sentit son cœur faiblir. Guellard Du Mesnil, commissaire de police de la section du Théâtre-Français, et les administrateurs de police Marino et Louvet, survinrent. On fit rentrer Charlotte Corday. Le chirurgien des armées, Pelletan, examina la blessure de Marat. Le coup avait été porté avec tant de violence, que le fer, pénétrant sous la clavicule droite, avait traversé le poumon, atteint les caro-

(1) Nous conservons dans ces citations l'ortographe de Charlotte Corday.

tides. Les représentants du peuple Maure, Chabot, Drouet et Legendre arrivèrent peu de temps après. Charlotte Corday, garrottée, fut fouillée. On trouva sur elle son acte de naissance, une adresse au peuple français, la gaîne du couteau dont elle avait frappé Marat, une aiguille et du fil, une montre en or, une clef, 50 fr. en argent et 120 en assignats. L'acte de naissance montrait assez quelle était la principale préoccupation de Charlotte Corday en commettant ce meurtre. 1793.

Nature de ses préoccupations en commettant le meurtre.

Le commissaire de police l'interrogea. Elle avoua le crime, déclara qu'elle avait voulu tuer Marat pour empêcher la guerre civile. Elle affirma qu'elle n'avait point de complices et ne connaissait personne à Paris, où jamais elle n'était venue. Elle déclara qu'elle se serait évadée si elle avait pu. Legendre, prétendant l'avoir vue le matin chez lui, elle lui dit qu'il n'avait pas « d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays. » Selon elle, Chabot avait « l'air d'un fou. » Chabot ayant pris la montre qu'on venait de lui ôter, elle dit avec un ton de raillerie étrange en un pareil moment : « J'avais cru que les capucins faisaient vœu de pauvreté. » Tandis qu'on la fouillait, Chabot aperçut un papier dans son sein : il avança vivement la main, croyant sans doute trouver une preuve écrite de la complicité des Girondins de Caen. Charlotte Corday, offensée, recula si violemment, que les cordons de sa robe se rompirent, et que sa poitrine s'offrit nue

Son interrogatoire.

1793. aux regards des assistants. Elle courba la tête, et on s'empressa de lui délier les mains pour qu'elle réparât le désordre de ses vêtements. Elle put aussi mettre des gants sous ses liens.

On la conduisit à l'Abbaye. Le peuple vociférait autour de la voiture. Charlotte Corday faiblit; mais les commissaires ayant fait signe à la foule obéissante de s'écarter, elle s'étonna de la discipline de ce peuple, qu'on lui avait dépeint sous des couleurs abominables. A l'Abbaye, elle resta gardée à vue par un gendarme. La nuit elle fut loquace, et eut quelque désordre dans les idées. Dans sa lettre à Barbaroux, qu'elle écrivit le lendemain, elle dit, à propos de son séjour à l'Abbaye : « Je suis on ne peut mieux dans ma prison; les concierges sont les meilleurs gens possibles; on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence; le comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention. Je crois que c'est de l'invention de Chabot : il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir de ces idées. »

Légèreté de Charlotte Corday.

Cette lettre, datée « des prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation de la paix, » offre la fidèle image de l'esprit et du caractère de Charlotte Corday. Parlant des voyageurs qui ont fait route avec elle et qu'elle soutint ne pas connaître pour leur éviter l'ennui d'une explication, elle dit : « Je sui-

vais en cela mon oracle Raynal, qui dit qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrrans. » Plus loin elle ajoute, à propos de sa victime : « On n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. Pardon, ô humains! Ce mot déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile; maintenant, vive la paix! » Elle raconte ensuite sa sinistre entrevue avec Marat, et, rappelant la menace qu'il avait articulée, de faire guillotiner les Girondins réfugiés à Caen : « Ce mot, dit-elle, décida de son sort. » Pourtant elle ajoute plus loin : « Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la Montagne. » La contradiction est flagrante. Elle ne l'est pas moins lorsqu'elle dit que son projet était de garder l'incognito, puisqu'elle eut soin d'emporter son acte de naissance. Il en est de même lorsqu'elle parle de mourir aussitôt après le meurtre de Marat; son projet, ainsi qu'elle l'avoue dans son interrogatoire, était de fuir et de gagner l'Angleterre. Elle se préoccupe de ce qu'on pourra trouver dans ses lettres. « S'il s'y trouvait, dit-elle, quelque plaisanterie sur votre compte, je vous prie de me la passer; je suivais la légèreté de mon caractère. » Et plus loin, elle complète ainsi l'esquisse de sa propre physionomie : « Une imagination vive, un cœur sensible, promettant une vie bien orageuse : je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, 1793. Ses contradictions.

1793.

et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Elysées, avec Brutus et quelques anciens. » Elle ajoute encore : « Je passe mon temps à écrire des chansons. » Elle donnait les couplets à qui voulait. Transférée à la Conciergerie, elle continua cette lettre sur le même ton railleur, se moquant de Fauchet, qu'on avait arrêté parce qu'on prétendait l'avoir vu avec elle dans une tribune de la Convention. « De quoi se mêle-t-il d'y conduire des femmes, dit-elle : comme député, il ne devait point être aux tribunes ; et comme évêque, il ne devait point être avec des femmes ; ainsi, c'est une petite correction. »

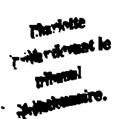
Son esprit de raillerie.

Elle écrivit ensuite à son père une lettre affectueuse commençant par ces mots : « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. » Elle s'applaudit de son crime, et prie son père de se réjouir de son sort. « La cause en est belle, » dit-elle. Après un baiser à sa sœur et à ses parents, elle termine ainsi : « N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Lettre de Charlotte Corday à son père.

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

C'est demain à huit heures qu'on me juge. — Ce 16 juillet. — CORDAY. »



La comparution de mademoiselle Corday d'Armont devant le tribunal révolutionnaire eut en effet lieu le lendemain. L'accusée portait le costume des

dames normandes, avec la coiffe vulgairement nommée *battant-l'œil*. Elle avait vingt-cinq ans moins quinze jours. Sa beauté et son sang-froid firent impression sur le tribunal et sur le public. Le président lui ayant demandé si elle avait un défenseur, elle répondit qu'elle avait fait choix d'un ami que la crainte tenait sans doute éloigné. Cet ami était un député siégeant à la Montagne, Doulcet de Pontécoulant, neveu de la supérieure de l'abbaye de Caen. Charlotte Corday le traita de lâche, ignorant que sa requête ne lui avait pas été remise à temps. Le tribunal désigna pour avocat d'office le jeune Chauveau-Lagarde. La concubine de Marat fut d'abord entendue. Mais Charlotte Corday ne put entendre cette voix. « C'est moi qui l'ai tué, interrompit-elle. — Qui vous a engagé à commettre cet assassinat ? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les malheurs dont il a été la cause depuis la Révolution. » Elle nia qu'elle eût des complices. Elle déclara pourtant que 30,000 insurgés allaient marcher de Caen sur Paris, quoiqu'elle eût avoué à son hôtesse qu'il n'y eut pas 30 volontaires le jour où l'on avait battu la générale à Caen. Elle dit que Barbaroux lui avait recommandé de n'être pas longtemps en route. On lui demanda à quoi s'occupaient à Caen les députés girondins. « Ils font des chansons, des proclamations, dit-elle, pour rappeler le peuple à l'union. — Qu'ont-ils dit, à Caen, pour excuser leur fuite ? — Ils ont dit 1793.

1793.

Irreligion de Charlotte Corday.

qu'ils étaient vexés par les tribunes. » On lui demanda à qui elle se confessait. « Je n'avais point de confesseur, » répondit-elle. A propos du meurtre de Marat, elle dit : « J'ai tué un homme pour en sauver cent mille; c'était d'ailleurs un accapareur d'argent. On a arrêté, à Caen, un homme qui en achetait pour lui. » La vue du couteau qui avait servi à l'assassinat lui fit horreur. Elle détourna la tête en disant qu'elle le reconnaissait. « Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup à Marat? » lui demanda-t-on. Elle répondit : « Non, j'ai frappé comme cela s'est trouvé : c'est un hazard. » A propos de Fauchet, sur le compte duquel on la questionna, elle dit « qu'elle trépignait en le voyant à Caen, parce que sa manière de penser ne convenait pas à une femme de son caractère. » Le président ajouta ensuite : « Comment avez-vous pu regarder Marat comme un monstre, lui qui ne vous a laissé introduire chez lui que par un acte d'humanité, parce que vous lui aviez écrit que vous étiez persécutée? — Que m'importe qu'il se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres. — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Non certainement. »

Pendant le cours dos débats, un peintre commandant du second bataillon des Cordeliers, M. Hauer, s'occupant à dessiner son portrait, elle l'aperçut et se tourna de façon à lui faciliter son travail. Le président et le jury, que sa beauté impressionnaient,

firent dire à Chauveau-Lagarde de plaider la folie. 1793.
Elle comprit de quoi il s'agissait et regarda son avocat de façon à lui faire sentir que ce moyen lui déplaisait. « L'accusée, dit Chauveau-Lagarde, avoue avec sang-froid l'attentat qu'elle a commis; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation, elle en avoue les circonstances les plus affreuses : en un mot elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier. Voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière. » Il osa ajouter : « Ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main... Je m'en rapporte à votre prudence. »

Défense de Charlotte Corday par Chauveau-Lagarde.

Elle entendit sans pâlir prononcer contre elle le verdict qui la condamnait à la peine de mort et à être conduite en chemise rouge au lieu du supplice. Elle remercia vivement Chauveau-Lagarde et lui témoigna son estime en lui léguant ses dettes de prison. De retour à la Conciergerie, elle dit au concierge : « M. Richard, j'espérais que nous déjeunerions ensemble; vous me pardonnerez de vous avoir manqué de parole » On lui proposa l'assistance d'un prêtre; elle refusa formellement. Elle-fit ensuite venir M. Hauer, le pria d'achever son portrait qu'elle voulait envoyer à sa famille et offrir au département du Calvados. Le bourreau rompit l'entretien et entra avec les ciseaux et la chemise rouge.

Charlotte Corday est condamnée à mort.

1793.

« Voilà une toilette à laquelle je suis peu accoutumée, » dit-elle. Ne pouvant payer le peintre, elle prit des ciseaux, coupa une grande mèche de ses cheveux blonds et la lui offrit avec grâce. Vêtue de rouge et les cheveux épars, elle fut conduite au supplice à sept heures du soir, à la lueur des éclairs et du soleil couchant. « Ses mouvements, dit la *Chronique de Paris*, avaient cet abandon voluptueux et décent qui est au-dessus de la beauté. » Dans la foule, les uns l'admiraient, les autres la regardaient avec rage. L'attitude de Charlotte Corday fut magnanime. Elle pâlit à peine au pied de l'échafaud; le rouge lui revint quand on voulut lui découvrir les épaules. Elle se livra au bourreau et sa tête tomba. Un aide prit cette tête, la souffleta barbarement, lâchement, et comme le soleil couchant perçait alors les nuages, on crut voir la joue souffletée se colorer d'indignation. La multitude murmura, et le monstre qui venait d'insulter à la mort fut jeté en prison.

Sa fermeté devant l'échafaud.

Atrocité d'un bourreau.

La mort de Charlotte Corday engendra chez quelques individus une exaltation extraordinaire. André Chenier glorifia en vers pompeux cette femme qui allait devenir la muse de l'assassinat. Le député de Mayence, Adam Lux, qui l'avait rencontrée sur le chemin de l'échafaud, voulait qu'on lui élevât une statue avec cette inscription : « *Plus grande que Brutus.* » Tandis que les uns déifiaient Charlotte Corday, les autres élevaient des autels au cœur du hideux Marat. Plusieurs sections vinrent le pleurer

Apothéose de Marat.

à la barre de la Convention. A défaut de son corps lépreux, qui eût fait horreur, on étala sa chemise sanglante qui fit sur ses partisans l'effet du drapeau mis dans le cirque devant les yeux du taureau. D'un coup de pinceau sinistre et terrible de réalité, David peignit Marat mort dans sa baignoire sanglante. Le cadavre embaumé et sans cesse couvert de fleurs par des femmes éplorées fut exposé, mais couvert, dans l'église des Cordeliers, et l'orateur des sections s'écria : « Il est mort l'Ami du Peuple!... il est mort assassiné!... ne prononçons point son éloge sur ses restes inanimés. Son éloge, c'est sa conduite, ses écrits, sa plaie saignante, et sa mort... Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat : il fut notre ami; il fut l'ami du Peuple ; c'est pour le Peuple qu'il a vécu, c'est pour le Peuple qu'il est mort. » Le cœur de Marat fut suspendu aux Cordeliers dans une urne d'or. On invoqua simultanément le cœur de Marat et le cœur de Jésus. La Convention, qui l'avait tant de fois couvert d'ignominie, assista en corps à ses funérailles. On lui éleva des arcs de triomphe. Son buste, placé à la Commune et à la Convention, fut répandu à profusion. On célébra sa mémoire en vers et on réclama pour lui les honneurs du Panthéon où ses restes remplacèrent en effet peu de temps après ceux de Mirabeau. En attendant, il fut enseveli avec une pompe extraordinaire et à la lueur des torches dans le jardin des Cordeliers. « Le corps de Marat, dit le *Journal de la*

1793.

Le tableau de David.

Enterrement de Marat dans le jardin des Cordeliers.

1793. *Montagne,* a été déposé sous les arbres, dont les feuilles légèrement agitées réfléchissaient et multipliaient une lumière douce et tendre. »

Charlotte Corday et Marat avaient tous les deux placé leur foi dans la vertu de la mort, et tous deux périrent misérablement, ne laissant derrière eux que des semences de mort. Ces deux monstres, l'homme d'Etat de l'échafaud et du massacre des prisons et la vierge-assassin, n'ont recueilli que l'immortalité du sang. Ni l'un ni l'autre ne sauvèrent la République, ni même leur parti. Après la mort de Marat la Convention redoubla de rigueur contre les Girondins factieux. « Le poignard des assassins est levé sur nos têtes, s'écria Couthon; doublons, s'il est possible, notre existence politique : il nous reste l'éducation publique à décréter, des lois populaires à faire; alors nous aurons assez vécu (1). » Marat vivant, connu, défini, imposait encore certaines limites à la terreur. Dès qu'il fut mort le parti des enragés releva la tête, exploita les sentiments vindicatifs que l'assassinat commis par Charlotte Corday excitait dans le peuple. Jacques Roux et Leclerc publièrent un journal intitulé *l'Ombre de Marat.* Hébert, l'ignoble et vénal auteur du *Père Duchesne,* devint une des puissances du jour.

Le parti des enragés.

L'assassinat de Marat porta le dernier coup au parti girondin. Dans une perquisition qui fut faite

(1) Séance de la Convention du 15 juillet 1793.

chez Duperret on trouva une protestation de soixante-treize députés de la droite contre le 2 juin. Déclarés suspects ils furent décrétés d'arrestation. Vergniaud, gardé à vue chez lui dans Paris, fut mis en prison. Les revers que la République essuya d'ailleurs au dehors et au dedans, pendant le mois de juillet 1793, achevèrent de pousser la Convention à ces mesures extrêmes qui révoltent les sentiments humains, mais qui sauvèrent la patrie.

1793.

Arrestation des Girondins.

Le péril était partout à la fois. La France, comme un navire qui va sombrer, penchait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. La crise eut lieu d'abord dans l'ouest; on crut ensuite que la France allait périr par Lyon et le Midi; puis ce fut par les frontières de l'Est et du Nord.

On a précédemment exposé l'organisation de l'insurrection vendéenne en trois corps d'armée. Vers le milieu de l'année 1793, cette insurrection prit des proportions plus vastes. Elle essaya de constituer un Etat dans l'Etat et négocia avec l'étranger. Après avoir évacué Fontenay, les Vendéens constituèrent d'abord un conseil supérieur chargé de l'examen et de la solution des affaires judiciaires et administratives. Le conseil se composa d'un curé intrigant qui se fit passer pour évêque d'Agra, le curé Bernier; du vicaire-général Brin et du bénédictin Jagault. Le faux évêque d'Agra présida le conseil qui eut son siége à Châtillon. Les curés allaient ainsi se trouver soumis à la juridiction de

Organisation judiciaire et administrative de l'insurrection vendéenne.

1793. ce pseudo-prélat; ils en furent prévenus et invités à s'y soumettre sous peine d'arrestation.

Les incidents de l'insurrection vendéenne demanderaient un récit de plusieurs volumes. On ne peut ici qu'en indiquer la marche générale, l'esprit, les tendances, et déterminer son importance dans l'ensemble des événements où s'agitaient les destinées de la France. Les chefs de l'insurrection ne se croyaient pas assez forts pour rétablir le trône sans le secours d'une intervention étrangère. Comme les émigrés, ils commirent ce crime d'appeler l'étranger contre leur patrie. En avril, d'Elbée et Sapinaud demandèrent de la poudre et des troupes de ligne à l'Angleterre, et ils décidèrent qu'on enverrait demander du secours en Espagne. M. Pitt expédia de l'argent et de faux assignats. Il ne voulait point envoyer d'hommes sans garantie. Or, la garantie qu'il lui fallait, c'était un port. Est-ce le motif qui détermina les chefs vendéens à se rapprocher de la mer? On ne peut l'affirmer. Toujours est-il qu'après quelques débats entre eux, d'Elbée, Lescure et Bonchamp suivirent la Loire, se dirigeant sur Nantes. Nantes, c'était au milieu des circonstances qui faisaient naître l'agitation girondine, la clef de Paris et de la France. Nantes, aux mains de l'insurrection vendéenne, enflammait la Bretagne et la Normandie, et liait les opérations de la contre-révolution à celles des armées étrangères devant Dunkerque et nos frontières du Nord. La Gironde et le

Les Vendéens font appel à l'étranger.

Midi royaliste qui attendait les Piémontais et marchait au secours de Lyon, en devaient recevoir un incalculable élan. Nantes ouvert aux Anglais et aux bandes vendéennes, dans un moment où Custine laissait nos frontières du Rhin dans une situation si déplorable, n'était-ce pas la révélation soudaine d'un irréparable malheur? Paris et la Convention, enveloppés dans ce cercle de feu, n'avaient plus qu'à s'ensevelir sous les ruines de la France et à mourir pour la liberté qu'ils n'avaient pu sauver. 1793.

Le Comité de Salut public n'ignorait pas la situation désespérée de l'Ouest. Il la dissimulait à la Convention, n'osant attaquer l'administration de la guerre, cause du mal. L'effort du Comité se borna à opposer trois légions sous le commandement de Westermann, de Canclaux et de Biron. Le dantoniste Westermann était bien l'homme d'une telle guerre; mais le marquis de Canclaux, général de l'ancien régime, honnête homme et bon soldat, était fort soucieux de compromettre sa réputation. Quant à Biron, duc de Lauzun, que des mécomptes d'ambition avaient jeté du parti de la Cour dans celui du duc d'Orléans, c'était un brave roué et un assez médiocre soldat. Etrange général d'une république comme celle de 1793, il menait de front les aventures galantes et les affaires de la guerre, conservant son élégance et ses habitudes d'homme de Cour, « se moquant bien d'être pendu, » disait-il, quand on lui parlait de dénonciation. Sur neuf

Les généraux de la République dans l'Ouest.

mille hommes qu'il commandait à Niort, trois mille à peine étaient dans les conditions de combat. Un ancien ouvrier orfèvre, Rossignol, ensuite officier aux armées, bel homme, esprit borné, adoré des siens, fut mis en avant pour servir les intrigues de Ronsin et des Hébertistes.

L'ensemble des forces fut divisé en deux armées : celle des côtes de la Rochelle, qui embrassait l'espace compris entre l'embouchure de la Loire, et celle de la Gironde, dont Biron fut le général en chef ; celle des côtes de Brest, s'étendant de Nantes à Saint-Malo et commandée par le général Canclaux. Des représentants du peuple en mission suivaient de Tours, de Fontenay, de Saumur, de Niort, des Sables et de Nantes les opérations militaires ; mais ils reflétaient les opinions qui divisaient l'Assemblée et ne s'accordaient pas. Le désordre était encore augmenté par une compagnie franche recrutée à prix d'argent par la commune de Paris et dont on désignait dérisoirement les soldats sous le nom de *héros de cinq cents livres*. Ils étaient les premiers à crier *sauve qui peut* et à semer partout la méfiance, la discorde et l'insubordination.

Les héros de cinq cents livres.

Les chefs vendéens connaissaient la faiblesse de notre situation dans ses moindres détails. Forts de leur organisation nouvelle, ils s'étaient emparés de Cholet, Vihiers, Coron, Vezins, Concourson, Doué, et se trouvèrent bientôt en vue de Saumur. L'armée vendéenne coupa les communications entre

Thouars et Saumur, se divisa en deux corps à Montreuil. L'un fit face à Thouars ; l'autre se porta sur Saumur. Le général Simon qui occupait Thouars avec six mille hommes, lança une partie de ses troupes au secours de Saumur. Elles furent culbutées par quinze mille Vendéens et laissèrent deux canons et neufs cents prisonniers. « Vive le roi ! » s'écrient les Vendéens, et d'un élan impétueux ils fondent sur Saumur. Fleuriot, Stofflet, Desessarts se dirigent vers le château ; Lescure marche au pont Fouchard ; Larochejacquelin suit la rivière, arrive devant le camp républicain des prairies de Varin, jette son chapeau par-dessus les retranchements en s'écriant : « Qui va me le chercher ? » et s'élance le premier jusque dans la ville. Nos troupes avaient fui après une lutte acharnée, emportées par les cris de terreur que poussaient les traîtres des corps francs de la Commune. Il y avait pourtant là des hommes de guerre dont le nom illustra depuis nos fastes militaires : Menou ; le représentant Bourbotte qu'on nomma l'Achille de la Vendée ; Berthier, le futur chef d'état-major de Napoléon ; Marceau, jeune officier encore obscur qui sauva Bourbotte en lui donnant son cheval. Un dernier effort fut tenté par le général Coustard, à l'aide de quelques troupes fraîches. Il essaya de reprendre la ville ; mais il tenta vainement de forcer le pont. Saumur resta aux insurgés. Les républicains perdirent deux mille morts, huit mille prisonniers

1793.

Attaque et prise de Saumur par les insurgés.

1793 et quarante-deux pièces de canon ; Santerre sauva la caisse du district.

Après la prise de Saumur, les Vendéens complétèrent leur organisation et leurs approvisionnements. Lescure négocia avec Charette qui guerroyait seul et indépendant et venait de s'emparer de Machecoul. Il fut convenu qu'il combinerait ses mouvements avec l'armée d'Anjou et du haut Poitou et attaquerait Nantes par la rive gauche de la Loire, en même temps que la grande armée attaquerait par la rive droite. Les brigands de Charette, accoutumés au pillage, emportèrent des sacs, se promettant de la prise de Nantes un ample et riche butin.

Lescure et Charette concertent leurs mouvements.

Les républicains avaient obtenu quelques succès partiels à Parthenay et à Luçon, mais la valeur qu'y déploya Westermann ne fit que prolonger l'erreur de la Convention. Ces combats eurent lieu trop loin de Nantes pour intimider les Vendéens et rassurer les patriotes. Ces énormes bandes s'avancèrent donc dans la direction d'Ancenis, semant devant elles la terreur et ranimant les passions royalistes. Les populations de l'Ouest fuyaient devant ces masses et refluaient dans Nantes qui devint le refuge hospitalier de toutes ces misères.

Marche des brigands sur Nantes.

La situation de cette ville, dont le salut de la France allait dépendre, était détestable. On n'avait rien fait pour cette noble cité dont on ne connais-

sait pas même l'esprit. A ses appels désespérés, il ne fut répondu que par des secours insignifiants. Les Hébertistes, maîtres du ministère de la guerre par la mollesse de Robespierre et du Comité de Salut public, avaient inondé l'Ouest, y semant le désordre, le mensonge, la débauche. Ils violèrent dans les bras de sa mère la fille du maire de Saumur. Toutes deux moururent de désespoir. Un misérable, affublé du titre de général-ministre, escorté d'un état-major sorti des clubs et des estaminets de Paris, l'inepte Ronsin, avait paradé à Nantes et laissé du pouvoir central la plus déplorable idée. Nantes vécut donc d'elle-même et ne put compter que sur elle-même. 1793.

Ronsin et les Hébertistes dans l'Ouest.

Elle avait quelques chefs militaires peu favorables aux Montagnards : le marquis de Canclaux, Beysser, qui commandait la ville, tête légère, brave soldat; Coustard, militaire d'une audace et d'un courage que rien n'étonnait. Le maire de la ville, Baco, était un homme d'une énergie violente, un hercule en cheveux blancs, aux allures héroïques. Les représentants du peuple en mission à Nantes étaient Merlin (de Douai) et Gillet. Le premier, montagnard souple et fin, mais sans énergie et sans audace, n'était pas en situation. Deux clubs, l'un révolutionnaire ardent, l'autre modéré, se partageaient fort inégalement l'opinion. Nantes inclinait vers la Gironde, et c'est là précisément ce qui ailleurs eût compliqué le péril. Les Nantais, avec un admirable esprit français, oublièrent leurs dis-

1793.
Les Nantais oublient leurs discordes pour la cause commune.

cordes et s'unirent pour sauver en même temps leur ville et la patrie. La sommation de l'ennemi arriva le 27 juin. Canclaux fut d'avis de se replier sur Rennes. Mais Baco, Beysser et Coustard jurèrent de défendre la ville.

Attaque de Nantes par l'armée catholique-royale.

L'armée vendéenne, forte d'environ 60,000 hommes, enveloppa Nantes dans la soirée du 28 juin. Les Nantais, attentifs, aperçurent dans les ténèbres des sillons lumineux pareils à des fusées, et l'on entendit au milieu du silence de la nuit des mugissements qui semblaient poussés par des troupeaux de bœufs. Faute de tambours, les brigands soufflaient dans des cornes. Les cantiques de l'armée catholique-royale se mêlaient à ces bruits rauques et sauvages, et au lieu de s'appeler par régiments, chaque groupe se formait en criant le nom de sa paroisse.

Le découragement était grand dans la ville de Nantes à l'aspect de ces masses barbares. Les pillards de Charette dansaient à la lueur des feux de bivouac et tiraient à boulets rouges sur la ville. Nantes était bien protégée du côté de la Sèvre et de la Loire, mais facile à attaquer du côté de l'Erdre. La terreur qu'inspirait Charette poussa la population aux ponts de la Sèvre et de la Loire. La ville se trouva dégarnie sur l'autre rive et à la merci de l'armée d'Anjou et de Poitou. Un des chefs du club révolutionnaire, le ferblantier Meuris, qui fut le Léonidas de Nantes, se jeta dans Nort, devant

Héroïsme du ferblantier Meuris.

l'Erdre, avec cinq cents hommes et deux pièces de canon. Il arrêta pendant quatorze heures la tête de l'armée vendéenne. De cinq cents qu'ils étaient, ces braves restèrent quarante-deux. Meuris les ramena couverts de sang et drapeau en tête dans Nantes, à qui ces quatorze heures de répit permirent de se mettre en défense. Ce patriote obscur avait peut-être sauvé la France. Le conseil municipal vota pour récompense à Meuris et à ces quarante-deux braves qui survécurent, des bas et des souliers. L'attaque ne put commencer qu'à dix heures. L'effort le plus ardent eut lieu sur la route de Rennes, où combattait le généralissime Cathelineau. Nos canonniers lui tuèrent deux chevaux sous lui. Il prit alors une poignée d'hommes du Pin-en-Mauges, ses compagnons de village, et tandis que l'attaque continuait il se glissa de jardin en jardin jusque dans la ville. La croyant prise, il se mit à genoux sur la place de Viarmes, tira son chapelet et remercia Dieu. Son panache blanc frappa les regards d'un cordonnier qui faisait sentinelle du haut de sa mansarde; le patriote tira et logea une balle dans la poitrine du généralissime vendéen. Les brigands désespérés emportèrent dans leurs bras leur chef sanglant. Il sembla que toute l'armée royaliste fût frappée dans la personne de ce héros, en qui résidait l'esprit de l'insurrection vendéenne dans ce qu'elle eut de plus pur et de plus désintéressé. Le prolétaire Cathelineau représentait cette chevalerie

1793.

Cathelineau est blessé à mort.

1793. rustique qui donna sa vie pour sa foi politique et religieuse, et ennoblit une cause que tant d'autres, placés au premier rang par la naissance et la fortune, avilissaient depuis un siècle. Le soir, l'armée vendéenne battit en retraite. Nantes illumina et fêta la victoire. Charette, qui n'avait pas été prévenu de la retraite, tira encore quelques coups de canon et dansa aux feux des bivouacs. L'armée d'Anjou et de Poitou se replia sur Ancenis et nomma d'Elbée en remplacement de Cathelineau. Mais cette fois ce fut le conseil et non l'armée qui nomma le généralissime. Les grands jours héroïques, populaires et naïfs de l'insurrection vendéenne étaient finis.

Retraite des Vendéens.

Progrès de la contre-révolution à Lyon.

Nantes n'était pas encore à l'abri du danger, que la situation de Lyon devint formidable. Jamais gouvernement ne se trouva aux prises avec une telle accumulation de périls et de difficultés. L'on ne saurait s'empêcher d'admirer la force d'âme des hommes chargés à cette époque des affaires publiques. Au milieu de tant de complications et de revers, ils ne désespérèrent point du salut de la France. On a vu que Lyon, à l'exemple de la Bretagne et de la Vendée, avait, le 29 juin, levé l'étendard de l'insurrection. Les Girondins furent les auteurs du mouvement, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le pouvoir leur glissait des mains pour tomber dans celles des royalistes, auxquels ils avaient servi d'instruments. Les nobles et les prêtres de Lyon entretenaient depuis 1790 des relations avec la cour de

Turin, premier centre de l'émigration. Il en résulta qu'à Lyon, comme en Normandie avec Puisaye et Wimpfen, l'insurrection commencée par les Girondins dévia de son but. Le parti girondin avait arrêté les chefs des Jacobins et de la municipalité. Un d'eux, nommé Sautemouche, fut traduit en police correctionnelle pour s'être présenté un sabre nu à la main en percevant l'emprunt forcé. Le tribunal acquitta Sautemouche. Mais en sortant il fut assailli par un groupe de contre-révolutionnaires, lapidé, haché de coups de sabre, traîné dans les rues, jeté dans le Rhône. Cet assassinat ne laissait que trop pressentir le sort prochainement réservé aux officiers municipaux.

1793. L'insurrection lyonnaise de girondine devient royaliste.

Parmi ces derniers figurait un personnage étrange nommé Chalier. Il exerçait à Lyon la même influence sur la multitude que Marat sur le bas peuple de Paris. C'était un Piémontais d'une exaltation extraordinaire. Il avait d'abord voulu se faire prêtre, puis instituteur, et réussit mieux dans le commerce, où il s'enrichit promptement. Lorsque la Révolution éclata, il se jeta dans l'extrême, ou plutôt dans l'inconnu. Rêveur exalté, à la fois tendre et furieux, utopiste, dévoré d'une soif de justice surhumaine, tourmenté par les démons de la haine et de l'amour, prophétique, mystique, ténébreux, grotesque et quelquefois sublime, Chalier avait connu Marat et Fauchet. Ce contact avait donné à ses facultés un branle terrible et voisin du délire. Il embrassa la

Arrestation de Chalier. Son portrait.

1793. *Montagne,* a été déposé sous les arbres, dont les feuilles légèrement agitées réfléchissaient et multipliaient une lumière douce et tendre. »

Charlotte Corday et Marat avaient tous les deux placé leur foi dans la vertu de la mort, et tous deux périrent misérablement, ne laissant derrière eux que des semences de mort. Ces deux monstres, l'homme d'Etat de l'échafaud et du massacre des prisons et la vierge-assassin, n'ont recueilli que l'immortalité du sang. Ni l'un ni l'autre ne sauvèrent la République, ni même leur parti. Après la mort de Marat la Convention redoubla de rigueur contre les Girondins factieux. « Le poignard des assassins est levé sur nos têtes, s'écria Couthon; doublons, s'il est possible, notre existence politique : il nous reste l'éducation publique à décréter, des lois populaires à faire; alors nous aurons assez vécu (1). » Marat vivant, connu, défini, imposait encore certaines limites à la terreur. Dès qu'il fut mort le parti des enragés releva la tête, exploita les sentiments vindicatifs que l'assassinat commis par Charlotte Corday excitait dans le peuple. Jacques Roux et Leclerc publièrent un journal intitulé *l'Ombre de Marat.* Hébert, l'ignoble et vénal auteur du *Père Duchesne,* devint une des puissances du jour.

Le parti des enragés.

L'assassinat de Marat porta le dernier coup au parti girondin. Dans une perquisition qui fut faite

(1) Séance de la Convention du 15 juillet 1793.

chez Duperret on trouva une protestation de soixante-treize députés de la droite contre le 2 juin. Déclarés suspects ils furent décrétés d'arrestation. Vergniaud, gardé à vue chez lui dans Paris, fut mis en prison. Les revers que la République essuya d'ailleurs au dehors et au dedans, pendant le mois de juillet 1793, achevèrent de pousser la Convention à ces mesures extrêmes qui révoltent les sentiments humains, mais qui sauvèrent la patrie.

1793.

Arrestation des Girondins.

Le péril était partout à la fois. La France, comme un navire qui va sombrer, penchait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. La crise eut lieu d'abord dans l'ouest; on crut ensuite que la France allait périr par Lyon et le Midi; puis ce fut par les frontières de l'Est et du Nord.

On a précédemment exposé l'organisation de l'insurrection vendéenne en trois corps d'armée. Vers le milieu de l'année 1793, cette insurrection prit des proportions plus vastes. Elle essaya de constituer un Etat dans l'Etat et négocia avec l'étranger. Après avoir évacué Fontenay, les Vendéens constituèrent d'abord un conseil supérieur chargé de l'examen et de la solution des affaires judiciaires et administratives. Le conseil se composa d'un curé intrigant qui se fit passer pour évêque d'Agra, le curé Bernier; du vicaire-général Brin et du bénédictin Jagault. Le faux évêque d'Agra présida le conseil qui eut son siége à Châtillon. Les curés allaient ainsi se trouver soumis à la juridiction de

Organisation judiciaire et administrative de l'insurrection vendéenne.

1793. ce pseudo-prélat; ils en furent prévenus et invités à s'y soumettre sous peine d'arrestation.

Les incidents de l'insurrection vendéenne demanderaient un récit de plusieurs volumes. On ne peut ici qu'en indiquer la marche générale, l'esprit, les tendances, et déterminer son importance dans l'ensemble des événements où s'agitaient les destinées de la France. Les chefs de l'insurrection ne se croyaient pas assez forts pour rétablir le trône sans le secours d'une intervention étrangère. Comme les émigrés, ils commirent ce crime d'appeler l'étranger contre leur patrie. En avril, d'Elbée et Sapinaud demandèrent de la poudre et des troupes de ligne à l'Angleterre, et ils décidèrent qu'on enverrait demander du secours en Espagne. M. Pitt expédia de l'argent et de faux assignats. Il ne voulait point envoyer d'hommes sans garantie. Or, la garantie qu'il lui fallait, c'était un port. Est-ce le motif qui détermina les chefs vendéens à se rapprocher de la mer? On ne peut l'affirmer. Toujours est-il qu'après quelques débats entre eux, d'Elbée, Lescure et Bonchamp suivirent la Loire, se dirigeant sur Nantes. Nantes, c'était au milieu des circonstances qui faisaient naître l'agitation girondine, la clef de Paris et de la France. Nantes, aux mains de l'insurrection vendéenne, enflammait la Bretagne et la Normandie, et liait les opérations de la contre-révolution à celles des armées étrangères devant Dunkerque et nos frontières du Nord. La Gironde et le

Les Vendéens font appel à l'étranger.

Midi royaliste qui attendait les Piémontais et marchait au secours de Lyon, en devaient recevoir un incalculable élan. Nantes ouvert aux Anglais et aux bandes vendéennes, dans un moment où Custine laissait nos frontières du Rhin dans une situation si déplorable, n'était-ce pas la révélation soudaine d'un irréparable malheur? Paris et la Convention, enveloppés dans ce cercle de feu, n'avaient plus qu'à s'ensevelir sous les ruines de la France et à mourir pour la liberté qu'ils n'avaient pu sauver. 1793.

Le Comité de Salut public n'ignorait pas la situation désespérée de l'Ouest. Il la dissimulait à la Convention, n'osant attaquer l'administration de la guerre, cause du mal. L'effort du Comité se borna à opposer trois légions sous le commandement de Westermann, de Canclaux et de Biron. Le dantoniste Westermann était bien l'homme d'une telle guerre; mais le marquis de Canclaux, général de l'ancien régime, honnête homme et bon soldat, était fort soucieux de compromettre sa réputation. Quant à Biron, duc de Lauzun, que des mécomptes d'ambition avaient jeté du parti de la Cour dans celui du duc d'Orléans, c'était un brave roué et un assez médiocre soldat. Etrange général d'une république comme celle de 1793, il menait de front les aventures galantes et les affaires de la guerre, conservant son élégance et ses habitudes d'homme de Cour, « se moquant bien d'être pendu, » disait-il, quand on lui parlait de dénonciation. Sur neuf

Les généraux de la République dans l'Ouest.

1793. mille hommes qu'il commandait à Niort, trois mille à peine étaient dans des conditions de combat. Un ancien ouvrier orfèvre, Rossignol, ensuite officier aux gardes, bel homme, esprit borné, adoré des clubs, fut mis en avant pour couvrir les intrigues de Ronsin et des Hébertistes.

L'ensemble des forces fut divisé en deux armées ; celle des côtes de la Rochelle, qui embrassait l'espace compris entre l'embouchure de la Loire, et celle de la Gironde, dont Biron fut le général en chef; celle des côtes de Brest, s'étendant de Nantes à Saint-Malo et commandée par le général Canclaux. Des représentants du peuple en mission suivaient de Tours, de Fontenay, de Saumur, de Niort, des Sables et de Nantes les opérations militaires; mais ils reflétaient les opinions qui divisaient l'Assemblée et ne s'accordaient pas. Le désordre était encore augmenté par une compagnie franche recrutée à prix d'argent par la commune de Paris et dont on désignait dérisoirement les soldats sous le nom de *héros de cinq cents livres*. Ils étaient les premiers à crier *sauve qui peut* et à semer partout la méfiance, la discorde et l'insubordination.

Les héros de cinq cents livres.

Les chefs vendéens connaissaient la faiblesse de notre situation dans ses moindres détails. Forts de leur organisation nouvelle, ils s'étaient emparés de Cholet, Vihiers, Coron, Vezins, Concourson, Doué, et se trouvèrent bientôt en vue de Saumur. L'armée vendéenne coupa les communications entre

Thouars et Saumur, se divisa en deux corps à Montreuil. L'un fit face à Thouars ; l'autre se porta sur Saumur. Le général Simon qui occupait Thouars avec six mille hommes, lança une partie de ses troupes au secours de Saumur. Elles furent culbutées par quinze mille Vendéens et laissèrent deux canons et neufs cents prisonniers. « Vive le roi ! » s'écrient les Vendéens, et d'un élan impétueux ils fondent sur Saumur. Fleuriot, Stofflet, Desessarts se dirigent vers le château ; Lescure marche au pont Fouchard ; Larochejacquelin suit la rivière, arrive devant le camp républicain des prairies de Varin, jette son chapeau par-dessus les retranchements en s'écriant : « Qui va me le chercher ? » et s'élance le premier jusque dans la ville. Nos troupes avaient fui après une lutte acharnée, emportées par les cris de terreur que poussaient les traîtres des corps francs de la Commune. Il y avait pourtant là des hommes de guerre dont le nom illustra depuis nos fastes militaires : Menou ; le représentant Bourbotte qu'on nomma l'Achille de la Vendée ; Berthier, le futur chef d'état-major de Napoléon ; Marceau, jeune officier encore obscur qui sauva Bourbotte en lui donnant son cheval. Un dernier effort fut tenté par le général Coustard, à l'aide de quelques troupes fraîches. Il essaya de reprendre la ville ; mais il tenta vainement de forcer le pont. Saumur resta aux insurgés. Les républicains perdirent deux mille morts, huit mille prisonniers

1793.

Attaque et prise de Saumur par les insurgés.

1793

et quarante-deux pièces de canon ; Santerre sauva la caisse du district.

Lescure et Charette concertent leurs mouvements.

Après la prise de Saumur, les Vendéens complétèrent leur organisation et leurs approvisionnements. Lescure négocia avec Charette qui guerroyait seul et indépendant et venait de s'emparer de Machecoul. Il fut convenu qu'il combinerait ses mouvements avec l'armée d'Anjou et du haut Poitou et attaquerait Nantes par la rive gauche de la Loire, en même temps que la grande armée attaquerait par la rive droite. Les brigands de Charette, accoutumés au pillage, emportèrent des sacs, se promettant de la prise de Nantes un ample et riche butin.

Marche des brigands sur Nantes.

Les républicains avaient obtenu quelques succès partiels à Parthenay et à Luçon, mais la valeur qu'y déploya Westermann ne fit que prolonger l'erreur de la Convention. Ces combats eurent lieu trop loin de Nantes pour intimider les Vendéens et rassurer les patriotes. Ces énormes bandes s'avancèrent donc dans la direction d'Ancenis, semant devant elles la terreur et ranimant les passions royalistes. Les populations de l'Ouest fuyaient devant ces masses et refluaient dans Nantes qui devint le refuge hospitalier de toutes ces misères.

La situation de cette ville, dont le salut de la France allait dépendre, était détestable. On n'avait rien fait pour cette noble cité dont on ne connais-

sait pas même l'esprit. A ses appels désespérés, il ne fut répondu que par des secours insignifiants. Les Hébertistes, maîtres du ministère de la guerre par la mollesse de Robespierre et du Comité de Salut public, avaient inondé l'Ouest, y semant le désordre, le mensonge, la débauche. Ils violèrent dans les bras de sa mère la fille du maire de Saumur. Toutes deux moururent de désespoir. Un misérable, affublé du titre de général-ministre, escorté d'un état-major sorti des clubs et des estaminets de Paris, l'inepte Ronsin, avait paradé à Nantes et laissé du pouvoir central la plus déplorable idée. Nantes vécut donc d'elle-même et ne put compter que sur elle-même.

1793.

Ronsin et les Hébertistes dans l'Ouest.

Elle avait quelques chefs militaires peu favorables aux Montagnards : le marquis de Canclaux, Beysser, qui commandait la ville, tête légère, brave soldat; Coustard, militaire d'une audace et d'un courage que rien n'étonnait. Le maire de la ville, Baco, était un homme d'une énergie violente, un hercule en cheveux blancs, aux allures héroïques. Les représentants du peuple en mission à Nantes étaient Merlin (de Douai) et Gillet. Le premier, montagnard souple et fin, mais sans énergie et sans audace, n'était pas en situation. Deux clubs, l'un révolutionnaire ardent, l'autre modéré, se partageaient fort inégalement l'opinion. Nantes inclinait vers la Gironde, et c'est là précisément ce qui ailleurs eût compliqué le péril. Les Nantais, avec un admirable esprit français, oublièrent leurs dis-

1793. Les Nantais oublient leurs discordes pour la cause commune.

cordes et s'unirent pour sauver en même temps leur ville et la patrie. La sommation de l'ennemi arriva le 27 juin. Canclaux fut d'avis de se replier sur Rennes. Mais Baco, Beysser et Coustard jurèrent de défendre la ville.

Attaque de Nantes par l'armée catholique-royale.

L'armée vendéenne, forte d'environ 60,000 hommes, enveloppa Nantes dans la soirée du 28 juin. Les Nantais, attentifs, aperçurent dans les ténèbres des sillons lumineux pareils à des fusées, et l'on entendit au milieu du silence de la nuit des mugissements qui semblaient poussés par des troupeaux de bœufs. Faute de tambours, les brigands soufflaient dans des cornes. Les cantiques de l'armée catholique–royale se mêlaient à ces bruits rauques et sauvages, et au lieu de s'appeler par régiments, chaque groupe se formait en criant le nom de sa paroisse.

Le découragement était grand dans la ville de Nantes à l'aspect de ces masses barbares. Les pillards de Charette dansaient à la lueur des feux de bivouac et tiraient à boulets rouges sur la ville. Nantes était bien protégée du côté de la Sèvre et de la Loire, mais facile à attaquer du côté de l'Erdre. La terreur qu'inspirait Charette poussa la population aux ponts de la Sèvre et de la Loire. La ville se trouva dégarnie sur l'autre rive et à la merci de l'armée d'Anjou et de Poitou. Un des chefs du club révolutionnaire, le ferblantier Meuris, qui fut le Léonidas de Nantes, se jeta dans Nort, devant

Héroïsme du ferblantier Meuris.

l'Erdre, avec cinq cents hommes et deux pièces de canon. Il arrêta pendant quatorze heures la tête de l'armée vendéenne. De cinq cents qu'ils étaient, ces braves restèrent quarante-deux. Meuris les ramena couverts de sang et drapeau en tête dans Nantes, à qui ces quatorze heures de répit permirent de se mettre en défense. Ce patriote obscur avait peut-être sauvé la France. Le conseil municipal vota pour récompense à Meuris et à ces quarante-deux braves qui survécurent, des bas et des souliers. L'attaque ne put commencer qu'à dix heures. L'effort le plus ardent eut lieu sur la route de Rennes, où combattait le généralissime Cathelineau. Nos canonniers lui tuèrent deux chevaux sous lui. Il prit alors une poignée d'hommes du Pin-en-Mauges, ses compagnons de village, et tandis que l'attaque continuait il se glissa de jardin en jardin jusque dans la ville. La croyant prise, il se mit à genoux sur la place de Viarmes, tira son chapelet et remercia Dieu. Son panache blanc frappa les regards d'un cordonnier qui faisait sentinelle du haut de sa mansarde; le patriote tira et logea une balle dans la poitrine du généralissime vendéen. Les brigands désespérés emportèrent dans leurs bras leur chef sanglant. Il sembla que toute l'armée royaliste fût frappée dans la personne de ce héros, en qui résidait l'esprit de l'insurrection vendéenne dans ce qu'elle eut de plus pur et de plus désintéressé. Le prolétaire Cathelineau représentait cette chevalerie

1793.

Cathelineau est blessé à mort.

1793. rustique qui donna sa vie pour sa foi politique et religieuse, et ennoblit une cause que tant d'autres, placés au premier rang par la naissance et la fortune, avilissaient depuis un siècle. Le soir, l'armée vendéenne battit en retraite. Nantes illumina et fêta la victoire. Charette, qui n'avait pas été prévenu de la retraite, tira encore quelques coups de canon et dansa aux feux des bivouacs. L'armée d'Anjou et de Poitou se replia sur Ancenis et nomma d'Elbée en remplacement de Cathelineau. Mais cette fois ce fut le conseil et non l'armée qui nomma le généralissime. Les grands jours héroïques, populaires et naïfs de l'insurrection vendéenne étaient finis.

Retraite des Vendéens.

Progrès de la contre-révolution à Lyon.

Nantes n'était pas encore à l'abri du danger, que la situation de Lyon devint formidable. Jamais gouvernement ne se trouva aux prises avec une telle accumulation de périls et de difficultés. L'on ne saurait s'empêcher d'admirer la force d'âme des hommes chargés à cette époque des affaires publiques. Au milieu de tant de complications et de revers, ils ne désespérèrent point du salut de la France. On a vu que Lyon, à l'exemple de la Bretagne et de la Vendée, avait, le 29 juin, levé l'étendard de l'insurrection. Les Girondins furent les auteurs du mouvement, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le pouvoir leur glissait des mains pour tomber dans celles des royalistes, auxquels ils avaient servi d'instruments. Les nobles et les prêtres de Lyon entretenaient depuis 1790 des relations avec la cour de

Turin, premier centre de l'émigration. Il en résulta qu'à Lyon, comme en Normandie avec Puisaye et Wimpfen, l'insurrection commencée par les Girondins dévia de son but. Le parti girondin avait arrêté les chefs des Jacobins et de la municipalité. Un d'eux, nommé Sautemouche, fut traduit en police correctionnelle pour s'être présenté un sabre nu à la main en percevant l'emprunt forcé. Le tribunal acquitta Sautemouche. Mais en sortant il fut assailli par un groupe de contre-révolutionnaires, lapidé, haché de coups de sabre, traîné dans les rues, jeté dans le Rhône. Cet assassinat ne laissait que trop pressentir le sort prochainement réservé aux officiers municipaux.

1793. L'insurrection lyonnaise de girondine devient royaliste.

Parmi ces derniers figurait un personnage étrange nommé Chalier. Il exerçait à Lyon la même influence sur la multitude que Marat sur le bas peuple de Paris. C'était un Piémontais d'une exaltation extraordinaire. Il avait d'abord voulu se faire prêtre, puis instituteur, et réussit mieux dans le commerce, où il s'enrichit promptement. Lorsque la Révolution éclata, il se jeta dans l'extrême, ou plutôt dans l'inconnu. Rêveur exalté, à la fois tendre et furieux, utopiste, dévoré d'une soif de justice surhumaine, tourmenté par les démons de la haine et de l'amour, prophétique, mystique, ténébreux, grotesque et quelquefois sublime, Chalier avait connu Marat et Fauchet. Ce contact avait donné à ses facultés un branle terrible et voisin du délire. Il embrassa la

Arrestation de Chalier. Son portrait.

1793. cause de prolétariat lyonnais, se fit des amis, des disciples. La Convention le nomma maire de Lyon. Mais quand le parti girondin triompha, sa perte fut jurée. On l'arrêta dans la nuit du 29 au 30. Il fut mis au cachot, accablé des plus cruels traitements. Dubois-Crancé, commissaire de la Convention à l'armée des Alpes, s'était appuyé sur les exaltés et avait frappé Lyon d'une taxe. Chalier fut une victime de la question d'argent. Dubois-Crancé, démenti par la Convention pendant la période de l'influence girondine, laissa le terrain libre à la faction contre-révolutionnaire.

La chute des Girondins plaça donc Lyon vis-à-vis de Paris dans une attitude fausse, qui devint une rébellion ouverte. Le Midi tout entier se soulevait. Lyon créa une *commission républicaine et populaire de salut public*. Robert Lindet, envoyé par la Convention pour ramener à l'ordre les factieux, échoua. A son retour il supplia la Convention de protéger les patriotes arrêtés. Mais déjà le mouvement royaliste était devenu irrésistible. Chasset et Birotteau, députés girondins, qui avaient d'abord fomenté la résistance, se virent tellement débordés par les royalistes qu'ils prirent la fuite. On simula une lettre écrite par un émigré à Chalier. On le condamna. La Convention envoya Buonarotti, l'arrière-neveu de Michel-Ange, porter à Lyon un décret qui ordonnait la mise en liberté de Chalier; Buonarotti fut jeté en prison. Chalier qui avait sacrifié sa fortune

Condamnation et supplice de Chalier.

et son repos pour le peuple, fut injurié par le peuple 1793.
qui demandait sa mort. Au moment de marcher au supplice, il dit à son ami Bernascon qui l'embrassait : « Je meurs content puisque je meurs pour la liberté. » Sur le chemin de l'échafaud les femmes et la multitude le huèrent. L'essai de l'échafaud à Lyon se fit sur lui. Quatre fois la machine fonctionna mal. Il fallut que le bourreau prît un couteau pour séparer la tête du tronc. On dit qu'à chaque coup, Chalier relevant sa tête sanglante, dit à l'exécuteur : « Rends-moi ma cocarde et attache-la moi, car je meurs pour la liberté ! » La foule consternée changea de sentiment et le salua martyr. La Pia, sa gouvernante, la Padovani, la femme de son ami Bernascon, et la femme de son ami Marteau, l'avaient assisté de leur présence pendant son procès. Elles se rendirent la nuit au cimetière des suppliciés, arrachèrent ses dépouilles à la terre. La Padovani recueillit la tête. La Pia prit soin d'une colombe qu'il avait élevée dans sa prison. Un peu plus tard les cendres de Chalier, enfermées dans une urne d'argent, étaient déposées au Panthéon, à côté de celles de l'Ami du Peuple, et le nom de Chalier s'associait à celui de Marat dans l'idolâtrie populaire.

La mort de Chalier fut à Lyon le dernier signal de la rébellion. Le royaliste Rambaut, qui présidait la commission populaire et républicaine, appela le peuple aux armes. L'état des esprits dans le Dau-

1793.

phiné et la Provence favorisait cette audace. A Grenoble, l'idée d'une fraction de la Gironde, qui consistait à séparer le Midi du Nord et à former alliance avec les Etats de l'Italie septentrionale, avait trouvé des partisans. L'administration de Grenoble était infectée de cette hérésie nationale. Dubois-Crancé et Gauthier, commissaires de la Convention, faillirent y être arrêtés. Maître du terrain, Dubois-Crancé put saisir le fil de la conspiration du Midi. Il découvrit une correspondance qui le lui révéla. Les administrateurs de Grenoble étaient de connivence avec Lyon. Le réseau de la révolte embrassait Marseille, Aix, Toulon, Nîmes et Montpellier. Elle avait des troupes, du canon. Son but était de faire jonction avec Lyon, d'appeler à son aide les Piémontais et les Anglais, et de marcher en masse sur Paris en même temps que la Vendée. Dubois-Crancé résolut aussitôt de frapper le commerce de Lyon d'un coup mortel. Il déclara nulles toutes les quittances faites à Lyon, et lança le général Carteaux sur Avignon pour en déloger les Marseillais et leur couper le chemin. — Le 8 août Kellermann commençait le siége de Lyon.

Conspiration du Midi découverte par Dubois-Crancé.

On l'a vu par ce qui précède, sous l'influence conciliatrice des missions dantonistes, telles que celles de Robert Lindet à Lyon, de Philippeaux à Nantes, la politique de temporisation prévalut et échoua. Elle se prolongea encore jusqu'à ce que le désastre fût à son comble. — Le Comité de Salut

public avait apporté quelque longanimité dans la répression de la révolte de Lyon. Il espérait que le repentir et la crainte les rameneraient. Selon Jomini, Kellermann considérant cette guerre comme contraire à ses principes poussait plus loin encore l'esprit de temporisation. Les sommations faites le 8 août par Dubois-Crancé, Gauthier et Kellermann ne contenaient rien de redoutable pour les Lyonnais. La soumission aux décrets de la Convention, la remise de l'arsenal, une indemnité pour les frais d'expédition et le remplacement des autorités civiles et militaires furent les seules conditions imposées. Mais ils cherchèrent à égarer l'opinion publique en se posant en victimes. Selon leur témoignage, on avait tiré le canon contre eux au moment même où leurs mandataires portaient à la Convention la preuve de leurs sentiments républicains. Mais avant que le canon eût grondé, le Comité de Salut public de Lyon avait écrit, en réponse à la sommation, ces paroles menaçantes : « Vos propositions sont encore plus atroces que votre conduite; nous vous attendons... Vous n'arriverez à nous que sur un monceau de cadavres. » Kellermann temporisa encore. Mais les Lyonnais voulaient en venir aux mains, et leur général, le comte de Précy, avait hâte de les engager. Il comprenait qu'il valait mieux, pour les hommes compromis comme lui, pousser la résistance jusqu'au bout et tenter la fortune des armes que de livrer leur tête au bourreau. Précy venait d'ailleurs

1793.

Sommation de Dubois-Crancé aux Lyonnais révoltés.

1793. d'apprendre la descente des Piémontais, et malgré ses protestations de patriotisme, comme la plupart des royalistes il se vit placé dans cette triste condition de n'avoir plus d'autre espoir que l'intervention étrangère.

Fête de la Constitution de 1793.

Deux jours après la sommation de Kellermann, Paris célébrait la fête de la Constitution de 1793. Les assemblées primaires avaient envoyé des délégués à Paris pour y rapporter la sanction des départements. Ce fut surtout la fête de l'Egalité. Elle commença par un hymne à la nature, qui fut chanté sur la place de la Bastille dès l'aube de ce 10 août qui rappelait le dernier jour de la monarchie. Chaumette fut l'orateur, et David l'ordonnateur de cette fête. La mise en scène des symboles qu'on exhiba sous les yeux du peuple était calculée de manière à exciter dans les âmes le respect du travail, de la vieillesse et du malheur, l'amour filial, l'amour de la patrie, l'amour de la nature. Les Représentants du Peuple portaient des bouquets d'épis et de fruits. A la place de l'échafaud de Louis XVI s'élevait une colossale statue de la Liberté, sur l'épaule de laquelle deux pigeons vinrent percher. Un million d'hommes, vaste fleuve humain dans les flots duquel se mêlaient confusément toutes les fonctions, tous les degrés de la hiérarchie, suivait le cortége. Au Champ-de-Mars, Hérault de Sechelles, qui présidait la Convention, prononça un discours qui se terminait par ces mots: « Tandis que nous consti-

tuons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts; jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort. La République est éternelle. » La voix du peuple et la voix du canon répondirent à ces paroles, et quatre-vingt-sept piques portées par quatre-vingt-sept délégués des départements s'unirent en un faisceau aux couleurs tricolores. Les huit mille délégués partirent dès le surlendemain pour appeler la France aux armes et sonner le tocsin dans toutes les communes. 1793

Danton s'éveilla dans ces grands jours de patriotisme. Sa voix formidable ne fit jamais plus fortement vibrer les cœurs et jamais son bons sens n'indiqua mieux le vice de la situation et le parti qu'il fallait prendre pour y remédier. « Nous n'aurons, dit-il, de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du Comité de Salut public est une conquête de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible... Les mêmes circonstances que l'année dernière se reproduisent aujourd'hui; les mêmes dangers nous menacent... Mais le Peuple n'est point usé puisqu'il a accepté la Constitution; j'en jure par l'enthousiasme sublime qu'elle vient de produire. Il a, par cette acceptation, contracté l'engagement de se déborder tout entier sur ses ennemis. Eh bien! soyons terribles; faisons la guerre en lions. Pourquoi n'établissons-nous pas un gouvernement provisoire qui seconde, par de puissantes mesures,

Danton adjure la Convention de constituer le Comité de Salut public en gouvernement provisoire.

1793. l'énergie nationale!... Rien ne se fait, le gouvernement ne dispose d'aucun moyen politique. »

» Il faut donc, en attendant que la Constitution soit en activité, et pour qu'elle puisse l'être, que votre Comité de Salut public soit érigé en gouvernement provisoire; que les ministres ne soient que les agents de ce Comité;... qu'il soit mis cinquante millions à la disposition du Comité, qui en rendra compte à la fin de la session, mais qui aura la faculté de les employer tous en un jour s'il le jugeait utile. Une immense prodigalité pour la cause de la Liberté est un placement à usure... Vous vous occuperez ensuite des armées... Dans toutes les villes un peu considérables l'enclume ne doit être frappée que pour la fabrication du fer que vous devez tourner contre vos ennemis... Le peuple a confiance en vous; soyez grands et dignes de lui... Ce n'est pas être homme public que de craindre la calomnie. Lorsque, l'année dernière, dans le conseil exécutif, je pris seul, sur ma responsabilité, les moyens nécessaires pour donner la grande impulsion, pour faire marcher la nation sur les frontières, je me dis : *Qu'on me calomnie, je le prévois, il ne m'importe; dût mon nom être flétri, je sauverai la Liberté.* »

Avant que cet élan patriotique eût porté ses fruits, un malheur suprême devait fondre sur la République et compléter la série des désastre du mois d'août. Le général Carteaux, qui avait délivré Avignon et le département de Vaucluse, marchait

sur Marseille révoltée. Cette ville fut la seule qui refusa son adhésion à la Constitution de 1793. Comme à Caen, à Lyon et à Bordeaux, les Girondins avaient été promptement débordés par les royalistes. Ceux-ci s'étaient emparés de l'administration, avaient formé un tribunal, emprisonné Bô et Antiboul, représentants en mission, et opprimé les patriotes. Rebecqui, désespéré d'avoir provoqué un pareil mouvement, se noya dans le port. Le siége de Marseille ne fut pas long. L'attaque eut lieu le 24 août. Les corps administratifs essayèrent une vaine résistance. Aidée des sections restées pures, l'avant-garde de Carteaux s'empara des gorges des Septêmes, et le général fit le lendemain, 25 août, son entrée dans la ville, accompagné de cinq représentants du peuple : Salicetti, Nioche, Albitte, Gasparin et Escudier.

1793.

Attaque et prise de Marseille.

Une partie des royalistes de Marseille se réfugia dans Toulon. Ils y trouvèrent des agents anglais. Les espions de M. Pitt corrompirent ceux qu'ils trouvèrent accessibles à des offres d'argent, promirent aux autres l'appui de l'Angleterre pour le rétablissement de la monarchie. Un étranger, Trogoff, contre-amiral au service de la France ; son collègue, de Grasse, entrèrent dans l'abominable complot qui devait livrer Toulon à l'Angleterre. Comme à Marseille et à Lyon, les royalistes s'emparèrent de la municipalité, guillotinèrent les patriotes, persécutèrent les envoyés de la Convention. Déjà Barras

Les royalistes livrent Toulon aux Anglais.

1793. et Fréron avaient dû fuir. Pierre Bayle et Beauvais furent soumis à des traitements odieux et ridicules. L'amiral anglais Hood, qui commandait la flotte de blocus, négocia avec les misérables qui, sous le masque républicain, méditaient la plus infâme des trahisons. Ces hommes et l'amiral anglais se concertèrent. Les premiers devaient proclamer la monarchie; l'amiral anglais leur prêter le secours de l'escadre. Il promettait de respecter les propriétés et les personnes, et de remettre à la France la flotte et le port quand Louis XVII règnerait. Le contre-amiral Saint-Julien rallia les marins fidèles, hissa le pavillon de commandement, et se prépara à défendre l'entrée du port. La flotte anglaise arriva suivie de deux escadres appartenant, l'une à l'Espagne, l'autre à Naples. Mais les traîtres s'étaient emparés du fort Lamalgue, d'où il leur était aisé d'incendier la flotte française. Abandonné de ses officiers, trahi, Saint-Julien dut fuir, escorté d'une poignée de braves matelots. Le plus puissant de nos ports appartenait aux Anglais.

Bombardement de Valenciennes et blocus de Condé.

Tandis que la guerre civile désolait la France et que la trahison livrait Toulon à l'Angleterre, les alliés bloquaient Condé et bombardaient Valenciennes qui, pendant quarante-trois jours, se défendit héroïquement. Depuis la mort de Dampierre, les vingt-deux mille hommes qu'il commandait avaient quitté le camp de Famars et s'étaient repliés sous Bouchain, au camp de César. Cent dix-huit mille

Autrichiens, Hanovriens, Hessois, Hollandais, menaçaient notre frontière du nord, sous le commandement du duc d'York et des princes de Cobourg, d'Orange et de Hohenlohe. A l'est, le roi de Prusse, avec cinquante-cinq mille Prussiens, et Wurmser, avec vingt-trois mille Autrichiens et six mille émigrés, passaient le Rhin et chassaient devant eux Custine. Ce général, battu par Wurmser, se replia de place en place, laissa investir Mayence, sans être d'aucune utilité à l'armée du nord, qui ne put sauver ni Valenciennes ni Condé et dut se retirer devant Arras, c'est-à-dire au point extrême de la retraite. L'armée des Alpes, à peine forte de quinze mille hommes, était menacée par quarante mille Piémontais qu'appelait Lyon révolté. Dix mille recrues, sans canons de campagne, sans vivres, sans officiers, campaient sous Perpignan et devaient tenir tête à vingt-deux mille Espagnols. La France, avec moins de quatre cent mille hommes, n'eût pu résister à tant d'attaques intérieures et extérieures, s'il y avait eu le moindre accord entre ses ennemis; mais la coalition, comme l'insurrection, manquait d'unité. L'Angleterre voulait Dunkerque; la Pologne à partager était devenue la pomme de discorde de la Prusse et de la Russie. Chacun cherchait sa proie et oubliait la véritable victoire, celle des principes. 1793.

La garnison de Mayence, assiégée, attendit vainement, pendant quatre mois, le retour de Custine. Siége de Mayence par les Prussiens.

1793. Bravoure de Merlin de Thionville.

Deux représentants du peuple en mission, Merlin de Thionville et Rewbell, présidaient le conseil de guerre. Le brave Merlin combattait même dans les rangs des soldats. Sa bravoure frappa d'admiration Kléber lui-même, et les Prussiens, en voyant Merlin diriger les sorties avec un entrain extraordinaire, l'avaient surnommé le *diable de feu*. La garnison était d'environ trente-deux mille hommes, mais elle manquait de poudre et de canons. Custine laissa investir Mayence par soixante mille Prussiens. Abandonnée pendant quatre mois sans nouvelles de la France et du général en chef, réduite à la famine, la garnison ne voulait pas se rendre. Il y avait là des généraux éprouvés : Kléber, Doyré, Aubert-Dubayet, Meunier. Ce dernier fut tué à l'attaque de la grande île du Mein. Les Prussiens cherchèrent, par tous les subterfuges qu'ils purent imaginer, à éviter la prolongation de la lutte; mais la garnison refusant fièrement de se rendre, le siége fut poussé avec un redoublement de vigueur. La disette devint si cruelle qu'on dut chasser de la ville les femmes, les enfants et les vieillards. Beauharnais, qui avait remplacé Custine dans le commandement de l'armée du Rhin, évita de reprendre l'offensive. Le général en chef de l'armée de la Moselle, Houchard, tenta sans succès de percer les lignes de Wurmser. La garnison de Mayence se vit abandonnée. Elle capitula, à la condition qu'elle rentrerait en France avec armes et bagages. On lui im-

Isolement et capitulation de la garnison de Mayence.

posa seulement de s'engager à ne pas, avant un an, porter les armes contre les alliés. Ce fut le motif qui décida le Comité de Salut public à diriger l'armée de Mayence contre les insurgés de l'Ouest. 1793.

La garnison de Mayence sortit de la ville le 22 juillet, au chant de *la Marseillaise*. Ce mois fatal vit tomber Valenciennes aux mains du duc d'York et du prince de Lambesc. Condé dut également capituler après un blocus de quatre mois. Le Comité de Salut public et la Convention soupçonnèrent dans cette série de malheurs quelque chose de plus qu'un caprice de la fortune. L'inaction du général Custine, le caractère singulier de ses mesures, excitèrent la méfiance. Ce général vint à Paris, y reçut une ovation des sections modérées. La conduite de Custine fut comparée à celle de Dumourier. Pendant ce temps, les mauvaises nouvelles se succédaient rapidement. Lorsqu'on apprit l'entrée des Prussiens dans Mayence, les soupçons augmentèrent. Houchard le dénonçait, déclarant que, sans ses perfidies, il eût en huit jours sauvé Mayence. D'autres motifs de soupçon se joignirent à ceux qu'on vient d'exposer. Le Comité de Salut public décréta Custine d'arrestation. L'armée du Nord menaça de marcher sur Paris si on ne lui rendait pas son général. La sédition devint assez inquiétante pour que Carnot s'en occupât. Il fit venir le représentant Levasseur (de la Sarthe), et eut avec lui l'entretien suivant, que Levasseur a

Conduite équivoque de Custine; son arrestation.

Sédition à l'armée du Nord.

Carnot envoie à l'armée du Nord le représentant Levasseur (de la Sarthe).

1793. consigné dans ses mémoires. Le génie de cette époque extraordinaire, qui mit, comme les premiers chrétiens, la foi au-dessus de la science, y éclate à chaque mot.

« L'armée du Nord est en révolte ouverte; il nous faut une main ferme pour étouffer cette rébellion; c'est toi que nous avons choisi. — Ce choix m'honore, Carnot, répondit Levasseur; mais la fermeté ne suffit pas, il faut encore de l'expérience, des talents militaires, et ces talents essentiels me manquent. — Nous te connaissons et nous savons t'apprécier. La vue d'un homme estimé, d'un ami de la liberté et de son pays, suffira pour faire rentrer dans le devoir des esprits égarés. — Mais, en vérité, Carnot, les moyens physiques me manquent : vois cette petite taille, et dis-moi comment, avec un tel extérieur, je pourrai imposer le respect à tes grenadiers. — *Alexander magnus corpore parvus erat,* repartit Carnot. — Oui, mais Alexandre avait passé sa jeunesse dans les camps; il avait fait le dur apprentissage des armes; il savait comment se manie l'esprit des troupes. — Ami, les circonstances font les hommes; la fermeté de ton caractère et ton dévouement pour la République nous répondent de tout. — Eh bien donc, j'accepte; à défaut de connaissances militaires je te promets du moins du zèle et du courage. Quand faut-il partir? — Demain. — Je serai prêt. — Demain tu recevras le décret de la Convention, des armes, et le

costume de commissaire du gouvernement. — Et mes instructions? — Elles sont dans ton cœur et dans ta tête; les circonstaces les en feront sortir. Tes pouvoirs sont illimités; pars et réussis. » 1793.

Energie et dignité de Levasseur.

Levasseur arrive à Cambrai, est accueilli avec insolence, parle avec fermeté et ordonne une revue pour le lendemain. On affecte d'oublier de lui rendre les honneurs militaires; mais l'intrépide Représentant exige aussitôt que cet oubli soit réparé, se fait saluer par les drapeaux, fait former le carré et veut haranguer les troupes. Les cris des soldats couvrent sa voix : « Qu'on nous rende Custine! » s'écrient-ils. Levasseur fait ouvrir les rangs, parcourt l'épée à la main les lignes de ces quarante mille hommes, et menace de tuer le premier qui osera prononcer le nom de Custine. Il rappelle ensuite cette armée égarée au sentiment de la justice et de l'obéissance. « Point de grâce pour les traîtres! s'écrie-t-il. Je suis votre chef, vous me devez obéissance. Pardon à qui sera docile à la voix du Représentant du Peuple Français. Malheur à qui la méconnaîtra! » Généraux et soldats plièrent. Levasseur avait par son énergie écarté de la patrie le péril d'une sédition militaire et appris à l'armée à s'incliner devant le pouvoir civil, son supérieur et son maître.

Levasseur comprime la sédition.

Procès de Custine.

Le procès de Custine commença le 10 août et ne finit que le 27. On accumula contre lui une masse d'accusations injustes ou fausses. Mais on put lui

1793. reprocher à juste titre d'avoir écrit à Houchard de ménager les Prussiens qu'il croyait, il est vrai, et non sans raison, moins hostiles à la France qu'à l'Autriche. Il ne trouva pas de motifs plausibles pour expliquer son inaction, son incurie du sort de Mayence, son imprévoyance en dégarnissant Lille d'une forte partie de son artillerie. D'autres charges vinrent accabler Custine. Il avait manqué de respect à la Convention, menacé de la corde le Président de la Convention Mayençaise, fait fusiller des volontaires, etc., etc. Ses réponses furent diffuses, longues, vagues, insuffisantes. Tronçon-Ducoudrai le défendit. A neuf heures du soir, Coffinhal, qui présidait le redoutable tribunal, fit rentrer l'accusé. La déclaration du jury déclarait Custine coupable de trahison et de connivence avec l'ennemi. En entendant prononcer l'arrêt qui le condamnait à la peine de mort, Custine ne voyant plus son défenseur et son conseil qui venaient de se retirer, s'écria : « Je n'ai pas de défenseurs, ils se sont évanouis. Ma conscience ne me reproche rien. Je meurs calme et innocent. » Il se jeta à genoux en entrant dans le greffe, pria pendant deux heures, écrivit ses adieux à son fils. Il marcha à l'échafaud les yeux mouillés de larmes, et embrassa le crucifix que son confesseur lui présentait. Custine commit des fautes, mais sa trahison ne fut pas suffisamment prouvée. Houchard, général élevé par la République, et qui venait de remplacer Custine, fut consterné de ce

Condamnation et derniers moments de Custine.

dénouement. Bon général d'avant-garde, il ne se sentait pas à la hauteur du poste qui lui était confié, et comprenant que les généraux allaient désormais se trouver placés entre la victoire et l'échafaud, il partit l'âme pleine de soucis et de pressentiments. 1793.

Depuis la défection de Lafayette et la trahison de Dumourier, les généraux étaient en effet devenus l'objet d'une méfiance excessive. Dans ce même mois de juillet pendant lequel s'accumulèrent tant d'événements malheureux, le bruit courut qu'on voulait enlever de la prison le fils de Louis XVI, et le proclamer roi sous le nom de Louis XVII, avec la régence de Marie-Antoinette. Dillon, douze généraux sous ses ordres et cinq conspirateurs auteurs du projet, devaient opérer cette contre-révolution. L'accusation fut portée de la Convention à la tribune par un homme d'une probité connue, l'austère Cambon. Le Comité de Salut public, saisi de deux dénonciations, sépara Marie-Antoinette de son fils et fit arrêter Dillon, Miranda et plusieurs autres personnes. Quand ces faits furent rapportés à la Convention, Camille Desmoulins protesta. Une amitié tendre l'unissait à Dillon. Il voulut le défendre. « Je demande, interrompit Billaud-Varennes, qu'il ne soit pas permis à Camille de se déshonorer. » Legendre lui cria d'aller défendre Dillon au tribunal révolutionnaire. Camille Desmoulins accusé en même temps de manque d'assiduité à l'Assemblée et de liaisons avec des aris-

Arrestation de Dillon et de Miranda.

Imprudence de Camille Desmoulins.

1793. Publication du *Vieux Cordelier*.

tocrates, reprit cette plume aiguisée dont il avait écrit les *Brissotins*, et commença sous le titre du *Vieux Cordelier* la série de nouveaux pamphlets qui devaient le conduire à la mort.

Camille Desmoulins passa en revue quelques-uns des députés de la Montagne, Delmas, Legendre, Billaud-Varennes, Thuriot, les ridiculisa, s'en fit d'irréconciliables ennemis. Il osa toucher Saint-Just lui-même. « On voit dans sa démarche et dans son maintien, dit-il, qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un Saint-Sacrement. » — « Je lui ferai bientôt porter la sienne comme un saint Denis, répliqua, dit-on, Saint-Just. » Par ce côté individuel, les Français, déjà accablés de tant de calamités publiques, vidèrent réellement jusqu'à la lie le calice du malheur.

Diverses causes expliquent les revers de la République et le déchaînement des passions en 1793. La principale fut l'absence de gouvernement. Danton, qui s'était remarié et vivait dans la paresse et les délices d'une union nouvelle avec une jeune femme de seize ans, ne se souciait pas du tracas des affaires. Mais il les côtoyait et jugeait avec son grand sens commun le vice de la situation. Selon lui, il fallait ériger le Comité de Salut public en gouvernement provisoire, réduire les ministres à la condition d'agents et leur confier cinquante millions. Danton en parlant ainsi pouvait citer son propre

exemple. Pour le salut de la Patrie il s'était fait gouvernement en des jours terribles. Mais le Comité n'osait prendre une telle responsabilité. Il redoutait la presse et les clubs où dominait la faction d'Hébert. 1793.

Influence d'Hébert et de son journal.

Depuis la mort de Marat, Hébert était devenu le journaliste le plus puissant de la presse. Cet homme, sorti de la boue de Paris, avait été renvoyé, pour vol, des bureaux du théâtre des Variétés. Il s'était fait vendeur de contremarques et entrepreneur de journaux. Par le moyen de son ignoble feuille, *le Père Duchesne*, il acquit de l'influence aux Cordeliers, se fit nommer membre de la Commune, se servit de son pouvoir pour écraser ses concurrents et devint une autorité avec laquelle les ministres comptèrent. Il se faisait payer chèrement des tirages supplémentaires de sa feuille qu'on envoyait aux armées. Il eut, par ce moyen, des numéros répandus jusqu'au nombre de six cent mille, fit fortune, et, tout en portant le bonnet rouge, vécut clandestinement dans le luxe. D'accord avec Collot-d'Herbois, Ronsin, Vincent, Rossignol, etc., il s'était emparé du faible esprit du ministre de la guerre, Bouchotte. L'administration se sentit de leur influence. Ils désorganisèrent l'armée par le changement continuel des généraux.

Le Comité de Salut public n'osa pas d'abord entamer la lutte contre les Hébertistes. Robespierre, qui faisait partie du Comité, regardait Hébert comme

1793. un auxiliaire indispensable contre les enragés, les Varlet, les Leclerc, les Jacques Roux et le tourbillon frénétique des femmes révolutionnaires. Les enragés furent envoyés ou Comité de Sûreté générale pour répondre à une dénonciation de la concubine de Marat qui les accusait d'avoir volé le nom de l'Ami du Peuple en publiant le journal *l'Ombre de Marat*. Dans cette circonstance, Hébert fit taire la section des Gravilliers qui se plaignait amèrement de ces arrestations. Mais la convoitise des Hébertistes allait si loin qu'ils s'efforcèrent de perdre Garat, le faible et spirituel ministre de l'intérieur, afin de se rendre maîtres de son portefeuille comme ils l'étaient déjà de celui de la guerre. Danton sauva Garat. Un Dantoniste, Paré, eut le ministère de l'intérieur. Robespierre resta neutre. Mais le Comité de Salut public disparaissait dans ces intrigues et les mauvaises nouvelles se succédaient avec une rapidité foudroyante. Nous perdions du terrain en Vendée, le Midi était en feu, Lyon tenait toujours, les frontières du Nord tombaient aux mains de l'ennemi. Cambon, Couthon, Jean-Bon-Saint-André, Barrère sentaient bien qu'il eût fallu gouverner. La responsabilité du maniement des fonds les retenait encore. Nonobstant, vers le milieu d'août, les circonstances devinrent si graves que le Comité sentit qu'il était temps ou jamais de surveiller le ministère de la guerre.

Convoitise des Hébertistes.

Le Comité de Salut public se détermine à gouverner.

On réorganisa les Comités de Salut public et de

Surveillance générale. Danton fut proposé pour le premier. Il refusa. Le Comité fut définitivement composé de Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Robespierre, Couthon, Saint-Just, les deux Prieur, Lindet et Carnot. On désigna les trois premiers sous l'appellation de *gens révolutionnaires*, les trois seconds de *gens de la haute main*, les autres *gens d'examen*. Le Comité de Sûreté générale ne fut réorganisé que le mois suivant. Furent élus : Vadier, Panis, Lebas, Boucher-Saint-Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Ruhl, Lebon, Vouland et Moïse Bayle. 1793.

Portrait de Carnot.

Carnot, que le Comité venait d'appeler dans son sein, était encore un homme obscur. C'était un officier du génie, grand travailleur, probe et assidu. C'est lui qui avait fait décréter la fabrication des piques et dirigé les travaux du camp de Montmartre. Simple de manières, modeste de langage, rien de militaire dans la tournure et l'ajustement, il était difficile de pressentir en lui le futur organisateur de la victoire. Il avait rempli avec probité des missions sans éclat. Quoique Carnot fît partie de la Convention, il paraissait rarement aux séances publiques, consacrant tout son temps aux travaux des Comités. Il avait voté la mort du roi et la plupart des grandes mesures propres à sauver la Révolution, mais il vivait en dehors des partis et de leurs intrigues. Aussi, dans de graves circonstances, ce vrai patriote sut-il toujours mettre le sentiment

1793. national au-dessus de ses préférences pour telle ou telle forme de gouvernement. Il eut, quoique militaire, le génie de la liberté, et fut constamment fidèle à ses principes; mais le salut de la patrie l'emporta chez lui sur ces principes mêmes, et dans la dictature de ce Comité de Salut public dont il allait faire partie, il prit sa part de tyrannie pour sauver la France envahie. En tout temps sa conduite fut droite et pure, et de tous les personnages illustres qui traverseront cette période de soixante années de notre histoire nationale, nul ne laissera dans les jugements de la postérité une plus haute estime.

Carnot entra au Comité de Salut public sous les auspices de Barrère, qui l'avait compris et qui devina en lui l'homme qui allait organiser la réquisition et imprimer à la guerre l'impulsion d'une tactique nouvelle. Il régularisa ce colossal mouvement et put songer, en présence de la levée en masse, à appliquer les principes de tactique militaire indiqués dans Grimoard et essayés par le grand Frédéric, et qui consistaient à ne présenter à l'ennemi que des masses portées rapidement d'un endroit à un autre. Cette tactique, qui a été pratiquée par Napoléon dans de si vastes proportions que les batailles devinrent en quelque sorte des duels de nation contre nation, allait sauver la France.

Tactique nouvelle introduite par Carnot.

Sur le rapport du Comité de Salut public où

venait d'entrer Carnot, la Convention rendit un décret dont les dispositions allaient faire de la France entière un camp et un arsenal. Le génie de ces temps extraordinaires, où la France fut un héros, éclate dans cette page formidable et sublime, dont les fragments suivants peuvent donner une idée : 1793.

« ART. Ier. Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Décret pour la levée en masse.

» Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la République.

» II. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes, le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

» III. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

» IV. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de

1793. trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

» V. Le Comité de Salut public est chargé de prendre toutes les mesures pour établir, sans délai, une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'état et à l'énergie du peuple français; il est autorisé en conséquence à former tous les établissements, manufactures, ateliers et fabriques qui seront jugés nécessaires à l'exécution des travaux, ainsi qu'à requérir pour cet objet, dans toute la République, les artistes et les ouvriers qui peuvent concourir à leurs succès; il sera mis à cet effet une somme de 30 millions à la disposition du ministre de la guerre, à prendre sur les 498 millions 200,000 liv. d'assignats, qui sont en réserve dans la caisse des trois clefs. L'établissement central de cette fabrication extraordinaire sera fait à Paris.

» VII. Nul ne pourra se faire remplacer dans le service pour lequel il sera requis; les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

» VIII. La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers; ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'ordre du départ.

» XI. Le bataillon qui sera organisé dans chaque district sera réuni sous une bannière portant cette

inscription : *Le peuple français debout contre les tyrans*. 1793.

Barrère avait, au nom du Comité de Salut public, exposé dans un discours rapide et entraînant les motifs de cette résolution suprême du peuple français. « La liberté, dit-il, est devenue créancière de tous les citoyens; les uns lui doivent leur industrie, les autres leur fortune; ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras; tous lui doivent leur sang. Ainsi donc tous les Français, tous les sexes, tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté! Toutes les facultés physiques ou morales, tous les moyens politiques ou industriels lui sont acquis; tous les métaux, tous les éléments sont ses tributaires. Que chacun occupe son poste dans le mouvement national et militaire qui se prépare. Les jeunes gens combattront, les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances; les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés; les enfants mettront le vieux linge en charpie; et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur les places publiques; ils enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'unité de la République. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers; le sol des caves servira à préparer le sal-

1793. pêtre; tous les chevaux de selle seront requis pour la cavalerie, tous les chevaux de voiture pour l'artillerie; les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques suffiront pour le service de l'intérieur. La République n'est qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. » Désormais les armées n'étaient plus que l'avant-garde du peuple. Dans chaque ville, dans chaque village, à chaque coin de champ se dressaient un régiment, un bataillon, un soldat-citoyen, prêts à marcher à l'heure du péril. Ce mouvement de géant qui rassemble ses forces eut un caractère de spontanéité formidable. Le niveau de l'Egalité, en passant sur le patriotisme et en l'imposant à tous indistinctement, vainquit les répugnances, la paresse et la trahison. Le pauvre coudoya le riche dans les rangs de l'armée; sur l'autel de la Patrie la France entière jura de s'immoler elle-même s'il le fallait. Cette immolation d'un peuple au principe de la nationalité fut complète, sans réserve. La levée en masse put inscrire sur ses drapeaux cette devise : « Le peuple français debout contre les tyrans. » Nous entrons ici dans une phase de ces annales qu'on pourrait comparer au septième et formidable cercle de l'enfer du Dante; mais au sein même des atrocités de la Terreur, la France de 1793 reste grande aux yeux du politique et du philosophe. Elle sauva la civilisation en se sauvant elle-même.

Immolation du peuple français au salut de la Patrie.

transparente aux malheurs de la reine. On y reconnaissait Monsieur et le comte d'Artois. Une part de générosité se mêlait donc à ces menées contre-révolutionnaires. Mais elles étaient une occasion de trouble, et pouvaient devenir un danger pour le pays, dans un moment où la guerre civile et la coalition menaçaient son existence. 1793.

La représentation de *Paméla* donna lieu à de graves désordres. Un officier employé au siége de Lyon, et mandé par le Comité de Salut public, fut insulté, arrêté et admonesté. Il se plaignit aux Jacobins. La pièce fut suspendue; on arrêta les comédiens. Cet incident jeta en quelque sorte une traînée de lumière sur la situation. On s'aperçut que la Terreur, comme certains fléaux, avait développé une sorte d'insouciance de la mort, et une frénésie de jouissances, qui se trahissait dans un excessif déploiement de luxe. Les prisons elles-mêmes, dont le régime était d'autant moins rigoureux qu'elles n'étaient, le plus souvent, que l'antichambre de l'échafaud, étaient devenues des lieux de plaisir pour les derniers débris de cette brillante société du XVIIIe siècle, qui venaient y expier les folies de la Régence et du règne de Louis XV. La prise de Toulon, le siége de Dunkerque, ranimaient chez ces infortunés des espérances explicables sans doute au point de vue personnel, mais bien coupables au point de vue national.

Régime des prisons.

En même temps que le luxe essayait de renaître,

de Code civil. — Révolution financière ; fondation du grand livre de la dette publique par Cambon. — Système décimal, unité de poids et mesures. — Réformes du calendrier. — Erreur de la philosophie révolutionnaire. — Mesure du temps ; puérilité et prétentions religieuses du projet de Romme et de Monge. — Poétique nomenclature de Fabre d'Eglantine. — Vice de la conception matérialiste du calendrier républicain. — Conséquence de ces innovations. — Assistance publique, hôpitaux, secours à domicile. — Initiative de la Terreur. — Siége de Lyon. — Expédients des royalistes à Lyon. — Couthon et les réquisitionnaires de l'Auvergne. — Kellermann repousse l'invasion piémontaise. — Temporisation de Dubois-Crancé. — Impatience du Comité de Salut public. — Doppet remplace Kellermann. — Assaut et prise de Lyon. — Entrée des représentants du peuple et des troupes dans Lyon. — Les partis à Lyon. — Terribles décrets de la Convention contre la ville de Lyon. — Conduite de Couthon à Lyon. — Couthon cède la place à Collot-d'Herbois et à Fouché. — Les partis en Vendée. — Les deux partis se disputent le commandement de l'armée de Mayence. — Division des forces républicaines ; mouvements mal combinés. — Trahison attribuée à Ronsin. — Echec de la division de Saumur. — Chute des généraux hébertistes. — Succès de Kléber, Chalbos et Westermann. — M. de Lescure est tué près de la Tremblaye. — Combat de Chollet. — Mort de MM. de Bonchamp et d'Elbée. — L'armée royaliste passe la Loire et se retire en Bretagne. — Pitoyable état de nos armées aux frontières du Nord. — Projets de l'Angleterre sur Dunkerque. — Arrivée de Houchard à l'armée du Nord. — Plan de Carnot. — Siége de Dunkerque par le duc d'York. — Terreurs et hésitations du général Houchard. — Bataille et victoire de Hondtschoote. — Retraite précipitée du duc d'York. — Faute singulière de Houchard ; sa destitution. — Destitution du général Hédouville. — Jourdan succède à Houchard dans le commandement en chef de l'armée du Nord. — Position et effectif de l'armée du Nord. — Blocus de Maubeuge par les coalisés. — Drouet, fait prisonnier, est envoyé au Spielberg. — Forte position de l'armée ennemie. — Marche de l'armée française vers Maubeuge. — Jourdan et Carnot à Wattignies. — Bataille du 14 septembre. — Succès balancés. — Avis alarmant du Comité de Salut public. — Anxiété de Carnot. — Bataille et victoire de Wattignies. — Carnot sur le champ de bataille de Wattignies.

1793. Le règne de la Terreur était enfin inauguré. Sans doute, plus d'une fois déjà son spectre funèbre est apparu dans ces annales, sur lesquelles il plane dès le début. Mais ce fut seulement en septembre 1793

que le plus lâche des sentiments humains, et en même temps le plus impérieux, fut érigé en moyen de gouvernement, et systématiquement constitué. Un mouvement populaire, qui éclata dans les premiers jours de septembre, en précipita l'avénement et en organisa le système. 1793.

La disette fut la cause première de ce mouvement, qui dégénéra presque aussitôt, et devint, entre certaines mains, un moyen politique. A la fin d'août et dans les premiers jours de septembre, deux classes d'individus qui se confondaient quelquefois, parce qu'ils se proposaient les uns et les autres de jeter la Révolution dans l'extrême, se remuèrent beaucoup. L'appareil de la Terreur semblait irriter plutôt que glacer leur audace. Le luxe, écrasé par des lois draconiennes et qui, dans ces temps de méfiance, devenait une cause de suspicion, essaya de reflorir. On vit reparaître une foule de carosses à la porte des théâtres. Les cafés, les salles de spectacle et les lieux de plaisir étaient envahis par une foule de jeunes gens qu'on commençait à désigner sous le nom de *muscadins*, et dont les artistes du temps nous ont légué l'étrange et ridicule physionomie. Ces jeunes gens, à l'heure où il fallait que la France, pour être sauvée, devînt un vaste camp, déclamaient contre la réquisition et cherchaient à éluder l'obligation qu'elle imposait à tous les citoyens valides. Dans un moment où la sévérité des mœurs était au moins un hommage rendu aux malheurs de la patrie et à la

Aspect de Paris au commencement de la Terreur.

1793. misère publique, ils affectaient une dissolution blessante. Ces hommes, que Bonaparte stigmatisa plus tard du nom flétrissant de *pourris*, se désignaient sous la dénomination de *gens comme il faut*. Ils y ajoutèrent celle d'*honnêtes gens*, qui a traversé tout le XIXe siècle, variable dans ses nuances, identique par le fond, et qui, en certaines circonstances, a pris une redoutable signification politique. Les muscadins haïssaient les Jacobins, et les battaient partout où ils le pouvaient faire en sécurité. Profitant du petit nombre de Jacobins présents à Paris, ils se rendaient au club et y faisaient du tapage. Ils appelaient cela *aller chez le cousin Jacques*, par allusion à l'assassin Jacques Clément.

Insolence des muscadins.

Or, tandis que la reine, séparée de son fils, subissait à la Conciergerie le martyre de la royauté, elle devenait, sans y songer, le prétexte de ces dangereuses manœuvres. Les comédiens du Théâtre-Français devenu le centre de réunion des muscadins, ne pouvaient oublier qu'ils avaient été les *comédiens du roi*. Ils acceptèrent et représentèrent une pièce d'un ancien député royaliste de l'Assemblée législative, M. François de Neufchâteau. La pièce avait pour titre *Paméla*. Les cocardes noires et les cordons bleus y étaient prodigués avec une intention marquée. *Paméla* était une glorification continuelle des Anglais, qui, déjà maîtres de Toulon, assiégeaient alors Dunkerque. Dans le Théâtre du Lycée on jouait une pièce qui n'était qu'une allusion

Le Théâtre-Français en 1793.

transparente aux malheurs de la reine. On y reconnaissait Monsieur et le comte d'Artois. Une part de générosité se mêlait donc à ces menées contre-révolutionnaires. Mais elles étaient une occasion de trouble, et pouvaient devenir un danger pour le pays, dans un moment où la guerre civile et la coalition menaçaient son existence. 1793.

La représentation de *Paméla* donna lieu à de graves désordres. Un officier employé au siége de Lyon, et mandé par le Comité de Salut public, fut insulté, arrêté et admonesté. Il se plaignit aux Jacobins. La pièce fut suspendue; on arrêta les comédiens. Cet incident jeta en quelque sorte une traînée de lumière sur la situation. On s'aperçut que la Terreur, comme certains fléaux, avait développé une sorte d'insouciance de la mort, et une frénésie de jouissances, qui se trahissait dans un excessif déploiement de luxe. Les prisons elles-mêmes, dont le régime était d'autant moins rigoureux qu'elles n'étaient, le plus souvent, que l'antichambre de l'échafaud, étaient devenues des lieux de plaisir pour les derniers débris de cette brillante société du XVIIIe siècle, qui venaient y expier les folies de la Régence et du règne de Louis XV. La prise de Toulon, le siége de Dunkerque, ranimaient chez ces infortunés des espérances explicables sans doute au point de vue personnel, mais bien coupables au point de vue national.

Régime des prisons.

En même temps que le luxe essayait de renaître,

1793.

la misère publique devenait chaque jour plus profonde. Couthon n'avait pas sans raison fait déclarer le gouvernement anglais coupable de lèse-humanité, et M. Pitt *ennemi du genre humain*. Le blocus de nos ports avait paralysé toutes les transactions commerciales, et en même temps développé la cupidité des accapareurs. Le *maximum*, remède empirique à un mal sans autres moyens curatifs que la paix et la liberté, allait devenir une nécessité. On sait ce que peuvent devenir les crises de subsistances dans une ville comme Paris. Bientôt la *question du pain* devint l'unique préoccupation des sections. Il fallait passer une partie des nuits à la porte des boulangers. Pendant ces longues heures où l'ouvrier fatigué, affamé, attendait son tour comme à la porte d'un théâtre, des malveillants et des alarmistes l'irritaient, l'épouvantaient par leurs propos.

M. Pitt et le maximum.

Les sections envoyèrent des délégués délibérer à l'Evêché. L'idée d'un nouveau 31 mai se cachait derrière la question des subsistances. Le Comité de Salut public ne l'ignorait pas. Il espéra couper le mal en détruisant le prétexte. Il fit déclarer que Paris pourrait au besoin être approvisionné par des réquisitions à main armée. La Commune se sentit débordée. Elle craignit pour sa propre existence, et fit d'inutiles efforts pour arrêter le mouvement. Il éclata le 4 septembre, au point du jour. Le branle fut donné par les sections de Montreuil, des Quinze-

Journées des 4 et 5 septembre.

Vingts et de Popincourt. Le tambour battit. La multitude s'assembla sans armes sur le boulevard, poussant pour unique cri : « *Du pain! du pain!* » A midi cette masse couvrait la Grève. Sur une table posée au milieu de la place, une pétition fut improvisée, couverte de signatures. Le peuple nomma une députation qui se présenta au corps municipal. 1793.

Chaumette avait, dans la matinée, obtenu de la Convention un décret qui autorisait la fixation du *maximum* pour les objets de première nécessité. Il lit le décret, le tumulte couvre sa voix. La salle est pleine d'une foule qui ne veut plus se contenter de promesses et n'a qu'une réponse : « Du pain tout de suite! — Et moi aussi, j'ai été pauvre, s'écrie Chaumette, et par conséquent je sais ce que c'est que les pauvres. C'est ici guerre ouverte des riches contre les pauvres... Il faut les écraser, nous avons la force en main. Ils ont mangé nos chemises, ils ont bu notre sueur, et ils voudraient encore s'abreuver de notre sang! » Par ces horribles paroles, Chaumette espère calmer la foule. Il requiert le transport immédiat de farines à la halle, la levée immédiate d'une armée révolutionnaire, pour assurer les réquisitions et punir les coupables. « Surtout, s'écrie Hébert, que la guillotine suive chaque rayon, chaque colonne de cette armée. » Le conseil général arrêta aussitôt que les anciens administrateurs des subsistances, Cousin, Bidermann, Filleul, Favanne

La guerre des riches et des pauvres.

1793. et l'ex-ministre Garat seraient gardés par trois sans-culottes choisis, indemnisés à 5 livres par jour. Le peuple, satisfait, se retira vers dix heures.

Le soir, aux Jacobins, Robespierre démasqua le sens occulte de la manifestation ; mais, toujours inébranlable dans sa politique de juste-milieu, il craignit à la fois d'exaspérer ou de trop calmer les Jacobins, et ne proposa aucun moyen. Un des membres de la société, Royer, fit, au contraire, appel aux hommes d'action. La société s'enflamma à ces paroles, prit rendez-vous pour le lendemain à la place de l'Hôtel-de-Ville, afin de marcher avec la Commune à la Convention, et d'en obtenir des décrets vengeurs contre les ennemis de la Révolution.

Robespierre est débordé par les Jacobins.

Robespierre était alors président de la Convention et devait être remplacé dans la soirée. On avait arrêté la veille un de ses acolytes, Taschereau. Ce manque de respect pour son autorité était de mauvais augure. Il prit pourtant le chemin de l'Assemblée. Pache, maire de Paris ; Chaumette, procureur général, arrivèrent à la tête d'une députation de la Commune. Le maire, avec son flegme habituel, déclara que Paris n'avait pas manqué de subsistances, mais ne se nourrissait plus que des arrivages du jour. Il se plaignit de l'inexécution des lois sur les subsistances, de l'égoïsme et de la malveillance des riches détenteurs de grains. Chaumette lut ensuite la pétition des citoyens de Paris. Elle était écrite

Députation de la Commune et des Jacobins à la Convention.

dans un style violent et imagé. Il associa la justice à la colère. Il déclara que le peuple avait enfin ramassé le gant qu'on lui jetait. « Montagne, s'écria-t-il, soyez le Sinaï des Français. Lancez au milieu des foudres les décrets éternels de la justice et de la volonté du peuple ! » Sa parole fut saluée d'applaudissements prolongés. Thuriot, qui présidait en attendant l'arrivée de Robespierre, répondit : « La liberté survivra aux intrigues des conspirateurs. » A son discours, Chaumette ajouta une de ces motions singulières qu'on nommait des *carmagnoles*. Il proposa de mettre le jardin des Tuileries « en culture utile, » déclarant les fleurs de lis, buis et statues, aliments du luxe et de l'orgueil des rois.

1793.

Etrange *carmagnole* de Chaumette.

La députation, admise aux honneurs de la séance, entra suivie d'une multitude qui poussait le cri de *Vive la République* et portait des bannières sur lesquelles on lisait ces mots : « *Guerre aux tyrans ! guerre aux aristocrates ! guerre aux accapareurs !* » Cette scène augmentait l'exaltation. Moïse Bayle propose de convertir en motions les demandes des sections. Billaud-Varennes, Léonard Bourdon, Danton appuient et développent ces motions. Basire demande l'épuration des Comités révolutionnaires, le désarmement des suspects. Suspect lui-même de modérantisme, il saisissait cette occasion de faire preuve de civisme. La formation immédiate de l'armée révolutionnaire est appuyée par Léonard Bourdon. Danton fait observer que le temps passé aux

Les demandes des sections sont converties en motions.

1793. sections devient une cause de ruine pour le peuple. Il veut qu'on décrète seulement deux grandes assemblées de sections par semaine, le jeudi et le dimanche, et que l'homme du peuple indigent qui assistera à ces assemblées reçoive une indemnité de quarante sous par séance. « Je demande, ajouta-t-il, que vous décrétiez au moins cent millions pour faire des armes de toute nature ; car si nous avions eu des armes, nous aurions tous marché. Jamais la patrie en danger ne manquera de citoyens. Qu'un fusil soit la chose la plus sacrée parmi nous ; qu'on perde plutôt la vie que son fusil. » La fougue de Danton entraîne le vote de ces motions que le Comité de Salut public se hâte d'appuyer.

Elan patriotique de Danton.

L'enthousiasme était à son comble lorsque la députation des Jacobins, réunie aux délégués des quarante-huit sections, prit à son tour la parole par l'organe de son orateur. L'adresse des Jacobins était une dénonciation contre les ennemis de l'intérieur, non moins redoutables que ceux du dehors. Elle se plaignait de l'impunité des coupables et désignait nominativement Brissot, demandant son jugement ainsi que celui de ses complices. Vergniaud, Gensonné furent aussi nommés dans cette sauvage diatribe. « Il est temps, ajouta l'orateur des Jacobins, que l'Egalité promène sa faux sur toutes les têtes. Il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs. Eh bien ! législateurs, placez la Terreur à l'ordre du jour. Soyons en révolution, puisque la contre-ré-

Sinistre adresse des Jacobins à la Convention.

volution est partout tramée par nos ennemis. Que le glaive de la loi plane sur tous les coupables ! Nous demandons qu'il soit établi une armée révolutionnaire, qu'elle soit divisée en plusieurs sections, que chacune ait à sa suite un tribunal redoutable et l'instrument terrible de la vengeance des lois ; que cette armée et ces tribunaux restent en fonctions jusqu'à ce que le sol de la République soit purgé des traîtres, et jusqu'à la mort du dernier des conspirateurs (1). » 1793.

Des acclamations interrompent à chaque instant l'orateur des Jacobins et quand il termine en appelant sur les nobles la vengeance du peuple, l'Assemblée retentit longtemps des applaudissements des tribunes et de la multitude. Drouet, l'auteur de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, s'agite comme un homme pris de vertige et s'écrie : « Puisque notre vertu, notre modération ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple... Déclarez aux gens suspects que si la liberté était en péril, vous les massacreriez impitoyablement, et que vous ne rendrez aux tyrans la terre de la liberté que couverte de cadavres. » Un murmure d'indignation couvrit sa voix, et Thuriot qui présidait articula cette belle parole : « La France n'est pas altérée de sang, elle n'est altérée que de justice. »

Sortie furieuse de Drouet.

Belle réponse de Thuriot.

Diverses députations se succédèrent à la barre.

(1) Séance de la Convention nationale du 5 septembre 1793.

1793.

Chacune apportait sa pierre au sombre monument de la Terreur. Le jurisconsulte Merlin (de Douai), fit rendre un décret portant peine de mort contre quiconque achèterait ou vendrait des assignats. Barrère vint ensuite résumer dans un de ces rapports d'une parfaite clarté qu'il rédigeait avec une rapidité prestigieuse, l'ensemble des pétitions. Lui aussi répéta le mot de la Commune : « Plaçons la Terreur à l'ordre du jour. » On avait parlé de répandre le sang des conspirateurs : au nom de Brissot, il ajouta celui de Marie-Antoinette. Il dénonça ensuite les royalistes, les muscadins, les femmes, à l'animadversion des patriotes. « Ils veulent faire périr la Montagne, dit-il ; la Montagne les écrasera. » Il annonça, en terminant, l'arrestation du neveu de Pitt dans le château de Camiriet à Dinan. Cette nouvelle causa des transports de joie.

Résumé de Barrère. La Terreur est à l'ordre du jour.

La Convention décréta séance tenante la levée de six mille hommes et douze cents canonniers, destinés à former l'armée révolutionnaire. Un second décret éloigna à vingt lieues de la frontière, et plaça sous la surveillance de la police, les personnes autrefois attachées à la maison militaire de Louis XVI. Elle décréta aussi que Brissot, Vergniaud, Gensonné, Clavière, Lebrun et Baudry, son secrétaire, seraient immédiatement traduits devant le tribunal révolutionnaire. Billaud-Varennes demanda la déportation au-delà des mers des femmes de mauvaise vie, les considérant comme une peste dans la so-

Décrets pour la création de l'armée révolutionnaire. La mise en jugement des principaux Girondins.

Motion de Billaud-Varennes contre les prostituées.

ciété, déclarant qu'elles ne faisaient des jeunes gens que des sybarites incapables de servir la liberté, et les considérant comme un germe de contre-révolution. Les excessives prétentions morales de la Terreur commençaient à se produire. Politiquement cette journée eût des conséquences considérables. C'est d'elle que sortit la constitution définitive du Comité de Salut public, telle qu'on l'a vue à la fin du précédent livre, et qui eût scindé ici le tableau de la formation du régime épouvantable à l'aide duquel la France osa tenir tête à la coalition. 1793.

Renouvellement des Comités, censures, épuration, inquisition sur les fortunes des fonctionnaires; certificat d'*hospitalité*, mesures contre les jolies solliciteuses.

Après le renouvellement du Comité de Sûreté générale et l'entrée de deux nouveaux membres dans le Comité de Salut public, la Terreur continua de s'organiser. Sur la demande de la société populaire de Tours, la Convention décréta que tout fonctionnaire public serait tenu de rendre compte de sa fortune (1). Un autre décret de même date obligea les étrangers de se munir d'un certificat d'*hospitalité* délivré par les officiers municipaux. Le même jour, sur le réquisitoire de Chaumette, le conseil général de la Commune se soumit à la censure et à l'épuration. Quelques municipaux s'étaient laissés séduire par des femmes qui réclamaient la liberté d'individus mis en arrestation. La Commune prit une mesure d'exclusion contre les *belles solliciteuses* ou *jolies intrigantes*. L'accès des bureaux

(1) Séance de la Convention du 6 septembre 1793.

1793. de police leur fut interdit. Le conseil arrêta le même jour que toutes les femmes, sous peine de huit jours de prison et d'incarcération jusqu'à la paix en cas de récidive, seraient tenues de porter la cocarde tricolore. Le 17, le jurisconsulte Merlin (de Douai), au nom du Comité de Législation que présidait Cambacérès, lut un rapport sur le projet de loi relatif aux suspects. Un décret conforme aux conclusions fut immédiatement rendu. L'article 2 était ainsi conçu : « Sont réputés suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou par leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de le liberté; 2° ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par la loi du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu de la loi du 12 août dernier; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le

Rapport de Merlin (de Douai) sur le projet de loi contre les suspects.

délai fixé par cette loi ou précédemment. » Ce décret, dont le cadre était ausssi large que vague, devint un des plus redoutables instruments de la Terreur. 1793.

Coupé (de l'Oise) demanda ensuite un décret contre les *muscadins*, et Barrère une mesure de répression contre les propagateurs de fausses nouvelles. On organisa l'armée révolutionnaire, le tribunal criminel extraordinaire et son jury. Ronsin fut général de l'armée, Herman (d'Arras) le président, Fouquier-Tinville l'accusateur public du redoutable tribunal. La loi sur le *maximum* fut achevée dans les derniers jours de septembre. Le Comité de Salut public se fortifiait en même temps et devenait, comme l'avait souhaité Danton, un gouvernement.

Décrets contre les *muscadins* et les propagateurs de fausses nouvelles. Organisation de l'armée révolutionnaire, de son tribunal et de son jury.

Deux tentatives furent faites à la fin de septembre pour arrêter cette formation de l'autorité terrible qui allait permettre à la France de lutter contre tous ses ennemis à la fois. La première fut dirigée contre la Convention par les enragés, dont le chef, Jacques Roux, était toujours en prison. L'attaque eut lieu sous forme de pétition contre l'indemnité allouée aux Sans-Culottes les jours où ils assisteraient aux réunions des sections. Varlet fut l'orateur de l'Évêché et les femmes révolutionnaires appuyèrent cette adresse qui fut renvoyée sévèrement au Comité de Sûreté générale. L'autre attaque fut dirigée contre le Comité de Salut public et la Convention par les Cordeliers et les Hébertistes inquiets

Attaques des enragés et des Hébertistes contre le Comité de Salut public et la Convention.

1793. de l'amélioration des états-majors et de la lumière que l'organisation nouvelle allait jeter sur l'administration de la guerre. Ils demandèrent la mise en vigueur de la Constitution. Danton, brisé de douleur de la ruine de son parti et de l'impuissance de sauver les Girondins, s'était retiré à Arcis-sur-Aube. Ce qui restait de ses partisans essaya d'anéantir Hébert sous les preuves accablantes de l'impéritie et des crimes de ses acolytes.

L'audace de cette faction anarchique et sanguinaire ne fut point abattue. La découverte de l'état déplorable dans lequel Bouchotte, Vincent, avaient mis l'armée de l'Ouest et celle du Nord, ne les déconcerta pas. Maîtres de Robespierre, par sa crainte de la presse, ils portaient aux Dantonistes des coups formidables en demandant impérieusement la mort des Girondins. Les seconds entraînaient en effet les premiers, puisque ceux-ci avaient voulu fonder le parti de la clémence et des indulgents. Thuriot, qui venait de donner sa démission de membre du Comité de Salut public, fit une amère et violente allusion aux Hébertistes en parlant des coquins, des voleurs et des hommes de sang qui aspiraient au pouvoir (1). Il n'osa point les nommer. Mais des lettres de Levasseur et de Merlin (de Thionville) eussent achevé la déroute de cette faction abominable, si Barrère n'eût détourné le danger qui la menaçait

(1) Séance de la Convention du 25 septembre 1793.

en faisant dévier la question. Robespierre évita de lutter contre les Hébertistes, mais il trouva moyen de planer à la fois sur le Comité de Salut public et sur la Convention; il prit la défense du premier et blâma la seconde, lui reprochant son manque d'énergie. Il parla en homme de gouvernement, et si sa personnalité domina dans cette circonstance le Comité de Salut public, il acheva du moins d'affermir son autorité. 1793.

Rapport de Saint-Just. Synthèse de la Terreur.

Le 10 octobre, Saint-Just, au nom du Comité de Salut public, lut un rapport qui reliait entre eux les divers décrets votés dans le courant du mois de septembre. Ce rapport fut en quelque sorte la synthèse de la Terreur, et la constitution du Comité de Salut public en gouvernement provisoire. La Révolution aspira dès lors à sortir de sa période anarchique. Elle s'efforça de dégager la personne de l'Etat moderne du chaos qui la recélait. Efforts infructueux, sans doute, puisqu'ils ne trouvaient d'autres moyens que la violence, la crainte, le despotisme de la hache, pour s'imposer aux multitudes; mais dont il faut pourtant tenir compte, et qu'il importe de signaler au lecteur. Vue sous un de ses aspects les plus élevés, l'histoire de nos soixante dernières années n'est en effet que l'exposition des principes, des idées et des actes législatifs qui ont successivement engendré la constitution de l'Etat tel qu'il existe actuellement. C'est dans le sang et dans les

1793. larmes du plus héroïque des peuples que s'accomplira la première série de ces formations.

Amère critique des partis par Saint-Just.

Saint-Just parut à la tribune, implacable et sombre comme la Terreur, jeune et beau comme la Liberté naissante. Sa parole, plus froide que le tranchant du glaive, tomba indistinctement sur tous les partis. Chacun d'eux se sentit touché à l'endroit de son secret ulcère. Malgré ses déclamations sur la vertu, la Révolution était infectée des vices du XVIIIe siècle. Parmi ces tribuns, ces généraux, ces fonctionnaires, bien peu étaient sans tache. Le mal avait un caractère endémique. La France du Régent et de Louis XV n'avait pas encore été purifiée par vingt années de guerres, et relevée par sa propre immolation de sa déchéance morale. Quoique ce discours eût fort souvent un caractère axiomatique et visât évidemment à des formules, chacun de ces axiomes, chacune de ces formules frappait si directement sur tel ou tel groupe qu'ils ressemblaient à des menaces personnelles.

« Vous devez vaincre à tel prix que ce soit, dit Saint-Just... Votre Comité de Salut public, placé au centre de tous les résultats, a calculé les causes des malheurs publics; il les a trouvées dans la faiblesse avec laquelle on exécute vos décrets, dans le peu d'économie de l'administration, dans l'instabilité des vues de l'Etat, dans la vicissitude des passions qui influent sur le gouvernement. » Après ce début, il déclara que le Comité était résolu à exposer l'état

1793.

Accusations et menaces de Saint-Just.

réel des choses, qu'il fallait punir non-seulement les traîtres, mais encore les indifférents. « Tout ce qui est hors du Souverain est ennemi, » dit-il. Et complétant cette menace, il ajouta : « Entre le peuple et ses ennemis, il n'y a plus rien de commun que le glaive. » Il parla de gouverner par le fer, assusa l'administration, la comptabilité. « Tout le monde a pillé l'Etat, » s'écria-t-il. Et retournant ensuite ses regards vers les armées : « Il n'est peut-être point de commandant militaire qui ne fonde, en secret, sa fortune sur une trahison... On ne saurait trop identifier les gens de guerre au peuple et à la patrie. » Les gens en place eurent leur tour : « Le gouvernement, dit-il, est une hiérarchie d'erreurs et d'attentats... Tous les ennemis de la République sont dans son gouvernement. » Il dénonça les agents de l'administration des hôpitaux fournissant des farines aux Vendéens insurgés, les accapareurs, commissionnaires, courtiers, etc., ligués avec le gouvernenement. « Les voleurs que l'on destitue, dit-il, placent les fonds qu'ils ont volés entre les mains de ceux qui leur succèdent. Le gouvernement est la caisse d'assurance de tous les brigandages et de tous les crimes. » Il évalua ces vols à trois milliards, lesquels entraient en concurrence avec l'Etat pour toutes les acquisitions et rendaient le crime plus fort que la loi. Il demanda un tribunal pour examiner tous ceux qui, depuis quatre ans, avaient manié les deniers de la République. Les

Déplorable état politique et moral du gouvernement de la République.

1793. riches étant enrichis par les taxes qui doublaient leur revenu, il prétendit qu'il fallait diminuer l'excès des fortunes, ajoutant que ces vérités appartenaient davantage au cœur qu'à l'esprit. Par allusion aux débauches des Hébertistes et de certains représentants en mission, Saint-Just traça la ligne de conduite des représentants, leur prescrivant d'être peu familiers avec les généraux, de manger seuls, d'une manière frugale, d'être actifs, infatigables, pareils à Annibal avant Capoue, à Mithridate qui savait le nom de tous ses soldats. « Ceux qui font des révolutions dans le monde, dit-il, ne doivent dormir que dans le tombeau. » Il parla de l'épuration des états-majors, se plaignit de leur libertinage, de leur inexactitude et de leur orgueil, ajouta qu'il était nécessaire de former des institutions et des lois militaires, expliqua par ses côtés constitutifs la puissance de la *légion* et de la *phalange*, dit que notre système militaire devait être impétueux, flétrit ceux qui volent le soldat, montra l'Europe altérée de notre sang, et conclut à la nécessité d'éviter les épidémies, suite du mauvais régime. La bureaucratie ne fut pas épargnée. « Le ministère est un monde de papier, dit-il... Les bureaux ont remplacé le monarchisme; le démon d'écrire nous fait la guerre, et l'on ne gouverne point. » Il montra le service public devenu métier et non vertu. « Tout enfin, ajouta-t-il en terminant, a concouru au malheur du peuple et à la disette :

l'aristocratie, l'avarice, l'inertie, les voleurs, la mauvaise méthode. Il faut donc rectifier le gouvernement tout entier pour arrêter l'impulsion que nos ennemis s'efforcent de lui donner vers la tyrannie; quand tous les abus seront corrigés, la compression de tout mal amènera le bien; on verra renaître l'abondance d'elle-même. » 1793.

Au tableau trop fidèle de l'état des choses sous la Révolution, Saint-Just ajouta la présentation d'une série de mesures embrassant le gouvernement, les subsistances, la sûreté générale et les finances. L'article premier du plus important de ces projets de décret, celui qui concernait le gouvernement, était ainsi conçu « Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués étaient placés sous la surveillance du Comité de Salut public, et ne pouvaient prendre de mesure sans son autorisation. Le même Comité présentait les généraux à la nomination de la Convention. En un mot, il absorbait du même coup tous les pouvoirs et s'emparait de la dictature.

Saint-Just proclame le gouvernement de la République révolutionnaire jusqu'à la paix.

Dictature du Comité de Salut public.

La Convention écouta dans un morne silence ce discours inquisitorial, qui descendait au fond de tant de consciences troublées. Saint-Just inaugurait le régime de la Terreur par cette parole draconienne : « Il faut que le gouvernement soit terrible envers lui-même, et pèse sur lui-même et non

1793.
Causes de la haine et de l'effroi qu'inspirèrent Robespierre, Saint-Just et Couthon.

sur le peuple. » Ces principes sont importants à noter. Ils contenaient l'œuf des haines qu'allait soulever le triumvirat de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just. Ces hommes, qui voulaient terroriser les grands, se montrer doux et modérés envers le peuple, chercher le juste-milieu de la Révolution, et imposer, par la crainte de l'échafaud, la probité, l'énergie, le zèle, la vertu, jetaient, par ces doctrines mêmes, le germe d'un pacte secret entre toutes les faiblesses, toutes les corruptions, tous les vices et, disons-le aussi, entre toutes les âmes pour lesquelles les principes de la clémence et de l'humanité dominent ce qu'on nomme la raison d'Etat. Ne faisant point la part du mal, ils devenaient, non plus des hommes d'Etat, mais des moralistes armés du glaive de la loi, et la haine qu'ils suscitèrent fut proportionnelle à l'effroi qu'ils durent inspirer. Quiconque s'était écarté de l'étroit sentier de cette morale austère qu'ils traçaient à une population corrompue en même temps qu'héroïque, folle de son émancipation naissante, ayant soif de richesses autant que de gloire, de jouissances autant que de liberté, sentit, au souffle de la voix de Saint-Just, sa tête osciller sur ses épaules. En rapprochant les idées de ce discours de la conduite relativement modérée de Couthon à Lyon et de ce qui s'était passé dans la séance de la Convention du 3 octobre, on devina le secret de cette politique, qui eut la prétention de se montrer à la fois

exempte de faiblesse et d'exagération, de s'affermir par la clémence envers le prolétariat, réservant sa sévérité pour les chefs de faction. 1793.

Robespierre sauve les soixante-treize députés impliqués dans le procès des Girondins.

Dans cette séance, Robespierre avait en effet pris la défense des soixante-treize députés de la droite qu'on voulait comprendre dans le procès des Girondins parce qu'ils avaient signé la protestation de ce parti. Il les représenta comme des hommes égarés, affirma qu'il en trouvait dont la signature avait été surprise. Il les sauva. C'était une grande audace d'arracher cette proie aux Hébertistes. Cette clémence, au milieu même de la Terreur, excita chez les hommes qui depuis Septembre marchaient dans le sang jusqu'aux genoux, une sourde fureur. Ce rôle nouveau des gens de la haute main ne laissait de place à personne, pas plus aux modérés qu'aux enragés. Si rien n'arrêtait cette autorité naissante, les uns et les autres deviendraient ses justiciables.

La Terreur est constituée.

La Terreur, avec son gouvernement personnifié dans le Comité de Salut public; sa Convention pour voter les décrets; son club des Jacobins et ses sections entretenant l'agitation; son Comité de Sûreté générale cherchant les coupables, et son tribunal criminel les envoyant à l'échafaud, était constituée. Par le maximum, les réquisitions, la loi des suspects, elle disposait des biens et des personnes. Elle allait bientôt étendre sa main sur tous les partis, et leur faire, aux uns et aux autres, de vastes funérailles.

1793.
Grands travaux de la Révolution.

A côté de ce tableau de la Terreur, il est indispensable de placer celui des immenses travaux qui ont illustré la Révolution. En même temps qu'elle s'armait de toutes pièces pour sa propre défense, elle donnait carrière à son génie novateur, et dans toutes les branches que peut embrasser l'esprit humain, elle jetait les bases des magnifiques institutions dont nous jouissons aujourd'hui. Ce fut en août, septembre et octobre, au moment même où la France levait douze cent mille hommes, décrétait le maximum, les réquisitions, l'armée révolutionnaire, et organisait la Terreur, que jaillirent ces éclairs de génie qui devaient éclairer et féconder l'avenir. Il semble qu'à cette époque toutes les passions bonnes et mauvaises, poussées à leur extrême dilatation, aient en même temps centuplé les puissances créatrices de l'entendement humain.

Plans d'éducation de Lakanal et de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Ainsi, le plan d'éducation nationale proposé le 26 juin 1793 par Lakanal, au nom du Comité d'Instruction publique, fut discuté en juillet. On lui opposa celui de feu Lepelletier de Saint-Fargeau. Lakanal proposait une école primaire par mille habitants. L'Etat venait au secours de l'enfant pauvre qui dénotait des aptitudes supérieures. Telle est l'origine de ce que l'on nomme aujourd'hui dans les colléges les *boursiers*. L'enseignement était libre dans le plan de Lakanal. Celui de Lepelletier de Saint-Fargeau, dont le thème a été repris par les socialistes de 1848, réclamait l'éducation gratuite,

commune et obligatoire. Il distinguait entre l'édu- 1793.
cation et l'instruction, les divisait, accordait à la première sept années, prenait l'enfant des mains de la nature à l'âge de cinq ans, le rendait à douze à la famille et à la société. La fille sortait un an plus tôt. Les deux sexes étaient confondus. La République faisait les frais de l'éducation nationale. Les écoles publiques, les instituts et les lycées attendaient ensuite ceux des jeunes citoyens que ne réclamaient pas les travaux de l'agriculture et de l'industrie. On en choisissait un sur cinquante. Ils étudiaient cinq ans aux frais de l'Etat. Les mères recevaient une indemnité de cent francs.

Cette théorie, où l'on remarquait quelques observations judicieuses, mais dont l'ensemble était entaché d'un caractère utopique et d'une excessive réglementation, fut soutenue par Robespierre, et combattue par l'abbé Grégoire et par Danton, qui y substitua l'idée de l'externat et d'un système mixte. Le plan fut complété en septembre, à la requête des sociétés populaires, qui réclamèrent trois degrés d'enseignement. Lakanal appuya l'idée et la pétition. C'est dans ces premiers efforts du génie et du patriotisme que nous retrouvons l'embryon de nos Ecoles Normale et Polytechnique. C'est donc au peuple français lui-même et à la coopération de quelques législateurs patriotes que revient l'honneur de la conception première de ces grandes écoles. On suivra dans ces annales les progrès de

Idée première de l'Ecole Normale et de l'Ecole Polytechnique.

1793. leur formation, afin que la part de chaque époque et de chaque génération à ce monument du génie national soit distincte. Mais, dans cette embryologie de la société moderne qu'on nomme la Révolution, il importe de ne jamais omettre les formations premières, qui sont le point de départ et la clef de toute une série de combinaisons postérieures.

Unité de langue, Muséum, Conservatoire de Musique.

A ces grands travaux du Comité d'Instruction publique se rattachent encore quelques faits subsidiaires, notamment le décret par lequel ce Comité fut chargé de la composition d'une nouvelle grammaire et d'un nouveau dictionnaire. Un instituteur de la langue française fut aussi donné à chacune des communes où l'on parlait allemand, bas-breton, basque, italien et provençal. On fonda des concours et des prix pour les beaux-arts. Une somme fut consacrée à l'achat de tableaux et de statues pour la formation d'un Muséum auquel plusieurs salles du Louvre furent affectées. La commission des arts demanda l'achèvement du Louvre. Quelques travaux préliminaires, qui devaient plus tard servir à la formation du Conservatoire des Arts et Métiers et de l'Institut, furent également élaborés par les Comités de 1793. Chaumette proposa et fit accepter la création d'un Conservatoire de Musique, qui fut dirigé par le vieux et célèbre Gossec.

Etudes diverses des Comités de 1793.

D'autres travaux d'un ordre différent, mais d'un intérêt non moins élevé, appartiennent encore à

cette époque, extraordinaire sous tous les rapports. C'est en 1793 que fut réglée l'administration du télégraphe; que Cambacérès jeta les premières bases d'un Code civil, admis en principe depuis 1791, mais qui, trouvé alors trop procédurier, fut renvoyé par la Convention à un comité de philosophes; il ne fut réalisé que sous l'Empire. Le *grand livre de la dette publique*, dont la création fut décrétée sur la proposition de Cambon, appartient encore à cette année terrible et féconde. Cette conception, qui jette un grand éclat sur la mémoire de Cambon, constituait à elle seule une révolution dans les finances de l'Etat. Lorsque Cambon entreprit, selon le langage du temps, de *républicaniser* la dette, cette dette confuse, multiple, embrouillée par une foule de vieux contrats, offrait l'image du désordre et chargeait la comptabilité de l'Etat de difficultés sans nombre. Des corporations, des communautés dont on avait absorbé les capitaux, des obligations du clergé mises à la charge de l'Etat, etc., constituaient un peuple de créanciers dont les droits étaient différents. Cambon transforma chaque créance en rente perpétuelle à cinq pour cent d'intérêt, dont le titre négociable permettait à tout créancier de rentrer dans son capital et à l'Etat d'amortir graduellement la dette en rachetant les titres de rente dans les moments où les cours fléchissaient. Les impôts qui incombaient à la dette publique furent également uniformisés en un impôt d'un cinquième.

1793.

Organisation de la télégraphie.

Premiers essais de Code civil.

Révolution financière; fondation du grand livre de la dette publique par Cambon.

1793. La dette flottante se trouva ainsi diminuée d'autant, et l'addition du grand livre devint la vraie science du financier.

Cet esprit de simplification qui s'empara de la Révolution fut une des conséquences du retour violent et passionné vers la nature qui caractérise la philosophie matérialiste de la fin du XVIII[e] siècle. Au point de vue religieux et moral, les conséquences en furent fâcheuses et engendrèrent des réactions non moins exagérées dans le cœur même du XIX[e] siècle; mais au point de vue des progrès scientifiques et du perfectionnement des rouages administratifs de la société, ces tendances eurent des résultats avantageux. Le système décimal dériva de la mesure du méridien et du nombre dix, servant de diviseur et de multiplicateur; l'eau distillée servit à former l'unité de poids. Ces conceptions, basées sur un système simple et ingénieux, survécurent et firent le tour du monde. Elles découlaient de la nature des choses. Mais les innovations qui, de près ou de loin, s'attaquaient au symbole religieux, périrent avec les circonstances qui les avaient fait naître.

Système décimal, unité de poids et mesures.

La réforme du calendrier fut du nombre. On conçoit que dans cet isolement de la France républicaine, mise au banc des nations, l'idée de couper les derniers liens qui les attachaient au vieux monde ait pu séduire l'orgueil des Christophe Colomb de la Révolution. Mais leur audace égara cette raison

Réforme du calendrier. Erreur de la philosophie révolutionnaire.

même dont ils étaient si fiers. Dans leur ivresse philosophique, ils oublièrent que l'homme, quelles que soient les aventures de sa destinée, ne rompt jamais entièrement avec la tradition. Ils ne comprirent pas que le lien religieux, noué au plus profond des entrailles de l'humanité, ne saurait être brisé par une tempête politique, quelque violente qu'elle soit ; que les religions ne finissent pas, ou plutôt que la religion est une, qu'elle se perpétue en se transformant, mais qu'en tous cas une forme ne disparaît que lorsqu'une forme plus parfaite l'a usée par le lent travail des siècles, par le dévouement des martyrs, et qu'elle cesse seulement faute de raison d'être. 1793.

Mesure du temps ; puérilité et prétentions religieuses du projet de Romme et de Monge.

La Convention chargea Romme, Monge et quelques autres de fixer la mesure du temps. Opposant l'idée politique à l'idée religieuse, ou plutôt faisant, comme on l'a trop fait depuis, de la politique une sorte de religion, ils datèrent l'ère nouvelle du 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la première République française. Cette imitation romaine était en outre basée sur la curieuse considération que le soleil entrant le 22 septembre, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes, dans le signe de la Balance, arrivait à l'équinoxe vrai, et symbolisait, par l'égalité des nuits et des jours, l'égalité civile et morale proclamée par les Français. Enumérant d'autres considérations du même genre, Romme ajoutait que ces circonstances imprimaient

1793. un *caractère religieux* à l'époque du 22 septembre. L'année fut de trois cent soixante-cinq jours. Les phases de la lune décidèrent la commission à conserver les mois, mais on les fit tous égaux et de trente jours. A l'instar des Egyptiens, l'année se termina par cinq jours complémentaires. L'antique et belle institution du dimanche fut abolie. Le mois eut trois *décades*, par cette considération non méprisable d'ailleurs, qu'il était bon de faire rentrer la mesure du temps dans le principe de l'unité de poids et mesures. La nomenclature des mois et des jours offerte par Romme fut rejetée. Elle rappelait les actes principaux et les symboles politiques de la Révolution, tels que le *niveau*, la *pique*, etc.

Poétique nomenclature de Fabre d'Eglantine.

Fabre d'Eglantine combla cette lacune. Il proposa pour la nomenclature des mois les noms suivants correspondant à ceux du calendrier, en commençant par septembre : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, *nivose*, *pluviose*, *ventose*, *germinal*, *floréal*, *prairial*, *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Cette nomenclature pleine de grâce et de charme qui faisait passer dans l'imagination du peuple le riant panorama des saisons et des travaux agricoles, ce jeune calendrier de la Révolution, bien supérieur à la nomenclature absurde, barbare, du calendrier grégorien qui ne respecte même pas les nombres, et donne aux neuvième, dixième, onzième, et douzième mois de l'année les noms de septembre, octobre, novembre et décembre, restera dans l'histoire. Ce fut un

vrai poëme en douze mots que tous apprirent et retinrent. Mais la dénomination des jours qui, bien qu'empruntée à l'astrologie judiciaire, ne manque pas de poésie, devenait désagréable dans le projet de Fabre d'Eglantine sous les noms de *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi,* etc. Quant à remplacer, comme on le fit, les noms des saints de la légende chrétienne par des noms de légumes et d'outils, c'était achever de perdre par une conception basse, matérialiste et ridicule un projet qui déjà révoltait ce que l'homme a de plus cher, son culte et ses coutumes. Quant aux cinq jours complémentaires on les consacra noblement aux fêtes du *génie*, du *travail*, des *actions*, des *récompenses* et de l'*opinion*. Mais par cette même tendance macaronique qui sans cesse dans la Révolution marie le sublime au grotesque, on les affubla du nom général de *sans-culottides* (1). Comme on le verra plus loin, ces innovations conduisaient directement au culte de la Raison, pure fille de Descartes, de Kant, de Voltaire, ou plutôt de ce XVIIIe siècle qui fit l'autopsie des facultés humaines, et par la recherche de l'absolu, toucha au néant.

1793.

Vice de la conception matérialiste du calendrier républicain.

Conséquences de ces innovations.

Contraste singulier et digne de remarque ! la charité fut immense à cette époque où la politique était impitoyable. Les femmes en couche, les aveugles, les orphelins, les vieillards, les malades des hospi-

Assistance publique, hôpitaux, secours à domicile.

(1) Décret du 24 octobre 1793.

1793. ces, les mères privées de leurs enfants par la réquisition, furent l'objet de la sollicitude de la Commune dans plusieurs arrêtés qui modifièrent avantageusement le régime des hôpitaux, notamment à Bicêtre, à la Salpêtrière, repaires horribles où vivaient confondus le vice, la maladie et la folie. Des secours à domicile furent organisés. La sollicitude fut poussée au point d'envoyer aux convalescents des imprimés qui les rattachaient du fond de l'hospice au mouvement de la vie commune, allégeaient leurs ennuis, leur rappelaient qu'ils appartenaient à la grande famille française et qu'ils n'en étaient point oubliés.

Initiative de la Terreur.

L'organisation de la Terreur avec ses épouvantes, ses misères et ses grandeurs telles qu'on vient d'en esquisser le tableau, permit à la France de briser le cadre de la contre-révolution, de la disloquer et de repousser l'étranger du territoire qu'il commençait à envahir. Avant même que le Comité de Salut public fût constitué en gouvernement révolutionnaire, on avait pressenti son avénement, et déjà l'influence des hommes qui devaient en prendre la direction s'était fait sentir, notamment dans les opérations du siége de Lyon.

Siége de Lyon.

Assise au confluent de la Saône et du Rhône, protégée par les hauteurs de la Croix-Rousse, par les collines de Fourvières et de Sainte-Croix, la ville de Lyon n'avait besoin que d'artillerie et de quelques redoutes pour soutenir un siége. Or, c'est avec

six mille hommes au plus que Kellermann entreprenait de soumettre une place défendue par plus de vingt mille combattants, trop compromis pour ne pas persister dans leur rébellion.

Expédients des royalistes à Lyon.

Commandée par le général Précy, qui avait combattu avec les Suisses au 10 août, par M. de Virieu, ex-constituant, par un Milanais, Roubiès, par Rambaud et autres royalistes qui mettaient leur espoir dans l'intervention des Piémontais, la ville de Lyon devait être victime d'une tactique misérable qui consistait, de la part de ses chefs, à s'abriter derrière la cocarde tricolore jusqu'au moment où il leur serait permis d'arborer le drapeau blanc. Déjà ce drapeau était prêt ; mais on n'osait pas le déployer encore, et pour que l'équivoque portât ses fruits sanglants, il fallait conserver jusqu'au jour du triomphe les couleurs de la République. Ceux des républicains lyonnais qui n'étaient pas dupes de cette manœuvre étaient jetés en prison ou fusillés. Tels sont les expédients auxquels sont obligés de descendre les partis qui, malgré leur infime minorité, persistent à poursuivre par la force, et non par le temps et la persuasion, la conquête du pouvoir.

Les proclamations conciliantes de Kellermann, de Gauthier et de Dubois-Crancé n'obtinrent que des réponses méprisantes. Pour achever d'égarer les esprits des républicains lyonnais, leurs chefs royalistes firent circuler une fausse lettre de Danton à Dubois-Crancé, contenant ces mots : « Si,

1793. contre mon attente, tu ne pouvais *réduire* cette ville orgueilleuse *par la famine,* il faudra pour lors l'*assiéger sans miséricorde,* et même, s'il le faut, *la réduire en poussière ;* LE SOL NOUS RESTERA TOUJOURS (1) !!! » Danton, interpellé, n'eut pas de peine à se disculper ; d'ailleurs, il n'écrivait jamais. La Convention, sur le rapport de Barrère, envoya de nouvelles forces pour hâter le siége. Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon furent adjoints à Gauthier et à Dubois-Crancé. Les trois premiers représentaient le parti jacobin, qui voulait en finir.

Couthon et les réquisitionnaires de l'Auvergne.

Couthon mit en réquisition les rudes paysans du Puy-de-Dôme, les comparant à des rochers qu'il voulait précipiter sur les faubourgs de Vaize. Le bombardement commença le 24 août. On sait que la première attaque datait du 9. Les monuments publics, les magasins, les hôpitaux s'écroulèrent les premiers. La résistance ne désarma point. A une troisième sommation, il fut répondu : « Nous n'ouvrirons pas nos portes. » A une autre tentative de conciliation du commissaire des guerres, Pâris, Précy répliqua : « Nous irons jusqu'au bout. » Une circonstance vint d'ailleurs ranimer les espérances des rebelles. Ils apprirent que les Piémontais descendaient, au nombre de vingt-cinq mille, des hauteurs du Saint-Bernard et du mont Cenis, et roulaient comme une avalanche dans les vallées de la

(1) *Moniteur universel,* 22 août 1793.

Tarentaise et de la Maurienne. Kellermann dut aussitôt partir pour se mettre à la tête des gardes nationales de l'Isère et de la Savoie. Il repoussa l'étranger, et lui fit repasser les Alpes plus vite encore qu'il ne les avait franchies.

1793. Kellermann repousse l'invasion piémontaise.

Cependant les royalistes lyonnais et les sections égarées qu'ils commandaient se défendaient avec une bravoure extraordinaire. La nouvelle de la prise de Toulon, qui parvint à Paris le 2 septembre, n'était pas de nature à ralentir les opérations du siége. Les forces des assiégeants furent augmentées de cent bouches à feu, de six compagnies d'artillerie, de deux régiments de cavalerie et de dix bataillons de ligne. Malgré ces nouveaux renforts, Dubois-Crancé usa encore de modération. Il rétrécit le cercle de feu qui enveloppait la place, mais il ne livra pas l'assaut : il comptait prendre la ville par la famine. Une foule de malheureux affamés, d'autres que n'avaient pu entraîner les chefs royalistes et dont la liberté ou la vie étaient en péril, se réfugièrent dans les bras des assiégeants qui partagèrent leurs vivres avec eux. Dubois-Crancé en évalua le nombre à plus de vingt mille.

Temporisation de Dubois-Crancé.

L'impatience du Comité de Salut public ne s'accommodait pas de ces lenteurs. Il remplaça, le 11 septembre, Kellermann par le montagnard Doppet, qui partageait l'ardeur du Comité et de ses envoyés Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon. L'Auvergne se levait à la voix de Couthon. Les paysans

Impatience du Comité de Salut public. Doppet remplace Kellermann.

1793 de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Cantal, de Rhône-et-Loire arrivaient armés de piques, de faux et de fourches. « Je n'entends rien à la tactique, disait le paralytique Couthon; j'arrive avec mes paysans d'Auvergne; leur sainte colère emportera tout. D'ailleurs, j'ai promis à mes concitoyens l'assaut pour lundi, et il faut qu'ils aillent faire leurs vendanges. » Le parti de Dubois-Crancé prétendait, au contraire, qu'il était inutile d'employer la force, Lyon n'ayant plus de vivres que pour un petit nombre de jours. Nonobstant, l'avis de Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet prévalut.

L'arrivée de Doppet, qui prit son commandement le 26, accéléra le siége. Le feu n'avait pas cessé d'ailleurs depuis le 19 septembre, et quoique les batteries des rebelles fussent nombreuses, leurs positions avantageuses et leurs chefs expérimentés, on leur enlevait fréquemment des postes. Trois jours après son arrivée, Doppet ordonna l'assaut. On s'empara des hauteurs de Sainte-Foix, de quatre redoutes, de quatre pièces de canon et de beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvait un ex-constituant, l'infortuné évêque Lamourette. Dubois-Crancé et Gauthier, malgré les services qu'ils avaient rendus, furent rappelés. Le 8 octobre, les derniers ordres furent donnés pour porter le coup décisif aux rebelles. On enleva les hauteurs de Fourvières et du faubourg de Saint-Just. Les der-

Assaut et prise de Lyon.

nières redoutes furent prises. La nuit, des commissaires des sections de Lyon vinrent offrir leur soumission. Les assiégeants suspendirent le feu. Précy et Virieu profitèrent de ce moment de répit pour s'échapper par le faubourg de Vaize avec deux mille cinq cents hommes et quatre pièces de canon. Ils culbutèrent les postes de la division Rivas; mais, poursuivis comme des bêtes fauves par les paysans de l'Ain, ils ne purent gagner la Suisse. Virieu fut tué, et Précy, n'ayant plus avec lui que deux de ses compagnons, erra longtemps dans les bois, et trouva enfin un asile chez un laboureur du Forez, qui le tint neuf mois caché dans un souterrain. Cette évasion de Précy et de sa troupe excita les soupçons des Jacobins. 1793.

Entrée des représentants du peuple et des troupes dans Lyon.

Le lendemain 9 octobre, les troupes entrèrent dans Lyon *le pain à la main.* On sait que Robespierre et Saint-Just cherchaient à tracer dans la Révolution, entre la Gironde et les enragés, une politique de juste milieu. Couthon, l'un des membres de ce triumvirat jacobin qui devançait, par certains côtés de juste-milieu, les théories du régime de Juillet 1830, était résolu de sauver Lyon, sans pourtant se départir de sa fermeté. Les soldats, sous l'inspiration de cette politique, jurèrent de respecter les propriétés. Couthon fit rouvrir les ateliers, ranima le commerce. Les coupables furent divisés par catégories et protégés par l'observation des formes judiciaires.

1793.
Les partis à Lyon.

Deux partis se dessinèrent donc à Lyon : celui des hommes de la haute main, représenté par Couthon, Châteauneuf-Randon, Maignet et Laporte; celui des gens révolutionnaires, personnifié à Lyon dans Javogues, Gauthier et Dubois-Crancé. Ces deux derniers n'étaient pas encore allés à Paris rendre compte de leur conduite. Ils se plaignirent à leurs chefs, Barrère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois de la modération de Couthon, qui montrait autant de sang-froid après la victoire qu'il avait témoigné d'ardeur avant. La fuite de Précy fut perfidement commentée. Les partisans de Chalier criaient vengeance, réclamant pour les cendres de leur chef les honneurs du Panthéon, ce qui fut accordé. Mais Couthon resta ferme dans sa ligne de conduite.

Terribles décrets de la Convention contre la ville de Lyon.

Cependant la Convention (1) venait de rendre un décret qui, sur le rapport du Comité de Salut public, ordonnait la nomination d'une commission de cinq membres pour faire punir militairement les contre-révolutionnaires de Lyon, désarmer tous les habitants, venger les pauvres de l'oppression des riches. Les articles 3, 4, 5 et 6 de ce décret étaient ainsi conçus : « La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spé-

(1) Décret de la Convention du 12 octobre 1793.

cialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. — Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. — La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville-Affranchie*. — Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté; Lyon n'est plus. — Le dix-huitième jour du 1er mois l'an II de la République une et indivisible.* » On affecta, en outre, les biens des riches à indemniser les pauvres. 1793.

Conduite de Couthon à Lyon.

Couthon était trop politique pour exécuter à la lettre un pareil décret et annihiler une ville de l'importance de Lyon. Il se fit porter, il est vrai, dans un fauteuil, armé d'un marteau d'argent et suivi d'une bande de démolisseurs; mais, tout en feignant la plus vive admiration pour le décret, il eut soin d'en éluder les dispositions. Il attendit pour l'exécuter jusqu'au 26. On le vit alors, sur la place Bellecour, toucher une maison de son marteau en disant : « La loi te frappe; » mais la vengeance ne s'accomplissait pas. Dubois-Crancé, Gaillard, ami de Chalier, qui avait passé dans un cachot la période du siége, vinrent à Paris, exposèrent leurs doléances aux Jacobins. Collot-d'Herbois et les violents accueillirent avec enthousiasme des plaintes qui servaient leurs passions. Couthon comprit que sa situation n'était plus possible. Ne voulant pas

Couthon cède la place à Collot-d'Herbois et à Fouché.

1793. sortir de la ligne politique qu'il s'était tracée, il céda la place à deux hommes qui ne reculaient devant rien, à deux roués sanguinaires étrangers à toute morale comme à toute doctrine politique : Collot-d'Herbois et Fouché. Rien ne saurait sans doute effacer l'auréole sanglante qui enveloppe le sombre triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon, mais il convient cependant à l'histoire de distinguer dans la Révolution les hommes qui réglèrent leur conduite sur des principes de politique et de morale (ces principes fussent-ils excessifs comme les temps où ils se produisirent), des scélérats sans conscience et sans foi qui ne virent dans la Révolution qu'un moyen de fortune et d'élévation.

Tandis que Lyon expiait sa révolte, Barras et Fréron à Marseille, Tallien à Bordeaux, ramenaient les populations du midi à l'obéissance. En Vendée le succès de la défense de Nantes fut suivi de revers dont il convient d'expliquer les causes.

Les partis en Vendée.

On sait qu'il s'était formé, dans les rangs des républicains, deux partis désignés sous les noms de *parti de Nantes* et *parti de Saumur*. Le premier avait pour chefs le général comte de Canclaux et le représentant dantoniste Philippeaux. On accusait ce parti de tendances aristocratiques et militaires. Le général Rossignol, ex-ouvrier, ex-clubiste qui avait succédé à Biron, était le chef du second. Il avait avec lui les représentants Richard et Chou-

dieu. Santerre servait sous ses ordres. Rossignol représentait le parti ultra-démocratique. Lorsqu'il avait été question de le renverser, Robespierre lui-même avait daigné le soutenir. C'était un homme d'une véritable bravoure, mais absolument incapable de commander en chef et d'un caractère faible qui le mettait à la merci de Ronsin et des Hébertistes. 1793.

Les deux partis se disputent le commandement de l'armée de Mayence.

Ces deux partis se renvoyaient les accusations les plus amères. L'arrivée de l'armée de Mayence qui, ne pouvant servir contre l'ennemi du dehors, venait d'être envoyée en poste en Vendée, augmenta cette animosité. Cette armée promettait, en effet, à celui des deux partis qui la commanderait l'honneur probable de la victoire. De part et d'autre un plan de campagne fut mis en avant, et de l'adoption de l'un ou de l'autre de ces plans allait dépendre la direction que prendrait l'armée de Mayence. Le plan du général Grouchy, chef d'état major de l'armée des côtes de Brest, plut au Comité de Salut public, et donna d'abord gain de cause au parti de Nantes. Mais le Comité revint sur sa décision, et un conseil de guerre, auquel assistèrent les deux partis, eut lieu le 2 septembre. On ne put s'entendre. Rossignol eut le bon esprit de s'effacer, et l'armée de Mayence resta sous les ordres du général Canclaux. Elle avait pour général d'avant-garde Kléber, pour général de division Aubert du Bayet. Haxo était de la réserve. Merlin (de Thionville), qui à lui

1793. seul valait un bataillon, avait suivi ses amis de Mayence. Huit mille hommes, commandés par les généraux de brigade Beysser et Grouchy, complétaient les forces de Canclaux, commandant de l'armée des côtes de Brest. Rossignol commandait les cinq divisions de Santerre, Chalbos, Duhoux, Mieszkouski et Tuncq. Les deux armées devaient opérer, l'une par la rive gauche de la Loire et la basse Vendée, et l'autre partir de Saumur, de façon à opérer sa jonction le 15, devant Mortagne.

Division des forces républicaines; mouvements mal combinés.

Cette combinaison avait le double inconvénient de diviser les forces de nos armées, et d'exiger dans les mouvements des deux corps expéditionnaires une précision sur laquelle il était difficile de compter. Tuncq, qui commandait la division de Luçon, étant parti sans laisser d'ordres, à la suite d'une chute de cheval, le jeune général Lecomte, qui prit le commandement, fut battu, par 30,000 Vendéens, à Chantonnay. Marceau était à cette malheureuse affaire. Canclaux, du côté de Nantes, fut plus heureux. Il repoussa Charette. Kléber, à la tête de l'avant-garde des Mayençais, prit Port-Saint-Père et marcha sur Saint-Léger, où il ne put arriver que le 14, c'est-à-dire deux jours plus tard qu'il ne fallait pour être le 15 à Mortagne. Beysser le rejoignit après avoir pris Pornic, Bourgneuf et Machecoul. On continua d'avancer. Montaigu fut pillé. La guerre de Vendée prenait un caractère d'extermination tel que l'âme héroïque de Kléber en fut

frappée de mélancolie. On arriva à Clisson le 17. Canclaux ne savait rien de Rossignol. Il lança l'avant-garde des Mayençais vers Torfou. 1793.

La division de Saumur, commandée par Santerre, atteignit Doué le 14. Rossignol ayant appris l'échec de la division de Luçon à Chantonnay, n'osait plus suivre à la lettre le plan de l'expédition. Les républicains n'avaient à Doué que 7,000 hommes armés militairement. Ils furent attaqués par des forces considérables que commandaient le garde-chasse Stofflet, le prince de Talmont et M. d'Autichamp. Les troupes républicaines culbutèrent ces masses sauvages et les poursuivirent la baïonnette dans les reins. M. de Lescure essuya aussi une défaite à Thouars. Encouragé par ces succès, Rossignol continua de porter en avant la division de Saumur en y joignant celle d'Angers, commandée par Duhoux, mais en même temps, par une contradiction inexplicable, qui ne saurait être attribuée à Rossignol, ordre fut donné à la division de Niort, commandée par Chalbos, et qui occupait la Châtaigneraie de revenir sur ses pas. Cet ordre, daté du 16, parvint le 20 à Saint-Fulgent au général de la division des sables, Mieszkouski. Tout porte à croire que Ronsin, profitant d'une indisposition de Rossignol, abusa de son nom et donna par malentendu, d'autres disent par basse jalousie contre l'armée Mayençaise, cet ordre, qui pouvait

Trahison attribuée à Ronsin.

[illegible] de c
[illegible]
[illegible] as hei
[illegible] leurs
[illegible] [illegible]ens.
[illegible] [illegible]ren
[illegible] dans une rue étroite
[illegible] et mis e
[illegible] en m
[illegible] Beaulieu
[illegible]
[illegible] à tend
[illegible] fos
[illegible] géné
[illegible] il dél
[illegible] M. de Lesc
[illegible] Ve
[illegible] le
[illegible] reste fen
[illegible] com
[illegible] cachés dan
[illegible] Mayençais se
[illegible] sa mâle conte
[illegible] ant ces l
[illegible] les charges de
[illegible] fois repoussé
[illegible] retraite fut héro
[illegible] commandant Chevardi
[illegible] conséquence du mo

ment rétrograde de Chalbos, attribué au misérable et inepte Ronsin.

Beysser n'avait pas quitté Montaigu. Il fut surpris par Charette et Lescure, qui mirent la ville à feu et à sang, se portèrent sur Saint-Fulgent, rejetèrent sur Chantonnay Mieszkouski et la division des Sables, ainsi que celle de Luçon. Heureusement les vainqueurs ne surent pas s'accorder. Charette cessa de concerter ses mouvements avec ceux des autres chefs vendéens.

Le mauvais succès de cette expédition précipita la chute des généraux de club que la faction hébertiste avait maintenus jusqu'alors. Le représentant dantoniste Philippeaux écrivit contre eux des rapports empreints sans doute d'exagération, et qui lui attirèrent d'amères répliques de son collègue Choudieu, mais où l'impéritie de ces généraux improvisés était surabondamment démontrée. Le tort du Comité de Salut public fut de rappeler en même temps de véritables hommes de guerre tels que Grouchy, Canclaux, Aubert du Bayet. Les deux armées furent placées dans une seule main. Ce fut un Jacobin exalté, ex-maître d'armes, qui fut nommé à ce grand commandement. Kléber l'a flétri du nom le plus injurieux que puisse recevoir un soldat. D'autres ont défendu sa mémoire. Une nouvelle expédition était commencée quand Léchelle fut appelé au commandement en chef. L'armée de Mayence avait quitté Nantes et reprenait la route

1793. devenir fatal. Rossignol informé de ce déplorable mouvement se hâta de le réparer.

Echec de la division de Saumur.

La division de Saumur ne fut pas heureuse dans sa marche en avant. Le 18, au bourg de Coron, elle fut attaquée par 12,000 Vendéens, commandés par Piron. Santerre et Ronsin engagèrent maladroitement leur artillerie dans une rue étroite du bourg, furent rejetés sur les hauteurs, et mis en déroute. La division d'Angers perdait presqu'en même temps son artillerie sur les hauteurs de Beaulieu, et fuyait devant l'ennemi jusqu'aux Ponts-de-Cé. Le même jour, 19 septembre, les Vendéens attendaient Kléber à Torfou, pays de buissons, de fossés et de chemins couverts. Quoique l'illustre général n'eût que 2,000 hommes à sa disposition, il délogea d'abord les bandes de Charette. M. de Lescure, à la tête de quelques centaines d'héroïques Vendéens, revient à la charge. M. de Bonchamp le soutient avec ses Bretons. Kléber, blessé, reste ferme. Les fuyards de Charette se glissent alors comme des reptiles derrière les Mayençais, et cachés dans leurs repaires tirent à coup sûr. Les Mayençais se croient trahis. Kléber les soutient par sa mâle contenance. Il ordonne la retraite, mais en reculant ces braves ne se laissent pas entraîner. Les charges de la cavalerie vendéenne sont chaque fois repoussées par une fusillade meurtrière. La retraite fut héroïquement couverte par le commandant Chevardin, de Saône-et-Loire. Elle fut la conséquence du mouve-

ment rétrograde de Chalbos, attribué au misérable et inepte Ronsin. 1793.

Beysser n'avait pas quitté Montaigu. Il fut surpris par Charette et Lescure, qui mirent la ville à feu et à sang, se portèrent sur Saint-Fulgent, rejetèrent sur Chantonnay Mieszkouski et la division des Sables, ainsi que celle de Luçon. Heureusement les vainqueurs ne surent pas s'accorder. Charette cessa de concerter ses mouvements avec ceux des autres chefs vendéens.

Chute des généraux hébertistes.

Le mauvais succès de cette expédition précipita la chute des généraux de club que la faction hébertiste avait maintenus jusqu'alors. Le représentant dantoniste Philippeaux écrivit contre eux des rapports empreints sans doute d'exagération, et qui lui attirèrent d'amères répliques de son collègue Choudieu, mais où l'impéritie de ces généreux improvisés était surabondamment démontrée. Le tort du Comité de Salut public fut de rappeler en même temps de véritables hommes de guerre tels que Grouchy, Canclaux, Aubert du Bayet. Les deux armées furent placées dans une seule main. Ce fut un Jacobin exalté, ex-maître d'armes, qui fut nommé à ce grand commandement. Kléber l'a flétri du nom le plus injurieux que puisse recevoir un soldat. D'autres ont défendu sa mémoire. Une nouvelle expédition était commencée quand Léchelle fut appelé au commandement en chef. L'armée de Mayence avait quitté Nantes et reprenait la route

1793. de Mortagne. Les autres divisions marchaient sur la Châtaigneraie, Doué, Bressuire, etc.

Succès de Kléber, Chalbos et Westermann.

Kléber remporta une première victoire le 6 octobre, à Saint-Symphorien, contre trente-cinq mille Vendéens, commandés par MM. de Bonchamp et d'Elbée. Le 9, au lieu dit Moulin-aux-Chèvres, près Châtillon, Chalbos vainquit Lescure, Larochejacquelin, Stofflet et Beaurepaire, qui faillirent être faits prisonniers. Le 11, le bouillant Westermann prit cinq cents hommes et deux pièces de canon, et partit en avant-garde. Les Vendéens sortirent de Mortagne et se lancèrent à sa poursuite. L'armée républicaine surprise prit la fuite. Chalbos, Lecomte, Westermann, la rallièrent entre Châtillon et Bressuire. Lecomte se fit tuer. L'ennemi dut se replier dans Châtillon. Westermann prend un détachement de hussards, fait monter un grenadier en croupe de chaque cavalier, et pousse droit à Châtillon, où il trouve l'armée vendéenne ivre et endormie. Il en fit un épouvantable massacre; Chalbos vint l'y aider. Châtillon fut brûlé. L'armée vendéenne quitta Mortagne où Kléber arrivait. L'ennemi rencontra, près du château de la Tremblaye, la division de Luçon, commandée par Marceau. M. de Lescure, deux fois blessé et combattant toujours, fut tué d'une balle dans la tête. Les Vendéens désolés se retirèrent sur Beaupreau. Les chefs vendéens étaient plus que jamais divisés. Une multitude de femmes, d'enfants et de vieillards, chassés

M. de Lescure est tué près de la Tremblaye.

par l'incendie de leurs chaumières, décrété le 1er août, suivaient leurs bandes armées. Il fut convenu qu'après un dernier combat on passerait la Loire. Ils marchèrent avec quarante mille hommes sur Chollet. 1793.

Les républicains avaient, de leur côté, opéré leur jonction et formaient environ vingt-deux mille hommes. Ils attendirent l'ennemi devant Chollet. Ce fut une vraie bataille rangée. Les représentants du peuple Merlin (de Thionville), Bourbotte, Choudieu, Turreau et autres combattirent au premier rang. Kléber, Marceau, Vimeux, Savari, Haxo, Westermann, firent des prodiges de valeur, et culbutèrent l'armée royaliste. Bonchamp et d'Elbée, blessés à mort, furent emportés par leurs soldats. Le premier eut, avant de mourir, la noblesse et la générosité d'empêcher l'égorgement de quatre mille prisonniers républicains. L'armée victorieuse prit Beaupreau à la baïonnette, faute de cartouches.

Combat de Chollet.

Mort de MM. de Bonchamp et d'Elbée.

L'armée vendéenne, et cette autre armée de la faim, de la faiblesse et de la misère qu'elle traînait à sa suite, armée de veuves et d'orphelins, passa la Loire le 18, allant demander l'hospitalité à la généreuse Bretagne, et laissant derrière elles les champs couverts de cadavres et les villages incendiés, dont la noire fumée sillonnait le ciel. Ils étaient quatre-vingt mille émigrants, qui allaient porter vers d'autres contrées le fléau de la guerre civile. Mais désormais les armées républicaines, résolues à un

L'armée royaliste passe la Loire et se retire en Bretagne.

1793.

système d'extermination, devaient partout rester maîtresses des champs de bataillle.

La constitution du Comité de Salut public en gouvernement, et l'entrée de Carnot dans ce comité, ne furent pas moins favorables à nos armes aux frontières qu'en Vendée. On n'a pas oublié que Valenciennes, Condé, Mayence, étaient tombées aux mains de l'ennemi. Nos troupes étaient dans un état de délabrement pitoyable. L'intendance militaire ne date réellement que de Napoléon. Jusque-là, le vol, énergiquement dénoncé par Saint-Just déplorant amèrement les malheurs du soldat, fit du service des armées le plus abominable des moyens de trafic. Nous manquions d'hommes. La levée en masse ne produisait que des recrues qu'il fallait former, et qui n'avaient souvent pour toute arme qu'une pique. Carnot avait dû secrètement dégarnir nos frontières du Rhin pour fortifier celles du Nord. Mais pour quiconque tenait, comme lui, le fil des affaires européennes, il était évident que le danger était partout, aux Pyrénées comme aux Alpes, au Rhin comme à l'Escaut, sur la Méditerranée comme dans la Manche. Maîtres de Toulon, les Anglais voulaient Dunkerque. On se demanderait quel motif arrêtait aux frontières ces armées victorieuses, si l'on ne savait que le plus parfait accord ne régnait pas entre le duc d'York et le prince de Cobourg. Le plan combiné de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche comprenait sans doute la prise de Dun-

Pitoyable état de nos armées aux frontières du Nord.

Projets de l'Angleterre sur Dunkerque.

kerque ; mais ce plan avait été ensuite abandonné. 1793.
L'Angleterre, en insistant, contraria le prince de Cobourg, à qui cette expédition enlevait une partie de ses troupes et de son autorité. L'affaire du camp de César n'avait été qu'un dérivatif. Mais, au moment même où l'ennemi, laissant Douai, Arras et Cambrai sur sa droite, n'avait plus qu'à passer la Somme et jetait déjà ses détachements entre Péronne et Saint-Quentin, le duc d'York, qui en avait référé à son gouvernement, reçut ordre de Pitt de marcher sur Dunkerque. Le 18 août, il s'avança dans la direction de Furnes. Le prince de Cobourg reprit son ancienne position. L'armée hollandaise resta à Menin. La plus forte partie de l'armée impériale se porta sur le Quesnoy. Le souvenir de l'Argonne fut le secret de ces jeux de stratégie. Le Comité de Salut public n'ignorait pas qu'il s'agissait de Dunkerque.

Arrivée de Houchard à l'armée du Nord. Plan de Carnot.

Houchard, nommé général en chef de l'armée du Nord, sur le refus de Kilmaine et en remplacement de Custine, voué à la guillotine, arriva l'âme chargée de soucis et poursuivi par le souvenir de son ancien chef, dont le sort tragique était facile à prévoir et semblait lui prédire sa propre destinée. Billaud-Varennes, qui l'accompagnait, augmentait sa terreur. Ce personnage passa dans les lignes de l'armée du Nord comme une apparition funèbre, et fit à Houchard quelques amères observations sur la négligence du service. Après le départ de ce

1793. terrible visiteur, Carnot arriva. Il apportait à Houchard un plan d'opérations. M. Jomini suppose que ce plan consistait à lever les camps de la Madeleine, de Bailleul et de Gavarelle, ce qui eût formé cinquante mille hommes. L'ennemi en avait quinze mille à Menin, seize mille en observation, et vingt-un mille formant l'armée de siége, en tout cinquante-deux mille. Houchard prit d'autres dispositions. Il fortifia la garnison de Dunkerque et ne garda que vingt mille hommes.

Siége de Dunkerque par le duc d'York.

Arrivé près de Dunkerque le 23 août, le duc d'York, à la suite de quelques escarmouches, commença le 25 les travaux de siége, couvrit la ville de feu, la fit sommer et tenta vainement l'assaut. Un trapèze de neuf ou dix lieues carrées formait le terrain de la lutte. L'angle du nord-ouest était occupé par Dunkerque, celui du nord par Furnes, sud-est Ypres, sud-ouest Cassel. Entre Furnes et Cassel s'étendait le vaste marais de la Grande-Moër. De Furnes sortent deux canaux : l'un, parallèle à la mer, va à Dunkerque ; l'autre, à Bergues, par le sud de la Moër. Le village de Hondtschootte se trouve sur cette ligne, à mi-chemin de Bergues et de Furnes. Le duc d'York y avait établi un corps d'observation de dix-huit mille hommes, commandé par le maréchal Freytag. Entre les canaux de Bergues et de Dunkerque s'échelonnait le gros de son armée, dont le corps principal, singulièrement logé entre la mer et le canal de Furnes, occupait

les Dunes. La Grande-Moër protégeait au sud les positions de l'ennemi. 1793.

Pour se rendre un compte détaillé des opérations qui vont suivre, il conviendrait de s'en référer aux indications de Grimoard et de Servan. On est obligé de se borner ici aux points principaux. Le corps d'armée français qui allait être engagé occupait Cassel, Steinwoorde et Bailleul. Il menaçait à la fois les ailes et le centre de l'ennemi. L'attaque fut simultanée sur les trois points. Tandis que Dumesnil observait la droite, Landrin la gauche, l'avant-garde, conduite par Hedouville, secondé de Vandamme et de Collaud, chassait devant elle les Hanovriens. Houchard et Jourdan, victorieux, purent faire leur jonction et passer l'Iser. Ils emportèrent ensuite les villages de Bambecque et de Herzeele. Les lignes de l'ennemi durent rétrograder. Le général Falkenhausen, qui couvrait la retraite, se replia sur Hondtschootte. Les Français s'établirent dans le village de Rœxpoède, afin d'y passer la nuit, mais ils furent successivement attaqués par le maréchal Freytag et le général Sporcken, qui dégagea Freytag fait prisonnier et blessé. Le prince Adolphe d'Angleterre, également blessé et prisonnier, fut dégagé par les Hanovriens. L'ennemi se retira ensuite à Hondtschootte.

Terreurs et hésitations du général Houchard.

Laissant Jourdan à Rœxpoède, Houchard, par un motif inexplicable, se retira à Bambecque. Le supplice de Custine, qu'il avait appris le 1er sep-

1793. tembre, lui troublait l'esprit. Il craignait d'ailleurs une surprise et avait fait part de ses appréhensions au représentant Levasseur, et l'attaque du maréchal Freytag avait prouvé qu'elles n'étaient pas vaines. Mais cette nouvelle marque de crainte, de la part d'un soldat aussi brave que Houchard, excita les soupçons de Levasseur. Le lendemain matin, dans le conseil de guerre tenu à Bambecque, Houchard continua de manifester des craintes, et les commissaires de la Convention, Delbrel et Levasseur, eurent beaucoup de peine à le décider à pousser en avant. Terrifié, et en même temps d'une imprudence inqualifiable, il proposa d'envoyer la division du général Landrin vers Dunkerque, ce qui eût diminué l'armée sans grand profit pour Dunkerque.

A l'aube du 8 septembre, l'armée française s'ébranla. Le brave Vandamme attaqua les postes avancés de Hondtschootte, que couvrait une redoute de onze pièces de canon. Jourdan était au centre; Hedouville et Collaud à droite. Nos soldats, dans ces plaines inondées par le canal de Furnes et la Moër, marchaient dans l'eau jusqu'aux genoux. Le feu de l'artillerie et de la mousqueterie s'engagea et fut longtemps nourri. L'armée manquait d'ordres; Houchard, toujours incertain, ne se déterminait à rien. Ses lieutenants le maudissaient. Jourdan et Collaud étaient blessés. Il fallait en finir. Levasseur eut une inspiration. Il conseilla de cesser le feu et de battre la charge sur toute la ligne. Lui-

Bataille et victoire de Hondtschootte.

même et son collègue Delbrel marchent en avant. 1793.
On charge au chant de *la Marseillaise*. Le général Leclerc, à la tête d'une partie de la garnison de Bergues, arrive sur ces entrefaites, fond sur la droite de l'ennemi, attaquant avec une audace et une bravoure irrésistible les retranchements des coalisés. La garnison de Dunkerque faisait en même temps des sorties qui empêchaient le duc d'York de porter secours au maréchal Freytag. Il apprend bientôt qu'après quatre heures de combat les Français victorieux sont maîtres de Hondtschootte. Craignant que le général Houchard ne marche sur Furnes et ne l'enferme entre Dunkerque, la mer et la Grande-Moër, il lève le siége à la hâte, laissant en notre pouvoir cinquante-deux pièces de canon.

Retraite précipitée du duc d'York.

La pensée du duc d'York fut partagée par les représentants du peuple en mission à l'armée du Nord et par l'opinion publique; et bien que le célèbre critique militaire M. Jomini ait défendu Houchard sur ce point, un doute plane encore sur sa mémoire. Il avait perdu une occasion admirable de châtier l'Angleterre, et bientôt destitué et mis en jugement, il paya cette faute de sa vie; mais sa culpabilité ne fut pas suffisamment prouvée. Elevé par la Révolution, il n'est pas probable qu'il ait songé à la trahir. Il y a plutôt lieu de penser qu'il manqua des talents nécessaires à un général en chef, et que, terrifié par l'exécution de Custine,

Faute singulière de Houchard; sa destitution.

1793. il n'eut pas la pleine possession de ses facultés.

Le Comité de Salut public avait dit : « L'honneur de la France est à Dunkerque. » L'honneur de la France fut sauvé. L'effet de la délivrance de Dunkerque fut plus considérable en Europe qu'à Paris. L'armée française, reprenant l'offensive, chassa les Hollandais de Wervick, prit Menin, et eût détruit le corps d'armée hollandais si le général Hedouville s'était porté en avant pour couper leur retraite, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Le Comité de Salut public ne pardonnait pas les fautes de ce genre, quelle qu'en fût la cause. Le général Hedouville fut destitué par les représentants Bentabolle et Levasseur, et mandé à Paris. Il est vrai qu'en sortant de Menin nos troupes victorieuses avaient subi un échec sans combattre. Le terrible cri *Sauve qui peut!* que la trahison poussa dans toutes les guerres de la Révolution et qui retentit encore à Waterloo, causa cette panique. Nos troupes rentrèrent en désordre à Menin, poussées par un corps de cavalerie du général autrichien Beaulieu. Le général Hedouville, dans cette circonstance, ne s'était pas trouvé à son poste, à l'arrière-garde, pour protéger la retraite. Le 24 septembre, le Comité de Salut public remplaça les généraux en chef des armées du Nord, du Rhin et de la Moselle. Jourdan fut nommé général en chef de l'armée du Nord, en remplacement de Houchard.

Destitution du général Hedouville.

Jourdan succède à Houchard dans le commandement en chef de l'armée du Nord.

L'armée du Nord, presque dépourvue de cavale-

rie et comptant un nombre considérable de recrues de la levée en masse, se composait alors d'environ cent trente mille hommes, échelonnés sur un espace de trente lieues. Les troupes étaient ainsi réparties : vingt mille hommes au camp de Dunkerque; quatorze mille à celui de Cassel; mille à Bailleul et à la Madeleine; vingt-huit mille à Gavarelle et à Arleux; vingt-sept mille à Beaumont; douze mille commandés par le général Duquesnoy. Jourdan prétendit pourtant que cent quatre mille hommes seulement étaient disponibles, et il n'y a pas lieu de douter de la véracité de ses calculs. Les forces de l'ennemi étaient un peu plus considérables, et pourvues d'une bonne et nombreuse cavalerie. Son plan consistait à terminer la campagne, à s'emparer de la vallée de la Sambre. Comme il était déjà maître de celle de l'Escaut, maître de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy, ils voulait s'assurer en outre de Landrecies et de Maubeuge. Il lui eût ensuite été facile de marcher sur Paris.

1793. Position et effectif de l'armée du Nord.

Dans la matinée du 28 septembre, le prince de Cobourg franchit brusquement la Sambre avec quatre-vingt mille hommes, brûlant tout ce qu'il rencontrait, chassant devant lui les malheureuses populations des campagnes qui se réfugiaient dans Maubeuge. Vingt mille recrues défendaient cette place qui n'était pas approvisionnée et fut affamée en huit jours. Surprise, enveloppée, elle n'avait nul moyen d'appeler du secours. Treize héroïques

Blocus de Maubeuge par les coalisés.

1793

dragons se dévouèrent, franchirent l'armée ennemie, qui fit pleuvoir sur eux une grêle de balles, passèrent la Sambre, firent tirer trois coups de canon à Philippeville, pour annoncer aux gens de Maubeuge le succès de leur entreprise, et poussèrent jusqu'à Givet. L'ex-maître de poste de Varennes, le représentant Drouet, qui se trouvait à Maubeuge, essaya aussi de passer. Il fut pris, envoyé au Spielberg. Il s'évada plus tard à l'aide d'un parachute, rentra en France, se fit passer pour mort, et vécut paisible marchand de bœufs sous le règne de Louis XVIII.

Drouet, fait prisonnier, est envoyé au Spielberg.

Jourdan, dont l'armée était dispersée sur une telle superficie qu'elle devenait introuvable, parvint pourtant à réunir quarante-cinq mille hommes à Guise. Il restait soixante mille hommes aux frontières, mais il eût craint de paraître suspect s'il en prenait davantage. Cobourg laissa trente mille hommes pour continuer le blocus de Maubeuge, et se porta deux lieues plus loin pour occuper le couronnement d'une chaîne de collines où il établit à loisir ses batteries. Il intercepta les routes en abattant les arbres, échelonna son infanterie sous ses batteries, disposa sa cavalerie dans la plaine, se préparant commodément à livrer bataille au lieu de pousser sur Guise. Il dominait ainsi les territoires de Saint-Remy, de Dourlers et de Wattignies. Il avait en outre une armée d'observation de trente mille hommes qui, divisée en trois corps,

Forte position de l'armée ennemie.

se trouvait abritée par les bois. L'habile général autrichien Clairfayt avait déployé autant d'intelligence que d'activité dans ces dispositions, et le prince de Cobourg, parcourant les lignes formidables de son armée, put s'écrier avec sincérité : « Si les Français me délogent d'ici, je me fais républicain. » Le mot circula parmi nos soldats et les piqua d'un désir passionné de faire du prince allemand un sans-culotte. 1793.

L'armée française partit le 13, mal vêtue, en partie les pieds nus, un quartier de pain à la baïonnette, chantant le *Ça ira* et *la Marseillaise*, et pleine de cette terrible et vaillante gaîté du soldat français. Jourdan échelonna quelques petits corps de troupes en avant de Guise, et sans s'arrêter fit prendre position à la division Balan, à la gauche d'Avesnes. L'avant-garde était à droite sous les ordres des généraux Lemaire et Duquesnoy, qui prenait le titre de *boucher de la Convention*. Près de lui marchait son frère le représentant, rude paysan, ex-moine, aux instincts belliqueux.

Les Autrichiens entendant notre *Marseillaise* se jetèrent en avant de Maubeuge. Le général Haddick se porta, avec dix mille hommes, de Beaumont sur Philippeville, afin de faire tête à l'armée des Ardennes et de lier ses opérations avec celles du général Baulieu, commandant d'un corps d'Impériaux. L'aile droite était sous les ordres de Bellegarde ; la gauche sous ceux de Terzy ; Clairfayt com-

1793. mandait le centre. Les Hollandais formaient une pointe jusque vers Landrecies; de cette ville au Quesnoy se développaient les troupes du duc d'York dont le prince de Cobourg ne crut pas d'ailleurs avoir besoin.

Dans la matinée du 14, Clairfayt poussa une reconnaissance. On se canonna un moment de part et d'autre. Au bois du Tilleul, les Français tentèrent trois attaques qui furent repoussées. Le bombardement de Maubeuge commença la nuit même. Les assiégés entendirent notre canon mais ne firent point de sortie. La journée du lendemain fut très-grave. Carnot dont la tête était en jeu et qui sentait d'ailleurs qu'à Wattignies le sort de la France allait dépendre d'une bataille, était arrivé en toute hâte près de Jourdan. Tous deux étaient de sincères patriotes dont les inspirations ne pouvaient être dictées que par des sentiments élevés et justes. Une distance notable sépare sans doute le caractère de Jourdan de celui de Carnot; mais fils d'un obscur médecin de Limoges, soldat en Amérique dès l'âge de seize ans, rejeté pauvre en 1784 sur le sol français, nourri en partie du travail de sa femme qui vendait de la mercerie dans les foires, engagé volontaire en 1791, Jourdan, dont les talents militaires se firent bientôt connaître, était, lui aussi, un fils de la Révolution. C'était alors, et ce fut jusqu'au jour de nos revers, un gage dont l'histoire connaît aujourd'hui le prix. La première pensée de Carnot

Jourdan et Carnot à Wattignies.

1793.

et de Jourdan fut de ne pas risquer d'un seul coup le sort de la patrie; de garder les communications avec Guise; d'attaquer l'ennemi sur toute la ligne en se rapprochant vers le centre, afin de l'enfoncer; de délivrer Maubeuge, de prendre sa garnison, et de rejeter le prince de Cobourg de l'autre côté de la Sambre. Trois villages étaient devant nous, Dourlers au centre, Leval à droite, Wattignies à gauche. Le feu s'ouvrit le 15, à neuf heures du matin, sur toute la ligne. Nous prîmes d'abord Moncheaux, Saint-Remy, Leval et Saint-Waast. Une imprudence de nos troupes, qui au lieu d'occuper les hauteurs débouchèrent dans la plaine, faillit les faire envelopper par la cavalerie ennemie. Nos volontaires battirent en retraite et se reformèrent avec un aplomb qui témoignait des grands instincts militaires du peuple français. L'aile gauche des coalisés pliait pendant ce temps, et notre aile droite, où Duquesnoy se battait comme un lion, prit Dimont, Dimechaux, et arriva devant Wattignies. Le centre pouvait en ce moment nous donner la victoire. Carnot veut marcher sur Dourlers. Jourdan hésite. D'un mot qui blessa Jourdan au cœur Carnot l'entraîne. Il avait feint de douter de son courage. Dès cet instant Jourdan qui avait saisi un fusil et marchait à la baïonnette à la tête de la division Balland, voulut vaincre ou mourir sur place. Pendant quatre heures nos troupes se firent foudroyer par les canons ennemis placés sur les hauteurs. Un tambour de quinze ans

Bataille du 14 septembre.

1793. perça les troupes ennemies et battit la caisse en pleine place de Dourlers jusqu'à ce qu'il tombât criblé de balles. Ces pauvres enfants qui donnaient si généreusement leur vie pour le salut de la France et de la civilisation du monde, ne voulaient pas reculer. La nuit mit heureusement fin à ce carnage où mêla son sang un homme qui depuis fut illustre, Mortier. Le prince de Cobourg se crut victorieux; mais notre armée ne se sentait pas vaincue et brûlait du désir de livrer une nouvelle bataille.

Succès balancés.

La nuit fut longue pour Carnot, et pleine d'anxiété. Il reçut, pendant cette nuit, du Comité de Salut public, un avis secret. On présume que le Comité lui annonçait l'entrée en Alsace des émigrés, des Prussiens et des Autrichiens qui venaient de forcer nos lignes, si bien défendues jusqu'alors. Or, Carnot ayant pris à l'armée du Rhin des troupes qu'il avait fait conduire en poste à l'armée du Nord, se trouvait chargé de la responsabilité de l'envahissement de la France. Carnot eût péri tout entier dans un tel événement, et eût emporté dans la tombe, avec le désespoir d'avoir causé la perte de sa patrie, les malédictions d'un peuple.

Avis alarmant du Comité de Salut public. Anxiété de Carnot.

Vaincre à quelque prix que ce fût devint donc la dernière ressource de Carnot. D'accord avec Jourdan, il dégarnit sa droite et son centre, et mit vingt-quatre mille hommes à sa gauche. C'était un peu plus de la moitié de l'armée. Un brouillard d'octobre favorisa cette manœuvre. On arrivait aux

bruyères qui couronnaient le plateau de Wattignies par des pentes abruptes, après avoir traversé une rivière et deux ruisseaux. Des émigrés, des Croates, des dragons de Cobourg, etc., couvraient le plateau que défendaient d'imposantes batteries. Carnot, Jourdan, Duquesnoy, à cheval en tête des régiments, l'épée à la main, donnent le signal du départ. On entendit dans le brouillard résonner les chants de la Révolution, et quand le soleil dissipa vers midi le nuages qui enveloppaient ces colonnes profondes, l'ennemi vit nos troupes qui déjà franchissaient le ravin et grimpaient aux escarpements. Les premiers furent foudroyés; mais l'élan était tellement irrésistible, que trois régiments autrichiens furent écrasés et que la cavalerie ennemie ne put entamer nos bataillons. L'attaque était devenue générale sur toute notre ligne. Tandis que l'aile gauche escaladait le plateau de Wattignies portant et servant des pièces d'artillerie volante, Balland s'emparait de Dourlers, Fromentin de Leval, de Saint-Vaast et des bois de Saint-Remy. Une brigade de l'extrême droite plia. Carnot destitua le général, prit un fusil, ainsi que le représentant Duquesnoy, et tous deux chargèrent à la tête de la brigade. Huit fois le plateau de Wattignies fut pris et repris, mais nos troupes s'y maintinrent enfin. Notre artillerie fit un feu terrible. Nous laissâmes trois mille hommes sur le champ de bataille, mais les coalisés en perdirent le double. Le prince de Cobourg se

1793. Bataille et victoire de Wattignies.

Carnot sur le champ de bataille de Wattignies.

1793. hâta de repasser la Sambre, et nos troupes entrèrent le lendemain dans Maubeuge, dont la garnison, restée immobile, aurait pu, en se joignant à nous, détruire l'armée autrichienne. Carnot en exprima son étonnement au général Ferrant, qui rejeta la faute sur le général Chancel qui pour ce fait fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort. En partant de Guise, pour échapper à un pareil sort, le général Mérenvü, suspecté de trahison, s'était tué. Le Comité de Salut public et les représentants du peuple en mission aux armées étaient résolus à ne pas souffrir qu'un général prît une attitude douteuse ou ne se soumît pas absolument aux ordres du gouvernement. Jourdan lui-même allait bientôt être destitué pour avoir présenté des objections lorsqu'on l'envoya en Belgique sans vivres et sans cavalerie.

La victoire de Wattignies coïncida avec la prise de Lyon et la retraite des Vendéens au delà de la Loire. Elle sauva la situation, détruisit l'effet désastreux que n'eût pas manqué de produire le mauvais état de nos affaires sur le Rhin, où bientôt Hoche et Pichegru allaient nous rendre la victoire. Le Comité de Salut public, en proie aux haines des partis, miné par les Hébertistes qui y comptaient des adhérents, fut sauvé par cette victoire qui lui donnait raison ; or, le Comité, c'était en somme le gouvernement, et quelque imparfait que soit un gouvernement il est toujours préférable à l'anarchie. Mais

dans cette année féconde en actes héroïques, la fé- 1793.
rocité fut non moins excessive. Tandis que nos armées se couvraient de gloire, les tribunaux envoyaient des légions de victimes à la mort. Le sang français coulait à flots et partout, aussi bien sur les échafauds que sur les champs de bataille. Jamais, chez aucun peuple, plus chèrement ne fut payé le rachat des corruptions du passé.

LIVRE XVII

—

DU 16 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 1793

Fatal entraînement de la Révolution. — Complots royalistes pour l'évasion de la reine. — Perquisition d'Hébert dans la prison du Temple. — Nouvelle tentative d'évasion des prisonniers du Temple. — Bruit d'enlèvement de la famille royale. — Arrêté du Comité de Salut public qui ordonne la séparation de Marie-Antoinette et de son fils. — Scène déchirante. — La Commune donne pour instituteur au fils de Louis XVI le cordonnier Simon. — Nouveaux bruits d'enlèvement du jeune prince. — Odieuse conduite de l'Autriche à l'égard de Marie-Antoinette. — Marie-Antoinette est transférée à la Conciergerie. — Le chevalier de Rougeville essaie de sauver la reine. — Procès de la reine. — Infâme interrogatoire des enfants et de la sœur de Louis XVI. — Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire. — Réquisitoire de Fouquier-Tinville. — Audition des témoins. — Belle réponse de Marie-Antoinette à Hébert. — Marie-Antoinette est condamnée à la peine de mort. — Lettre de Marie-Antoinette à madame Elisabeth. — Derniers moments de Marie-Antoinette. — Implacabilité des factions. — Procès des Girondins. — Jeunesse des accusés. — Acte d'accusation. — Les Girondins prennent le parti de se défendre. — Les témoins. — Manque d'unité de la défense. — Lettres de Lacaze, Vergniaud et Duperret. — Intérêt qu'inspirent les accusés. — Décret pour limiter les débats judiciaires. — Délibération du jury. — Les Girondins à la Conciergerie pendant le procès. — Condamnation des Girondins. — Leur dernière nuit. — Leur supplice. — Impuissance politique de la Gironde. — Mort d'Olympe de Gouges et d'Adam Lux. — Procès du duc d'Orléans. — Mémoire justificatif de Voidel. — Le parti orléaniste dans la Révolution. — Interrogatoire du duc d'Orléans. — Véritable rôle du duc d'Orléans ; son audace, sa persistance. — Le duc d'Orléans est condamné à mort. — Derniers moments du duc d'Orléans. — Madame Roland à Sainte-Pélagie. — Madame Roland devant le tribunal révolutionnaire. — Mort de madame Roland. — Suicide et dernier écrit de Roland. — Exécution des chefs du parti feuillant. — Procès de Bailly. — Parole héroïque de Bailly au bourreau. — Développement de la Terreur.

On vient d'exposer quelques-uns des grands faits nationaux qui ont illustré la République française; il convient actuellement de tracer le tableau des actes inhumains dont l'horreur planera éternellement sur la Révolution. En quatre ans, la plupart des acteurs de ce drame formidable avaient assez vécu. Ils étaient mûrs pour la faux de la mort, et tombaient sous ses coups, pressés comme des épis. Il y eut dans tous les partis une foi exécrable dans la vertu du sang versé. Et lorsqu'on eut répandu celui du roi avec la même terrible impartialité que celui du dernier des prolétaires, l'idée d'une immolation sans bornes germa dans l'esprit du juré du tribunal révolutionnaire comme dans celui du soldat des *colonnes infernales*. Chacun dans le fond de son cœur fit vœu de tuer et de mourir. Derrière chaque acteur de ces temps tragiques la mort se tint debout, pareille au spectre des danses macabres, derrière le juge comme derrière le condamné, les désignant les uns et les autres de son doigt blême et enveloppant les vainqueurs et les vaincus dans le syncrétisme du tombeau. 1793.

Fatal entraînement de la Révolution.

La Révolution crut n'avoir pas assez fait en jetant la tête de Louis XVI pour répondre aux menaces de l'Europe coalisée. Elle fut conduite, par ses fureurs et par l'égoïsme de la cour de Vienne, à mettre le comble à sa barbare audace en faisant tomber la tête de Marie-Antoinette au moment même où l'Autriche, de concert avec l'Angleterre, venait de bloquer Mau-

1793. beuge et assurait ses derrières avant de marcher sur Paris. Selon l'expression de Barrère, la Révolution crut trancher le nœud de la diplomatie européenne. Et l'on conçoit que cette idée ait pu germer dans l'imagination assombrie des hommes d'Etat de la Terreur, quelqu'absurde et horrible qu'elle apparaisse au calme tribunal de nos consciences. Les incidents de la captivité de la reine contribuèrent en outre à exciter la méfiance chez des esprits déjà troublés par tant d'inquiétudes et d'alarmes.

Moins rigoureusement surveillée après la mort de Louis XVI, la reine put prendre le deuil. Le sang du roi pesa lourdement sur les âmes et causa un instant de prostration analogue à celui qu'éprouve un homme qui vient de faire une trop grande dépense de sa force morale ou musculaire. On crut d'ailleurs devoir quelques égards à une infortune immense. Mais la haine et la crainte ne dorment pas un long sommeil, et chaque événement dans lequel on put voir poindre une lueur de trahison ou de complot royaliste, ramena l'intention inquiète de la Convention, de la Commune et des sociétés populaires vers la prison du Temple. Les grandes calamités suscitent d'ailleurs de grands dévouements. Parmi les municipaux chargés de la surveillance de la famille royale, il se trouva des hommes qui subirent la fascination du malheur, et qui, au péril de leur vie, entreprirent de sauver la

reine et ses enfants. On cite parmi eux Toulan, Michonis, Lepitre, Brunot, Moelle, Vincent. 1793.

Complots royalistes pour l'évasion de la reine.

Le municipal Toulan essaya au mois de février 1793 de mettre à exécution un plan d'évasion. Il s'entendit avec le général Jarjayes, dont la femme avait demandé à la Commune l'autorisation de partager la captivité de la reine. Le général s'introduisit dans la prison du Temple et se concerta avec Marie-Antoinette. Il avança l'argent nécessaire à l'évasion. La reine et madame Elisabeth devaient se revêtir des habits d'officiers municipaux, et le jeune prince et sa sœur prendre le costume de deux enfants d'un pauvre lampiste qui venait chaque soir allumer les réverbères. Un redoublement de surveillance fit échouer ce projet. On essaya de décider la reine à s'échapper seule. Son cœur se révolta à l'idée d'abandonner ses enfants. Un homme de peine du nom de Tison, qui avait été placé avec sa femme dans la prison, dénonça les municipaux qui donnaient à Marie-Antoinette les moyens de correspondre avec les gens dévoués à sa cause. Une perquisition fut ordonnée par la Commune qui chargea Hébert de l'exécuter.

Perquisition d'Hébert dans la prison du Temple.

L'infâme substitut du procureur de la Commune accomplit sa mission avec le cynisme et la violence qui pouvaient la rendre plus odieuse. Il fit arracher du lit de la reine le petit prince qui dormait, explora les matelas, et prolongea jusqu'à quatre heures du matin cette perquisition inquisitoriale. Il

1793. trouva un chapeau d'homme que madame Elisabeth déclara avoir appartenu au roi, mais qui avait pu être oublié par le municipal Toulan ; un bâton de cire, une adresse insignifiante, un livre de messe contenant une estampe représentant un cœur percé d'une flèche au-dessous duquel était écrit : *Jesu miserere nobis*. Aux yeux d'Hébert, c'était là un signe contre-révolutionnaire ; — comme si l'infortunée n'était pas assez accablée pour implorer la compassion divine.

Nouvelle tentative d'évasion des prisonniers du Temple.

Une autre tentative d'évasion, mieux conduite, et qui n'échoua que par une dénonciation anonyme, fut tentée peu de temps après. Le plan fut combiné par le baron de Batz, conspirateur audacieux et acharné, l'un des chefs des conjurés qui voulaient enlever Louis XVI sur le chemin de l'échafaud. M. de Batz avait pour complice Michonis, commissaire, et Cortey, épicier, commandant de la garde nationale de la section Lepelletier. On engagea une trentaine d'hommes de cette section, et M. de Batz fut lui-même inscrit sous le nom de Forget parmi les hommes de service. Il put ainsi entrer dans la prison du Temple. On choisit, pour l'exécution du complot, un jour où le municipal et le commandant se trouvaient ensemble de service. Les hommes de faction avaient endossé, par-dessus leur uniforme, de grandes redingotes militaires destinées à servir de déguisement aux princesses. Elles devaient faire partie d'une patrouille dans les rangs de la-

quelle le jeune prince eût aisément disparu. Des voitures attendaient, rue Charlot, la famille et les chefs du complot. Tout allait bien lorsqu'un gendarme d'ordonnance au Temple trouva, le soir à neuf heures, devant la grande porte, un billet cacheté, sans adresse, contenant cette unique phrase : « Michonis vous trahira cette nuit : veillez! » Le gendarme le remit au cordonnier Simon, l'un des commissaires du jour. Celui-ci court au conseil général dénoncer Michonis qu'on emmène à la Commune. Il se disculpa; mais les soupçons ne s'apaisèrent pas. 1793.

Bruit d'enlèvement de la famille royale.

Le bruit d'un projet d'enlèvement de la famille royale se répandit bientôt dans le public. C'est à ce nouveau complot que se rattacha l'arrestation du général Dillon, le 1er juillet. La reine, fidèle d'ailleurs en ceci aux principes royalistes, traitait, autant que cela était possible dans une prison, le jeune Louis en roi futur. Une femme, désirant voir la Dauphine qu'elle avait allaitée, prenait dans la demande qu'elle adressa à la Commune le titre de nourrice de *Madame Première*. Harcelé par ces rumeurs et par ces tentatives de complots qui soutenaient les espérances des Vendéens et des partisans de la monarchie et encourageaient aux armées la trahison des généraux, le Comité de Salut public imagina un moyen de mettre fin aux tentatives d'enlèvement. Ce moyen sûr, mais cruel, consistait à briser le faisceau de cette famille infortunée. A la

1793. Arrêté du Comité de Salut public qui ordonne la séparation de Marie-Antoinette et de son fils.

suite de l'arrestation du général Dillon, un arrêté ainsi conçu fut publié : « Le Comité de Salut public arrête que le fils de Capet sera séparé de sa mère; et remis dans les mains d'un instituteur au choix du conseil général de la Commune. » Le 11 juillet, sur le rapport de Cambon, la Convention ratifia cette mesure.

Scène déchirante.

La séparation eut lieu le 3 à dix heures du soir. La reine et madame Elisabeth raccommodaient les vêtements de la famille, près du lit du jeune prince qui dormait. Un bruit de pas retentit soudain dans l'escalier de la tour; les six commissaires de la Commune entrent et notifient à Marie-Antoinette l'arrêté du Comité de Salut public. La reine pâlit, se leva et s'élança instinctivement devant le lit où dormait son fils, disant qu'on la tuerait avant de lui ôter son enfant. Les municipaux invitèrent Marie-Antoinette à se conformer aux ordres du Comité. Ils s'attendaient à une scène déchirante; elle fut telle en effet qu'on peut se l'imaginer. La douleur de la malheureuse mère fut si poignante que les forces lui manquèrent. Craignant par sa résistance d'aggraver le sort de ses enfants, elle se soumit, prit son fils dans ses bras, le baigna longtemps de ses larmes, et le laissa emmener. Le procès-verbal de la Commune constate que les magistrats du peuple eurent, pour Marie-Antoinette, « tous les égards compatibles avec la sévérité de leurs fonctions. » Comment le cœur de ces hommes ne fut-il pas brisé

à l'aspect d'une pareille douleur? C'est ce qu'on ne s'expliquerait pas si l'on oubliait que tous étaient eux-mêmes engagés dans la situation, et que leur tête répondait de leurs actes. Des six commissaires qui vinrent séparer Marie-Antoinette de son fils, un devait périr fusillé, les deux autres sur l'échafaud. Les légendes royalistes n'expliqueront jamais la Révolution, parce qu'au lieu de rechercher le secret de ces événements dans les lois psycologiques qui président aux actions humaines, elles préfèrent créer des monstres et faire une règle de l'exception. 1793.

La Commune donne pour instituteur au fils de Louis XVI le cordonnier Simon.

On emporta l'enfant qui sanglotait. Il fut conduit dans l'appartement qu'avait occupé Louis XVI. La Commune alors, livrée à l'influence d'utopistes comme Chaumette, de scélérats comme Hébert, fit une chose abominable. Elle livra le jeune prince à la surveillance d'un ignoble et méchant cordonnier nommé Simon. Tel fut l'instituteur choisi par les adorateurs de la Raison et de la Nature pour le fils du roi. Ces gens eussent pris à tâche de faire haïr la République, de vouer la Révolution à l'exécration du genre humain, et de concentrer toutes les sympathies des générations sur la cause royaliste, qu'ils n'eussent pu imaginer de moyen plus ingénieux. L'histoire de l'enfant-roi séparé de sa mère, enfermé dans une tour avec l'ignoble savetier qui va l'accabler de coups, de mauvais traitements, d'injures épouvantables et cyniques jusqu'à ce qu'il ait, en quelque sorte, sucé, jour par jour, le sang de cette

1793. frêle et charmante créature; les larmes de cette mère qui, le visage aux barreaux de sa prison, les regards sans cesse fixés sur la sombre cour du Temple, espère et attend en vain que son fils vienne à passer, tout cela arrachera éternellement des larmes aux âmes sensibles.

Nouveaux bruits d'enlèvement du jeune prince.

Peu de temps après ces événements, le bruit d'un enlèvement du jeune prince motiva de nouvelles visites à la tour du Temple. Une perquisition fut faite par Drouet, Maure, Dumont et Chabot. Marie-Antoinette profita de cette circonstance pour protester contre l'arrêté qui la séparait de son fils. La maison d'Autriche fit, dans ces conjonctures, un de ces calculs épouvantables que la politique peut concevoir, mais que la morale et l'humanité n'absoudront jamais. La mort de Marie-Antoinette n'était pas encore résolue dans les conseils de la République. La délivrance des prisonniers du Temple était même en voie de négociation dans le courant du mois de juillet 1793. Venise, Naples et Florence n'ayant point tourné leurs armes contre la République, la liberté de la famille royale leur fut promise, à la condition qu'elles continueraient de ne point prendre part à la coalition. Maret, nommé ambassadeur de France à Naples, et Semonville furent chargés de cette négociation. Enlevés par ordre du gouverneur de Milan, on les incarcéra dans la forteresse de Mantoue, comme Jacobins. Le gouvernement autrichien feignit d'ignorer

Odieuse conduite de l'Autriche à l'égard de Marie-Antoinette.

l'objet de leur mission, quoiqu'il en eût les preuves. Au congrès d'Anvers, il avait été convenu qu'on ferait de la France une Pologne, morcelée, divisée. Plutôt que de s'engager à respecter l'intégrité de la France, l'implacable Autriche préféra laisser Marie-Antoinette aux mains de la Révolution exaspérée. 1793.

Marie-Antoinette est transférée à la Conciergerie.

L'arrestation de Maret et de Semonville dans de telles circonstances, dut décider du sort de la reine. La Convention résolut de venger cet outrage. On transféra Marie-Antoinette à la Conciergerie. Le 9 août, à deux heures du matin, les princesses furent éveillées par les municipaux qui venaient lire à la reine le décret de la Convention. Elle s'habilla en silence devant ces hommes, rassembla ses vêtements, se laissa fouiller, embrassa sa fille et recommanda ses enfants à sa belle-sœur. Elle sortit de cette prison du Temple, où elle avait tant souffert, avec de nouveaux déchirements, car elle s'éloignait de son fils et de sa fille, et comprenait qu'elle ne les verrait plus. Marie-Thérèse tomba évanouie aux pieds de sa mère. L'infortunée s'éloigna ivre de désespoir. Sa tête heurta la muraille : elle ne sentait plus la douleur physique. L'excès de la douleur morale anéantissait chez elle toute autre manifestation de l'existence. Deux gendarmes montèrent avec elle dans la voiture qui la conduisit à la Conciergerie, et la remirent aux mains du guichetier Richard. Cet homme, conciliant l'humanité avec

1793. les devoirs de sa profession, mit la reine dans une grande salle, dite *chambre du Conseil*, et la sépara par un paravent des deux gendarmes qui, nuit et jour, devaient veiller sur sa personne. L'espérance dut alors complétement l'abandonner. Le comte Mercy d'Argenteau, son ami personnel, l'homme qu'elle avait jadis honoré de sa confiance, et qui, de Bruxelles, suivait les péripéties de ce drame lamentable, ne trouva, dit-on, rien de mieux que d'offrir de l'argent à Danton; ce qui paraît aussi absurde que mensonger. Danton était déjà lui-même trop compromis, trop usé, pour songer à sauver la reine.

Le chevalier de Rougeville essaie de sauver la reine.

Ce que la cour de Vienne et ses diplomates ne firent point pour la fille de Marie-Thérèse, un inconnu osa l'entreprendre. C'était un chevalier de Saint-Louis du nom de Rougeville, qui parvint à s'introduire à la Conciergerie sous la conduite de l'administrateur de police Michonis. Par un papier caché dans un œillet, il parvint à faire savoir à la reine qu'il avait des bras et de l'argent à son service. La reine essaya de tracer une réponse avec la pointe d'une épingle. Le gendarme Dufresne entra sur ces entrefaites, vit Marie-Antoinette pâle et tremblante, saisit le billet, le remit au concierge Richard, qui fut arrêté, ainsi que sa femme. Le chevalier de Rougeville avait disparu. Les époux Richard, destitués, furent remplacés par le nommé Bault, qui ne se montra pas moins dévoué à la reine. Bault coiffait

la reine, et sa femme lui rapportait des fruits que lui envoyaient les dames de la halle. La surveillance que la Commune exerçait sur Marie-Antoinette n'en était pas moins fort rigoureuse, et le régime auquel elle était soumise d'une sévérité révoltante. On ne lui laissait que trois chemises; elle n'en pouvait changer que tous les dix jours. Sous prétexte qu'avec des aiguilles elle pouvait attenter à ses jours, on lui ôta même la consolation du travail. Elle essaya, à l'aide de fils arrachés à une vieille tenture et de deux cure-dents, de tricoter une jarretière. Sa robe, usée, trouée, eût été bonne à peine pour une mendiante. 1793.

La Convention se décida enfin, à la sollicitation de Billaud-Varennes, de charger le tribunal révolutionnaire d'instruire sans délai ni interruption le procès de celle qu'on nommait alors la veuve Capet. Le décret fut rendu le 3 octobre. Faute de pièces, le tribunal se trouvait dans l'impossibilité d'exécuter le décret. Fouquier-Tinville les réclama par une lettre en date du 5 octobre. Le Comité de Salut public transmit, faute de mieux, à l'accusateur public, les documents de la Commission des vingt-un. Ces éléments parurent insuffisants. Hébert imagina, pour les compléter, de chercher dans un interrogatoire préparé à l'avance par un de ses acolytes, nommé Daujon, à surprendre, de la bouche des enfants de la reine, des accusations contre leur mère. Nous touchons ici à de si noires infamies,

Procès de la reine.

1793 que l'histoire, dont la mission est de tout dire, hésite à descendre au récit de ces monstruosités. Abruti par les mauvais traitements, les privations et les excès, le jeune prince était devenu, dans les mains du cordonnier Simon, un esclave soumis. Rien ne fut donc plus facile à cet homme que d'imposer au malheureux enfant l'obligation de répéter contre sa mère les calomnies qu'il lui avait apprises. Un historien royaliste prétend, et nous n'avons pas de peine à le croire, que Simon, avant l'interrogatoire du jeune prince, lui fit boire de l'eau-de-vie pour achever de lui troubler la raison. Le 8 octobre, Pache, maire de Paris; Chaumette, procureur de la Commune; Hébert, substitut; les commissaires Frery, Seguy, Heausée, Lavrant et le cordonnier Simon firent comparaître devant eux, dans la tour du Temple, un enfant de dix ans, le pressèrent de questions indécentes, lui firent avouer que sa mère et sa tante l'avaient élevé dans des habitudes pernicieuses, qu'elles le faisaient coucher entre elles, et qu'entre cette mère dénaturée et son enfant impubère, l'inceste avait été consommé. Ils firent signer à cet enfant et signèrent eux-mêmes cet interrogatoire, qui livre leur nom à une honte éternelle. Ces hommes, qui n'avaient pas respecté l'enfance de leur prisonnier, ne reculèrent pas devant la pudeur d'une vierge de quinze ans. Ils se transportèrent le lendemain à la tour du Temple, firent descendre Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI,

Infâme interrogatoire des enfants et de la sœur de Louis XVI.

et, ne s'arrêtant ni devant son indignation ni devant sa sainte ignorance, qui ne lui permettait pas toujours de comprendre le sens de pareilles questions, ils lui demandèrent si les révélations de Louis Capet étaient exactes, si elle-même n'avait pas été, de la part de son frère, l'objet d'impuretés analogues. Et comme elle niait en versant des larmes de honte et de douleur, ils firent venir le jeune prince esclave, le confrontèrent avec sa sœur, l'invitèrent à répéter ce qu'il avait dit la veille; ce qu'il fit avec une sorte d'entêtement étrange, qui témoignait à la fois des terreurs et de l'affaissement de son âme. Il persista devant madame Elisabeth, sa tante, dans les mêmes attestations, ajoutant à de nouvelles questions des détails nouveaux. « Une pareille infamie, s'écria cette vertueuse princesse, est trop loin de moi pour pouvoir y répondre. » Mais à peine remontée dans sa chambre, la douleur fit place à l'indignation, et, serrant sa jeune nièce dans ses bras, elle versa longtemps des larmes. 1793.

Le 14 octobre 1793, Marie-Antoinette fut amenée à l'audience du tribunal révolutionnaire. La foule qui assistait à ce spectacle dut se sentir émue en voyant apparaître, vêtue d'une robe en lambeaux, les cheveux blanchis par le malheur, cette reine qu'elle avait pu contempler jadis dans tout l'éclat de la prospérité et du rang souverain. La dignité royale avait d'ailleurs survécu chez elle, et sur le fauteuil de cuir de ce sombre tribunal, elle

Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire.

1793. était encore reine par la majesté du maintien. « Quel est votre nom, lui demanda Herman, qui présidait. — Je m'appelle Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. — Votre état? — Je suis veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français. — Votre âge? — Trente-huit ans. »

Réquisitoire de Fouquier-Tinville.

Le réquisitoire de Fouquier-Tinville, lu par un greffier, comparait Marie-Antoinette à Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis. Elle y était traitée de fléau et de sangsue des Français. On lui reprochait ses rapports politiques avec le roi de Bohême et de Hongrie. On l'accusait d'avoir, avec Calonne et les frères du roi, dilapidé les finances, entretenu de criminelles correspondances avec les puissances étrangères. Le repas des gardes du corps, l'incident de la cocarde blanche, la disette d'octobre 1789, la fuite à Varennes, le massacre du Champ-de-Mars en juillet 1791, le *veto*, la retraite de Belgique, la journée du 10 août 1792, lui furent imputés, comme si tous les malheurs que la France avait éprouvés depuis quatre années eussent été ourdis et perpétrés par son influence. Le chapitre des infamies de l'interrogatoire du jeune Louis Capet ne fut point oublié. La reine écouta, immobile et calme, promenant ses doigts pâles sur l'appui du fauteuil, ce réquisitoire, où la part du mensonge était considérable, celle de la vérité restreinte. Sans doute elle avait eu le tort, princesse autrichienne devenue reine de France, de s'être trop souvenue de

sa première patrie; d'avoir opposé, aux justes griefs de la Révolution, des intrigues de palais; cherché, par tous les moyens, à entraver cette Révolution qu'elle ne comprenait pas, disons mieux, qu'elle ne pouvait comprendre, et qui, pour elle, fut toujours et dut toujours être l'ennemie; d'avoir cherché son appui dans la force des armes étrangères. Mais, à côté de ces accusations, fondées sur la vérité historique, il lui était imputé à crime des choses qui ne sauraient être envisagées comme criminelles, ou dont elle était parfaitement innocente. 1793.

Audition des témoins.

Le premier témoin entendu fut Lecointre (de Versailles). Sa déposition roula sur les fêtes de l'Orangerie et autres détails rapportés aux premiers livres de ces annales. Pendant près de quarante-huit heures que dura le procès, on vit défiler, à la barre des témoins, une foule de personnages dont chacun indiquait une phase de la Révolution; et tel était l'oubli dont la multitude et la rapidité des événements enveloppait les divers groupes des acteurs de ces temps extraordinaires, que les hommes de 1789 ressemblaient à des spectres évoqués du tombeau. Un sieur Lapierre déposa des mêmes faits que Lecointre. Un canonnier vint ensuite. Les gens célèbres et les gens obscurs se succédaient à cette barre, apportant, la plupart leur pierre d'infamie à ce monument des horreurs du temps; quelques autres un courageux hommage à cette grande infortune. Le comte Henri d'Estaing fut digne, et oublia

1793. que jadis il avait été hostile à la reine. Le vénérable Bailly, qui avait présidé la séance du Jeu de Paume, prouva que le génie de liberté n'est pas incompatible avec le respect dû au souverain. Le républicain Manuel sut montrer que parmi les républicains se trouvaient des hommes à qui le vertige de la Révolution ne faisait point perdre de vue les lois de la morale et de l'humanité. M. de la Tour du Pin avoua qu'étant ministre de la guerre, la reine lui avait demandé un état exact de l'armée française. Un membre de la Commission des vingt-quatre, le girondin Dufriche-Valazé, déclara que parmi les papiers trouvés chez Septeuil, il existait « une quittance de la reine pour une somme de quinze ou vingt mille livres, et une lettre dans laquelle le ministre de la guerre priait le roi de vouloir bien communiquer à Marie-Antoinette le plan de campagne qu'il avait eu l'honneur de lui présenter. » Ces pièces étaient, ajouta-t-il, entre les mains de la Commune de Paris. Quarante témoins furent entendus. Parmi eux figurait Hébert, qui n'eut pas honte de répéter les turpitudes de la prétendue déposition du jeune prince. La reine répondit à la première partie de la déposition, concernant la découverte d'un livre d'église et de quelques autres objets trouvés au Temple. Elle resta muette sur le reste, paraissant n'avoir même pas entendu les monstrueuses accusations d'Hébert. Un juré ayant fait la remarque que l'accusée gardait le si-

lence sur les faits relatifs à son fils. « Si je n'ai pas répondu, répliqua Marie-Antoinette, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère... J'en appelle, ajouta-t-elle, avec une vive émotion, à toutes celles qui peuvent se trouver ici (1) ! » Les cœurs s'attendrirent à cette noble parole, et il s'éleva un murmure d'indignation contre Hébert. Robespierre, indigné en apprenant les détails de cette séance, s'écria : « Le scélérat ! ce n'était pas assez d'en avoir fait une Messaline, il fallait encore qu'il en fît une Agrippine ! »

1793. Belle réponse de Marie-Antoinette à Hébert.

Après l'audition du quarantième témoin, le président annonça que les débats étaient terminés. Fouquier-Tinville reproduisit ensuite les principaux chefs d'accusation. Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, nommés d'office par le tribunal pour défendre la reine, parlèrent éloquemment et au milieu d'un profond silence. Herman résuma enfin les débats. Ce résumé fut loin d'être impartial. Mais s'il attribuait à Marie-Antoinette tous les malheurs de la Révolution, il ne descendait pas du moins à calomnier la victime jusque dans ses sentiments maternels. Les quatre questions posées au jury furent uniquement relatives aux manœuvres et intelligences de la reine avec l'étranger et à la participation à un complot tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République. Au

(1) Procès-verbal d'audience du 23 vendémiaire, an II.

1793. Marie-Antoinette est condamnée à la peine de mort.

bout d'une heure, les jurés rentrèrent avec un verdict affirmatif sur toutes les questions. Ramenée à l'audience, Marie-Antoinette entendit sans pâlir le jugement qui la condamnait à la peine de mort, et n'articula pas un mot. L'audience durait depuis le 14. Le 16, à quatre heures et demie du matin, l'infortunée fut ramenée à la Conciergerie. Épuisée de fatigue et de froid, elle s'enveloppa les pieds dans une couverture, et se reposa un moment sur son grabat. Avertie aussitôt par le rappel, qui dès cinq heures battit dans toutes les sections, elle écrivit à madame Elisabeth une lettre qui prouve que son âme, aussi haute que son infortune, resta, en face de la mort, noble et tendre, comme elle le fut toujours. Cette lettre a été écrite il y a plus de soixante ans. La paix des tombeaux a envahi ces souvenirs d'une époque pleine de tempêtes; l'œil, pourtant, se mouille encore de larmes à la lecture de ces paroles suprêmes, et nos larmes les parent d'une jeunesse éternelle.

Lettre de Marie-Antoinette à madame Elisabeth.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. — Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse (elle ne l'est que pour les criminels), mais à rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. — J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants. Vous savez que je n'existais que pour eux.

Et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez, 1793.
par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse! — J'ai appris, dans le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant! je n'ose pas lui écrire; elle ne recevrait pas ma lettre. Je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. — Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir à vous, et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont les premiers biens de la vie; que leur amitié et leur confiance mutuelles en feront le bonheur. — Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle a de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. — Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, tous les services que l'amitié peut inspirer. — Qu'ils sentent que, dans quelque position qu'ils puissent se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. — Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, votre amitié nous a donné de consolations! Et dans le bonheur on jouit doublement quand on le partage avec un ami; et où en trouver de plus tendre que dans sa propre famille! — Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui

1793. répète expressément : *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort!* — J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. — Un jour viendra où il ne connaîtra que mieux tout le prix de votre bonté et de votre tendresse pour tous deux. — Il me reste à vous confier ma dernière pensée ; j'aurais voulu vous écrire dès le commencement du procès ; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurais pas eu le temps. — Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée. — N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même *le lieu où je suis les exposant trop s'ils y entraient une fois*, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que j'ai faits depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. — Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. —

Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. — Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant. — Qu'ils sachent du moins que, jusqu'à mon dernier moment, j'ai toujours pensé à eux. — Adieu, ma bonne et tendre sœur. Puissé-je mériter vos regrets! Pensez toujours à moi. *Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces bons et chers enfants.* Mon Dieu, qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! — Adieu! adieu! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre, mais je proteste ici que je le regarderai comme un être absolument étranger. » 1793.

La dernière phrase de cette lettre est comme le dernier coup de pinceau qu'un peintre donne à un portrait, et qui en achève le caractère. Au moment de monter sur l'échafaud, Marie-Antoinette restait la reine de 1789, reine ennemie de la Révolution, reine anti-constitutionnelle, inébranlable dans sa croyance politique comme dans sa foi religieuse, grande femme et vraiment femme, incontestablement supérieure aux héroïnes émeutières, littéraires ou assassins de la Révolution.

Au moment où elle achevait sa lettre, désespérant de pouvoir se confesser à un prêtre réfractaire, un curé courageux, M. Magnin, bravant mille dan-

1793. gers, s'introduisit, sous le nom de Charles, dans la Conciergerie, et put, grâce au concierge Bault, donner furtivement à la reine les derniers secours de la religion. Elle fit ensuite sa toilette, et quand vint le prêtre constitutionnel, elle lui fit sentir qu'il eût à s'épargner la peine de lui faire ses exhortations. Elle lui permit seulement de l'accompagner jusqu'à l'échafaud. Paris attendait son spectacle, debout jusqu'au sommet des toits. Des canons étaient braqués aux extrémités des ponts, des places et des carrefours. A onze heures, l'huissier audiencier, suivi du bourreau, entra dans la prison de la reine. Marie-Antoinette parut à la grille de la Conciergerie. Elle était vêtue d'un déshabillé de piqué blanc, un ruban de faveur noir aux poignets, un fichu de mousseline blanche uni sur les épaules, et coiffée d'un bonnet orné d'un ruban noir. Ses cheveux déjà blancs étaient coupés autour du bonnet. Les gardes nationaux des sections avaient écarté la foule. Au lieu de carrosse, un tombereau crotté, attelé d'un fort cheval blanc que contenait un homme d'une figure sombre. La banquette était une planche. Il y avait derrière un marchepied. Un témoin oculaire, le vicomte Charles des Fossés, auquel on doit les détails qu'on vient de lire, rapporte que le signal d'ouvrir la grille fut donné par l'acteur Grammont de la Comédie-Française, officier supérieur de la garde nationale. La grille s'ouvrit alors. La reine parut. « Derrière elle, rapporte le témoin

Derniers moments de Marie-Antoinette.

narrateur de cette scène, marche le bourreau Samson, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui retire en arrière les coudes de la royale condamnée. » 1793.
Marie-Antoinette se dirigea vers le marchepied. Samson ayant voulu la soutenir, elle se retourna gravement avec un geste négatif, monta dans la voiture et voulut enjamber la banquette. Samson lui indiqua qu'elle devait tourner le dos au cheval, et prit soin de laisser flotter les cordes dont il tenait les bouts. Le prêtre monta ensuite. Le bourreau et son aide se tinrent debout au fond du tombereau, le chapeau à trois cornes à la main. La reine avait « le teint pâle, un peu rouge aux pommettes, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et roides, » dit M. des Fossés à qui nul détail n'échappa, et qui, rentré chez lui, traça aussitôt ce portrait. Trente mille hommes formaient une double haie jusqu'à l'échafaud. Ni abattement, ni fierté ne parurent sur les traits de la reine. En passant devant l'arcade de la porte des Jacobins au-dessus de laquelle on lisait : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans,* l'acteur Grammont, qui devait lui-même périr guillotiné peu de temps après, s'écria : « La voilà, l'infâme Antoinette ; elle est f. ., mes amis ! » Sur le passage de la reine, on entendit quelques cris de : Vive la République ! Une bande de ces mégères en bonnet rouge que la Commune flétrit du nom de *lécheuses de guillotine,* essayèrent vainement d'exciter la population. Devant Saint-

1793. gers, s'introduisit, sous le nom de Charles, dans la Conciergerie, et put, grâce au concierge Bault, donner furtivement à la reine les derniers secours de la religion. Elle fit ensuite sa toilette, et quand vint le prêtre constitutionnel, elle lui fit sentir qu'il eût à s'épargner la peine de lui faire ses exhortations. Elle lui permit seulement de l'accompagner jusqu'à l'échafaud. Paris attendait son spectacle, debout jusqu'au sommet des toits. Des canons étaient braqués aux extrémités des ponts, des places et des carrefours. A onze heures, l'huissier audiencier, suivi du bourreau, entra dans la prison de la reine. Marie-Antoinette parut à la grille de la Conciergerie. Elle était vêtue d'un déshabillé de piqué blanc, un ruban de faveur noir aux poignets, un fichu de mousseline blanche uni sur les épaules, et coiffée d'un bonnet orné d'un ruban noir. Ses cheveux déjà blancs étaient coupés autour du bonnet. Les gardes nationaux des sections avaient écarté la foule. Au lieu de carrosse, un tombereau crotté, attelé d'un fort cheval blanc que contenait un homme d'une figure sombre. La banquette était une planche. Il y avait derrière un marchepied. Un témoin oculaire, le vicomte Charles des Fossés, auquel on doit les détails qu'on vient de lire, rapporte que le signal d'ouvrir la grille fut donné par l'acteur Grammont de la Comédie-Française, officier supérieur de la garde nationale. La grille s'ouvrit alors. La reine parut. « Derrière elle, rapporte le témoin

Derniers moments de Marie-Antoinette.

narrateur de cette scène, marche le bourreau Sam- 1793.
son, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui retire en arrière les coudes de la royale condamnée. » Marie-Antoinette se dirigea vers le marchepied. Samson ayant voulu la soutenir, elle se retourna gravement avec un geste négatif, monta dans la voiture et voulut enjamber la banquette. Samson lui indiqua qu'elle devait tourner le dos au cheval, et prit soin de laisser flotter les cordes dont il tenait les bouts. Le prêtre monta ensuite. Le bourreau et son aide se tinrent debout au fond du tombereau, le chapeau à trois cornes à la main. La reine avait « le teint pâle, un peu rouge aux pommettes, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et roides, » dit M. des Fossés à qui nul détail n'échappa, et qui, rentré chez lui, traça aussitôt ce portrait. Trente mille hommes formaient une double haie jusqu'à l'échafaud. Ni abattement, ni fierté ne parurent sur les traits de la reine. En passant devant l'arcade de la porte des Jacobins au-dessus de laquelle on lisait : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans,* l'acteur Grammont, qui devait lui-même périr guillotiné peu de temps après, s'écria : « La voilà, l'infâme Antoinette ; elle est f. ., mes amis ! » Sur le passage de la reine, on entendit quelques cris de : Vive la République ! Une bande de ces mégères en bonnet rouge que la Commune flétrit du nom de *lécheuses de guillotine,* essayèrent vainement d'exciter la population. Devant Saint-

1793. Roch, on entendit pourtant quelques clameurs injurieuses. A midi, en arrivant sur la place de la Révolution, Marie-Antoinette devint d'une pâleur plus intense; mais elle n'en descendit pas moins avec courage du tombereau. Au moment de monter les degrés de l'échafaud, elle posa involontairement le pied sur celui du bourreau et lui demanda pardon. De la plate-forme de l'échafaud, ses regards se portèrent vers le palais des Tuileries qu'on apercevait entre les rameaux dépouillés des arbres du jardin. Un instant après sa tête tomba. Selon l'usage barbare de cette époque, un des exécuteurs la montra au peuple, qui poussa le cri habituel de : Vive la République! Les restes furent consumés par la chaux vive dans cette même fosse du cimetière de la Madeleine où neuf mois auparavant avaient été consumés ceux de Louis XVI.

Implacabilité des factions.

Le sang de Marie-Antoinette et la victoire de Wattignies n'apaisèrent point la fureur des factions qui déchiraient le sein de la République. Une partie des Jacobins, les Hébertistes, les Cordeliers et la tourbe des enragés, les uns par fureur sanguinaire, les autres par implacabilité systématique, d'autres encore par un exécrable et absurde calcul en vertu duquel ils espéraient, l'ennemi mort, échapper eux-mêmes à l'échafaud, allaient précipiter la Révolution jusqu'aux derniers degrés où le crime et la folie peuvent descendre. Entre les Montagnards et les Girondins, la question politique

avait dégénéré en duel, où la hache des lois servait d'arme et où le plus habile devait, à un jour donné, s'en emparer et frapper son adversaire. Sans doute ces rivalités farouches n'éclatèrent pas tout d'un coup; mais les événements se chargèrent de les pousser à l'extrême. Comment imaginer que des esprits cultivés, des hommes appartenant, de part et d'autre, à cette classe moyenne renommée en tout temps pour la douceur de ses mœurs, en fussent venus à un tel degré de férocité? Mais une défaite, une journée d'émeute, un remaniement dans les pouvoirs publics, mûrissaient de six mois, en un jour, ces vengeances enracinées dans les âmes. Un homme spirituel, impartial et sensible, qui, malgré le soin qu'il prit d'éviter de tomber dans l'une ou l'autre faction, inclinait vers la Gironde, a écrit des mémoires qui éclairent ces ténèbres du cœur humain. Il y fait l'aveu que, plaidant près de Robespierre la cause des Girondins, celui-ci l'interrompit, lui disant que ses clients l'eussent fait guillotiner très-officieusement. « Je crois qu'ils auraient peu guillotiné, » répondit Garat. Un sourire tendit les lèvres minces de Robespierre. Il pensait, non sans raison, que ce peu eût été suffisant pour lui et ses adhérents. 1793.

La journée du 31 mai avait ôté aux Girondins l'autorité morale; celle du 2 juin les précipita du pouvoir, et les jeta les uns aux prisons, les autres aux aventures de la guerre civile. Ils n'étaient plus, Procès des Girondins.

1793. d'ailleurs, coupables d'opinions, mais jusqu'à un certain degré complices d'actes de révolte. Les malheurs de Lyon et de la Vendée, la prise de Toulon, les revers aux frontières du nord, leur propre audace à braver leurs adversaires et à défier la fortune achevèrent de les perdre. Il suffit ensuite de la journée du 5 septembre pour les vieillir d'un demi siècle et les rendre possibles pour l'échafaud. Or, dès que les factions ennemies les eurent jugés tels, le pouvoir se vit chaque jour assailli de réclamations impérieuses. Les tribunes des clubs, celle de la Convention, les papiers publics retentirent en septembre de ces amères et cruelles requêtes. Le groupe de Montagnards désigné sous le nom d'*indulgents*, dont Danton était le chef, et que la facilité des mœurs, la sensibilité de l'âme séparaient de l'austère triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just, ne fit rien pour sauver les Girondins. Danton, sentant son impuissance, pleura. Il n'avait pas, du moins, à se reprocher dans le passé le manque d'esprit de conciliation. Repoussé avec hauteur par le flot orgueilleux de la Gironde lorsqu'il s'était offert en médiateur, il avait assez fait pour l'apaisement de sa conscience. Son cœur seul gémit, car Danton ne savait pas haïr, et le terrible ministre des journées de Septembre était loin d'être inaccessible à la pitié. Or il devint évident que la mort des Girondins était irrévocablement résolue. Gorsas, arrêté à Paris chez une

ancienne concubine qu'il venait voir sous un dé- 1793.
guisement, fut guillotiné le 7 octobre. Mais le sang d'un homme n'était rien pour apaiser la soif de vengeance de la faction victorieuse. Amar, membre du Comité de Sûreté générale, prépara un acte d'accusation et le lut à la Convention. Les prétentions de l'accusateur étaient énormes. Outre les vingt et un représentants déclarés traîtres à la patrie, il en inculpait trente-neuf autres et un groupe de soixante-douze dont le crime était d'avoir signé la protestation contre le 31 mai. Robespierre, fidèle à son système de pondération et de juste milieu, combattit les conclusions d'Amar. Il oublia un moment ses rancunes implacables, et sacrifia ses passions à ses principes de gouvernement. Les soixante-douze n'en furent pas moins emprisonnés, et les vingt et un comparurent à la barre du tribunal révolutionnaire le 5 brumaire (24 octobre).

Jeunesse des accusés.

La jeunesse de la plupart de ces hommes célèbres étonna la foule qui se pressait dans le prétoire. Brissot, Gardien, Lasource avaient trente-neuf ans; l'éloquent Vergniaud, Lehardy, Gensonné trente-cinq; Duprat trente-trois; Ducos vingt-huit, et Boyer-Fonfrède, son ami, vingt-sept; Mainvielle et Duchâtel même âge; le poète Vigée était dans sa trente-sixième année; Antiboul dans sa quarantième; Jacques Boileau dans sa quarante et unième; Dufriche-Valazé et Lacaze dans leur quarante-deuxième; Lesterpt-Beauvais dans sa quarante-troi-

1793. sième. Les plus avancés en âge étaient : Duperret, quarante-six ans; Claude Fauchet, quarante-neuf; Carra, cinquante, et Brulart-Sillery, agent du duc d'Orléans, cinquante-sept. Il y avait parmi eux des hommes qui n'appartenaient point à la Gironde; mais le peuple avait été accoutumé à ce chiffre. Les formalités qui sont la garantie de l'accusé furent omises ou négligées. Les pièces ne furent point communiquées; tel qui accusait fut entendu comme témoin. L'acte d'accusation était d'une longueur démesurée. C'était encore un de ces grands fragments historiques dans lesquels toutes les phases de la Révolution étaient successivement exposées, de façon à mettre en relief les événements où la conduite des accusés avait pu paraître assez douteuse pour qu'on y vît l'indice d'un complot lentement ourdi, savamment combiné contre l'unité et l'indivisibilité de la République. Telle parole, jetée dans un journal ou à la tribune d'un club quatre ans auparavant, était relevée, rapprochée d'événements plus récents et devenait un indice de culpabilité. On leur imputait comme un crime leurs relations, leurs plaisirs communs. Une solidarité arbitraire était établie entre tous ces hommes, entre ceux qui étaient présents et tels, éloignés, dispersés ou morts. Dans la communauté de leurs opinions on cherchait un but commun. Les affaires des colonies, la journée du Champ-de-Mars, les hésitations au 10 août pour le renversement de la mo-

Acte d'accusation.

narchie, les conseils donnés à Louis XVI par l'entremise du peintre Boze, l'éloignement des fédérés réunis à Paris, tels articles du *Républicain*, de la *Chronique de Paris* ou du *Patriote français*, la proposition de nommer un gouverneur au *prince royal*, la présence des Marseillais à Paris et l'idée de constituer une garde prétorienne à la Convention, la nomination de la Commission des Vingt-Quatre, plus tard de celle des Douze, les lenteurs de la discussion sur Louis XVI, les réunions chez Roland, l'enlèvement par ce ministre des papiers de l'armoire de fer, la trahison de Dumourier, l'anathème d'Isnard contre Paris; et comme conséquence de tous ces actes, les révoltes de Bretagne, de Vendée, de Marseille, de Lyon, telles étaient les bases principales de l'acte d'accusation. Par une subtilité qui dépassait toutes les autres, l'accusateur s'efforçant d'établir que la marche des conjurés était conforme à celle des ennemis de la France et surtout des Anglais, en faisait les dociles instruments de la politique de M. Pitt. Et pourtant Brissot avait fait déclarer la guerre à l'Angleterre. 1793.

Les Girondins pouvaient répondre par le silence et le mépris à ces accusations dont un grand nombre étaient d'une révoltante fausseté. On pouvait leur reprocher des fautes, un système politique dangereux, des principes de décentralisation qui, dans de pareilles circonstances, eussent perdu la patrie. Quant à leur complicité avec les députés révoltés, Les Girondins prennent le parti de se défendre.

1793. comme ce n'était, pour la plupart, qu'une complicité morale, elle ne regardait pas la justice ou ne devait être imputée qu'aux seuls coupables. Ces fautes des Girondins étaient le résultat de leur caractère, de la tournure de leurs idées, de leur complexion, non d'un complot. Cette vérité, ils la sentaient si bien que leur raison, en défaut encore ici, se refusait à croire qu'on pût les condamner. Orateurs brillants, ils eurent foi dans la puissance de leur parole et crurent pouvoir se sauver par l'éloquence. Il était vrai qu'ils avaient mis la France en danger, et ils eussent mieux fait de le confesser que de s'en défendre. Ils avaient d'ailleurs assez de crimes à reprocher à leurs adversaires pour que leur orgueil ne fût point humilié de cet aveu. Compter sur leur humanité, sur leur pardon, était une folie. Un mot abominable, tombé des lèvres de Robespierre, montre assez quelle justice ils devaient attendre du parti vainqueur : « Ce tribunal est assez bon pour eux, » avait-il répondu à une observation de Garat.

Les témoins. Les témoins qui furent appelés dans l'affaire des Girondins se composaient de deux espèces d'individus : des furieux que la haine aveuglait; des gens compromis que la peur rendait plus cruels. Parmi les premiers figurent Hébert, Chaumette, Deffieux; parmi les seconds l'ex-capucin Chabot, qui avait épousé la fille d'un riche banquier et faisait servir la politique à des manœuvres d'agiotage; Pache,

cauteleux comme il l'était toujours, se tint dans des généralités. Chaumette exposa les griefs de la Commune. Hébert rappela que les Girondins l'avaient fait arrêter. Destournelles, ministre des finances, fut ridicule. Le vil Chabot calomnia. Sa déposition, d'une longueur et d'une violence démesurées, empreinte de personnalité, de fausse exaltation, embrassait également l'ensemble de la période révolutionnaire. On peut se faire une idée de la déposition de Chabot par les deux faits suivants : il imputa aux Girondins la responsabilité des massacres de Septembre et des vols commis au garde-meuble. Fabre d'Eglantine, son complice, l'imita. 1793.

La défense manqua d'unité. Etrange logique de l'enchaînement des choses! Le principe qui avait manqué à leur vie leur faisait encore défaut au moment de la mort. Ce qui frappe l'historien penché sur ce volumineux dossier du procès des Girondins, c'est le caractère individuel de cette défense. Dès qu'une des vagues et insidieuses accusations de Pache se produit, chacun des accusés s'écrie tour-à-tour : « Je suis étranger à ce fait. » Quelquefois ces protestations d'innocence sont plus isolées encore et portent sur tel ou tel fait particulier; et pour mieux se couvrir, l'accusé qui offrait de prouver qu'il n'avait point participé à cet acte, le désavouait, le blâmait, affaiblissant ainsi la dignité de la défense. Vigée, Boyer-Fonfrède répudièrent la Com- Manque d'unité de la défense.

1793. mission des Douze et les arrestations qu'elle avait ordonnées. Gensonné accusa Guadet; Gardien la plupart de ses collègues; Boileau avoua, dans une lettre écrite de sa prison à Léonard Bourdon, qu'une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République avait existé, se déclara désabusé et désormais franc Montagnard. Vergniaud lui-même, à qui l'accusation reprochait ses liaisons avec Roland, Brissot et Gensonné, ne dédaigna pas de répondre : « J'atteste que l'on ne m'a vu dîner que cinq ou six fois chez Roland, et que je n'ai jamais été dans l'intimité de Brissot et de Gensonné. » Les preuves les plus fortes qui furent produites contre les accusés n'étaient pas niables; il n'y a pas de plus fort témoignage que celui de l'écriture. Trois lettres furent produites par l'accusation. La première émanait d'un cousin de Lacaze. Elle annonçait qu'une insurrection contre Paris se préparait, et ne permettait pas de douter des sentiments des deux correspondants. La seconde avait été écrite par Vergniaud au club des Récollets à Bordeaux. Elle commençait par ces mots : « Il est encore temps de vous montrer, hommes de la Gironde; » et finissait ainsi : « Maintenez-vous prêts. Si l'on nous y force, nous vous appellerons du haut de la tribune. » Vergniaud avoua ces lettres. « Citoyens, dit-il, si j'avais été un conspirateur, me serais-je borné d'écrire à Bordeaux, et n'aurais-je point tenté de soulever d'autres départements. Et si je vous rappelais

Lettres de Lacaze, Vergniaud et Duperret.

les motifs qui m'ont engagé d'écrire à Bordeaux dans cette circonstance, peut-être vous paraîtrais-je plus à plaindre qu'à blâmer. » Il ajouta qu'il se croyait sous le couteau, et que le projet d'assassiner les Girondins lui parut lié à celui de dissoudre l'Assemblée nationale. La troisième lettre avait été écrite par Duperret à madame Roland, et contenait, à propos des manœuvres de Buzot et de Barbaroux, l'expression d'espérances coupables contre Paris. 1793.

Intérêt qu'inspirent les accusés.

Malgré ces preuves accablantes, les accusés ne laissaient pas d'inspirer de l'intérêt. Leur jeunesse, leur éloquence, la beauté de quelques-uns d'entre eux, la noblesse de sentiments de quelques autres, leur amour sincère de la République, commençaient à toucher l'auditoire. Vergniaud avait retrouvé tout l'éclat de sa parole, Gensonné la force de sa logique, Brissot sa hauteur de vues. Les deux plus jeunes de ces infortunés, qui par un noble et généreux dévouement à un parti dont les fautes leur étaient étrangères, étaient venus volontairement partager les périls de la captivité et du procès de leurs amis, Ducos et Fonfrède, attendrissaient les cœurs. On les savait unis d'une amitié sainte qui rappelait l'antique légende de Castor et Pollux. Marat lui-même les avait tous deux couverts de sa protection dans la fatale séance du 2 juin. Le procès, en se prolongeant, augmentait ces sentiments de commisération et d'indulgence. Hébert et Chaumette, inquiets, courent aux Jacobins, se plaignent de la lenteur des

1793. débats. Les Jacobins envoient le lendemain à la Convention une députation qui, violant les formes sacrées de la justice, demandait qu'un délai fût fixé après lequel le jury pût se dire suffisamment éclairé. La Convention hésitait. Robespierre commit un de ces actes odieux qui, malgré ses talents politiques et ses vertus privées, rendent à jamais sa mémoire funeste. Il rédigea et fit adopter un décret en vertu duquel, au bout de trois jours, le président pouvait mettre un terme aux débats judiciaires. Les uns par terreur, les autres par haine votèrent ce décret.

Décret pour limiter les débats judiciaires.

Fouquier-Tinville, par un reste de pudeur, attendit jusqu'au 19 brumaire (30 octobre), cinquième jour du procès, pour requérir l'application du décret. Les jurés interpellés par le président se retirèrent pour délibérer. Leur président, l'ex-marquis Antonelle, ancien maire d'Arles, était un terroriste redoutable; mais il ne pouvait oublier qu'au banc des accusés se trouvaient Mainvielle et Duprat qui en 1790 avaient donné Avignon à la France et s'étaient baignés dans le sang des meutriers de Lécuyer. Antonelle déclara que la religion du jury n'était pas suffisamment éclairée. L'affaire prenait une tournure dangereuse. L'interrogatoire n'amenait rien de neuf et n'éclaircissait pas la cause. Herman, le président, artésien borgne et sinistre, instrument de Robespierre, et, comme Couthon, dissimulant sous une parole douce, la rigueur des doctrines, cherchait à gagner du temps par un interrogatoire oiseux. Il

Délibération du jury.

craignait la parole de Gensonné qui devait résumer la défense. A deux heures l'audience fut suspendue et ne reprit qu'à cinq heures. Que se passa-t-il dans ces trois heures? On peut le supposer par ce qui eut lieu peu après. A six heures le jury se réunit pour délibérer et rentra presqu'aussitôt. « Je déclare, dit Antonelle, que la conscience des jurés est suffisamment éclairée. » Le jury fut invité à passer dans la chambre du conseil, et les gendarmes emmenèrent les accusés indignés. 1793.

Jusqu'alors ces infortunés avaient conservé quelque espoir. Leurs nuits se passaient en gais propos et en railleries. L'esprit français et voltairien animait ces légers enfants de la Gironde. Ils entraînaient par la verve de leur parole ceux de leurs compagnons qu'une humeur plus rude ou plus mélancolique eût écartés de leurs jeux. Un de leurs passe-temps était de simuler la tragédie dans laquelle ils étaient acteurs, sans en excepter le dénouement. D'autres rimaient des vers badins. Les plus élevés par la pensée parlaient de l'avenir et de la liberté. Ceux qu'assaillaient les souvenirs du foyer domestique, les images chéries de l'épouse et des petits enfants, dévoraient leurs larmes et montraient à leurs compagnons un front riant. Vergniaud possédait du poison. N'en ayant pas suffisamment pour ses vingt compagnons et lui, il le jeta noblement, ne voulant pas d'une mort plus douce que celle de ses amis. Valazé simula une résolution analogue. Il remit os-

Les Girondins à la Conciergerie pendant le procès.

1793. tensiblement à un prisonnier qui avait partagé depuis leur fuite les infortunes des Girondins, le jeune Riouffe, une paire de ciseaux qu'on pouvait prendre, dit-il en riant, pour une arme défendue. On vint les chercher pour les ramener au tribunal. Il était près de minuit. La lueur morne des flambeaux éclairait les visages fatigués des prévenus, du tribunal et de l'auditoire.

Le président posa les interpellations au jury. La réponse fut affirmative sur toutes les questions. Camille Desmoulins, qui assistait à toutes les séances, s'écria douloureusement en entendant les déclarations du jury : « Ah, malheureux ! c'est moi qui les tue ! C'est mon *Brissot dévoilé !* » Il voulut sortir. L'émotion lui ôtait l'usage de ses jambes. Le tribunal condamna en effet les accusés à la peine de mort, sans exception. A ce mot, Brissot courbe la tête. Un grand mouvement se fait au banc des accusés... Ils se lèvent en tumulte. Gensonné veut parler sur l'application de la loi. Comme Sixte-Quint arrivant au pouvoir, Sillery jette ses béquilles; il sait que la mort c'est la liberté : « Ce jour, dit-il, est le plus beau de ma vie ! — Ah ! mon frère, s'écrie Ducos en pleurant, c'est par moi que tu meurs. — Console-toi, mon ami, réplique Fonfrède, nous périrons ensemble ! » Vergniaud montrait un front fier. Fauchet semblait prier. « Je meurs, s'écrie Lasource, le jour où le Peuple perd la raison; vous mourrez le jour où il la re-

Condamnation des Girondins.

trouvera. » D'autres poussent ce seul cri qui confond les juges et les condamnés, les vainqueurs et les vaincus : Vive la République! Boileau, hors de lui de n'avoir pu, par sa faiblesse, acheter sa vie, s'écrie en agitant son chapeau comme le naufragé qui fait un appel désespéré : « Je suis innocent! — Nous sommes tous innocents, répliquent les accusés; peuple, on te trompe! — A nous, nos amis! ajoutent quelques autres en jetant au peuple des assignats. — Vive la République! Périssent tous les traîtres! répond la multitude. » Les gendarmes enveloppent les accusés; mais l'un d'eux vient de tomber noyé dans son sang. C'est Valazé qui s'est poignardé. Le tribunal ordonne que son cadavre soit placé dans la charrette qui mènera les condamnés à l'échafaud, et de l'échafaud au cimetière. 1793.

Dans les sombres cachots de la Conciergerie nul prisonnier ne dormait. Ils attendaient, dans le silence de la nuit, le bruit de pas qui devait leur annoncer le retour des condamnés. Un tumulte sourd d'abord et bientôt retentissant éclate dans l'escalier de la prison. Le chant de la Marseillaise monte du fond de l'abîme :

Allons enfants de la patrie
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la tyrannie
Le *couteau* sanglant est levé.

Des gémissements répondirent à ces chants de

1793.

Leur dernière nuit.

mort. En rentrant dans la prison, ils prirent ce dernier repas auquel on a donné le nom de *dernier banquet des Girondins*. A l'instar de quelque anciens, ils purent mourir en philosophes au milieu des libations, en s'entretenant de la patrie et des destinées de l'homme. Deux d'entre eux seulement se confessèrent : Sillery et Fauchet. Une pâle et pluvieuse aurore d'automne mit fin à cette nuit suprême, et cinq charrettes emportèrent vers l'échafaud ces jeunes hommes qui peu d'années auparavant arrivaient obscurs et pleins d'espérances, apportant à cette révolution, qui devait les dévorer, les trésors de leur génie et de leur dévouement. Ils passèrent en chantant à travers un océan de peuple, dans cette brume triste comme le désespoir et le regret inutile. Leur courage défiait toute amertume.

Leur supplice.

Sillery monta le premier, et comme ces esclaves de l'antiquité qui, condamnés à périr dans l'arène, saluaient César, il salua ce peuple souverain pour lequel il mourait, et reçut le coup fatal avec le froid courage du gladiateur. Tous l'imitèrent, chantant en attendant que le glaive tranchât leur tête, le chant fameux : « Plutôt la mort que l'esclavage ! » A mesure que le couteau tombait, le volume des voix diminuait. On n'en entendit bientôt plus qu'une, c'était cette éloquente voix de Vergniaud qui, de sa dernière tribune, articulait encore le mot de liberté. A la trente et unième minute, le silence se fit; et ce qui avait eu nom la *Gironde* n'était plus qu'un

monceau de chairs viles et sanglantes qu'un rustre se hâtait d'aller jeter en pâture aux vers. 1793.

A l'exception de Louvet et de Lanjuinais qui, après mille vicissitudes, échappèrent aux vainqueurs, tous les Girondins périrent, les uns par une mort volontaire, les autres par la faim et les bêtes fauves. On croirait lire une page des annales antiques en contemplant ces tragiques destinées. Danton, qui promenait sous les ombrages de son jardin d'Arcis-sur-Aube ses soucis et son découragement, versa des larmes amères en apprenant la mort des Girondins. Paris resta calme, insensible. Le spectacle de la mort n'éveillait plus la pitié d'un peuple familiarisé avec la vue des échafauds. Politiquement, les Girondins laissèrent dans la mémoire des hommes des souvenirs durables, mêlés d'appréciations fort divergentes. L'opinion la plus généralement admise est qu'ils furent inférieurs aux événements. Doués du génie de la liberté, ils eussent à une époque paisible suffi aux circonstances et mûri la civilisation. Mais dans un temps où le salut public devenait la suprême loi et où toute considération devait disparaître devant la nécessité de sauver la France en proie aux conspirations, à la guerre civile, à la coalition des rois, les théories libérales de la Gironde étaient aussi chimériques que dangereuses. Les tuer n'en fut pas moins un crime, puisqu'il suffisait de les mettre dans l'impuissance de nuire. Mais de tout temps les passions

Impuissance politique de la Gironde.

1793. personnelles enveniment les discordes civiles et les partis vainqueurs ne croient leur triomphe assuré que par la destruction des vaincus.

Mort d'Olympe de Gouges et d'Adam Lux.

Dans les derniers jours d'octobre et les mois suivants, le tribunal révolutionnaire ne cessa point de condamner, l'échafaud de fonctionner. Parmi les victimes célèbres qui périrent à cette époque, on cite une femme exaltée, Olympe de Gouges, qui fut pour le parti royaliste ce que Théroigne avait été pour le républicain. Le député de Mayence, Adam Lux, qui depuis la mort de Charlotte Corday semblait aspirer à une mort sanglante et la provoquait par ses propos contre-révolutionnaires, fut exécuté le 4 novembre, deux jours après le duc d'Orléans, ramené de Marseille où il était incarcéré depuis le mois de mai.

Procès du duc d'Orléans.

La trahison de Dumourier, la fuite du duc de Chartres à la suite de cette grande affaire, les manœuvres de Laclos et de Sillery ravivèrent les soupçons contre le parti orléaniste. On lui crut des ramifications dans les états-majors. Le décret du 6 avril, qui frappait d'arrestation tous les membres de la famille des Bourbons, ne fut pas étranger à ces soupçons violemment excités par les dénonciations de Barbaroux. Arrêté le 7, Philippe Egalité écrivit à la Convention : « Je ne désire rien tant que de voir ma conduite mise au grand jour. » On avait saisi une lettre du duc de Chartres à son père, dans laquelle on lisait ces mots : « Je vois la liberté per-

due. La Convention a oublié tous ses principes. » Il parlait du désordre des troupes et demandait comment s'arrangeait l'affaire de l'émigration. Le second fils du duc d'Orléans, Montpensier, fut arrêté à l'armée du Var par ordre de Biron, compromis lui-même dans le parti, ami du duc d'Orléans depuis trente ans, appartenant comme lui par les mœurs au siècle qui s'éloignait plutôt qu'à celui qui allait naître. Pendant la captivité du duc d'Orléans au fort Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille, un de ses partisans, l'ex-constituant Voidel, publia un mémoire justificatif en sa faveur. Voidel, avec une remarquable habileté, s'attacha à démontrer qu'il n'existait point de faction orléaniste; que la haine seule avait pu imaginer un fait aussi manifestement faux; qu'en refusant de s'exiler momentanément et volontairement en Amérique comme le lui proposait Pétion, lequel ajoutait qu'on paierait ses dettes et lui conserverait ses biens, il avait préféré à ces magnifiques promesses l'accomplissement de son mandat de Représentant du Peuple; qu'en votant la mort de Louis XVI, son cousin, il n'avait point songé à se rapprocher du trône; qu'il avait au contraire bravé la calomnie et accompli un devoir sévère. Il rejetait sur Dumourier les accusations dont on accablait le duc d'Orléans, séparait profondément le premier du second. Dumourier était un diffamateur acharné de Philippe d'Orléans. Il lui avait aliéné le cœur de Louis-Philippe de Chartres,

1793.

Mémoire justificatif de Voidel.

1793. son fils; s'était emparé de l'esprit du jeune homme, tandis que madame Sillery de Genlis s'emparait de son cœur et le poussait au crime en lui parlant de raison et de vertu. Pour sauver son client, Voidel sacrifiait le parti, soit qu'en effet il ne crût pas à son existence, soit qu'il pensât qu'un parti se retrouve toujours lorsqu'il a sa raison d'être et qu'il découle de la nature des choses. Ce parti était en effet d'une existence difficile à constater. On en trouve partout le symptôme depuis 1789; nulle part on n'en peut saisir le corps. Il vit, il respire, il est profondément tissé dans la trame des événements. Mais comme ses intérêts seront longtemps identiques à ceux de la Révolution, son action se confond dans celle des Montagnards les plus radicaux. Or, qu'est-ce autre chose que l'équivoque faite homme, ce duc, ce prince du sang qui siége au sommet de la Montagne sous le nom d'Egalité, vote la mort sans appel et poursuit comme une gageure, avec une fermeté ou plutôt une passivité singulière, ce rôle monstrueux? qui ne se dément même pas au pied de l'échafaud, et achève de donner dans l'histoire, à la branche cadette des Bourbons, sa physionomie? Ne dirait-on pas que le duc d'Orléans, martyr à sa manière comme Louis XVI, a conscience de l'avenir, pressent les destinées de sa race et sait que son sang et son silence seront un jour la rançon d'un trône?

Le parti orléaniste dans la Révolution.

Le mémoire de Voidel fut joint aux pièces du procès. Rien, dans les dépositions, ne put sérieu-

sement entamer le jacobinisme de Philippe-Egalité. Il s'en était enveloppé comme d'une cuirasse. Les deux interrogatoires qu'il subit, l'un à Marseille, l'autre à Paris, sont caractéristiques. « N'aviez-vous pas un parti conduit par Mirabeau pour vous mettre sur le trône? — Je n'ai jamais eu de parti, j'ai toujours eu aversion d'être sur le trône. — Vous vous flattiez cependant, à la journée du 10 août, que Capet et son fils périssant, vous seriez roi. — Non, citoyen. — Quelle fut votre opinion au moment de l'abolition de la royauté, et sur la République une et indivisible? — La République une et indivisible (1). » Dans l'interrogatoire qui eut lieu le 16 brumaire, à Paris, devant le tribunal révolutionnaire, on le poussa vivement sur ses voyages en Angleterre et ses relations avec Pitt. La méfiance était si puissante chez les Jacobins, qu'elle équivalait quelquefois au génie. D'instinct, Herman et ses acolytes comprenaient que l'Orléanisme et l'Angleterre avaient la main dans la main. Mais le duc d'Orléans parait chaque coup qui lui était porté par un *non* immuable ou par quelque raison d'un sens commun si net et si vulgaire, que nulle attaque n'arrivait jusqu'au but. Ses ennemis et ses partisans lui avaient fait une réputation d'imbécillité. Comme il se défendait un jour devant Guadet des accusa-

1793.

Interrogatoire du duc d'Orléans.

Véritable rôle du duc d'Orléans; son audace, sa persistance.

(1) Interrogatoire de Louis-Philippe-Joseph Egalité, ex-duc d'Orléans (an second de la République française, 7 mai 1793).

1793. tions de prétention au trône dont il était l'objet : « Je connais votre nullité, » lui répondit insolemment le dur Girondin. Dans une autre circonstance, Sillery, son agent, avait dit : « Il ne sait rien faire de lui-même. » A ce masque de brute il avait ajouté le bonnet rouge des Jacobins. Mais, aux yeux clairvoyants de l'histoire, il est difficile que le rôle du duc d'Orléans, examiné d'un regard attentif, se réduise à si peu. L'enthousiasme des idées n'était ni dans son cœur ni dans sa tête. A vingt ans, son fils lui-même était désenchanté du Jacobinisme. Quelle puissance mystérieuse clouait donc à son banc de la Montagne, jusque dans les orages de la Terreur, ce prince audacieux qui refusait un exil honorable et opulent? Qui l'empêchait, s'il n'eût été qu'un homme nul, un libertin vulgaire, d'aller transporter sur un sol libre et paisible le théâtre de ses débauches? Non, ce n'était pas seulement sa vie qu'il défendait dans ces interrogatoires où le génie inquisitorial des Jacobins sondait les recoins les plus profonds de cette âme impassible. Sa vie, il n'y croyait plus, il en avait assez. Comme son père, il avait, avant le temps, usé cette guenille de chair et de sang, qu'il traînait dans toutes les impuretés de l'orgie. Ce qu'il défendait, c'était cette équivoque à laquelle il voyait suspendues les destinées de sa race. Que l'embryon de ce parti latent, qu'on entrevoit depuis la régence du duc d'Orléans, vînt à prendre trop tôt forme et couleur, c'en est fait, il

périssait aussitôt, écrasé entre les deux principes, l'ancien et le moderne. Il faut qu'il s'insinue par les intérêts; que la classe moyenne ait le temps de le reconnaître, de le comprendre, de s'y attacher, de lui communiquer sa puissance matérielle et intellectuelle, et d'en faire un jour l'arme à l'aide de laquelle elle frappera l'aristocratie et la démocratie, et règnera dans la personne d'un prince de la branche cadette. 1793.

Telle est la puissante manière dont le duc d'Orléans semble avoir compris son rôle. Il a plié à ses difficiles exigences sa famille elle-même. C'est lui qui, au début de la Révolution, mène le duc de Chartres et son frère aux Jacobins, les fait affilier. Son troisième fils, Alphonse-Léodgard, un enfant de treize ans, interrogé après son père, répond à cette question : « Aimeriez-vous mieux le titre de prince que celui de citoyen? — J'aime mieux celui de citoyen (1). » Voidel plaida pour la forme. Le procès fut vite terminé. Coustard avait été mis en jugement avec Egalité, quoique leurs causes n'eussent aucun rapport. Tous deux furent condamnés à mort. Le duc d'Orléans ne parut ni ému ni surpris. Un mot profond, qui montre que ce prince comprenait l'histoire en politique et voyait qu'il périssait parce que son parti n'était pas mûr, lui échappa. On s'étonnait de son indifférence pour ses ennemis :

Le duc d'Orléans est condamné à mort.

(1) Interrogatoire d'Alphonse-Léodgard Egalité.

1793. « Le coup qui me frappe, dit-il, vient de plus haut et de plus loin. » Sa formidable tâche politique était accomplie. Il redevint le gentilhomme d'autrefois, le roué qui, selon l'expression de son ami Biron, *se moque bien d'être pendu*. Il rentra dans sa prison avant d'aller à l'échafaud ; il déjeuna en homme qui se dispose à faire un long voyage, mangea des huîtres, but du bordeaux. Comme don Juan, il trinquait avec le spectre. Dans ces hommes qui ont épuisé les délices de la vie jusque dans sa source même, dans ces amants de toutes les femmes, on retrouve ce mépris de la mort, qui marque à la fois l'énervement des facultés vitales et je ne sais quelle élégance insolente qui rit de ce dont tremble le commun des hommes. Ce jour même, à quatre heures, le bourreau l'emmena. On le vit sur la charrette, en frac vert, gilet blanc et culotte de daim. Ses grandes bottes brillantes furent remarquées. Au fronton du Parthenon, les anciens expriment l'idée de la mort par un homme qui noue les lanières de ses caliges ou qui porte la main sur la crinière d'un cheval. Lui aussi semblait prêt à monter à cheval. Sa maîtresse, madame de Buffon, digne d'un tel amant, comme eût pu le faire une femme de la cour de Henri III, se mit à une fenêtre du Palais-Royal et le regarda passer. Elle le vit haut et fier. Sur sa face, que les rouges stigmates du vice semblaient rendre plus audacieuse encore, régnait un profond mépris pour la multitude. A cette heure

Derniers moments du duc d'Orléans.

suprême il pouvait jeter enfin sa peau de Jacobin. 1793.
Une seule chose le troubla. Sur son palais on avait écrit ces mots : « *Propriété nationale.* » Peut-être douta-t-il un moment de l'avenir. Ce doute ou ce trouble ne dura qu'une seconde. Il vit le couteau sans pâlir. Un valet de bourreau, rapporte le royaliste Montgaillard, ayant voulu lui ôter ses bottes : « C'est bien, dit-il, vous me débotterez après. » Epié jusqu'à sa dernière heure, on put remarquer qu'il ne proféra contre les Jacobins aucune récrimination. Sans doute ils le tuaient, mais il les avait vaincus. L'Orléanisme était, en apparence, resté fidèle à la Révolution. Il était sauvé.

Parmi les personnages illustres qui périrent dans ces jours néfastes, il faut citer madame Roland. Cette femme célèbre par sa vertu, ses talents et sa beauté, était le chef réel de la Gironde, ce qui fut son malheur et peut-être celui de son parti. Quelque virile que puisse être une femme, ses idées restent toujours empreintes du signe originel. Tout au plus devient-elle, en abordant la vie publique, un être hybride qui emprunte à l'un et à l'autre sexe quelques-unes de leurs qualités, moins leurs propriétés fécondantes. Le 31 octobre, jour de la mort des Girondins, madame Roland qui, depuis le 31 mai, était à Sainte-Pélagie, fut transférée à la Conciergerie. Elle avait montré en prison une grande sérénité d'âme. La musique, le dessin, les fleurs, occupaient ses loisirs, et on donnait à sa cellule le

Madame Roland à Sainte-Pélagie.

1793. nom de *pavillon de Flore*. En apprenant l'arrestation des Girondins, leur fuite, leur tentative d'insurrection dans le Calvados, elle ne se fit point d'illusion sur le sort qui l'attendait. Ce changement de prison fut pour elle un dernier avertissement. La Conciergerie était devenue l'antichambre de l'échafaud. Madame Roland le savait, et comme l'opinion avait été le but constant de ses efforts, elle se hâta de se mettre en règle sur ce point. Elle écrivit un mémoire intitulé : *Appel impartial à la postérité*. Elle eut un moment la pensée de s'empoisonner, non parce qu'elle redoutait l'échafaud, mais parce qu'elle eût ainsi conservé sa fortune à sa fille. Un ami la détourna de ce projet. La mère et l'épouse reprenaient souvent leurs droits sur la femme politique. Elle pleurait alors, accoudée à sa fenêtre. Mais la préoccupation des grands hommes de l'antiquité, dont elle voulait égaler l'énergie, la ramenait à ses idées favorites. Raisonneuse, éloquente, elle aimait à parler, à formuler des jugements sur les hommes et les événements. « Ils ont discouru quand il fallait agir, » disait-elle en parlant de ses amis les Girondins. Elle écrivit à Robespierre une longue lettre critique sur ses principes et sa conduite. La veille de sa mort, Chauveau-Lagarde vint lui proposer de la défendre. Elle remercia l'avocat courageux qui lui offrait ses services, lui dit qu'il se perdrait sans la sauver. Mais quoique persuadée de l'inutilité d'un



Flameng sc. Delâtre Imp. Paris.

Mme ROLAND

D'APRÈS C. S. GAUCHER.

POULET-MALASSIS ET DE BROISE, ÉDITEURS.

1793. Madame Roland devant le tribunal révolutionnaire.

plaidoyer, elle passa la nuit qui précéda son jugement et sa mort à écrire sa défense. Le lendemain, elle comparut devant le tribunal révolutionnaire. Elle était dans tout l'éclat d'une beauté robuste que le malheur avait nuancée de teintes attendries. Quoiqu'elle eût trente-neuf ans, elle paraissait encore jeune, et, disent les mémorialistes du temps, remplie de grâce et d'agrément. Ses cheveux noirs tombaient en boucles nombreuses sur ses épaules. Elle s'était vêtue de blanc. Ses yeux brillaient d'intelligence et d'énergie. Son attitude, remarquable de noblesse et de charme, n'eut point d'empire sur Herman. Il eut l'injustice et la cruauté de l'empêcher de lire son mémoire. Prenant le public à témoin de cette violence, elle s'entendit condamner à mort avec une admirable fermeté, et dit seulement : « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés. Je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils ont montré. » Rentrée dans sa prison, elle pensa à son mari. « Roland ne me survivra pas, » dit-elle. On la conduisit le jour même au supplice, en compagnie de Lamarche, condamné pour sa conduite au 10 août. L'homme se montra, chemin faisant, moins courageux que la femme. Madame Roland eut la force et la charité de lui donner du cœur. Sur la place de la Révolution, quand la charrette passa devant la statue de la Liberté, elle contempla le colosse de pierre, et dit avec mélancolie : « O Liberté, que de crimes

1793. on commet en ton nom! » Prévoyant que son compagnon ne pourrait supporter le spectacle de sa mort : « Passez le premier, » lui dit-elle. Avec une force d'âme extraordinaire, elle attendit son tour, monta d'un pied ferme les degrés de l'échafaud, et reçut sans faiblir le coup qui la séparait des vivants.

Mort de madame Roland.

On ne put dissimuler à Roland la mort de sa femme. Une maison amie, des environs de Rouen, l'avait recueilli. Il vivait là depuis cinq mois, lorsque la fatale nouvelle lui parvint. C'était le 16 novembre. Il attendit la nuit, et vers six heures il parvint à échapper à la surveillance de ses amis, gagna la route de Paris et marcha longtemps, dans le froid et les ténèbres, absorbé par son désespoir. Quoique Roland fût d'une physionomie rigide et doué d'une âme forte, il nourrissait dans le fond de son cœur une passion infinie pour sa femme. Madame Roland le savait, et elle eut un juste pressentiment de l'avenir en disant que son époux ne lui survivrait pas.

Suicide et dernier écrit de Roland.

Arrivé au Bourg-Beaudoin, à quatre lieues de Rouen, Roland entra dans l'avenue d'une maison de campagne, s'assit au pied d'un arbre auquel il s'adossa, et se perça le cœur d'une canne à épée qu'il avait emportée. Le coup fut porté avec tant de précision qu'il mourut sans changer d'attitude. On trouva dans sa poche un papier où étaient écrits ces mots : « Qui que tu sois, qui me trouves gisant, respecte mes restes, ce sont ceux d'un homme qui consacra

toute sa vie à être utile et qui est mort comme il a vécu, vertueux et honnête... Non la crainte, mais l'indignation m'a fait quitter ma retraite au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, et je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. » On l'enterra au bord du chemin, et telle était la fureur des passions politiques que sa tombe fut surmontée d'un écriteau injurieux pour sa mémoire. 1793.

Quatre généraux, Brunet, Houchard, Lamarlière, Biron, duc de Lauzun, périrent, peu de temps après, sur l'échafaud. Manuel, Lebrun, Barnave, Rabaut-Saint-Etienne, Lamourette, Kersaint, Desmeunier et Chapelier subirent également la peine de mort. Mais de tous ces hommes qui, sous l'Assemblée constituante, avaient brillé par leurs vertus et leurs talents et posé les premières assises de l'ordre nouveau, le plus remarqué fut Bailly, l'honnête et savant Bailly qui, amené par le courant des événements plutôt que de propos délibéré sur la scène de la vie publique, avait présidé la réunion du tiers-état le jour du serment du Jeu-de-Paume. Ces grands services rendus à la liberté étaient oubliés en 1793, et lorsque, le 10 novembre (20 brumaire), il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, le jury sans conscience qui servait d'instrument au système de la terreur, ne voulut voir en lui que l'auteur du massacre du Champ-de-Mars et de la réaction bourgeoise du 17 juillet 1791. On

Exécution des chefs du parti feuillant.

Procès de Bailly.

1793 sait à quoi se réduisit le rôle de Bailly, maire de Paris, dans cette fatale journée. Il avait cédé aux instances des chefs du parti feuillant, et fait proclamer, à cinq heures du soir, la loi martiale. La fatalité, les calculs atroces de quelques hommes de sang avaient fait le reste et amené la terrible fusillade qui avait frappé des victimes paisibles assises sur les gradins de l'autel de la Patrie, avant que les magistrats eussent fait les sommations voulues. On lui fit partager également la responsabilité de la fuite du roi à Varennes, ce qui manquait même des apparences de la vraisemblance. Bailly, interrogé sur l'existence du complot qui devait amener le massacre des patriotes, déclara qu'il l'ignorait alors; mais que, depuis, il avait été amené, par l'examen et la réflexion, à croire qu'en effet il existait un complot. Il fut condamné le 11. On le ramena à la Conciergerie où il passa gaiement la soirée. Il dormit ensuite du sommeil du juste, et prit, le matin en s'éveillant, deux tasses de café à l'eau, afin que son tempérament ne trahît pas son courage moral. Il dit adieu à ses compagnons éplorés. Les guichetiers, avant de le livrer aux gendarmes, eurent l'infamie de le pousser et de le maltraiter. Il subit gravement et patiemment ces injures, et monta enfin dans la fatale charrette derrière laquelle, en commémoration du massacre, pendait un drapeau rouge. L'exécution devait avoir lieu devant le Champ-de-Mars. La populace vociférait des injures

sur le passage de cet homme qu'elle avait jadis acclamé. L'air était froid et mouillé d'une de ces pluies aigues du naissant hiver. Le trajet avait déjà duré bien longtemps. Arrivés au lieu du supplice, quelques forcenés s'écrièrent que le sang de Bailly ne devait point souiller le sol sacré du champ de la Fédération. La guillotine fut démontée, transportée dans le fossé qui bordait le Champ-de-Mars, remise en état. Les préparatifs furent d'une horrible lenteur. Bailly, tête nue, immobile, les mains liées derrière le dos, le corps trempé de pluie, grelottait. « Tu trembles, Bailly ! lui dit un des bourreaux. — J'ai froid ! » répondit-il avec une héroïque simplicité. On brûla d'abord le drapeau rouge. L'exécution eut lieu ensuite aux acclamations des hordes barbares qui semblaient prendre à tâche d'ajouter aux horreurs de ces scènes abominables.

1793.

Parole héroïque de Bailly au bourreau.

Là ne devaient point s'arrêter ces sanglantes exécutions qui rappellent les plus sombres légendes des mauvais jours de Rome. Paris, la France entière, courbés sous la Terreur, voyaient partout s'élever les échafauds. Ronsin, à la tête de l'armée révolutionnaire, promenait à travers la France l'instrument du supplice, et Fouquier-Tinville, aussi impassible que ce sombre personnage de la mythologie qui mène les âmes aux enfers, demandait chaque jour aux prisons leur contingent de victimes, mêlant les têtes obscures aux têtes illustres, les innocents aux coupables; confondant les rangs, les

Développement de la Terreur.

1793. professions, les sexes et les âges. On avait vu un évêque, Lamourette, monter à l'échafaud en disant: « Qu'est-ce que la guillotine ? une chiquenaude sur le col. » On vit une courtisane qui semblait une exhumation du passé, la Dubarry, presque belle encore, passer sur la charrette en se tordant les bras, en hurlant, en implorant le peuple, en cherchant peut-être à le séduire par ses supplications, et criant au bourreau devant l'échafaud : « Monsieur le bourreau, encore un moment! encore un moment ! » comme si vivre était tout, et qu'il n'y ait pas des temps où l'horreur et le dégoût débordent, où le néant lui-même serait préférable à l'existence... Mais la plume se lasse à de tels récits, et, loin de les devancer, c'est assez que l'histoire soit obligée de les enregistrer quand la marche des événements l'ordonne.

—

LIVRE XVIII

DU 10 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1793

L'athéisme dans la Révolution. — Abolition du catholicisme par Fouché. — Les Hébertistes et l'anarchie. — Portrait de Chaumette. — Sa morale et ses actes. — Idées de Chaumette sur l'immortalité de l'âme. — Anacharsis Clootz; ses principes et sa doctrine. — Députations anti-religieuses des sociétés populaires à la Convention. — Abjuration de l'archevêque de Paris et de son clergé. — Réponse ambigue du président de la Convention. — Noble et courageuse protestation de Grégoire. — Faiblesse de Sieyès. — Célébration du culte de la Raison à l'église Notre-Dame de Paris. — La déesse Raison et ses adorateurs à la Convention nationale. — Orgie des sectateurs de la Raison. — Fermeture des églises. — Manœuvres audacieuses d'Hébert. — Fatigue de la Révolution. — Robespierre flétrit la faction hébertiste. — Dénonciations d'Hébert. — Terreurs de Bazire et de Chabot. — Thuriot est exclu des Jacobins. — Dénonciations contre Chabot. — Spéculations frauduleuses pendant la Terreur. — Liquidation de la Compagnie des Indes. — Bazire et Chabot se constituent prisonniers. — Rapport de Robespierre sur la situation de la République. — Effet sur l'opinion publique du rapport de Robespierre. — Concentration des pouvoirs entre les mains du Comité de Salut public. — Création du Bulletin des lois. *— Pélerinage des filles publiques à l'église Notre-Dame. — Continuation de la lutte entre Robespierre et les Hébertistes. — Hébert demande la mort de madame Elisabeth. — Discours de Robespierre en faveur de la liberté des cultes. — Robespierre demande aux Jacobins le scrutin épuratoire. — Efforts de Chaumette et de la Commune pour conserver leur popularité. — Défaite des apôtres de la Raison. — Lâches palinodies d'Hébert. — Ruse et hypocrisie de Chaumette. — La Commune est réduite à l'obéissance. — Consécration définitive de la liberté des cultes. — Epuration de la société des Jacobins. — Robespierre prend la défense de Danton. — Discours de Danton aux Jacobins. — Hébert abjure le culte de la Raison. — Epuration d'Anacharsis Clootz. — Justification de Camille Desmoulins. — Qualités et vices politiques de Robespierre. — Les représentants hébertistes dans les*

départements. — Mission de Collot-d'Herbois et de Fouché à Lyon. — — Portrait de Collot-d'Herbois. — Portrait de Fouché. — Tactique de Collot-d'Herbois et de Fouché vis à vis de Robespierre. — La commission temporaire de surveillance et les cinq juges à Lyon. — Le tribunal des cinq juges à Lyon. — La bonne et la mauvaise cave. — Phraséologie sanguinaire de Collot-d'Herbois et de Fouché. — Détails sur l'exécution des condamnés. — Férocité des exécuteurs. — Nombre des victimes. — Le Comité de Salut public mande à Paris Collot-d'Herbois et Fouché. — — Modération relative des missions robespierristes. — Saint-Just et Lebas à Strasbourg. — Tallien et Isabeau à Bordeaux. — Liaison de Tallien avec la fille du banquier Cabarus. — Succès des Vendéens après le passage de la Loire. — Origine de la chouannerie. — Désunion et détresse des Vendéens. — Situation de Nantes à la fin de la guerre de Vendée. — Carrier à Nantes; son portrait, sa conduite. — Férocité et excentricités de Carrier. — La compagnie de Marat. — Fusillades et noyades à Nantes. — Lettres de Carrier à la Convention. — Détails sur les prisons de Nantes. — Scènes épouvantables sur la Loire. — Expéditions secrètes. — Souper dans la grande tasse des prêtres. — *La peste se déclare à Nantes. — Carrier est dénoncé à Robespierre par Jullien de Paris.*

1793. L'athéisme dans la Révolution.

Le jour où Bailly montait à l'échafaud, on célébrait à l'église Notre-Dame la fête de la Raison. Paris était devenu le théâtre, à la fois sinistre et grotesque, des exécutions permanentes et des plus étranges saturnales. Tout s'enchaîne dans l'histoire de l'humanité et c'est surtout dans l'ordre intellectuel qu'apparaît avec plus de rigueur la logique de cet enchaînement. Le besoin d'innover, de remanier la société française jusque dans ses fondements, conduisit les révolutionnaires jusqu'aux entreprises les plus audacieuses que l'esprit puisse concevoir. Du système décimal au calendrier républicain, du calendrier républicain à un culte nouveau, il n'y avait qu'un pas. Il semble d'ailleurs que les idées ne

soient que la semence des faits et qu'elles trouvent un jour leur naturelle éclosion dans les événements. La monarchie constitutionnelle et la république furent, en quelque sorte, la traduction politique de Montesquieu, de Mably, de Raynal et de Jean-Jacques Rousseau. Dans l'ordre religieux, le jansénisme devait engendrer la constitution civile du clergé; la philosophie de Voltaire, le théisme des Jacobins. Pour que le XVIIIe siècle achevât son épanouissement, il fallait qu'il se rencontrât dans la Révolution un groupe de novateurs assez audacieux pour faire entrer dans la pratique le matérialisme lui-même. La haine du passé alla si loin chez ce peuple qui venait de briser ses chaînes, que dans son impatience de toute autorité, il prit Dieu pour un tyran. 1793.

Abolition du catholicisme par Fouché.

Fouché, en mission dans le département de l'Allier, débuta dans cette voie par un acte public qui abolissait le catholicisme, comme s'il était dans la puissance administrative de rien abolir ou de rien créer en matière de religion. La statue du Sommeil remplaça la croix dans les cimetières, et, sur la porte, il fit écrire ces mots : *La mort est un sommeil éternel.* L'administration communale, placée ici sur un terrain plus conforme à la nature de ses pouvoirs et aux décrets de la Convention, put interdire aux ministres des diverses communions d'exercer les pratiques du culte en dehors des temples.

Fouché n'ignorait pas, en prenant ces arrêtés,

1793. qu'il flattait un parti puissant alors, celui des Cordeliers et de la Commune. Les chefs principaux de l'espèce de religion philosophique qui eut un moment la prétention de se substituer au christianisme, étaient fort différents les uns des autres par le caractère et par les doctrines. Hébert, l'auteur du *Père Duchesne*, ses acolytes des bureaux de la guerre, Vincent, Bouchotte, Ronsin, etc., n'avaient en réalité d'autres principes que ceux de l'anarchie et de la destruction, parce que l'anarchie et la destruction seules, pouvaient prolonger leur règne et leur permettre de s'enrichir. Ces misérables, guidés par les plus viles passions, méchants par instinct et par goût, saisissaient tous les prétextes pour exciter la fureur du peuple et le ramener à la barbarie. Leur but était de subjuguer la Convention, de faire périr un grand nombre de ses membres et de s'emparer du pouvoir. Hébert, par fureur de terroriser, se fit iconoclaste. Il fit prendre à la Commune un arrêté qui ordonnait la destruction immédiate des images des rois et des symboles religieux et monastiques. La multitude, comme les enfants, trouve du plaisir à briser et à détruire. Elle se rua sur les monuments publics. Les églises furent mises à sac; tableaux, statues, objets précieux servant à la célébration du culte, broyés sous la main d'un peuple en délire, furent anéantis, ou envoyés à la Monnaie lorsqu'ils avaient une valeur métallique. Il fallut que la Convention

Les Hébertistes et l'anarchie.

mît un frein à cette rage de destruction et prît sous sa protection les sciences et les arts menacés. 1793.

Tels furent les prodromes du culte nouveau qui devait se nommer culte de la Raison. Le véritable chef de cette doctrine, Chaumette, procureur-général de la Commune, n'était pas, comme son substitut Hébert, un scélérat sans foi ni loi, cachant sa vanité dans le sang et jetant le bonnet rouge pour vivre en muscadin, dès qu'il avait joué sa comédie du jour. Ame faible, susceptible de cruauté par peur, utopiste, déclamateur passionné, s'enivrant de sa propre parole, d'une sensibilité qui s'exerçait à tout propos, Chaumette n'était capable ni de la mauvaise foi ni de l'improbité d'Hébert. En qualité de procureur-général de la Commune, il avait vu de près les misères de Paris, en avait été touché. Mais dénué des vues supérieures qui font le bon administrateur, il s'était jeté dans un courant d'idées qui rappellent les premiers essais de la philosophie, quand l'esprit humain cherche les rudiments du grand art social. Dans cet esprit grossier, se mêlaient à ces instincts ce que les spéculations du XVIIIe siècle sur la divinité et sur la nature ont produit de plus spécieux. De sorte que Chaumette, austère comme Dracon en ce qui concernait les mœurs, utilitaire jusqu'à la niaiserie, onctueux comme un prédicateur et plein de charité comme un apôtre, niait Dieu avec foi et proclamait avec une dévotion digne d'un culte plus sérieux, la divinité de la Raison hu-

Portrait de Chaumette.

Sa morale et ses actes.

1793. maine. Chaumette mêlait à ces rêves d'une imagination échauffée, des notions pleines de sens. Il voulait que les femmes restassent au logis et ne se mêlassent point de politique. Le bonnet rouge n'était point, selon lui, une coiffure convenable pour leur sexe. Il fit abolir la peine du fouet dans les maisons d'éducation, et obtint un arrêté de la Commune, encore en vigueur de nos jours, qui assure aux pauvres des funérailles honorables. L'arrêté qui dans la Commune de Paris oblige les ministres des divers cultes à ne point en transporter l'exercice au dehors du temple; des mesures sévères contre les livres obscènes qui corrompent l'imagination du peuple, furent également dus aux réquisitoires de Chaumette. Mais se montrant plus moraliste qu'administrateur, plus utopiste que politique, il fit fermer les maisons de tolérance et remplacer les images de la Vierge par les bustes de Marat et de Lepelletier de Saint-Fargeau. Il eut une idée humaine en songeant au sort des nombreux enfants que la guillotine faisait orphelins et fit créer pour eux un *hospice des enfants de la patrie*. Malheureusement, l'éducation de ces enfants fut confiée à Léonard Bourdon, l'un des sectateurs de la nouvelle doctrine.

Idées de Chaumette sur l'immortalité de l'âme.

En déclarant que la mort est un sommeil éternel, Chaumette niait implicitement l'immortalité de l'âme. Il voulait, à l'instar de quelques anciens, ôter à la mort son caractère funèbre et, comme en

Orient, faire des cimetières de beaux jardins. « Je voudrais, dit-il, respirer l'âme de mon père dans le parfum d'une fleur. » Il était impossible de quintessencier davantage la doctrine du matérialisme. Mais comme la croyance à l'immortalité de l'âme est chère à un grand nombre de consciences, et que l'idée de n'exister dans la vie future qu'à l'état de parfum pouvait blesser certaines aspirations, Chaumette ajoutait que l'homme de bien ne meurt pas, qu'il vit dans la mémoire de ses concitoyens. Etrange immortalité ! Que sont aujourd'hui dans la conscience de leurs concitoyens ces milliards d'humains qui depuis tant de siècles ont rejoint la poussière oubliée des ancêtres? Chaumette, Daunou, Thomas Lindet, crurent que la morale n'avait pas besoin de sanction divine et qu'elle était le relien suffisant de la société. Aussi le salariat des prêtres leur parut-il un abus qu'ils s'efforcèrent de déraciner. 1793.

A côté d'Hébert et de Chaumette, on est obligé de placer un autre personnage dont le nom figure souvent dans l'histoire de la Révolution : nous voulons parler du baron prussien Anacharsis Clootz. Ce chef de secte, dont les idées ont joué un certain rôle au XIXe siècle sous le nom de Panthéisme, n'était pas séchement athée. Il croyait à la transmigration infinie des âmes dans tous les êtres, niait la création, proclamait l'univers être éternel, le genre humain souverain du monde, peuple-Dieu, et Paris

Anacharsis Clootz, ses principes et sa doctrine.

1793. la capitale de cette nation unique. Ainsi que la plupart des utopistes, Clootz était un homme enthousiaste et naïf, rêvant une république universelle, repoussant à la fois les déistes et les chrétiens, anti-individualiste au suprême degré, et qui, dans son adoration pour l'homme, ne voyait pas de meilleur culte à propager que celui de la Raison. Clootz n'était ni un intrigant, ni un misérable comme Hébert. Il voulait de bonne foi démocratiser l'univers, et n'en attendait d'autre récompense que la satisfaction d'avoir contribué au bonheur de celui qu'il nommait « Notre Seigneur le genre humain. » Ce rêveur était né à Trèves en 1755, mais il avait fait ses études à Paris. Les fréquentations littéraires et la passion des législations anciennes, lui tournèrent l'imagination vers la métaphysique. Il avait cent mille livres de rentes; il se mit à parcourir l'Europe, et substitua le nom d'Anacharsis à celui de Jean-Baptiste, qu'il avait reçu au baptême. La Révolution française acheva d'exalter l'imagination de ce philanthrope. Anacharsis Clootz ne connaissait pas Anaxagoras Chaumette; mais le mouvement d'idées anarchistes et anti-catholiques suscité par les Hébertistes en octobre et novembre 1793, devait rapprocher le panthéiste de l'athée. Le carnaval révolutionnaire qui tournait en dérision les objets du culte et les habits sacerdotaux, les charma l'un et l'autre. La haine qu'ils portaient au catholicisme et au clergé, leur fit prendre ces mascarades

grotesques pour un signe certain que le peuple était prêt à abjurer les anciens cultes et à embrasser les doctrines de la pure philosophie. Ajoutons, d'ailleurs, que la corruption du clergé au XVIII[e] siècle et son peu d'héroïsme et de désintéressement dans la Révolution, furent une préparation suffisante aux saturnales de l'athéisme. 1793.

Des réunions secrètes eurent lieu chez Gobel, archevêque de Paris, dans les derniers jours d'octobre et le commencement de novembre 1793. Chaumette, Clootz, Bourdon (de l'Oise), Hébert et Momoro y assistaient. On y prépara des scènes étranges, qui bientôt allaient se produire au grand jour. La Commune ne fut point initiée à ces projets. On en peut suivre la marche par la progression des scandales anti-religieux qui se produisirent. Les sociétés populaires, qui tenaient leurs séances deux fois par semaine, contribuèrent pour une part considérable aux excentricités de la Terreur. Elles firent décréter le tutoiement, et envoyèrent à la Convention des députations d'énergumènes vêtus d'ornements sacerdotaux. Les mauvais prêtres ajoutèrent à ces scandales celui de leur abjuration. L'archevêque de Paris, Gobel, ex-curé de Porentruy, donna lui-même le signal de ces apostasies. Cette scène incroyable eut lieu dans la séance de la Convention du 7 novembre 1793 (17 brumaire an II). A l'ouverture de la séance, Laloi, qui présidait, donna lecture d'une lettre signée Parent, curé de Boissise-

Députations anti-religieuses des sociétés populaires à la Convention.

1793. la-Bertrand, district de Melun. Elle commençait ainsi : « Citoyens représentants, je suis *prêtre,* je suis *curé,* c'est-à-dire *charlatan*... Maintenant que je suis décrassé, ajoutait-il, je vous avoue que je ne voudrais pas être charlatan de mauvaise foi. » Il déclarait ne savoir que des *oremus* et demandait qu'une pension suffisante fût allouée aux prêtres sans fortune, assez honnêtes pour ne plus vouloir tromper le peuple. « Tous ces rêves, toutes ces momeries, toutes ces pratiques que l'on décore du nom de religion, disait-il, ne sont que des contes de la *Barbe bleue.* » Il terminait par ce vœu : « Plus de prêtres! » Sergent fit remarquer qu'un prêtre qui déclarait avoir été un charlatan l'était sans doute encore. On passa à l'ordre du jour.

Peu d'instants après, une nouvelle lettre fut lue par le président. Elle était signée : Chaumette, procureur de la Commune ; Momoro, président par intérim ; Lhuillier, procureur-général du département de Paris ; Pache, maire. Ils annonçaient à l'Assemblée que le ci-devant évêque de Paris et son ci-devant clergé venaient, de leur propre mouvement, rendre à la raison et à la justice un hommage éclatant et sincère. Les autorités et le clergé de Paris furent immédiatement admis à la barre. Momoro, président de la députation, prit la parole et dit que l'évêque de Paris et d'autres prêtres, conduits par la Raison, venaient se dépouiller du caractère que leur avait imprimé la superstition. Il

Abjuration de l'archevêque de Paris et de son clergé.

forma ensuite des vœux pour qu'un culte, puisé dans le sein de la nature, devînt bientôt le culte universel. Gobel parut alors, en bonnet rouge et tenant en main la mître, la crosse et l'anneau pastoral. « Né plébéien, dit-il, j'eus de bonne heure dans l'âme les principes de la liberté et de l'égalité. Appelé à l'Assemblée constituante par le vœu de mes concitoyens, je n'attendis pas la Déclaration des Droits de l'Homme pour reconnaître la souveraineté du peuple. » Erigeant ensuite cette souveraineté en une sorte de dogme, il déclara qu'il en avait fait le régulateur de sa vie; et, puisque le souverain ne voulait plus d'autre culte que celui de la liberté et de la sainte égalité, il venait, conséquent avec ses principes, déposer ses titres et renoncer, ainsi que ses vicaires, aux fonctions de ministre du culte catholique. Il cria : « Vive la République! » et déposa sa crosse, sa mître et son anneau. Les autres prêtres qui le suivaient l'imitèrent, se déclarant revenus de leurs préjugés. Chaumette ajouta que le jour où la Raison reprenait son empire méritait une place dans les brillantes époques de la Révolution, et il demanda que dans le nouveau calendrier une place fût réservée au *jour de la Raison*. 1793.

Le président sauva la dignité de la Convention en répondant que la liberté des cultes était un des droits naturels de l'homme. Il affecta de considérer l'étrange démarche du clergé de Paris comme un hommage rendu à ce principe. « Eclairés par la

Réponse ambigue du président de la Convention.

1793. raison et bravant des préjugés anciens, vous venez dit-il, de vous élever à cette hauteur de la Révolution où la philosophie vous attendait. » Il continua de parler en se tenant dans des généralités. « Ne nous le dissimulons pas, citoyens, dit-il, ces hochets insultaient à l'Etre suprême, au nom duquel on les entretenait; ils ne pouvaient servir à son culte, puisqu'il n'exige que la pratique des vertus sociales et morales. Telle est sa religion; il ne veut que celle du culte de la Raison; il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale. » Chaumette et Clootz ne protestèrent pas au nom de l'athéisme et du panthéisme contre cette immixtion de la doctrine de l'Etre suprême dans celle du culte de la Raison. Quelques voix s'écrièrent seulement: « L'accolade à l'évêque de Paris! » Le président embrassa Gobel, et les prêtres coiffés du bonnet de la liberté entrèrent dans la salle. Aussitôt, ce fut à qui parmi les prêtres conventionnels assistant à la séance suivrait l'exemple du clergé de Paris. Coupé (de l'Oise), curé de Sermaise; Thomas Lindet, évêque du département de l'Eure; Julien (de Toulouse), ministre protestant; Gay-Vernon, évêque; Villers, curé; Lalande, évêque de la Meurthe, vinrent comme Gobel abjurer à la tribune leur culte et leur ministère.

Noble et courageuse protestation de Grégoire.

Tout à coup les applaudissements qui accueillaient ces scandales s'arrêtent. Un homme de haute taille, au front sévère, paraît à la tribune. C'est

Grégoire, l'ancien constituant, alors représentant 1793.
du peuple à la Convention, et évêque de Blois. « J'entre ici, dit-il d'une voix grave, n'ayant que des notions très-vagues sur ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifices à la patrie, j'y suis habitué. S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? Mes preuves sont faites depuis longtemps. S'agit-il du revenu attaché à mes fonctions d'évêque? Je vous l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion? Cet article est hors de votre domaine, et vous n'avez pas le droit de l'attaquer. J'entends parler de fanatisme, de superstition; je les ai toujours combattus. Mais qu'on définisse ces mots, et l'on verra que la superstition et le fanatisme sont diamétralement opposés à la religion. Quant à moi, catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque; mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat dans un temps où il était entouré d'épines; on m'a tourmenté pour l'accepter; on me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication qu'on ne m'arrachera jamais. Agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers, et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse. Je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes. » Cette courageuse fermeté imposa aux uns, fit murmurer les autres. Thuriot fit entendre quelques paroles amè-

1793.

Faiblesse de Sieyès.

res. Plusieurs conventionnels articulèrent d'un ton menaçant : « On ne veut forcer personne. » Quelques jours après, au milieu des abjurations qui se succédaient à la barre de l'Assemblée, une voix qui rappelait les grands jours de la Constituante, et que le soin de sa dignité, à défaut d'autre cause, aurait dû réduire au silence, la voix de Sieyès, se mêla à ce concert. Le grand faiseur de constitutions vint déclarer qu'il ne connaissait pas d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, pas d'autre religion que l'amour de la patrie et de l'humanité. Il ajouta que, retenu dans les chaînes sacerdotales par la force des choses, il avait considéré ces chaînes comme brisées, le jour où la Révolution avait brisé toutes les chaînes. « Je n'ai point de démission à donner, dit-il, parce que je n'ai aucun emploi ecclésiastique; mais il me reste une offrande à faire à la patrie, celle de dix mille livres de rentes viagères que la loi m'avait conservées pour indemnité d'anciens bénéfices. Souffrez que je dépose sur votre bureau ma renonciation formelle à cette pension, et que j'en demande acte, ainsi que de ma déclaration (1). » Du langage de Grégoire à celui de Sieyès, il y avait la distance qui sépare le courage du sentiment exagéré de la conservation.

Après les abjurations individuelles, vinrent les abjurations collectives. La Convention vit défiler a-

(1) Séance de la Convention du 10 novembre 1793.

sa barre les sections des Piques, de Mutius Scævola, 1793.
de Guillaume Tell, de l'Arsenal, etc., qui vinrent abjurer le culte catholique. La statue de la Liberté remplaça celle de la Vierge ; les bustes de Marat et de Lepelletier devinrent les idoles du culte de la Raison. On fit des feux de joie du bois des confessionnaux. Les riches dépouilles des églises de Paris et des départements affluaient à la Convention, qui les envoyait à la Monnaie, aux fonderies de canons et dans des entrepôts où ces débris furent vendus comme vile marchandise. On vit des temples changés en magasins à fourrages. Une motion fut faite contre les clochers, dont l'élévation semblait porter atteinte au principe de l'égalité. On brisa les statues (1). Les deux portails latéraux de Notre-Dame n'échappèrent à la dévastation que parce que Dupuis, disait-on, y avait reconnu son système planétaire. Les reliques furent également détruites. Gobel et ses prêtres défroqués couraient les réunions populaires et devenaient les apôtres du culte de la Raison. D'accord avec les chefs de la Commune et du département, ils résolurent de célébrer par une fête le triomphe de la Raison ; et sans doute pour donner à l'athéisme une consécration religieuse, la ci-devant église métropolitaine de Notre-Dame de Paris fut choisie pour l'inauguration du nouveau culte.

Les ordonnateurs de la fête élevèrent, dans l'in-

(1) Arrêté de la Commune du 11 novembre (21 brumaire) 1793.

1793. Célébration du culte de la Raison à l'église Notre-Dame de Paris.

térieur même de l'église, un temple simple et majestueux, au fronton duquel on lisait ces mots : *A la Philosophie*. Des bustes de philosophes en ornaient l'entrée. Un monceau de rochers servait de base au temple. Sur l'un de ces blocs fictifs, brillait un flambeau, qui symbolisait la lumière de la vérité. La force armée était exclue de la fête, mais les musiciens de la garde nationale, placés au pied de la montagne, exécutèrent et chantèrent une hymne républicaine de Marie-Joseph Chénier, mise en musique par Gossec. Des jeunes filles en robes blanches et couronnées de feuilles de chêne traversèrent la montagne, un flambeau à la main. Pendant ce temps, une belle femme, la femme de Momoro, qui représentait la Liberté, sortit majestueusement du temple de la Philosophie, vint s'asseoir sur un siége de verdure, reçut les hommages des républicains, et rentra dans le temple au milieu de cris d'enthousiasme et de serments de fidélité. La Convention, sur l'invitation de Dufourny et la motion de Charlier, devait assister à cette fête. La séance s'étant prolongée, les représentants du peuple ne purent se rendre à la cérémonie. Les ordonnateurs de la fête résolurent alors de se rendre à la Convention et d'y recommencer la même mise en scène.

La déesse Raison et ses adorateurs à la Convention nationale.

Cette mascarade partit, musique en tête. Les jeunes filles, vêtues de blanc, suivaient l'orchestre. Une actrice de l'Opéra, mademoiselle Maillard, les cheveux tombants, le bonnet rouge sur la tête, sim-

plement vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu céleste, et tenant en main une pique d'ébène, était portée sur un brancard orné de feuilles de chêne. Elle représentait la statue de la Raison. Les sections et les magistrats de la ville de Paris suivaient la statue. Le cortége entra dans la Convention au bruit du tambour et aux cris de : « Vive la République ! Vive la Raison ! A bas le Fanatisme ! » Les jeunes filles se rangèrent en cercle devant le président, et les sections défilèrent en chantant l'hymne de Chénier. Chaumette prit alors la parole et dit : « Législateurs, le fanatisme a lâché prise ; il a cédé la place à la Raison. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Nous nous sommes absentés de ses temples, ils sont régénérés. Aujourd'hui un peuple immense s'est porté sous les voûtes gothiques qui, pour la première fois, ont servi d'écho à la vérité : là les Français ont célébré leur vrai culte, qui est celui de la Liberté, celui de la Raison ; là nous avons formé des vœux pour la prospérité des armes de la République ; là, nous avons abandonné des idoles inanimées pour la Raison, pour cette image animée, chef-d'œuvre de la nature. » Chaumette émit ensuite le vœu que l'église Notre-Dame fût consacrée au culte de la Raison. L'ex-capucin Chabot convertit aussitôt la demande en motion, et l'Assemblée la ratifia par un vote (1). 1793.

(1) Séance de la Convention nationale du 10 novembre (20 brumaire) 1793.

1793. Mademoiselle Maillard descendit alors de son trône et fut conduite au président Laloi qui l'embrassa aux applaudissements des spectateurs. L'Assemblée reconduisit la déesse au temple.

Orgies des sectateurs de la Raison.

Ces fêtes se renouvelèrent et dégénérèrent. Au lieu de filles et de femmes honnêtes, ce furent des prostituées qui remplirent le rôle de la Raison et de son chœur virginal. On vit dans Paris passer des cortéges plus semblables aux bacchanales antiques qu'aux froides exhibitions du symbolisme philosophique. La profanation se mêla bizarrement et avec une rage de gaîté grossière et burlesque aux pratiques du culte nouveau. Les églises, comme le temple de la bonne déesse où s'accomplissaient les mystérieuses prostitutions des dames romaines, devinrent des lieux d'orgie. L'âne, qui reparaît à tous les âges du monde comme l'expression suprême de la raillerie anti-religieuse et de la débauche, figura, vêtu d'habits pontificaux, dans les fêtes de la Raison. Les filles publiques se couvrirent de chasubles et dansèrent des carmagnoles furieuses autour de feux de joie. Le vin coulait à flots, le tabac des pipes remplaçait l'encens et enfumait les temples, où les petits métiers et la prostitution complétaient le sabbat révolutionnaire. Hébert trouvait enfin un peuple à la hauteur du style du *Père Duchesne*. Chaumette couronna l'œuvre de l'ochlocratie par la fermeture des églises et la surveillance des prêtres (1).

Fermeture des églises.

(1) Arrêté de la Commune du 25 novembre (3 frimaire) 1793.

Les Hébertistes se crurent alors assez puissants pour songer à la réalisation de leurs projets ambitieux. Une première tentative avait eu lieu à la fin d'octobre. Vincent avait fait prendre par la section de Mutius Scævola un arrêté par lequel elle devait demander à la Convention un décret qui eût composé le conseil général du département d'un délégué par section. Hébert et ses acolytes, maîtres de la Commune, se fussent ainsi emparés de l'administration du département. L'affaire n'eut pas de suite. Vincent revint à la charge le lendemain et fit prendre, par la même section, un arrêté qui excluait les suspects, leur retirait leur carte civique et demandait que leurs noms fussent affichés à la porte de l'Assemblée. On devait en outre distribuer des cartes rouges aux signataires de pétitions anti-civiques. Le conseil de la Commune se crut assez fort de l'adhésion d'une seule section au projet de la section de Mutius Scævola pour convertir en mesure de police ces vœux proscripteurs. Plusieurs membres de la Convention pressentirent alors les projets d'Hébert, et comprirent que ce système de dénonciations et d'excessive rigueur révolutionnaire ne tarderait pas à les atteindre. L'Assemblée, terrorisée, n'osa pas résister à la faction. Le décret qui transformait les églises et presbytères en asiles pour les pauvres et en établissements pour l'instruction publique, prouve assez qu'elle suivit le mouvement. Les Jacobins eux-mêmes eurent la

1793.
Manœuvres audacieuses d'Hébert.

1793. faiblesse ou la versatilité de donner la présidence à Clootz.

Fatigue de la Révolution.

La Révolution était lasse. Le régime de la Terreur avait achevé d'épuiser les âmes. Comme pendant la peste, chacun s'enfermait. Nul ne briguait les fonctions. La populace, les fanatiques et les plus vils des intrigants s'emparaient de la direction de la chose publique. L'obscurité, l'oubli, devenaient l'objet de l'ambition générale. On redoutait le pouvoir comme un péril. Les clubs, déserts ainsi que l'étaient devenus jadis les couvents, montraient par la solitude de leurs salles jadis retentissantes le dégoût des affaires publiques. Les deux réunions par semaine que formaient les sections se soutenaient par le salaire qui était attribué aux indigents qui y assistaient; mais la société des Jacobins elle-même, autrefois si nombreuse, était bien diminuée. C'est au club des Jacobins qu'Hébert avait établi le centre de son action. Homme de dénonciation et de publicité, ne se souciant des doctrines nouvelles qu'autant qu'elles servaient ses intrigues, il laissait le naïf Chaumette poursuivre à la Commune le développement de ses théories subversives. Hébert accusa Fréron, les généraux Lapoype et Duquesnoy. Il demanda et obtint que le *Journal de la Montagne* changeât de rédacteur. Son but était d'atteindre Laveaux qui, dans un remarquable article, avait battu en brèche la doctrine de Chaumette et celle de Clootz, en soutenant que l'arrangement

fortuit des diverses parties de la matière ne pouvait faire la base des principes qui sont indispensables à la formation et à la conservation des sociétés humaines. 1793.

Robespierre s'intéressait à Duquesnoy, à Laveaux, au *Journal de la Montagne*. Le déiste souffrait en lui des théories matérialistes de la faction d'Hébert; le politique s'alarmait de l'ascendant que prenait cette faction, qui comptait dans ses rangs Collot-d'Herbois, Vincent, Ronsin, les Cordeliers, les exagérés, les enragés. Il prit la défense de Duquesnoy, parla des manœuvres de l'étranger, qui suscitait au sein même des Jacobins des traîtres qui, sous le masque du patriotisme, semaient la division dans la société mère. « Je voudrais les voir, ces hommes qui nous calomnient et se prétendent plus patriotes que nous, » dit Robespierre. Hébert, silencieux, reçut ce coup accablant. Robespierre, poussant le mépris jusqu'aux dernières limites, ajouta : « Ils veulent nos places.... qu'ils les prennent. » La société se leva en criant : « Non! non! » Or, tandis qu'Hébert dénonçait aux Jacobins, il avait lancé un dénonciateur dans la Convention, qui, le jour même, avait demandé la mise en accusation d'Osselin, qui avait caché une femme émigrée, du maréchal de camp Lagadie et de deux administrateurs de police, intermédiaires dans cette affaire. Il existait dans l'Assemblée des hommes qui s'étaient enrichis par des moyens cou-

Robespierre flétrit la faction hébertiste.

Dénonciations d'Hébert.

[illegible] Hébert, dans son [illegible] Barère et Chabot. Ce [illegible] avec la fille d'un riche [illegible] avec Delaunai et Ju- [illegible] qui revenait de Ven- [illegible] rappelé, furieux [illegible] calomnié, cher- [illegible] demanda que cha- [illegible] rendît compte de [illegible] le présent; expli- [illegible] moyens cette for- [illegible] incidents tournaient [illegible] qui cherchait [illegible] erreur. Mais, en réalité, [illegible] Robespierre le jour où la [illegible] obligée de recourir à sa [illegible].

[illegible] commis aucun acte [illegible] une émigrée. L'arres- [illegible] son sort. « Quand [illegible] boucherie de repré- [illegible] délivriez les patrio- [illegible] vertus magnani- [illegible] Ce que je dis me [illegible] la perte même [illegible] mais j'ai [illegible] » Chabot respirait à peine. Il essaya [illegible] de la peur même de l'Assemblée en lui faisant partager sa frayeur. « Au

jourd'hui celui-ci, dit-il, demain le tour de Danton, après-demain Billaud-Varennes. Nous finirons par Robespierre. » Thuriot appuya Chabot. Mais des Hébertistes, Bourdon de l'Oise, Charlier, Voulland, demandèrent la mise hors la loi des prévenus en fuite. Chabot avait proposé que nul député ne pût être arrêté sans avoir été entendu. Sa motion prévalut, mais trop tard pour qu'Osselin en recueillît le bénéfice. 1793.

Aux Jacobins ce décret fut commenté. Hébert, remis de son échec, reparut, plus ardent terroriste que jamais, à la tribune. Dans la soirée du 13, il attaqua Lacroix et Thuriot. Le même jour une députation jacobine, conduite par Dufourny, avait demandé à la Convention le maintien rigoureux des mesures révolutionnaires et cette demande avait obtenu la mention honorable. Basire, accablé, eut l'ignominie de proposer de déclarer que les Jacobins avaient bien mérité de la patrie, honneur que la députation repoussa dédaigneusement. Vainement Thuriot commit-il la bassesse de se recommander de ses prédications athéistes dans la section des Tuileries, Hébert fut impitoyable. « Il a prêché, dit-il, le culte éternel de la nature; mais dans la Convention nationale, il n'a pas prêché celui de la Révolution. Condorcet aussi s'était fait une réputation, et comme Thuriot il a abandonné le peuple. » Robespierre était absent des Jacobins. Hébert dissimulant sa haine pour lui, dénonça les hommes qui,

1793. tion dans ce temps-là, parce qu'il paraissait peu vraisemblable, et que la défiance pour ces sortes de confidences est assez naturelle : les faits depuis cette époque le vérifièrent chaque jour. » Démasquant ensuite la division réelle de l'Autriche et de la Prusse, il expliqua le phénomène politique de l'alliance de ces deux maisons par la comparaison de deux brigands qui, se battant pour partager les dépouilles d'un voyageur qu'ils ont assassiné, oublient leur querelle pour courir à une nouvelle proie. Il montra la puissance de l'Autriche expirant dans le Hainaut français et dans la Belgique ; la Prusse et la Russie partageant sans elle la Pologne et lui offrant comme un leurre la promesse de lui rendre la Lorraine, l'Alsace et la Flandre ; l'Angleterre l'encourageant dans sa folie, lui laissant tout le poids de la guerre, et poursuivant son but particulier, tout en berçant l'Espagne de la promesse de lui donner la Navarre, le Roussillon et les départements pyrénéens, en promettant à la Sardaigne le Dauphiné et la Provence. Il dénonça l'assassinat commis par les Anglais sur la personne de marins français qui se trouvaient dans le port de Gênes, à bord de *la Modeste*, le 5 octobre 1793. L'Italie, courbée sous le despotisme, fut excusée, sauf le roi de Naples; le Danemark, loué d'avoir résisté aux menaces de l'Angleterre qui voulait l'obliger à entrer dans la ligue. Il railla Gustave III, ce moderne Agamemnon, qui avait la prétention de devenir le généra-

connu un rejeton français. » Des commissaires furent nommés pour examiner la conduite de Chabot. L'ex-capucin avait été attaqué par son côté faible, la vie privée, et Dufourny ne se doutait pas qu'il touchât si juste. Etourdi par la peur, Chabot nia tout, se troubla, cria au secours, se rappela lui-même à l'ordre. On applaudissait, on riait. La séance finit par la nomination des commissaires. 1793.

Spéculations frauduleuses pendant la Terreur.

Chabot était coupable en effet, mais d'un fait encore ignoré. David seul en avait surpris le secret à une maîtresse de Delaunai. La Terreur, comme toutes les époques de désordre, prêtait à la spéculation. En vue de tirer parti des actions de la Compagnie des Indes, une association s'était formée entre le baron de Batz, Julien (de Toulouse), Delaunai (d'Angers) et Chabot. L'abbé d'Espagnac avançait les fonds. L'opération était des plus simples. Par des motions redoutables, on discréditait les actions qu'on achetait à vil prix, et qu'on relevait ensuite par quelque discours plus clément. Ce coupable trafic se fit avec succès jusqu'au moment où la Compagnie des Indes fut abolie. Lorsque le jour de la suppression arriva, les directeurs offrirent cinq cents mille francs à Delaunai et à ses complices, pourvu que la compagnie fût chargée du soin de sa propre liquidation. Elle pouvait ainsi prolonger indéfiniment son existence. Chabot instruisit Basire du projet; il refusa de s'y associer. Fabre d'Eglantine spéculait en sens contraire; il fit avor-

Liquidation de la compagnie des Indes.

1793. ter la motion, en déduisit les conséquences et demanda que le gouvernement restât seul liquidateur. Cambon obtint en outre que les dettes, si elles excédaient l'actif, restassent à la compagnie. Chabot envoyé par ses complices offrit cent mille francs à Fabre qui était chargé de la rédaction du décret, pour qu'il en mutilât le texte le jour de l'impression, de telle sorte que la compagnie pût prendre part à la liquidation. On trompa Fabre lui-même en lui faisant signer une minute qui fut altérée à son insu, et Chabot reçut cent mille francs qu'il cacha dans les latrines. On peut juger par ce qui précède de la terreur que les attaques d'Hébert et la demande de Dufourny durent lui inspirer. Il courut au Comité de Sûreté générale, se constitua prisonnier, et lui dénonça une conspiration tendant à dissoudre la Convention nationale en employant la diffamation et la corruption. Il révéla le faux, et essaya de persuader qu'il n'y avait pris part que pour connaître et dénoncer les coupables. Basire n'avait point de motif direct d'imiter cette lâcheté, puisqu'il était resté en dehors du complot; mais il cachait une princesse polonaise, et la peur lui fit perdre le sens commun. Il se constitua prisonnier en même temps que Chabot et fit les mêmes révélations (1).

Basire et Chabot se constituent prisonniers.

Cet incident, qui portait un nouveau coup à la

(1) 17 novembre (27 brumaire 1793).

Convention, pouvait tourner au profit de la faction qui fondait sur l'anéantissement de l'Assemblée ses espérances de dictature; mais le pouvoir suprême était convoité par d'autres, et dans des vues plus hautes que par les Hébertistes. Robespierre suivait d'un regard attentif la progression du mouvement philosophique et anarchiste. Il avait déjà fait pressentir qu'il ne tarderait pas à entamer la lutte. Avant de livrer ce combat, il comprit qu'il importait de mettre l'opinion de son côté et de relever aux yeux de l'Europe la Révolution traînée dans la boue des saturnales philosophiques imaginées par les chefs de la Commune. Dans la séance de la Convention du 17 novembre 1793 (27 brumaire an II), il lut au nom du Comité de Salut public un rapport sur la situation politique de la France. Le but de ce travail était de fixer les principes du gouvernement envers les amis et les ennemis de la République, et de rendre à la nation sa physionomie et son rôle. Jamais rien d'aussi fortement pensé et d'aussi remarquablement écrit n'était sorti de la plume de Robespierre. Il passa en revue et caractérisa avec beaucoup de profondeur la politique des diverses puissances. Les affinités de l'Orléanisme avec l'Angleterre, les vastes projets de Pitt se servant du duc d'Orléans, le trompant, menant une double intrigue dont le but était de diviser à la fois le nord et le midi des Etats de l'Amérique, de s'emparer de Toulon, de Dunkerque, de nos colonies, de renver-

1793.

Rapport de Robespierre sur la situation de la République

1793. ser la dynastie au profit du duc d'York et de faire rentrer les Etats de l'Union sous la domination du roi Georges, en un mot tout le tissu de ce plan hardi fut mis à jour. Il s'attacha en même temps à démontrer que chaque phase de la Révolution, celles qui avaient vu périr Necker, Orléans, Lafayette, les Lameth, Dumouriez, Custine, Brissot, les Girondins, avaient déjoué les projets de M. Pitt qui, selon lui, manquait de génie et de moralité, et qui n'avait pas compris l'impossibilité d'associer l'extension infinie de la puissance royale à un large développement commercial ; vérité prophétique dont l'histoire contemporaine de l'Angleterre a démontré la justesse. Il qualifia de monstrueuse l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, l'envisagea comme un phénomène produit par l'inspiration d'un gouvernement factieux qui après leur avoir garanti que la France les attendait comme des libérateurs, leur épargna même l'embarras de déclarer la guerre. Ici la Gironde était désignée et perfidement inculpée. La fierté des Girondins, qui en déclarant la guerre générale avaient peut-être montré plus de courage que de prudence, leur était imputée comme une preuve de trahison. Une fois lancé dans cette voie de soupçon et de défiance où son sombre génie semblait se complaire, Robespierre ne s'arrêta plus. Les journalistes étaient à la solde des cours étrangères. Une coalition de tous les hommes puissants et corrompus s'était em-

parée de tous les ressorts du gouvernement, elle semait la discorde entre Paris et le reste de la République, entre la République et les nations étrangères. Il dénonçait encore certains comités ténébreux qui se tenaient à Paris, comités composés, disait-il, de banquiers, d'étrangers et d'intrigants couverts d'un masque de patriotisme. Cependant la République avait résisté à toutes ces attaques, elle avait mis sa diplomatie dans sa bonne foi et prouvé qu'on pouvait trouver des garanties dans les maximes de son gouvernement. Refaire des alliances à la France, semer la défiance et la division parmi les puissances coalisées, tel était le but de ce rapport. « Peuples alliés de la France, qu'êtes-vous devenus ? s'écriait Robespierre. N'étiez-vous que les alliés du roi, et non ceux de la nation ? » Plus loin, embrassant d'un seul coup-d'œil le tableau de l'Europe, il ajoutait ces mots qui doivent rester à jamais gravés dans la pensée de quiconque exerce le pouvoir souverain : « Dès le moment où l'on forma le projet d'une ligue contre la France, on songea à intéresser les diverses puissances par un projet de partage de cette belle contrée : ce projet est aujourd'hui prouvé non-seulement par les événements, mais par des pièces authentiques. A l'époque où le Comité de Salut public fut formé, un plan d'attaque et de démembrement de la France, projeté par le cabinet britannique, fut communiqué aux membres qui le composaient alors. On y fit peu d'atten-

1793. tion dans ce temps-là, parce qu'il paraissait peu vraisemblable, et que la défiance pour ces sortes de confidences est assez naturelle : les faits depuis cette époque le vérifièrent chaque jour. » Démasquant ensuite la division réelle de l'Autriche et de la Prusse, il expliqua le phénomène politique de l'alliance de ces deux maisons par la comparaison de deux brigands qui, se battant pour partager les dépouilles d'un voyageur qu'ils ont assassiné, oublient leur querelle pour courir à une nouvelle proie. Il montra la puissance de l'Autriche expirant dans le Hainaut français et dans la Belgique ; la Prusse et la Russie partageant sans elle la Pologne et lui offrant comme un leurre la promesse de lui rendre la Lorraine, l'Alsace et la Flandre ; l'Angleterre l'encourageant dans sa folie, lui laissant tout le poids de la guerre, et poursuivant son but particulier, tout en berçant l'Espagne de la promesse de lui donner la Navarre, le Roussillon et les départements pyrénéens, en promettant à la Sardaigne le Dauphiné et la Provence. Il dénonça l'assassinat commis par les Anglais sur la personne de marins français qui se trouvaient dans le port de Gênes, à bord de *la Modeste*, le 5 octobre 1793. L'Italie, courbée sous le despotisme, fut excusée, sauf le roi de Naples ; le Danemark, loué d'avoir résisté aux menaces de l'Angleterre qui voulait l'obliger à entrer dans la ligue. Il railla Gustave III, ce moderne Agamemnon, qui avait la prétention de devenir le généra-

lissime des rois coalisés. Selon lui, la Russie, après 1793.
avoir contribué à former la ligue des rois en profitait seule, laissait les puissances se briser contre le rocher de la République, ménageait ses forces, se préparant à la conquête de la Turquie et de l'Allemagne par l'usurpation et la violence, et s'adjugeant dans l'avenir la part du lion. « Vous avez sous les yeux le bilan de l'Europe et le vôtre, ajouta-t-il avec un sentiment profond de l'équilibre du monde, et vous pouvez déjà en tirer un grand résultat : c'est que l'univers est intéressé à notre conservation. Supposons la France anéantie ou démembrée, le monde politique s'écroule. Otez cet allié puissant et nécessaire qui garantissait l'indépendance des médiocres Etats contre les grands despotes, l'Europe entière est asservie ; les petits princes germaniques, les villes réputées libres de l'Allemagne sont englouties par les maisons ambitieuses d'Autriche et de Brandebourg ; la Suède et le Danemark deviennent tôt ou tard la proie de leurs puissants voisins ; le Turc est repoussé au-delà du Bosphore, et rayé de la liste des puissances européennes ; Venise perd ses richesses, son commerce et sa considération ; la Toscane son existence ; Gênes est effacée ; l'Italie n'est plus que le jouet des despotes qui l'entourent ; la Suisse est réduite à la misère... Et vous, braves Américains, dont la liberté cimentée par notre sang fut encore garantie par notre alliance, quelle serait votre destinée si nous n'existions plus ? Vous re-

1793. tomberiez sous le joug honteux de vos anciens maîtres... Que dis-je? que deviendrait l'Angleterre elle-même? » Analysant le caractère artificiel de l'Angleterre, il la montra odieuse à tous les peuples, perdant bientôt son existence morale, le jour où la France perdrait sa liberté. Une parole juste et forte sortit de ses lèvres : « Quoi qu'on puisse dire, articula-t-il, les véritables puissances sont celles qui possèdent la terre; qu'un jour elles veuillent franchir l'intervalle qui les sépare d'un peuple purement maritime, le lendemain il ne sera plus.... C'est en vain qu'une île commerçante croit s'appuyer sur le trident des mers, si ses rivages ne sont défendus par la justice et par l'intérêt des nations... Que la liberté périsse en France, poursuivit-il avec un sentiment qui dut pénétrer les âmes, la nature entière se couvre d'un voile funèbre et la raison humaine recule jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie... Le despotisme, comme une mer sans rivages, se déborderait sur la surface du globe... Plût au ciel que ces vérités salutaires, au lieu d'être renfermées dans cette étroite enceinte, pussent retentir en même temps à l'oreille de tous les peuples. »

Effet sur l'opinion publique du rapport de Robespierre.

Un décret, qui fut adopté dans la même séance, suivit ce remarquable rapport. Il avait pour but de manifester aux yeux de l'univers les principes de la Convention et de rassurer les cantons Suisses et les Etats-Unis sur les intentions de la République. Hé-

bert et ses complices étaient bien petits devant cette parole d'un sens politique à la fois si élevé et si clair. Robespierre ne les attaqua pas directement. Mais, en rappelant la France au sentiment de sa dignité, en adjurant les patriotes de donner au gouvernement la considération dont il avait besoin, en faisant appel à l'union, en flétrissant ceux qui voulaient avilir la Révolution par une exagération systématique ou par excès de modérantisme, et en déclarant qu'il avait voulu au contraire donner à l'Europe une haute idée des principes qui animaient la politique française, il frappait indirectement la faction des anarchistes et celle des indulgents qu'il regardait comme non moins dangereuse. L'autorité morale dont jouissait Robespierre grandit beaucoup à la suite de ce rapport dont l'effet fut puissant en Europe. 1793.

Concentration des pouvoirs entre les mains du Comité de Salut public.

Après avoir relevé la Révolution aux yeux de ses amis et de ses ennemis, Robespierre et les principaux membres du Comité de Salut public comprirent qu'il fallait apporter à la dictature révolutionnaire un élément de force et de concentration qui lui manquait. Il ne suffisait pas qu'il pût tenir dans sa main la police, les armées, les subsistances et le tribunal révolutionnaire, si le problême de l'unité de pouvoir n'était pas résolu et si les lois, mal et incomplètement promulguées, restaient à la merci des autorités départementales ou des communes qui gouvernaient par des arrêtés. Les armées et les

1793 comités révolutionnaires augmentaient le fardeau des tyrannies locales. Les représentants en mission avec leurs pouvoirs souverains mettaient le comble à la confusion.

Ces vices du gouvernement furent l'objet d'un rapport que Billaud-Varennes lut après celui de Robespierre, rapport dont le style excentrique et pédant empruntait à la mécanique la plupart des termes à l'aide desquels il prétendait définir le plan du gouvernement républicain, ce qui fit donner à l'auteur par Camille Desmoulins le nom de *patriote rectiligne*. Le décret qui suivit cette proposition valait mieux que l'exposé. Il créait, pour la notification des lois, un bulletin imprimé qui devait être envoyé à toutes les autorités constituées, à tous les fonctionnaires chargés d'appliquer ou de surveiller l'exécution des lois. Cette grande création fut dotée d'une imprimerie et d'un papier spéciaux, et surveillée par une commission. Proposé le 18 novembre (28 brumaire) le décret ne fut voté que le 4 décembre (14 frimaire) suivant. Il formait une section d'un décret constitutif du gouvernement révolutionnaire. L'effet de cette mesure fut de réduire les autorités départementales à un rôle passif. Les comités révolutionnaires, les représentants en mission, perdirent les pouvoirs exorbitants qui paralysaient l'action gouvernementale et constituaient une sorte d'oligarchie sans régulateur commun. Les conflits de pouvoir cessèrent. Les empiétements des com-

Création du *Bulletin des lois.*

munes trouvèrent un frein. Tout vint aboutir au Comité de Sûreté générale, dominé par le Comité de Salut public dont les fonctions embrassaient les plus hautes matières d'Etat et qui devint dès lors un véritable gouvernement dont les organes, libres d'entraves, purent fonctionner avec la précision nécessaire alors. 1793.

La Commune plia. Chaumette apporta même dans l'obéissance un excès de zèle qui le fit réprimander. Il voulut convoquer les Comités révolutionnaires de Paris, pour les blâmer d'avoir fait incarcérer des patriotes. Les Comités ne devant recevoir d'ordres que de l'autorité supérieure, le Comité de Salut Public cassa le réquisitoire de Chaumette. Les scandales à propos de la question religieuse n'en continuaient pas moins. Ils provoquèrent de la part des filles publiques, dont la Commune avait ruiné l'industrie, une manifestation en sens contraire. Pour expier la profanation de l'église Notre-Dame, une foule de ces créatures, prises d'une dévotion subite, se rendirent à l'église Saint-Eustache, portant ostensiblement des chapelets. La cause du catholicisme et de la monarchie trouva parmi cette classe de femmes des instruments dévoués. Quiconque a réfléchi sur ces matières ne s'en étonnera pas et en comprendra les motifs bons et mauvais.

Pèlerinage des filles publiques à l'église Notre-Dame.

Les partisans du système de la nature et les intrigants qui les poussaient en avant, profitèrent de cet incident pour inviter la Commune à prendre des

1793. mesures contre la résurrection du fanatisme. Le mouvement contre le culte reprit une nouvelle vigueur. La section de l'Homme armé fit une abjuration en règle au conseil-général (17 novembre, 29 brumaire) et s'enquit d'un rite républicain pour les cérémonies funèbres. Un commissaire civil en bonnet rouge fut chargé de mener les morts au cimetière. Le lendemain, Chaumette prononça aux Jacobins quelques mots sur la manifestation des filles publiques, mais aucune discussion sérieuse ne s'engagea.

Continuation de la lutte entre Robespierre et les Hébertistes.

Robespierre observait en silence les Hébertistes inquiets. Il attendait son heure pour frapper un coup décisif. Cachant ses alarmes sous les apparences de l'audace, la faction des anarchistes organisa une nouvelle bacchanale qui défila le 20 novembre (30 brumaire) devant la Convention. On y vit des tambours, des sapeurs et des canonniers en chasubles et en dalmatiques, des femmes vêtues de blanc et parées de rubans tricolores. Ils apportaient, aux sons des fanfares et aux cris de « Vive la Liberté! » des calices, des saints-ciboires, des châsses et des croix. Un drap noir figurait le fanatisme qu'on portait sur l'air de *Malbrouk est mort.* Bientôt le *Ça ira* retentit, et ces hommes et ces femmes en habits sacerdotaux dansèrent la Carmagnole au milieu de la Convention. « En un instant, dit le président Laloi, vous faites entrer dans le néant dix-huit siècles d'erreurs. » On prêta le serment au culte de la Raison. Une voix d'enfant s'éleva ensuite, et

récita un discours dans lequel il priait l'assemblée de lui faire un petit catéchisme républicain. Laloi l'embrassa aux applaudissements des spectateurs. Un membre demanda que le président écrivît aux parents de l'enfant pour les féliciter sur la manière dont ils l'avaient élevé. La section de la Montagne défila ensuite avec le même cérémonial, apportant les dépouilles de l'église élevée « à saint Roch et à son chien. » Hébert crut alors le terrain suffisamment préparé pour aller au-devant de la lutte qu'il prévoyait. Le lendemain 21 novembre (1er frimaire), il se rendit avec ses partisans au club des Jacobins qu'Anacharcis Clootz présidait ce soir-là. 1793.

Hébert prit la parole, se plaignit qu'on eût envenimé les paroles de Robespierre à son égard. « Tous les jours, dit-il, je rencontre des hommes qui me demandent comment je ne suis pas encore arrêté. » Il parla d'un prétendu complot dont on s'entretenait tout bas, qui avait pour but de s'emparer du pouvoir au détriment de la Convention et du Comité de Salut public. Lui Hébert, Pache, Chaumette et autres, qu'on supposait être les chefs de ce complot, devaient être arrêtés par ordre de Robespierre. Il mêlait à ces plaintes des paroles de sang à l'aide desquelles il espérait conserver sa popularité. « Quand on a jugé Capet, dit-il, il fallait juger sa race. » C'était demander la mort de Madame Elisabeth, ce qu'il ne cessait de faire ouvertement d'ailleurs dans sa dégoûtante feuille. Momoro ajouta quelques mots

Hébert demande la mort de madame Elisabeth.

1793

Discours de Robespierre en faveur de la liberté des cultes.

dans le même sens et fit une sortie contre les prêtres.

Robespierre parut alors à la tribune, et dut produire sur Hébert l'effet d'une tête de Méduse en prenant ouvertement la défense de ce que celui-ci attaquait. « Est-il vrai, dit-il, que les plus dangereux ennemis soient les restes impurs de nos tyrans?... Est-il vrai que la principale cause de nos maux soit le fanatisme? Le fanatisme, il expire; je pourrais même dire qu'il est mort... Vous avez peur des prêtres! et ils s'empressent d'abdiquer leurs titres pour les échanger contre ceux de municipaux, d'administrateurs et même de présidents des sociétés populaires... Je ne vois plus qu'un moyen parmi nous de réveiller le fanatisme : c'est d'affecter de croire à sa puissance... Et quels autres effets peut produire cette chaleur extraordinaire, ce zèle exagéré et fastueux avec lequel on semble lui faire la guerre depuis quelque temps... De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la Révolution viendraient-ils chercher au milieu de tous ces événements une fausse popularité, d'entraîner les patriotes à de fausses mesures, et de jeter parmi nous le trouble et la discorde? De quel droit viendraient-ils troubler la liberté des cultes au nom de la liberté, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages solennels rendus à la vérité pure en des farces éternelles et ridicules? On a supposé qu'en

de fripons stipendiés, qui s'introduisaient partout, même au sein des sociétés populaires. » Tout en se défendant d'avoir conçu le projet de dénoncer Hébert, Pache et toute la Commune, il conclut cependant qu'il fallait soulever le masque du patriotisme derrière lequel se cachaient certains visages, et purger la société des traîtres qu'elle renfermait dans son sein. Il dénonça comme des aristocrates déguisés, comme des agents de l'étranger, Dubuisson, ex-commissaire du ministre Lebrun en Belgique, à l'époque de la trahison de Dumouriez; Proli, fils naturel du prince de Kaunitz; et, comme affiliés à Proli, Desfieux et Pereyra. « Je demande, ajouta-t-il en terminant, qu'il soit fait un scrutin épuratoire à la tribune pour chasser les agents des puissances étrangères qui se seraient introduits dans cette société. » 1793.

L'épuration, telle était l'arme que Robespierre avait résolu de tourner contre les Hébertistes; arme terrible si l'on songe qu'elle expulsait des Jacobins ceux qu'elle atteignait et les dévouait ainsi à peu près sûrement à l'échafaud. La Commune atterrée résista pourtant. Chaumette prononça le 23 novembre un réquisitoire violent contre les prêtres et fit prendre un arrêté qui ordonnait la fermeture des temples, l'arrestation comme suspect de quiconque en demanderait l'ouverture; qui enjoignait aux Comités de surveiller les prêtres et déclarait qu'une demande serait adressée à la Convention pour leur

Efforts de Chaumette et de la Commune pour conserver leur popularité.

1793 fort bien : « L'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire. » Un mot singulier tomba de ses lèvres : « L'athéisme est *aristocratique*. » Il répéta aussi la parole de Voltaire : « Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer... Ce sentiment, ajouta-t-il, est celui de l'Europe et de l'univers, c'est celui du peuple français. Ce peuple n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition, ni aux cérémonies religieuses : il ne l'est qu'au culte en lui-même ; c'est-à-dire à l'idée d'une puissance incompréhensible, l'effroi du crime et le soutien de la vertu, à qui il se plaît à rendre hommage. » La cause de la liberté des cultes était évidemment gagnée après des considérations d'un ordre aussi positif. Il s'agissait d'en assurer le triomphe en détruisant la faction des anarchistes.

Robespierre demande aux Jacobins le scrutin épuratoire.

Robespierre, avec sa tactique ordinaire, tactique d'autant plus redoutable qu'il croyait être dans le vrai, représenta le mouvement qui venait de s'accomplir comme un piége tendu par l'étranger pour rendre les Français odieux à tous les peuples et les entraîner contre la nation. Cette machination avait pour but de donner un vernis d'immoralité à la Révolution. Elle était conduite par « des hommes immoraux, soudoyés par les cours étrangères. » Il ajouta que les puissances, outre les armées dont elles enveloppaient nos frontières, entretenaient à l'intérieur même de la France « une armée d'espions,

de fripons stipendiés, qui s'introduisaient partout, même au sein des sociétés populaires. » Tout en se défendant d'avoir conçu le projet de dénoncer Hébert, Pache et toute la Commune, il conclut cependant qu'il fallait soulever le masque du patriotisme derrière lequel se cachaient certains visages, et purger la société des traîtres qu'elle renfermait dans son sein. Il dénonça comme des aristocrates déguisés, comme des agents de l'étranger, Dubuisson, ex-commissaire du ministre Lebrun en Belgique, à l'époque de la trahison de Dumouriez; Proli, fils naturel du prince de Kaunitz; et, comme affiliés à Proli, Desfieux et Pereyra. « Je demande, ajouta-t-il en terminant, qu'il soit fait un scrutin épuratoire à la tribune pour chasser les agents des puissances étrangères qui se seraient introduits dans cette société. » 1793.

L'épuration, telle était l'arme que Robespierre avait résolu de tourner contre les Hébertistes; arme terrible si l'on songe qu'elle expulsait des Jacobins ceux qu'elle atteignait et les dévouait ainsi à peu près sûrement à l'échafaud. La Commune atterrée résista pourtant. Chaumette prononça le 23 novembre un réquisitoire violent contre les prêtres et fit prendre un arrêté qui ordonnait la fermeture des temples, l'arrestation comme suspect de quiconque en demanderait l'ouverture; qui enjoignait aux Comités de surveiller les prêtres et déclarait qu'une demande serait adressée à la Convention pour leur

Efforts de Chaumette et de la Commune pour conserver leur popularité.

1793. interdire toute espèce de fonction. Deux arrêtés rendus à Lyon furent adoptés le même jour par la Commune de Paris : l'un ordonnait aux boulangers de ne faire qu'une sorte de pain, qui fut nommé *pain de l'égalité ;* l'autre établissait une taxe sur les riches au profit des pauvres. Pour compléter ces mesures à l'aide desquelles les Hébertistes espéraient encore triompher de Robespierre lui-même, ils envoyèrent une députation de la Commune demander à la Convention que la sœur du dernier tyran fût traduite au tribunal révolutionnaire et que les enfants de Capet fussent enfermés dans une prison définitive (1). » La proposition fut renvoyée au Comité de Salut public.

Défaite des apôtres de la Raison.

Ces vaines tentatives ne pouvaient infirmer les dispositions du décret constitutif du gouvernement révolutionnaire. Sous un petit nombre de jours ce décret allait prendre force de loi et réduire les communes à l'obéissance. Les velléités d'usurpation de Chaumette et des Hébertistes tombèrent encore une fois. L'athéisme battit en retraite avec précipitation. Une attaque de Danton, que l'approche de l'épuration alarmait, accéléra la déroute. Il fit contre la faction de l'étranger une proposition par laquelle il demandait que toutes les dénonciations fussent examinées par le Comité de Salut public. Danton avait aussi réclamé la fin des mascarades anti-re-

(1) Séance de la Convention du 25 novembre (5 frimaire) 1793.

ligieuses, et quoiqu'en rappelant la conduite de 1793.
Henri IV vis-à-vis du peuple de Paris il fît encore ses réserves en faveur de la clémence, il cédait aux nécessités présentes. Le désordre se mit alors dans les rangs des Hébertistes. Ce fut à qui d'entre eux démentirait ses doctrines. On apprit sur ces entrefaites que Robespierre ferait le 28 novembre (8 frimaire) une communication aux Jacobins. Chaumette alors ne se contint plus. Paraphrasant le thème de Robespierre : « La tribune des hommes libres ne peut être, dit-il, convertie en chaire de métaphysique. » Il ajouta que le conseil ne devait plus désormais discuter sur les matières de culte et ferait bien d'en proclamer purement et simplement le libre exercice. Il avoua ses torts et proposa des mesures protectrices qui furent adoptées.

Lâches palinodies d'Hébert.

Le même soir, dans la séance des Jacobins, Hébert entendit nommer la commission de quinze membres qui devait procéder à l'épuration. Son audace faiblit tout à fait. Chaumette l'avait abandonné; il sentait que l'isolement allait se faire autour de lui. La peur le prit, et dans des termes d'une bassesse égale à son impudence, il accusa ses propres partisans de chercher à faire croire qu'il s'agissait de substituer un culte à un autre, de ridiculiser la Révolution, et de laisser se répandre cette calomnie que les Parisiens étaient sans religion et sans foi. Ces plates palinodies cachaient un nouveau piége. La question religieuse, pour la plupart

1793. des Hébertistes, n'étant qu'un moyen d'intrigue, ils en faisaient aisément l'abandon, mais ne renonçaient pas pour cela à leurs ambitieux projets. Tant qu'ils avaient espéré dominer la situation par la popularité que leur donnait l'agitation anti-religieuse, les chefs de la Commune ne s'étaient point émus du décret qui, dans la réorganisation du gouvernement, obligeait les Comités révolutionnaires à relever hiérarchiquement du seul Comité de Sûreté générale. Privés de l'instrument anti-religieux, ils songèrent à fortifier la Commune en rattachant à sa direction les Comités révolutionnaires. Chaumette essaya de prouver qu'on calomniait la Commune, affecta de défendre le Comité de Salut public contre de prétendus adversaires, de s'incliner devant la Convention, et, à l'aide de cette tactique ténébreuse, de surprendre un arrêté qui empêchât les sections de s'isoler et obligeât les Comités révolutionnaires de communiquer avec le conseil général de la Commune pour toutes les mesures de police et de sûreté.

Ruse et hypocrisie de Chaumette.

Pousser l'audace de la ruse jusqu'à paraître défendre celui qu'on attaquait, c'était dépasser les bornes d'une tactique raisonnable. L'arrêté de la Commune ne mentionna même pas le décret du 17 septembre. Le Comité de Salut public s'émut. Les Comités révolutionnaires étaient convoqués à l'hôtel-de-ville pour la soirée du 4 décembre (14 frimaire). Dans la matinée du même jour, Billaud-

Varennes, tout en louant avec ironie la générosité de Chaumette protégeant le Comité de Salut public et la Convention, rappela les termes du décret du 17 septembre. Barrère et Charlier appuyèrent ses conclusions et firent édicter dix ans de fers contre quiconque réunirait les Comités révolutionnaires. Le décret fut porté au conseil général de la Commune, à l'ouverture de sa séance. Pris en flagrant délit d'hypocrisie, Chaumette rejeta la faute sur les journalistes, qui dénaturaient, disait-il, ses paroles. Pache, son complice, qui présidait, protesta de l'empressement du conseil général à se montrer stricte observateur des décrets. La Commune et les Hébertistes, battus sur tous les points, attendirent avec anxiété l'épuration. Le 4 décembre, le décret de réorganisation du gouvernement devenant exécutoire, le pouvoir municipal dut s'incliner et la loi ne laissa même que le titre d'*agent national* à son procureur-syndic. Le Comité de Salut public tenait désormais dans sa main tous les fils des divers pouvoirs. Rien de ce qui se tramait contre lui ne pouvait lui échapper. Ses ennemis essayèrent de le compromettre en le flattant. Merlin de Thionville demanda qu'il prît le titre dangereux de *Comité de Gouvernement,* et Bourdon de l'Oise proposa de supprimer les ministres. Le Comité de Salut public ne tomba dans aucun de ces piéges. Il se mit à l'œuvre. L'Hébertisme continuait en province. Les représentants Cavaignac et Dartigoyte faisaient à Auch de l'apos-

1793.

La Commune est réduite à l'obéissance.

1793. tolat anti-religieux ; des désordres analogues se reproduisaient dans la Somme, l'Oise et le Pas-de-Calais. Robespierre craignant que ces scandales ne finissent par faire perdre à la France tout prestige au dehors, proposa à la Convention de publier une réponse au manifeste des rois coalisés. Cette adresse répondait surtout au reproche d'irreligion. Elle était conçue dans le sentiment du discours prononcé par Robespierre aux Jacobins, et suivie d'un projet de décret défendant toutes violences ou menaces contraires à la liberté des cultes. Cambon appuya le décret qui fut voté le lendemain et qui consacrait enfin l'une des plus belles conquêtes de la société moderne, la liberté des cultes (1).

Consécration définitive de la liberté des cultes.

Épuration de la société des Jacobins.

Le 29 novembre, l'épuration de la société des Jacobins commença. Etre expulsé des Jacobins, c'était prendre le chemin de l'échafaud. Les premiers épurés furent des gens obscurs : un certain Guirault, traité d'intrigant par Robespierre; un sieur Taschereau, qu'un citoyen des tribunes dénonça comme chevalier d'industrie, etc. Leur radiation fut prononcée. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il importe de ne pas oublier que le Comité de Salut public avait à lutter contre deux catégories d'opposants : les *indulgents* ou Dantonnistes, les *exagérés* ou Hébertistes. Or ces deux partis représentant les deux pôles de la situation, éprouvaient

(1) Décret du 6 décembre (16 frimaire) 1793.

l'un pour l'autre une haine dont Robespierre sut tirer parti. Il se servit d'abord des premiers pour abattre les seconds La lutte naissait à tout propos; l'épuration, qui se faisait avec une lenteur calculée, la ranimait sans cesse. Une attaque des Hébertistes contre Danton qui sorti de sa retraite d'Arcis-sur-Aube avait reparu aux Jacobins, dessina cette situation. 1793.

Robespierre prend la défense de Danton.

Quoique Danton soutînt le principe de l'indépendance des sociétés populaires et différât de Robespierre qui voulait au contraire les rattacher hiérarchiquement au Comité de Surveillance générale, il fut défendu par le chef des Jacobins. Il est juste d'observer que Danton, dès son retour, s'était mis du côté de Robespierre contre les Hébertistes. Son bon sens politique était révolté des mascarades antireligieuses qui venaient d'avoir lieu, et peut-être qu'une secrète inquiétude l'agitant, il avait trouvé prudent de se concilier les sympathies d'un homme qui, semblable à un grand juge, planait sur le jury jacobin et séparait les bons des mauvais. Danton d'ailleurs nourrissait l'espoir de ramener Robespierre à des idées de clémence. Il n'ignorait point que la cruauté n'était pas chez Robespierre comme chez les Hébert, les Vincent, les Ronsin, un instinct et un goût. En tout cas, Danton et ses amis Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, Fabre d'Eglantine, etc. étaient résolus à profiter de l'occasion

1793. qui s'offrait d'abattre la faction la plus diamétralement hostile à leurs tendances.

Discours de Danton aux Jacobins.

Amené par une injuste attaque de Coupé de l'Oise à la tribune des Jacobins, Danton alla lui-même au devant de l'épuration et s'efforça de reconquérir son ancienne popularité. On le revit en effet tel qu'il avait paru dans les jours terribles de la Révolution, avec cette véhémence qui enflammait sa parole. « Je somme, dit-il, tous ceux qui ont pu concevoir contre moi des motifs de défiance de préciser leurs accusations, car je veux y répondre en public. J'ai éprouvé une sorte de défaveur en ne paraissant pas à la tribune. Ai-je donc perdu ces traits qui caractérisent la figure d'un homme libre? » Disant ces mots, il releva ce front dont l'audace était si bien connue. « Ne suis-je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos côtés dans les moments de crise? Ne suis-je pas celui que vous avez souvent embrassé comme votre ami et qui doit mourir avec vous? » Ces paroles presque tendres qui tombaient de cette bouche de cyclope n'ébranlèrent pas encore l'impassibilité jacobine. Danton, qui avait à la fois la ruse et la souplesse du renard et la force du lion, se couvrit alors d'un souvenir cher au peuple. « J'ai été, dit-il, un des plus intrépides défenseurs de Marat; j'évoquerai l'ombre de l'Ami du Peuple pour ma justification. » Il descendit plus bas encore, parla de sa fortune privée, disant qu'elle se réduisait à la portion de biens qu'il avait toujours eue. « Je défie

les malveillants, dit-il, de fournir contre moi la preuve d'aucun crime. Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le peuple. Vous me jugerez en sa présence. Je ne déchirerai pas plus la page de mon histoire que vous ne déchirerez les pages de la vôtre, qui doivent immortaliser les fastes de la liberté. » A ces mots, les applaudissements éclatent. Danton les couvrait de sa voix et demandait qu'on nommât douze commissaires pour examiner sa conduite. « J'y consens, réplique aussitôt Robespierre, s'il pense que cette mesure lui soit utile; mais je soutiens que sa conduite ne peut être discutée qu'à la face du peuple. Je demande qu'on veuille bien préciser les griefs portés contre lui. Personne n'élève la voix. Eh bien! je vais le le faire. » Robespierre énumère alors les calomnies qui circulaient sur le compte de Danton. On l'accusait de viser à devenir régent sous Louis XVII, d'avoir feint d'être malade pour passer en Suisse. A ces absurdités il mêla ses propres observations. Elles portaient sur deux points : Danton n'avait pas assez promptement soupçonné la trahison de Dumouriez; il n'avait pas poursuivi Brissot et ses complices avec assez de rapidité. C'était là de bien légers reproches. « Danton! poursuivit-il avec une généreuse amertume, ne sais-tu pas que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'attachent à sa perte? Ne sais-tu pas, et ne savez-vous pas tous, citoyens,

1793.

1793 que cette méthode est infaillible? Et qui sont les calomniateurs? Des hommes qui paraissent exempts de vices, et qui n'ont jamais montré aucune vertu. Eh! si le défenseur de la liberté n'était pas calomnié, ce serait une preuve que nous n'aurions plus ni prêtres ni nobles à combattre. » Il avait un moment oublié cette personnalité qui dominait trop souvent dans ses discours aux Jacobins. Il y revint, se plaignit des éloges exagérés dont il était l'objet, les répudia. « Croit-on, dit-il, qu'à côté de ces éloges que l'on retrace dans certaines feuilles, je ne voie pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie? Dès l'origine de la Révolution, j'appris à me méfier de tous les masques. » L'auditoire comprit qu'il faisait allusion aux Hébertistes. Et donnant à la vie publique et privée de Danton des éloges qui peut-être étaient encore mêlés de quelque sincérité: « La cause des patriotes est une, ajouta-t-il, comme celle de la tyrannie; ils sont tous solidaires. Danton veut qu'on le juge. Il a raison; qu'on me juge aussi. Qu'ils se présentent ces hommes qui sont plus patriotes que nous! »

Quoique la haine fût au fond du cœur des Hébertistes, nul n'osa porter la parole, excepté Momoro qui, pour couper court au triomphe de Danton, réclama l'ordre du jour. Mais un Dantonniste éleva la voix en demandant que Danton reçut l'accolade du président, ce qui fut fait et applaudi.

L'épuration continua. Le tour d'Hébert arriva le

11 décembre. Ses partisans l'accueillirent bruyamment, décidés à le soutenir. On lui reprocha d'avoir avec trop de légèreté accusé Chabot et le journaliste Laveaux qui avait soutenu contre le *Père Duchesne* qu'il existait un Dieu. En ce qui concernait Chabot, le reproche était une évidente complaisance; mais le nom de Laveaux obligea Hébert à prendre la parole. « On m'accuse d'athéisme, dit-il; je nie formellement l'accusation. » Il ajouta à cette abjuration du culte de la Raison, qu'il ne cessait dans sa feuille de prêcher aux campagnards la lecture de l'Evangile. « Ce livre de morale me paraît excellent, dit-il, et il en faut suivre toutes les maximes pour être parfait Jacobin; le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires. » Les Hébertistes, consternés de la lâcheté de leur chef, restèrent muets. Le triomphe à ce prix était la pire des défaites.

1793.

Hébert abjure le culte de la Raison.

Les admissions et les exclusions se succédèrent. Coupé de l'Oise, Casabianca, d'Aout et Duhem appartinrent à la dernière catégorie et perdirent leur qualité de Jacobin pour des causes plus ou moins futiles. Anacharsis Clootz fut ensuite interrogé. On lui demanda où il était né. « En Prusse, répondit-il, département futur de la République française. » Sommé de s'expliquer sur ses liaisons avec les banquiers Vandenyver, il répondit qu'arrivé à Paris à l'âge de onze ans, et qu'ayant ensuite voyagé pendant presque toute sa vie, il avait bien fallu qu'il

Epuration d'Anacharsis Clootz.

1793. eût recours à un banquier pour qu'on lui fît passer des fonds dans l'endroit où il se trouvait. Robespierre prit alors la parole contre l'*Orateur du genre humain*, et dit : « Pouvons-nous regarder comme patriote un baron allemand? Pouvons-nous regarder comme sans-culotte un homme qui a plus de cent mille livres de rente? » Et continuant cette cruelle diatribe, il accusa Clootz de vivre avec des espions étrangers, d'avoir embrassé le parti de Brissot et de Dumouriez, poussé à la guerre avec frénésie. « Ses opinions extravagantes, dit-il, son obstination à parler d'une république universelle, à inspirer la rage des conquêtes, pouvaient produire le même effet que les déclamations et les écrits séditieux de Lanjuinais et de Brissot. Et comment M. Clootz pouvait-il s'intéresser à l'unité de la République, aux intérêts de la France? Dédaignant le titre de citoyen français, il ne voulait que celui de citoyen du monde. Eh! s'il eût été bon Français eût-il voulu que nous tentassions la conquête de l'univers, que nous fissions un département français du Monomotapa? Ces idées prétendues philosophiques pouvaient-elles entrer dans la tête d'un homme sensé, ni même dans celle d'un homme de bien? » Il aborda ensuite le véritable point où il voulait en venir, le mouvement contre le culte, mascarade dont il n'y avait lieu de se vanter que devant des imbéciles et des fripons; reprocha à Clootz son intrigue avec Gobel, remarquant, non

sans raison, qu'une telle conduite n'était propre qu'à blesser les sentiments religieux des Belges, et à déconsidérer la France au dehors. « Paris fourmille d'intrigants, d'Anglais et d'Autrichiens, ajouta-t-il avec véhémence; ils siégent au milieu de nous avec les agents de Frédéric... Clootz est un Prussien... Je vous ai tracé l'histoire de sa vie politique... prononcez. » Le malheureux Clootz écoutait, sans trouver une parole, son terrible accusateur. Utopiste de bonne foi, les motifs politiques de Robespierre lui échappaient. Il restait stupéfait de ce qu'il prenait pour de l'hypocrisie pure. On l'expulsa. Il sortit plein d'étonnement et de consternation. 1793.

Le 14, on interrogea Fabre d'Eglantine et l'on voulut bien admettre que l'augmentation de sa fortune était due à ses talents littéraires. L'heure de le démasquer n'était pas venue; il appartenait aux Dantonnistes. L'appel épuratoire amena ensuite le nom de Camille Desmoulins. On l'interrogea sur ses liaisons avec Dillon, et sur les marques de douleur qu'il avait manifestées à l'occasion de la condamnation des Girondins. Camille Desmoulins avoua qu'il avait aimé Mirabeau, les Lameth, Dillon, et qu'il s'était souvent trompé dans ses affections, mais qu'il n'avait jamais varié dans ses sentiments républicains. Il ajouta ces paroles qui durent descendre au fond des cœurs et les remplir un moment d'une sombre mélancolie : « Une fatalité bien mar- Justification de Camille Desmoulins.

1793. quée a voulu que de soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage, il ne me reste plus que deux amis, Robespierre et Danton. Tous les autres sont émigrés ou guillotinés... » Interrogeant ses souvenirs, chacun pouvait, comme Camille Desmoulins, constater ce vide immense qui se faisait dans la Révolution. Il ajouta que parmi les vingt-deux condamnés du parti Girondin, sept étaient du nombre des soixante amis qu'il avait comptés jadis. « Un mouvement de sensibilité était donc bien pardonnable dans cette occasion, » dit-il. A chaque épuration, Robespierre se levait et prononçait en réalité le jugement. « Il faut considérer Camille avec ses vertus et ses faiblesses, articula-t-il. Quelquefois faible et confiant, souvent courageux et toujours républicain, on l'a vu briser les idoles qu'il avait encensées. Il aimait la liberté par instinct et par sentiment, et n'a jamais aimé qu'elle, malgré les séductions puissantes de tous ceux qui la trahirent. J'engage Camille Desmoulins a poursuivre sa carrière, mais à n'être plus aussi versatile, et à tâcher de ne plus se tromper sur le compte des hommes qui jouent un grand rôle sur la scène politique. » Desmoulins fut admis.

Qualités et vices politiques de Robespierre.

Mais quel était donc l'homme qui condamnait, absolvait à son gré les personnages les plus considérables de la Révolution ? C'était un orateur médiocre dans l'improvisation, remarquable dans le discours écrit. Il avait une influence personnelle

assez bornée, parce qu'il n'était pas doué du génie de l'action. Mais son autorité morale fut immense. Il la devait à une probité incorruptible et à je ne sais quoi d'immuable qu'on sentait en lui. Il ne fut pas assez homme de transaction pour devenir un véritable politique. L'utopiste domina trop en lui. Il négligea la force de la tradition et crut à tort à la possibilité de reconstruire systématiquement la société. Ame très-enveloppée, plein de méfiance et de réticences, il nourrissait une ambition sur laquelle il est possible qu'il parvint à se tromper lui-même. Sa ligne politique échappait souvent à ses partisans. Vouloir se maintenir dans le système de la Terreur, entre les intrigants et les enragés, pouvait être l'expédient de quelques jours, rien de plus. Il était évident qu'un franc et complet retour à l'ordre et à la modération était le seul parti de l'avenir. Robespierre le comprit et le souhaita. La vigueur nécessaire pour réaliser ce programme lui manqua. La crainte de démasquer son but et de se perdre le rejetait du côté de scélérats qu'il détestait; car bien qu'il ait été prodigue de sang humain, il n'avait point les instincts sanguinaires et s'imagina toujours agir selon la justice. Mais par cela même qu'il s'éleva au-dessus des hommes féroces et corrompus qui ensanglantèrent la Révolution, la haine des partis et la légèreté des foules qui abrègent l'histoire et souvent les époques en un seul individu, chargèrent la mémoire de Robespierre des crimes commis par les misérables

1793. mêmes qu'il s'efforça de détruire, et dont les derniers débris devaient l'écraser.

L'épuration des Jacobins se poursuivit malgré l'autorité croissante de Robespierre et les lâches palinodies des partisans du culte de la Raison. Il s'en fallait de beaucoup que la faction hébertiste se crût vaincue. Réprimée à Paris, elle se déchaînait dans les départements avec une violence tellement sauvage, qu'elle épouvanta le monde entier. Carrier, à Nantes; Tallien, à Bordeaux; Collot-d'Herbois et Fouché, à Lyon, tinrent en échec les gens de la haute main. Ils entrèrent dans le crime comme le vendangeur dans la vigne. De propos délibéré, sans remords, sans pudeur, ils prirent au pied de la lettre la théorie de la Terreur, et résolurent de pousser l'extermination à un tel degré que nulle idée de modération ne pût prévaloir et qu'il fût impossible de disputer le pouvoir à des hommes qui l'achetaient à un tel prix. Ils comptaient aussi sur l'effroi qu'ils devaient inspirer.

Les représentants hébertistes dans les départements.

Couthon, le premier, avait commencé à Lyon, devenu *Commune affranchie*, la mise à exécution du décret qui ordonnait la démolition de la ville rebelle. Mais on n'a pas oublié qu'au lieu d'exagérer l'interprétation, ou même de s'en tenir aux termes précis de ce monstrueux décret, il en avait un peu adouci la rigueur. Des femmes et des enfants, introduits par ses ordres dans la bande des démolisseurs, faisaient traîner l'opération en longueur. Il y

avait à espérer, du temps et de la réflexion, qu'une politique plus sage et des sentiments plus humains révoqueraient le décret, avant que succombât la première ville de l'industrie française. Quant aux personnes, le système de Couthon, semblable à celui de Robespierre, consistait à frapper les chefs et à montrer au contraire de la mansuétude pour les masses. Collot et Fouché s'en plaignirent dans une lettre à la Convention nationale, dont le bureau donna lecture (1). « On n'ose pas encore, disaient-ils, vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité de la flamme, peuvent seules exprimer la toute puissance du peuple. » Le reste de la lettre était sur le même ton. « Convaincus, disaient Collot et Fouché, qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme cité que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir; rien ne peut désarmer notre sévérité. » C'était dire à la population de Lyon, moins quelques milliers d'individus, que sous le proconsulat des deux représentants il fallait, comme à l'entrée des enfers, laisser toute espérance. La ville de Lyon prit d'ail-

1793.

Mission de Collot-d'Herbois et de Fouché à Lyon.

(1) Séance du 22 novembre (2 frimaire) 1793.

1793. leurs ces menaces avec une fierté superbe. Elle rit dédaigneusement à la mort, et, familiarisée par un long siége avec les périls et les souffrances de toute nature, elle méprisa la vie, se souciant aussi peu d'en sortir que d'y rester. Les grandes infortunes conduisent à ce genre de stoïcisme.

Portrait de Collot-d'Herbois.

Collot-d'Herbois entrait en maître dans une ville dont il avait jadis brigué comme histrion les applaudissements. Lyon lui avait fait grand accueil. Malgré la rigueur de l'opinion à l'égard des gens de théâtre, qui étaient alors plus corrompus qu'ils ne le sont aujourd'hui, Collot-d'Herbois, dont la conduite resta décente, s'était fait accepter dans quelques maisons honorables. A Genève, où il avait voulu fonder un théâtre et où il puisa, dit-on, ses principes républicains, il s'était fait estimer. Mais en passant des planches du théâtre à la tribune des clubs, et de la tribune aux affaires, il était resté déclamateur énergumène, double, factice. En un mot, il avait gardé les qualités subversives indispensables à l'homme qui, par profession, simule toujours une autre individualité que la sienne. Mais à ce grand travail du gouvernement, sa faible tête s'était égarée. Il buvait. Il était devenu furieux en se piquant d'être inflexible.

Portrait de Fouché.

Son collègue Fouché (de Nantes), qui venait de se signaler récemment par ses arrêtés anti-catholiques dans la Nièvre, était un froid scélérat, mais un scélérat complet, sans exaltation, sans foi dans quoi que

ce fût; n'ayant pour l'espèce humaine, ni amour, ni estime, ni compassion; ne cherchant dans le sang qu'un moyen de s'élever et de s'enrichir, déterminé pour y arriver à prendre tous les masques. Sa face, repoussante de sécheresse, était le miroir de son âme. Fouché avait été élève et professeur chez les Oratoriens de Paris. Il avait de l'esprit et de l'instruction, et n'en fut que plus froidement criminel. C'est une remarque à faire que le nombre des pédagogues et des prêtres défroqués, dans la Révolution, fut relativement considérable. Moins en vue que Collot-d'Herbois, Fouché, qui n'avait pas besoin, comme son collègue, de faire taire sa « sensibilité physique, » n'en ayant aucune pour les souffrances d'autrui, contribua puissamment à maintenir l'exaltation de Collot à la hauteur nécessaire pour l'accomplissement des massacres qu'il méditait. Selon Fouché, il fallait que la population de Lyon fût réduite, de cent quarante mille âmes qu'elle comptait alors, à vingt-cinq mille « au plus (1). » Ce qu'on ne pourrait pas tuer devait être disséminé sur divers points de la République. Collot-d'Herbois, dans un style sentimental, émettait le vœu qu'on ne vît plus à la place de Lyon que quelques tombeaux, ou monuments commémoratifs élevés en l'honneur des patriotes tués et persécutés pendant le siége, et çà et là des chaumières, 1793.

(1) Moniteur universel du 22 décembre 1793.

1793. symboles de l'égalité, de la nature. Le langage de Collot rappelait l'anathème d'Isnard contre Paris. Les Euménides et les Furies sont sœurs, quelle que soit la faction qui les évoque.

Tels étaient les deux *représentocrates*, comme on disait alors, que la Convention envoyait à Lyon pour y punir les révoltés vaincus et y imprimer la terreur. Ils étaient assistés de Marino, administrateur de police, de vingt-cinq Jacobins, et de Ronsin qui, avec l'armée révolutionnaire, devait assurer l'exécution des coupables, et au besoin l'accomplir. Hébert et sa faction soutenaient à Paris ces sanglants missionnaires de la Terreur et comptaient sur l'épouvante qu'ils allaient répandre pour se relever du coup qui venait de leur être porté. « Et vous, lurons de la gance, s'écriait le *Père Duchesne*, couple intrépide, Collot et Fouché, qui avez été envoyés pour détruire les cavernes des voleurs de galonniers de Lyon, abattez, rasez, brûlez les palais de toute la canaille marchande de cette ville rebelle qui a osé trafiquer de la Révolution. »

Tactique de Collot-d'Herbois et de Fouché vis à vis de Robespierre.

Collot, de son côté, ne cessait d'écrire à Couthon, à Robespierre, au menuisier Duplay, des lettres où il prodiguait les marques de déférence et d'une hypocrite amitié, espérant ainsi envolopper et compromettre, dans une sorte de connivence, celui qui jugeait leur conduite et épiait le moment de les accuser et de les perdre. Robespierre recevait, sans y répondre, ces lettres menteuses où le véritable état

de Lyon et des horreurs qu'y commettaient Collot, Fouché et leurs complices était dissimulé. Mais la vérité lui parvenait par des lettres anonymes et par des confidences d'hommes perspicaces qui, pressentant ses secrètes intentions, lui découvraient toute l'étendue des crimes dont les auteurs s'efforçaient de le rendre solidaire. 1793.

La commission temporaire de surveillance et les cinq juges à Lyon.

Couthon avait laissé à Lyon deux tribunaux pour juger les rebelles. Collot-d'Herbois et Fouché remplacèrent ces tribunaux par une *Commission de sept juges,* et par une *Commission temporaire de Surveillance républicaine.* Cette dernière avait pour président Marino, peintre sur porcelaine, homme dur, farouche et sarcastique. Elle devait rechercher les coupables et les envoyer devant les juges, qui furent réduits à cinq, par le refus de deux titulaires qui ne se sentirent pas assez impitoyables pour exercer un tel mandat. Un prisonnier, Delandine, à l'instar de Jourgniac Saint-Meard, a laissé à l'histoire un reflet assez vivant de ces jours néfastes pour qu'on puisse, en quelques traits, donner la silhouette sinistre des cinq juges lyonnais qui consentirent à servir d'instruments à la Commission de Surveillance et aux deux proconsuls. Le président de ce terrible tribunal était un petit homme ennemi des prêtres, dont la vanité était de faire peur par son attitude et de passer pour un spadassin de première force à l'exercice du sabre. Il portait son chapeau de travers et disparaissait presque tout entier sous

1793. les panaches dont il était chargé. Il se nommait Parrein; il était parisien, et logeait avec un autre juge, son compatriote, le nommé Corchand, qui aimait les arts et les artistes, mais qui, en dehors de cette catégorie de citoyens, n'avait plus ni sympathie, ni indulgence pour le reste des humains. Il ne manquait jamais de condamner. Le troisième, Lafaye, avait des sourcils noirs terribles, la face ouverte. Il était accessible à tous, recevait dès l'aube, encore au lit, mais avec des pistolets près de l'oreiller. Il condamnait rarement à mort. Son ami et collègue Brunière, avec sa haute taille et une large moustache rousse qui lui donnait quelque chose de redoutable et d'imposant, était le moins cruel des cinq. Il inclinait toujours dans le sens le moins rigoureux. Mais le cinquième, Fernex, ancien ouvrier en soie, d'humeur sinistre, vivant mystérieux et solitaire, condamnait toujours et répétait comme un verset de litanie cette seule parole : « Je donne ma vie pour le triomphe de la Révolution. » Parrein, en sa qualité de président, siégeait au milieu des autres juges, ayant à gauche Fernex et Corchand, à droite Lafaye et Brunière. Tous étaient en uniforme avec leurs chapeaux à panaches rouges. Un large baudrier noir soutenait leur sabre. Ils portaient en sautoir une écharpe tricolore à laquelle étincelait une petite hache symbolique.

Le tribunal des cinq juges à Lyon.

Le lieu où siégeait, dans l'hôtel-de-ville, de neuf heures à midi, et le soir de sept heures à neuf, la

Commission révolutionnaire, était un élégant salon 1793.
d'autrefois (salle du Consulat), très orné. Le plafond, peint par Blanchet, représentait les Grâces et des amours. Les prisonniers attendaient, par deux ou trois, sur un banc de bois, dans un vestibule voisin. Ils étaient introduits par un guichetier à face bourgeonnée qui les menait à la sellette et restait derrière eux. Deux gendarmes, placés debout de chaque côté du prisonnier, veillaient sur ses mouvements. Devant les juges, à un petit bureau, écrivait le secrétaire. Sur la table du tribunal brillaient six flambeaux. Une barrière de bois, à hauteur d'appui, régnait autour de la salle et contenait le public composé de dénonciateurs, d'égorgeurs et de soldats de l'armée de Ronsin. Les juges expédiaient environ sept accusés par quart-d'heure. Aussi l'interrogatoire était-il d'une concision draconienne. « Ton nom? Ta profession? Qu'as-tu fait pendant le siége? Es-tu dénoncé? » Telles étaient ces questions. Etre riche, aimer les prêtres, avoir porté les armes contre le siége et mis son chapeau sans cocarde, entraînaient condamnation. Un signal compris du guichetier décidait du sort de l'accusé. Lorsque les juges portaient la main à la petite hache de leur écharpe, le condamné périssait par la guillotine. La main au front désignait la fusillade; le bras tendu sur la table, la mise en liberté. Le guichetier se trompait quelquefois. On rapporte que les condamnations étaient plus fréquentes le soir que le matin, parce

1793. que le soir les juges avaient de l'humeur. La fatigue, l'obsession des clients, quelquefois l'ivresse, les rendaient impitoyables. Il y eut des jugements singuliers. Une jeune fille, désespérée d'avoir perdu ses frères et son père, demandait la mort. Les juges répondirent : « Nous voudrions bien vous accorder votre demande, mais nous ne le pouvons pas. » A cette étrange question : « Crois-tu en Dieu ? » un prêtre indigne répondit : « Un peu. » — « Meurs infâme, et va le reconnaître, » répliqua le président. Un autre prêtre ayant, à propos de Jésus-Christ, émis un doute sur sa bonne foi : « Cours au supplice, scélérat, dirent les juges. Jésus tromper les hommes ! lui qui leur prêcha l'égalité, lui qui fut le premier et le meilleur sans-culotte de Judée ! » Ils voulurent sauver une fille de seize ans qui avait servi un canon pendant le siége et refusé de porter la cocarde à son bonnet. On la lui fit attacher, mais elle la jeta avec mépris et préféra la mort. Un curé fut acquitté. On lui demandait s'il croyait à l'enfer : « Comment n'y croirais-je pas en vous voyant, » avait-il répondu.

La bonne cave et la mauvaise cave.

Après l'interrogatoire, le guichetier emmenait le condamné dans ce qu'on nommait la *bonne cave* ou la *mauvaise cave*. La première était réservée aux simples détenus; la seconde, à ceux qui devaient périr. Les soupiraux de cette dernière ouvraient sur la place des Terreaux, lieu des premières fusillades. Des prisonniers furent blessés, un guichetier

eut le bras cassé. Après cet accident, les exécutions se firent aux Brotteaux. La mitraille et la fusillade furent substituées à l'échafaud qui, selon Collot-d'Herbois, ne fonctionnait pas assez vite. Dans le langage du comédien Collot, le canon se nommait «la foudre.» Il disait *forger la foudre,* pour condamner; *lancer sous la foudre,* pour exécuter. Fouché parlait aussi par métaphores. Ronsin, mauvais auteur dramatique, devenu par les clubs général de l'armée révolutionnaire, habitué de salles d'armes et de tripots, *lançait la foudre*. Ils disaient aussi *la faux de la mort,* et eussent voulu que d'un coup elle exterminât les Lyonnais. Quinze cents hommes à peine trouvaient grâce à leur yeux dans cette grande population.

1793.

Phraséologie sanguinaire de Collot et de Fouché.

Les démolitions allant trop lentement au gré de Collot-d'Herbois et de Fouché, on employa la mine et le canon. Les exécutions capitales furent aussi activées. Elles s'élevaient à une douzaine environ par jour dans les premiers temps de l'arrivée de Collot. Bientôt, selon sa volonté, elles augmentèrent dans une proportion considérable. Le 4, soixante jeunes gens furent extraits de la prison de Roanne, et furent conduits aux Brotteaux. On les plaça entre deux fossés parallèles, creusés pour leur servir de tombe. Deux haies de soldats fermaient toute issue à quiconque aurait tenté de s'évader. Les prisonniers étaient d'ailleurs liés deux par deux. Derrière eux étincelait la foudre de Collot-d'Herbois, c'est-à-dire

Détails sur l'exécution des condamnés.

1793. plusieurs pièces de canon et les baïonnettes des soldats de Ronsin. L'attitude des prisonniers était digne et ferme. Contrairement à ce qu'espérait Collot-d'Herbois, le canon et le fusil causaient moins d'épouvante que la guillotine. Les condamnés attendirent la mort en chantant l'hymne des Girondins:

Mourir pour la patrie...

A la deuxième strophe, la mèche des canonniers s'abaissa et une décharge formidable retentit. Presque tous furent blessés, mais il n'y en eut pas vingt de tués. On ordonna un feu de peloton : un bataillon de volontaires refusa de tirer. Les autres, mal exercés sans doute à ce métier de bourreau, visèrent mal. Il fallut que les soldats qui formaient la haie vinssent achever le massacre à coups de sabres et de baïonnettes. Cette œuvre sanglante ne dura pas moins de deux heures. « Ces grands exemples, écrivait Collot-d'Herbois au menuisier Duplay, influeront sur les cités douteuses. Là sont des hommes qui affectent une fausse et barbare sensibilité; la nôtre est toute pour la patrie. » Le lendemain, deux cent neuf Lyonnais, jugés en un jour, amenés au même lieu par une imposante force armée, furent attachés à une longue corde tendue d'arbre en arbre dans la prairie de la Part-Dieu, qui était bordée de saules. A quatre pas de chaque prisonnier, un piquet de soldats attendait l'ordre

de faire feu. L'exécution fut horrible. Un très-petit nombre de ces malheureux succombèrent à la première décharge. La plupart, affreusement mutilés, poussaient des cris lamentables, tombaient, se débattaient en criant : « Achevez-moi, mes amis, ne m'épargnez pas ! » Un des suppliciés, Merle, ex-constituant, maire de Mâcon, eut le poignet qui l'attachait à la corde emporté par la fusillade, et se trouva libre. Il prit la fuite à travers les champs, et les groupes de spectateurs s'ouvrirent pour favoriser sa fuite. Mais un détachement de cavalerie révolutionnaire le poursuivit et le tua. Pendant ce temps, on dépouillait et on comptait les morts ; malgré la fuite de Merle, il s'en trouva deux cent dix au lieu de deux cent huit. Deux commissionnaires, qui ce jour-là servaient les détenus, avaient été, malgré leurs protestations, liés avec les condamnés. Roués de coups, ils avaient dû marcher. Une nouvelle fosse reçut cette masse de victimes qu'on recouvrit d'un peu de terre et de chaux.

1793.

Férocité des exécuteurs.

Le 18 frimaire on fusilla encore soixante-huit personnes, et on en guillotina huit. Treize furent guillotinées le 19, cinquante-trois fusillées le 21. Sur le chiffre de trois mille cinq cents accusés, il n'y eut que dix-huit cents acquittements. Lyon prix la Révolution en horreur. Et pourtant Collot-d'Herbois et Ronsin n'étaient pas assouvis. Les deux Commissions, celle qui cherchait les victimes et celle qui les envoyait à la mort, n'étaient pas encore

Nombre des victimes.

1793. assez impitoyables au gré des deux proconsuls. Ronsin publia une affiche épouvantable, dans laquelle il déclarait que sur les cent quarante mille habitants de Lyon, quinze cents seulement n'étaient pas coupables. Il émettait l'espoir qu'avant la fin de frimaire le Rhône aurait roulé jusqu'à Toulon les cadavres des rebelles.

Le Comité de Salut public mande à Paris Collot-d'Herbois et Fouché.

Paris murmura. Le Comité de Salut public s'émut. Il appela Collot-d'Herbois et Ronsin, afin qu'ils donnassent des explications sur leur conduite. Robespierre ne se dissimulait pas le sens politique de ces massacres. Il savait bien que les Hébertistes voulaient l'atteindre et empêcher la proclamation d'une amnistie qui eût entraîné leur perte. Cette amnistie, les exagérés la pressentaient et réunissaient tous leurs efforts pour y mettre obstacle. Il n'était pas improbable, en effet, que Robespierre se réservât ce grand rôle de la clémence qui l'eût porté au suprême pouvoir peut-être, et changé en adoration la crainte qu'il inspirait.

Modération relative des missions robespierrisies.

Les missions, que l'on qualifiait de *Robespierristes*, se distinguaient de celles de la Convention par une modération relative, qui frappait les esprits. Après les massacres de Collot et de Fouché un Lyonnais écrivant à Robespierre pouvait en effet s'écrier : « Ah ! si le vertueux Couthon eût resté à Commune affranchie, que d'injustices de moins ! » Dans le Var, Robespierre jeune s'efforçait, contre Barras et Fréron, de faire prévaloir le même

système. A Strasbourg, Saint-Just et son collègue Le Bas n'ordonnèrent pas une seule exécution capitale. Saint-Just, armé d'un pouvoir considérable, qui s'étendait sur cinq départements et sur deux armées, n'eut pas besoin de verser du sang pour se faire obéir. Son habileté réelle, sa grande attitude commandaient le respect. Il délivra Strasbourg de son tyran, l'ex-capucin Schneider, qui représentait le parti allemand. Ce moine, à l'œil roux et lubrique, était savant dans les langues anciennes. A la fois prédicateur et professeur, mais dévoré de vices, ivrogne, luxurieux, il promena la guillotine à travers l'Alsace, ordonnant à la fois des réquisitions de femmes et d'argent, condamnant lui-même à mort et faisant exécuter ses sentences sans même en prendre note. Un soir qu'il rentrait à Strasbourg, ramenant une jeune fille qu'il avait, le jour même, épousée malgré elle, Saint-Just le fit prendre au lit nuptial, attacher dès le matin au poteau de la guillotine, l'y laissa trois heures sous les yeux de la multitude surprise et charmée, et l'envoya à Paris rendre compte de ses crimes au tribunal révolutionnaire. Saint-Just cassa les administrateurs suspects de complicité avec l'ennemi, renouvela le tribunal, satisfit les protestants en ordonnant la mutilation des statues, et plut aux catholiques en faisant entourer de planches, pour les protéger, ces mêmes chefs-d'œuvre, qui sont encore aujourd'hui la gloire de la cathédrale de Strasbourg.

1793. Saint-Just et Lebas à Strasbourg.

1793. Il fit des réquisitions de vivres et de vêtements pour les troupes, imprima aux opérations militaires un mouvement si énergique, que nos lignes de Wissembourg rentrèrent en notre possession. Pichegru, qui commandait l'armée du Rhin, Hoche, celle de la Moselle, formèrent leur jonction. Ce dernier força le passage des Vosges, culbuta les Prussiens, débloqua Landau. La frontière fut sauvée.

Tallien et Isabeau à Bordeaux.

Ce contraste ne faisait qu'exciter la fureur des exagérés. En novembre et décembre 1793, ils semblèrent obéir à un mot d'ordre. A Bordeaux, où Isabeau et Tallien restèrent souverains maîtres, les mesures violentes n'étaient même pas motivées, comme à Lyon et à Nantes, par une rebellion redoutable et par la complicité avec l'étranger. Ils désarmèrent néanmoins la population, voulurent changer le nom du département et lui donner celui du Bec-d'Ambès, prélevèrent des impôts sur les riches, emprisonnèrent les nobles, les prêtres, et livrèrent à la guillotine cent huit personnes, sans aucun motif sérieux. Ils prirent, en outre, un arrêté qui enjoignait à Brune, général de l'armée révolutionnaire, d'incendier les communes qui ne se prêteraient pas aux réquisitions de vivres. Brune refusa obéissance. Et tandis que la disette la plus rigoureuse régnait à Bordeaux; Isabeau et Tallien vivaient dans le luxe, insultant par leurs orgies à la misère publique, s'entourant d'un

appareil plein de pompe et d'insolence. Ils accusaient la ville de mercantilisme et de fédéralisme. Le peuple les méprisait, les isolait. Ils destituèrent le Comité de Surveillance de Bordeaux. Mais le Comité de Salut public, sur l'initiative de Robespierre, Saint-Just et Couthon, cassa leur arrêté. Les deux proconsuls étaient d'ailleurs trop sensuels et trop vaniteux pour ne pas se laisser circonvenir. Isabeau, ancien prêtre, aimait les lettres et la table. Tallien ne vivait que pour la bonne chère, les femmes et l'argent. On eut raison du premier avec des repas exquis et des hommages. Le second tomba aux mains d'une femme d'une grande beauté, madame de Fontenay, fille du banquier espagnol Cabarus. Cette femme était divorcée. Elle devint plus tard l'épouse de Tallien. En attendant elle fit fortune, dit-on, en vendant des grâces. Ceux que Tallien condamnait rachetaient leur vie chez sa maîtresse. A ce produit il joignit celui de l'argenterie enlevée aux riches et aux églises. Tallien avait fait placer l'échafaud en vue de ses fenêtres, et partout où il passait il se plaisait à effrayer la population par des discours révolutionnaires. Mais l'idée du trafic était le mobile dominant de ses paroles et de ses actions. Etalant un faste impudent, il se promenait en voiture découverte avec la belle Cabarus, vêtue de blanc, coiffée du bonnet rouge, et portant une pique à manche d'ébène.

1793.

Liaison de Tallien avec la fille du banquier Cabarus.

1793. A Nantes, la tragédie fut complète et sans mélange. Elle couronna la grande guerre de Vendée, où tant d'abominations furent commises de part et d'autre, par un de ces dénouements épouvantables dont les plus terribles époques du moyen-âge et de l'antiquité peuvent seules offrir l'analogie.

Succès des Vendéens après le passage de la Loire.

Après le passage de la Loire, l'armée vendéenne et l'immense émigration de vieillards, de femmes et d'enfants qu'elle traînait à sa suite, élut pour chef le jeune et héroïque Larochejacquelein. Il s'empara de Château-Gontier, repoussa Westermann, qui voulut l'en déloger, et remporta contre le général Léchelle une victoire sanglante, quoique l'armée du général républicain fût forte de vingt-cinq mille hommes. On vit sur ce champ de bataille Lescure, blessé à mort, porté dans un fauteuil que sa femme escortait à cheval. Comme dans une tuerie du temps des Armagnacs et des Bourguignons, les rangs, les divers corps, les deux armées elles-mêmes se confondirent, se mitraillant à bout portant, puisant des cartouches aux mêmes caissons, se hachant à coups de sabres et de baïonnettes. Les vieilles divisions qui règnaient depuis l'origine de la guerre de l'Ouest entre le *parti de Nantes* et le *parti ds Saumur* contribuèrent à la défaite des républicains. Les uns prirent la fuite, les autres se rendirent; ces derniers même furent fusillés par les vainqueurs. Les lois de la guerre et les lois de l'humanité étaient foulées aux pieds. L'héroïque général Beau-

puy essaya de soutenir le choc des masses vendéennes; frappé mortellement, il tomba en prononçant le nom de la République, et ordonna qu'on portât sa chemise sanglante à ses grenadiers, pour les animer au carnage. Le tiers de l'armée de Léchelle succomba. Désespéré, ce général alla mourir de douleur à Nantes. 1793.

Origine de la Chouannerie.

Les forces des rebelles de l'Ouest s'étaient augmentées par l'adjonction de petits corps bretons, la plupart contrebandiers, auxquels on donnait le nom de *Chouans*, parce que, dans cette guerre de sauvages, ils s'appelaient à travers les bois en imitant le cri de la chouette. Les Anglais suivaient leurs mouvements avec une escadre qui louvoyait et épiait une occasion de débarquer des renforts. Malgré ces éléments de succès, l'armée catholique et royale se brisa devant Angers. Marceau, beau-frère de Sergent, battit les Vendéens au Mans le 22 brumaire. Les républicains, à leur tour, exercèrent contre l'ennemi vaincu de terribles représailles. Ils n'épargnèrent même pas les femmes surprises en flagrant délit de complicité avec les rebelles.

Désunion et détresse des Vendéens.

La désunion, le désespoir, le découragement, suivirent cette déroute. Un désordre effroyable s'était mis dans l'armée vendéenne. Les fuyards n'écoutèrent plus la voix de leurs chefs. Des officiers s'étaient d'ailleurs partagé la caisse de l'armée. Chacun ne songeait plus qu'à son propre salut. Les hussards du fougueux Westermann, la division de

1793. Kléber, chargeaient sans relâche ce troupeau humain. Chaque maison devenait le théâtre d'égorgements nouveaux. Chassés de Laval à Craon, de Craon à Saint-Marc, de Saint-Marc au cours de la Loire, à Ancenis ils tentèrent vainement de traverser le fleuve. Le canon de l'armée républicaine submergea leurs radeaux, et Larochejacquelein ayant déjà atteint l'autre rive, l'armée vendéenne, séparée de son chef, erra misérablement. Les débris de ces bandes immenses, qui avaient tenu la République en échec, vinrent, le 3 nivôse, se faire écraser par Marceau, qui en mit six mille en terre. La guerre de Vendée était finie. Il ne restait plus que les hordes à demi barbares réunies par le breton Jean Chouan. La Vendée fut une grande guerre civile où luttèrent deux principes. Ce qu'on a nommé la Chouannerie ne fut qu'une espèce de banditisme semi-politique.

Situation de Nantes à la fin de la guerre de Vendée.

Pendant ces deux mois de combats acharnés, Nantes était en proie à toutes les horreurs qu'engendre le voisinage des guerres civiles : la disette, l'excitation des esprits, les spéculations illicites. Le récit des horribles traitements infligés par les Vendéens aux prisonniers républicains, les actes de férocité épouvantables que l'on rapportait, et qui, en passant de bouche en bouche, prenaient des proportions inouïes, disposaient cette population à tous les crimes de la haine et de la peur. On envoya d'abord Héron, agent du Comité de Sûreté générale,

personnage redoutable. Il monta à la tribune de la Société populaire le chapeau sur la tête, et portant, au lieu de cocarde, une oreille de royaliste. Mais rien ne pouvait empêcher les royalistes d'espérer la victoire de leur parti, de cacher leurs trésors et de laisser éclater leur joie quand la nouvelle d'un succès des bandes vendéennes arrivait à Nantes. La crainte d'un débarquement de troupes anglaises, les lenteurs d'une guerre qui semblait interminable, et que des officiers sans mérite, sortis des clubs de Paris, avaient intérêt à prolonger, ajoutaient encore à tant de causes de désordre. 1793.

Carrier à Nantes; son portrait, sa conduite.

On crut mettre fin à cette intolérable situation en envoyant à Nantes un homme capable, en effet, de ne reculer devant aucun moyen. On prétend, mais rien ne prouve cette assertion, que cet homme était porteur d'instructions secrètes. Il se nommait Carrier. Né à Iolai, près Aurillac, d'un père procureur, il était devenu procureur lui-même. Les gens du Cantal en avaient fait leur représentant à la Convention. C'était un homme de haute taille, au teint fauve, au long nez mélancolique, bouche tordue, front fuyant, quelque chose d'excentrique, de grotesque et de terrible dans le geste, le regard, la démarche. Quoiqu'Hébertiste, il ne se signala d'abord par aucun crime en Vendée. Mais en entrant à Nantes, la fureur le prit. Il y arriva le 8 octobre. La ville était fort agitée. On attendait les Vendéens, qui passèrent la Loire le 16. L'aspect de ces bandes

1793. immenses qui affamaient la contrée, le souvenir de leurs atrocités, irritaient les républicains et avivaient les haines politiques. Carrier eut-il peur de la fureur du peuple, ou subit-il l'influence vertigineuse de ces passions déchaînées ? La peur et la cruauté peuvent se combiner. Il est présumable que l'une et l'autre inspirèrent Carrier. Un calcul simple et sinistre dicta la conduite de ce misérable. Il voulut résoudre la question des subsistances par la suppression des bouches royalistes, et en terrorisant le commerce pour l'obliger à vendre ses marchandises à vil prix. Il fit arrêter et emprisonner un grand nombre de négociants. Mais ce qui prouve que l'ex-procureur ne se dissimulait pas les conséquences des crimes qu'il allait commettre, et que, dans cette mission exterminatrice, le soin de sa propre conservation fut le principal mobile peut-être de sa conduite, c'est qu'il évita de donner des ordres par écrit. A la Société populaire de Nantes, il s'écria, en entrecoupant son discours de jurons obscènes, à la manière du *Père Duchesne :* « Comment le Comité révolutionnaire travaille-t-il donc ? Il fallait faire tomber cinq cents têtes, et je n'en vois pas une. » Il maltraitait les autorités, fermait sa porte aux députations populaires ou souffletait leurs délégués, sabrait les officiers municipaux qui venaient lui parler des subsistances, interceptait les lettres, donnait l'ordre au général Haxo de tout tuer et tout brûler autour de Nantes, d'enlever les den-

rées alimentaires et de les lui envoyer. Par un arrêté il défendit qu'on obéît au représentant Trehouart, qu'il traita de fédéraliste. Carrier n'était accessible qu'aux états-majors, se disait malade à la campagne, et vivait bien portant à Nantes, « entouré, dit Jullien de Paris dans une lettre à Robespierre, d'insolentes sultanes et d'épauletiers lui servant d'eunuques. » Et tandis qu'un peuple de généraux couverts d'or passaient le temps dans les plaisirs, Charette, avec ses bandits, dansait à quatre lieues de Nantes, dans l'île de Noirmoutiers, égorgeant les faibles détachements qu'on lui envoyait, imprimant ses proclamations à Nantes et correspondant avec les Vendéens, qui encombraient les prisons et menaçaient insolemment leurs gardiens. 1793.

Férocité et excentricités de Carrier.

La misère de la ville était extrême. La peste menaçait de se déclarer dans les prisons encombrées. On avait, avant l'arrivée de Carrier, mis des prisonniers en liberté, mais ils allaient rejoindre Charette. Faible d'intelligence et de caractère, Carrier ne vit de remède à ces maux que dans des mesures extrêmes, et quand il eut signé ce pacte avec la mort, sa puissance funèbre l'exalta. Il ne parla plus qu'en jurant, mit à tout propos le sabre à la main. A la Société populaire, il sabra les chandelles. Il ne dormait plus, vivait dans une orgie perpétuelle. Quelques furieux, le créole Goullin, Lambertye, carossier, le tonnelier Fouquet, Grandmaison, Pinard; trois jeunes hommes de vingt ans, Robin,

1793. Lallouet et Lavaux; un certain Batteux qu'il avait fait chef d'une armée révolutionnaire, exécutaient ses ordres, quelquefois les dépassaient ou s'abandonnaient à leurs propres inspirations. A l'instar d'Hébert, Carrier, dans les cent jours qu'il passa à Nantes, voulut aussi rendre hommage au culte de la Raison. « L'apostolat de la Raison, écrivit-il à la Convention (1), électrisant tous les esprits, les élève au niveau de la Révolution; préjugés, superstition, fanatisme, tout se dissipe devant le flambeau de la philosophie. » Comme Chaumette, il voulut persécuter les filles publiques et les prêtres. Il avait organisé une bande sous le nom de *Compagnie de Marat*. Ces satellistes juraient la mort des royalistes, les dénonçaient, les arrêtaient. Les prisons ne pouvaient plus contenir ces masses, et chaque jour arrivaient de nouveaux convois de prisonniers vendéens, des bandes de femmes, de vieillards, d'enfants. Le malheur rendait les fuyards respectables, et souvent les prisonniers s'étant rendus avec armes et bagages avaient droit à la clémence du vainqueur. Quoiqu'un décret ordonnât que les Vendéens pris en flagrant délit de révolte seraient fusillés, il fallait encore qu'ils fussent individuellement jugés. La commission militaire l'exigeait. Carrier s'emporta et dit en jurant au président: « C'est donc toi, vieux coquin, vieux jean f..... qui

La compagnie de Marat.

(1) Séance de la Convention du 28 novembre (8 frimaire) 1793.

veux juger; eh bien! juge! mais je vous ferai tous guillotiner si dans deux heures l'entrepôt n'est pas vide. » Il prêchait le pillage, mettait des filles en réquisition, se vantait du plaisir qu'il goûtait en voyant la grimace que faisaient les prêtres en mourant. Il disait qu'il fallait niveler la population et la réduire de trois dixièmes. Dans un repas où il exposait cette doctrine, il s'écria avec une sorte d'égarement sanguinaire : « Tue! tue! » Un des témoins qui figura dans son procès dit en parlant de Carrier : « Je puis comparer l'arrivée de ce représentant à Nantes à ces vents brûlants du midi qui à certaines époques parcourent les côtes de l'Afrique, et qui, par leur souffle aride, détruisent des caravanes entières de pèlerins. » 1793.

Quoique Carrier se plaignît des lenteurs de la Commission militaire, elle avait, en moins d'un mois, condamné plusieurs milliers de prisonniers. On les fusillait, sans distinction de sexe, près de Nantes, et on précipitait leurs cadavres dans les vastes carrières du Gigant. La guillotine fonctionnait aussi journellement. Carrier, en proie à un état fiévreux et à une exaltation croissante, trouvait ces moyens insuffisants. Il en imagina un troisième qui rappelait un supplice en usage chez les anciens. Il fit embarquer sur une gabare cinquante-huit prêtres condamnés à la déportation. Arrivés à la hauteur de Paimbœuf, la cale où ils étaient entassés s'ouvre et ils sont précipités dans le fleuve. Carrier

Fusillades et noyades à Nantes.

1793.

Lettres de Carrier à la Convention.

appelait cela exécuter verticalement un décret de déportation. Il écrivit à la Convention pour lui faire part de cet événement, comme s'il se fût agi d'un accident, et ajouta en terminant son récit : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! » La lettre écrite par Carrier à la Convention, et qui fut lue publiquement dans la séance du 28 novembre (8 frimaire), parle d'un fait analogue. Après avoir rapporté l'abjuration de l'évêque Minée, Carrier ajoutait : « Un événement d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres ; quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires étaient enfermés dans un bateau sur la Loire ; j'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très-sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. » Quatre d'entre ces malheureux s'étant sauvés à bord d'une galiote, furent repris et noyés le lendemain. L'incertitude des documents relatifs à ces crimes ne permet pas d'en préciser le nombre. Dans la procédure du Comité révolutionnaire relative aux affaires de Nantes, le président cite quatre noyades. D'autres documents en constatent sept : la première, de cinquante-huit personnes ; la seconde, de huit cents individus ; la troisième, de quatre cents ; la quatrième, de quatre cents. Un témoin qui figura plus tard dans le procès de Carrier, rapporta qu'un des agents de Carrier, Lambertye, disait un jour en montrant la Loire à plusieurs généraux : « Il y en a déjà passé deux mille huit

cents. » Carrier ajouta : « Eh bien oui, deux mille huit cents dans la baignoire nationale. » D'après la déposition d'un soldat employé aux fusillades, le nombre des individus qui périrent par les armes s'éleva à sept mille cinq cents. 1793.

Deux dépositions, celle du geôlier Lacaille et celle du voilier Tabouret, donneront une idée des circonstances horribles qui accompagnèrent ces exécutions.

Détails sur les prisons de Nantes.

« Dans la nuit du 24 au 25 frimaire, dit Lacaille, deux membres de la compagnie Marat, que je ne connais pas, apportent au Bouffay deux paquets de cordes ; vers les neuf heures du soir, ils demandent à enlever cent cinquante-cinq détenus pour les transférer à Belle-Isle, à l'effet d'y construire promptement un fort ; vers les dix heures du soir, leur succèdent vingt ou quarante soldats de cette compagnie ; ils renouvellent la demande de cent cinquante-cinq détenus. Je ne puis, leur répondis-je, vous les livrer sans ordre. Aussitôt deux de ces particuliers se rendent, je crois, au Comité ; ils m'apportent une liste de cent cinquante-cinq détenus, avec un ordre signé de Goullin et Levêque. Je leur observe que plusieurs des individus portés sur la liste des détenus sont en liberté, ou malades dans les hospices, ou morts. Les soldats de la compagnie Marat, après avoir bu et mangé, développent leurs paquets de cordes et s'amusent entre eux à se lier, pour connaître ceux qui, en ce genre, seraient les

1793. plus habiles, et c'est l'accusé Joly qui remporte le prix. Les portes des chambres des prisonniers s'ouvrent ; on les amène à la geôle ; Joly les attache deux à deux, les mains liées derrière le dos. Grandmaison entre dans la cour et fait faire diligence. Goullin fulmine de ce qu'on ne peut compléter la liste de cent cinquante-cinq prisonniers. — Je t'en ai envoyé quinze ce soir, me dit-il ; qu'en as-tu fait? Je lui réponds qu'ils ont été logés dans les chambres d'en haut. — Eh bien ! qu'on me les fasse descendre. J'obéis. Au lieu de cent cinquante-cinq, Goulin se contente de cent vingt-neuf ; mais ce nombre n'étant pas encore complété, il ordonne de prendre indistinctement les premiers venus, parce que le temps presse; il jure, il demande où ont été envoyés les autres. Je réponds que, pour cause de maladies, ils ont été transférés. — Dépêchons-nous, répète Goullin, la marée baisse ; il faut aller prendre les autres à l'hôpital. Au milieu du désordre et de la confusion qu'ils mettent dans leur expédition, cet article est oublié ; enfin, à quatre heures du matin, ces malheureuses victimes dévouées à la mort partent sous le commandement de Goullin et de Grandmaison. Plusieurs d'entre eux n'avaient pas encore subi de jugement ; les autres avaient été condamnés à quelques années de détention, d'autres à quelques mois, et cependant je crois que tous, sans exception, ont été noyés. »

Ici la déposition du voilier Tabouret complète

celle du geôlier et nous apprend ce que deve- 1793.
naient ces victimes enlevées sans jugement, en masse, et sur la simple désignation d'agents subalternes et non responsables. « Ils furent, dit-il, conduits à la gabare. On nous dit que les prisonniers s'y révoltaient ; on nous fit monter cinq ou six; il n'y avait point de révolte. On ferma l'entrée avec des planches qui furent clouées ; on cloua de même les panneaux ou sabords. Je voulus sortir; je ne le pus. Je priai Affilé, conducteur de la gabare, de me mettre à terre. Il me répondit qu'il ferait ce qu'il pourrait. La gabare fut démarrée; on la fit marcher ; je m'assis. On disait tout bas : *A l'île Chaviré*. Avant d'arriver, j'entendis des cris épouvantables ; ces malheureux criaient : « Sauvez-nous ! il est encore temps ! » Ils s'étaient détachés, ils passaient leurs mains et leurs bras entre les planches, et criaient miséricorde. J'ai vu Grandmaison avec son sabre abattre les bras de ces victimes. J'avais envie de me précipiter dans la Loire en voyant de pareilles atrocités. Ducoux, Crespin et Maurice étaient sur cette gabare, mais je ne les ai vus porter aucun coup. Dix minutes après, j'entends des charpentiers placés dans des batelets frapper la gabare à grands coups de hache ; la gabare enfonçait ; nous ne fûmes pas avertis, je me crus perdu ; nous sautâmes dans les batelets qui nous conduisirent à terre. Je vis Goullin sur le port. Affilé m'a dit que l'on avait pratiqué à la gabare

1793. deux petits sabords de dix-huit pouces, qu'on déclouait à coup de hache (1). »

Les noyeurs. Les principaux noyeurs furent Lambertye et le jeune Robin qui n'avait pas vingt-un ans. Ces misérables violèrent de grandes dames prises dans la guerre de Vendée. Lambertye fut même peu de temps après condamné à mort pour avoir sauvé une d'elles dont il avait abusé, madame la marquise de Marsilly, que l'on surnommait *Marie-Antoinette*, à cause de sa ressemblance avec la reine. O'Sullivan, qui avec Meuris avait si bravement défendu Nantes, figure aussi dans ces expéditions. Pinard massacrait surtout les femmes et les enfants. Goullin donnait des ordres. On noya non seulement des vieillards et des femmes, mais encore des enfants. Plusieurs centaines d'orphelins qu'on eût noyés furent pourtant enlevés aux exécuteurs et recueillis, les uns par charité, les autres pour en faire des instruments de débauche. Dans l'histoire de la Révolution, comme dans toutes les grandes crises sociales chez les anciens et les modernes, on trouve toujours fatalement l'orgie à côté de la mort. Le sang démoralise.

Souper dans la *grande tasse des prêtres*. Un soir, au fond d'une large galiote hollandaise dont la cale servait au supplice des noyés et avait déjà entendu tant de cris de désespoir et d'agonie, une table fut dressée. On la couvrit de flacons,

(1) Procédure du Comité révolutionnaire de Nantes.

de mets exquis, de lumières et de fleurs. Quinze 1793. couverts attendaient de mystérieux convives. Ils vinrent s'asseoir à ce banquet, et un étranger introduit par hasard reconnut avec effroi Carrier et les exécuteurs de ses crimes. Après boire, chacun raconta ses funèbres exploits : l'un dit comment il fouillait les victimes, l'autre comment il les liait, le troisième comment il les précipitait dans la cale. Les rires des convives et le choc strident des verres entrecoupaient ces récits. Pendant ce temps, la Loire coulait silencieuse, roulant peut-être encore des cadavres sous la quille de la galiote. Le visiteur à qui l'on doit ces détails, était un militaire, Jean Sandrac, qui venait demander la grâce d'un ami incarcéré. Comme il interrogeait son introducteur sur le lieu où il se trouvait : « C'est la grande tasse des prêtres, » lui répondit-on.

La résistance à ces crimes fut faible, presque nulle. Le président du tribunal, Philippe-Tronjolly, n'osait pas, le cas échéant, s'opposer à une exécution en masse et sans jugement. Nantes subissait un mal qui apparaît invariablement dans les calamités publiques trop prolongées pour les forces humaines, le dégoût de la vie. La guerre, la famine, la terreur avaient usé l'énergie de cette population décimée. Elle ne songeait plus à se défendre. Il sembla que le ciel voulût la châtier en lui infligeant des maux plus grands encore. Un jour on fit défense aux habitants de boire de l'eau

1793.

La peste se déclare à Nantes.

de la Loire. A force de charrier des cadavres, et les autres villes plus enfoncées dans les terres en envoyaient leurs sinistres tributs, les flots de la Loire devinrent mortels eux-mêmes. Ses rives, où venaient échouer les pâles victimes de Carrier, infectèrent les campagnes et révélèrent l'horreur des expéditions secrètes. La marée rejeta des bancs de cadavres putréfiés. On envoya aussitôt des détachements de gardes nationaux pour inhumer ces restes pestilentiels, mais douze cents d'entre eux périrent en revenant de cette funèbre corvée. Le typhus s'était mis dans les prisons débordantes. Carrier, imperturbable, continuait d'envoyer des victimes à la mort. Sa parole était un blasphème perpétuel. L'effroi qui pénétrait de plus en plus profondément dans son cœur le poussait à de nouveaux crimes. Son exaltation était voisine de la folie. Mais l'époque où il devait, comme Collot-d'Herbois, être appelé à Paris pour y rendre compte de sa conduite, n'était pas éloignée.

Carrier est dénoncé à Robespierre par Jullien de Paris.

Il y avait à Nantes un jeune homme de dix-neuf ans, Jullien de Paris, qui observait Carrier et écrivait à Robespierre des lettres où les faits monstrueux qu'on vient de rapporter se trouvaient consignés. Carrier emprisonna Jullien et le menaça de son sabre, mais celui-ci lui ayant dit qu'il le ferait guillotiner, Carrier plia et lui rendit la liberté. Ainsi qu'on le verra prochainement, les lettres de Jullien allaient dev

ıne arme puissante dans la lutte que Robes- 1793.
·e entamait contre les représentants en mis-

LIVRE XIX

—

DU 15 DÉCEMBRE 1793 AU 5 AVRIL 1794

Siége de Toulon en 1793. — Les représentants en mission aux armées du Midi. — Généraux de la Convention devant Toulon. — Bonaparte au siége de Toulon. — Bonaparte et Paoli. — Prévoyance et activité de Bonaparte au siége de Toulon. — Plan d'attaque de Bonaparte. — Prise du fort Malbousquet. — Attaque et prise de la redoute anglaise. — — Fuite de l'ennemi ; prise des forts de l'Eguillette et de Balagnier. — Incendie de l'arsenal maritime de Toulon par les Anglais. — Exécutions odieuses ordonnées par Fréron et Barras à Toulon. — Fin de l'année 1793. Succès des armées françaises. — Tableau allusionnel de la France sous la Terreur, par Camille Desmoulins. — Opposition des indulgents. — Querelle des indulgents et des Hébertistes. — Robespierre propose un Comité secret de Justice. — Invocation de Camille Desmoulins à la liberté et à la clémence. — Insolence des Hébertistes. — Retour de Collot-d'Herbois; il fait sa propre apologie. — Violents débats aux Jacobins. — Séance de la Convention du 23 décembre (3 nivôse 1794). — Robespierre expose les principes du gouvernement révolutionnaire. — Camille Desmoulins, expulsé du club des Cordeliers, publie son cinquième numéro. — Portrait d'Hébert par Camille Desmoulins. — Plaintes d'Hébert contre Camille Desmoulins au club des Jacobins. — Philippeaux accusé des malheurs de la Vendée; Rossignol, Ronsin et le ministre de la guerre. — Hautaines remontrances de Robespierre à Camille Desmoulins. — Attaque de Robespierre contre Fabre d'Eglantine. — Arrestation de Fabre d'Eglantine. — La Convention prononce la formule : Mort aux tyrans, paix aux chaumières. *— Mise en liberté de Ronsin et de Vincent ; suicide de Jacques Roux. — Rapport de Robespierre sur les principes de la morale politique. — Mouvement des Hébertistes. — Retour de Carrier à Paris. — Hiver de 1794. — La Convention invite le peuple à un carême civique. — Rapport de Saint-Just sur la nécessité de détenir les personnes reconnues ennemies de la Révolution. — Tentative d'insurrection au club des Cordeliers. — Rapport de Saint-Just sur les factions de l'étranger. — Arrestation d'Hé-*

bert, Ronsin, Momoro et de leurs complices. — Arrestation de Herault de Sechelles. — Les Hébertistes à la prison du Luxembourg. — Procès et mort des Hébertistes. — Mobilité de l'opinion publique. — Craintes des Jacobins. — Situation de Danton après la mort des Hébertistes. — Indolence de Danton. — Confiance imprudente de Camille Desmoulins. — Haine de Robespierre et de Saint-Just contre Danton. — Billaud-Varennes propose de faire périr Danton. — Rumeurs sinistres. — Danton, averti, refuse de fuir. — On cherche à réconcilier Robespierre et Danton. — Arrestation des Dantonnistes. — Les Dantonnistes dans la prison du Luxembourg. — Discussion à la Convention sur l'arrestation des Dantonnistes. — Discours de Robespierre. — Rapport de Saint-Just sur les Dantonnistes. — La Convention décrète d'accusation Danton, Camille Desmoulins, Lacroix et Philippeaux. — Lettres de Camille Desmoulins à sa femme. — Lettres de Philippeaux. — Désespoir de Lucile Desmoulins. — Danton à la Conciergerie. — Procès des Dantonnistes. — Défense de Danton. — Emotion produite par le discours de Danton. — Les accusés réclament l'audition des témoins. — Embarras du tribunal. — Lettre de Fouquier-Tinville aux Comités du Salut public et de Surveillance générale. — Odieux artifice de Saint-Just. — Décret de la Convention contre les accusés qui insultent à la justice. — Fureur et indignation des accusés. — Jugement et condamnation des Dantonnistes. — Dernières paroles et mort des Dantonnistes. — Regrets que laissa Danton.

La Terreur atteignait à son but. Elle donnait à la Convention la victoire sur les rebelles de l'Ouest et du Midi. Unissant aux horreurs de la guerre civile des triomphes plus purs, elle reprenait nos lignes de Wissembourg contre la Prusse et l'Autriche, repoussait les Piémontais, et allait châtier l'Angleterre à Toulon comme elle l'avait châtiée sous les murs de Dunkerque. La France furieuse, désespérée, donna en 1793 d'un élan si terrible contre l'ennemi du dedans et l'ennemi du dehors qu'elle brisa tout. Si la figure de la mère Patrie, entrevue dans ces tempêtes, apparaît tachée de sang et de boue, maudissons la mémoire de ceux qui souillèrent sa 1793.

1793. face vénérable, mais rendons hommage aux grands cœurs qui donnèrent pour la sauver les uns leur vie obscure, les autres leur génie immortel. N'oublions pas que c'est du sein de la Terreur, quelque horreur qu'elle nous inspire, que va surgir avec la force et la majesté d'un héros des temps mythologiques, l'homme qui doit prendre dans sa main la main de la Révolution française, la conduire à travers l'Europe sur les débris des sociétés féodales et marier cette puissante fiancée au vieux monde rajeuni par de telles épousailles.

Siége de Toulon en 1793.

Depuis la prise de Toulon, les hommes qui dans le Midi ne s'étaient pas laissés influencer par les discours de la Gironde, ceux que l'utopie marseillaise de Barbaroux rêvant une république du Midi n'avait pu troubler, nourrissaient au plus profond de l'âme un chagrin sans mesure. L'Anglais foulait aux pieds le sol de la France et la France ne tressaillait pas d'horreur ! Absorbée dans les luttes impies de la guerre civile, partagée entre tant de soucis, sollicitée à la douleur par tant de blessures ouvertes, elle agitait éperdue sa grande épée où le sang français de Lyon vaincu, de la Vendée frappée à mort, se mêlait au sang des coalisés de Hondtschoote et de Wattignies. Les mois s'écoulaient, septembre, octobre, novembre, et les pavillons britannique et espagnol flottaient toujours dans la rade de Toulon. L'Anglais dans la ville vendue se conduisait en maître. L'amiral Hood avait traité di-

rectement avec le comité de traîtres qui lui livrait Toulon. Il laissa ces misérables assouvir leurs basses vengeances sur les patriotes, permit que des Français fussent accrochés à l'étal des bouchers jusqu'à ce que mort s'en suivît, sema la discorde, ajourna toute autorité constituée, trompa l'Espagne comme il trompait l'Europe et la France royaliste, et quoiqu'il eût pris possession de Toulon au nom de Louis XVII, il ne permit pas que Monsieur qui s'était transporté à Vérone pénétrât dans la ville. Il maintint hypocritement trente-quatre jours le drapeau tricolore, pendant ce temps fit main basse sur le plus puissant de nos arsenaux maritimes, et prolongea ses travaux de défense jusqu'aux gorges d'Ollioules et aux îles d'Hyères. Chaque moment qui s'écoulait était mis à profit par l'ennemi qui augmentait sa garnison déjà forte de quinze mille hommes, Espagnols, Napolitains, Piémontais et Anglais. Les forts hérissés de canons et d'ouvrages de défense devenaient formidables. On distinguait surtout parmi eux le fort de l'Eguillette que l'ennemi nommait déjà insolemment un *petit Gibraltar*. Les traîtres, chassés de Marseille par le canon de Carteaux, prêtaient leurs bras sacriléges à ces travaux. 1793.

Les représentants en mission près les armées du Midi avaient d'abord imaginé qu'il suffisait d'une division pour chasser l'Anglais de Toulon. Brunet, chargé de la conduire, refusa, fut guillotiné. En

Les représentants en mission aux armées du Midi.

1793. partant pour cette mission, Fréron avait dit à Lucile Desmoulins : « Je vais chercher un saule ou un laurier. » Mais quelque résolu qu'il fût à trouver la mort ou la victoire, il n'avait ni génie militaire, ni génie politique. Journaliste et clubiste, ce Cordelier était doué de quelque courage, mêlé à beaucoup de violence. Salicetti, d'une intelligence plus positive, était diplomate et administrateur ; il savait juger les hommes, mais non pas prendre les villes. Ricord, avocat, ami de Robespierre jeune, représentait dans cette mission l'élément politique qui prétendait imposer des bornes à la férocité des proconsuls de la faction des Cordeliers. Quant à Barras, grand seigneur corrompu, brave mais sans génie et sans caractère, chef naturel de ces hommes qu'une parole tombée de haut devait flétrir du nom de *pourris*, il avait dans cette affaire des ressentiments personnels à assouvir. Outre que sa tête était mise à prix par les traîtres de Toulon, il savait que sa mère et sa femme venaient d'être insultées par les vainqueurs. Quoique Barras eût servi, c'était plutôt un militaire de l'ancien régime qu'un soldat de la Révolution. Il est juste d'ajouter qu'Albitte était doué d'instincts militaires et que Gasparin avait été capitaine de dragons.

Il y avait loin d'une mission aussi disparate à celle de Saint-Just et de Lebas à Strasbourg. On pouvait augurer qu'une place défendue comme l'était Toulon ne tomberait pas devant de tels hom-

mes. Les généraux qu'on envoya furent également au dessous de leur tâche. Lapoype, beau-frère de Fréron, officier-général élégant comme au temps de Louis XV, ne pouvait supporter l'idée d'être placé sous les ordres du peintre Carteaux, général de la Révolution. Carteaux, juste et probe, fils d'un simple dragon du régiment de Thianges, enfant de troupe, mais beaucoup plus passionné pour la peinture que pour la carrière des armes qu'il avait deux fois quittée, venait de réduire Marseille. Pour faire un siége il lui manquait l'habitude et la science de la guerre. Tandis que Lapoype se tenait en observation du côté de Solliès, Carteaux délogeait les Anglais des gorges d'Ollioules, sur le versant desquelles il s'établit. Mais qu'importaient aux Anglais ces faibles corps, séparés par plus d'une journée de marche, et qui ne pouvaient même pas interrompre les travaux du cap Brun, de Malbousquet et du fort de l'Eguillette ? L'amiral Hood, O'Hara et lord Elliot qui dirigeaient les affaires manquèrent pourtant d'audace et prouvèrent le peu d'harmonie qui existait dans la place, en laissant pendant deux mois les corps de Carteaux et de Lapoype simuler une manière de blocus.

1793. Généraux de la Convention devant Toulon.

Les premiers incidents du siége furent d'un résultat insignifiant. Carteaux était homme à prendre au pied de la lettre l'ordre de s'emparer de Toulon en trois jours, et au besoin il eût donné l'assaut à l'arme blanche. Un nouveau général en chef fut en-

1793. voyé : c'était Doppet, Jacobin exalté, ex-médecin de Chambéry. On a vu comment ce général remporta le facile triomphe d'entrer à Lyon alors que cette ville, réduite par un long siége, ne pouvait plus se défendre. Doppet ne fit que passer à Toulon. Général improvisé, il comprit qu'il échouerait dans une affaire où il ne s'agissait plus de soumettre des bourgeois révoltés et épuisés par la famine, mais où il fallait vaincre l'artillerie anglaise et des troupes régulières. Il trouva d'ailleurs devant Toulon sa nomination au poste de général en chef de l'armée des Pyrénées orientales. Dans cette nuit du 9 au 10 novembre (19 et 20 brumaire), qu'il passa sur les hauteurs d'Ollioules, Doppet n'eut que le temps de parcourir les postes de l'armée française. Tandis qu'il faisait sa ronde à la clarté des étoiles et des feux de bivouac, il aperçut près d'une batterie un jeune commandant d'artillerie qui dormait sur le sol, enveloppé dans son manteau. Ce jeune officier avait le calme de la force et du génie. Il était âgé de vingt-quatre ans. Un calme profond régnait sur ses traits pâles et sculptés à l'antique. Le sombre Jacobin se pencha curieusement vers ce jeune homme de taille médiocre, amaigri par les fatigues de la guerre, mais d'un aspect si mâle, malgré sa grande jeunesse, qu'en le voyant il songea peut-être à ces médailles romaines où la face de César rayonne comme le symbole du commandement et de la volonté. Quelque simple que fût cette rencontre, Doppet

Bonaparte au siége de Toulon.

ne l'oublia plus. Cette image resta frappée ineffaçablement dans sa mémoire. Il avait vu sans s'en douter l'homme qui devait prendre Toulon, châtier l'Anglais, écraser les rois de la coalition : il avait vu Napoléon, le soldat de la France. 1793.

Déjà deux fois cette figure héroïque qui bientôt dominera pendant une période de dix ans les événements de l'Europe, est apparue dans ces annales, au 20 juin et au 10 août. Les quelques mots qu'il a jetés à l'aspect de ces scènes de désordre sont une parole de pitié pour le prince qui se laisse affubler du bonnet rouge, une parole de menace et de dédain pour la multitude qui se rue contre le palais des Tuileries et qu'il suffirait de quelques coups de canon pour balayer. Il écrit en même temps à son oncle Palavicini : « Vos neveux sauront se faire place. » Les lettres et les écrits de sa jeunesse ne sont pas exempts d'une certaine nuance jacobine. Nul ne devait plus que lui être pénétré de cette doctrine gouvernementale que le salut public est la suprême loi, et ne comprit mieux les dangers que pouvait faire courir à la France le libéralisme girondin. Là d'ailleurs s'arrêtait toute similitude d'opinion entre le jeune officier d'artillerie et les Jacobins. Génie profondément original, sans doute, mais non moins pratique, nul plus que lui ne méprisa les utopistes et les sectaires. Ses opinions de 1793 furent exactement ce qu'elles devaient être dans les rangs de l'armée française en face de l'Anglais

1793. maître de Toulon, des royalistes traîtres à la patrie, et du Midi soulevé par l'agitation fédéraliste et girondine.

Bonaparte et Paoli.

Le trait marquant de sa jeunesse prouva que ses instincts étaient à la hauteur de sa destinée. Bonaparte, né en Corse de famille patricienne, rêva d'abord à l'indépendance de sa patrie. Paoli fut le héros de son adolescence. En revenant de Londres où il avait reçu de grands honneurs, Paoli vit le jeune Bonaparte et dit : « C'est un homme de Plutarque. » La Corse, on le sait, était entrée dans la famille française en 1769. Paoli, vaincu, fut placé par Louis XVI, le 30 novembre 1789, à la tête des forces militaires de la Corse; mais dès les premiers orages de la Révolution il voulut profiter du peu d'attention que le gouvernement français paraissait prêter à la Corse pour lui rendre encore une fois l'indépendance. Il sollicita de l'amiral Hood l'appui de l'Angleterre et se mit en insurrection contre la France. Le jeune Bonaparte était alors lieutenant. Comme pour mettre à l'épreuve la trempe de son génie, les événements le placèrent entre une grande et une étroite patrie, entre l'île de Corse et la puissante nation française, entre la France et l'Angleterre, entre le vieux monde et la Révolution. A cette heure décisive la lumière se fit dans sa pensée. Avec une intelligence médiocre et romanesque, Napoléon fût resté insulaire et lieutenant de Paoli. Il comprit la grandeur du peuple français et la

puissance de l'idée nouvelle. Son choix fut fait. Il se rangea du côté du parti français, comprima une sédition à Ajaccio, fut fait capitaine et opéra une diversion contre les îlots de la Madeleine. Il rejoignit ensuite à Calvi les représentants du peuple Salicetti et Lacombe Saint-Michel. Proscrit, ruiné, il put seulement ramener en France sa famille bannie comme lui. 1793.

Prévoyance et activité de Bonaparte au siége de Toulon.

Nommé chef de bataillon, le jeune Bonaparte fut chargé de commander en second l'artillerie du siége de Toulon. En réalité il commanda seul : le général Dammartin, son chef, était malade. Arrivé le 12 septembre au quartier-général, Bonaparte vit du premier coup-d'œil de quel côté il fallait attaquer la place. On manquait de tout. Il fallait un équipage de siége considérable. En six semaines il sut le réunir. Il n'avait trouvé devant Toulon que quelques pièces de campagne, deux pièces de vingt-quatre, deux de seize, deux mortiers, le tout sans ordre de service, sans parc d'artillerie, sans commandement, sans combinaisons. Tout le monde, général ou aide-de-camp, dirigeait, changeait à sa fantaisie les dispositions de l'artillerie. Il eut bientôt rendu à ce corps l'indépendance indispensable au succès de ses opérations. Le génie de la guerre fut si complet dans Bonaparte, qu'il eut au même degré celui de l'intendance, si négligée ou plutôt inconnue jusqu'alors. Robespierre jeune et Gasparin l'aimèrent, l'admirèrent et appuyèrent ses plans

1793. dans les conseils de guerre; Salicetti le comprit et le jugea. Du reste, le jeune Bonaparte n'était pas homme à subir l'ascendant des proconsuls en ce qui concernait les choses militaires. Un d'eux lui ayant fait quelques observations sur la position d'une batterie : « Mêlez-vous, lui dit-il, de votre métier de représentant, et laissez-moi faire le mien. » Malgré sa grande jeunesse, il imposait. Solitaire, sans morgue, il inspirait un invincible respect. Il était généralement silencieux, ne riait jamais. Lorsqu'il souriait, c'était quelquefois hors de propos. Tourmenté par le génie intérieur, il vivait difficilement hors de lui-même, rempli du dieu qui l'obsédait et cherchant sans doute le secret de sa destinée.

Plan d'attaque de Bonaparte.

Bonaparte avait fait mettre le commandant Gassendi à la tête de l'arsenal de Marseille. Il s'était entouré d'officiers intelligents et d'un grand avenir. Parmi les hommes illustres que le hasard réunit à Toulon, on cite Victor, depuis duc de Bellune; Junot, depuis duc d'Abrantès, alors simple sergent; Duroc, officier du train de l'artillerie; Aréna. Il fit ses observations et exposa ensuite aux représentants du peuple et aux généraux réunis en conseil de guerre, le seul plan qui lui parût praticable. Le plan préliminaire du siége consistait, selon lui, à chasser les ennemis de la rade, et pour dominer la rade il fallait s'emparer de la pointe de l'Eguillette, bombarder Toulon, placer deux batteries devant le fort Malbousquet, une autre devant le fort Lar-

tigue, et, dans le même temps, attaquer le Faron. 1793.
Ce plan fut adopté. Le brave général Dugommier avait été nommé au commandement en chef. L'armée de siége se sentait en des mains véritablement militaires.

L'attaque commença le 8 frimaire au matin. La batterie de la Convention, placée sur la hauteur des Arènes, battit Malbousquet par la droite, tandis que la batterie de la Poudrière le battait par la gauche. L'épouvante se répandit dans Toulon. Le 10, à cinq heures du matin, le général anglais O'Hara tenta une sortie à la tête de six mille hommes divisés en deux corps. Le premier culbuta nos avant-postes, encloua les six pièces de la batterie. Le second marchait par le chemin d'Ollioules vers le parc de siége. Dugommier fait battre la générale, rallie les fuyards, repousse l'ennemi. Le premier corps, surpris à l'improviste par Bonaparte qui s'était jeté avec son bataillon dans un boyau qui conduisait à sa batterie, fuit en désordre. On le poursuit la baïonnette dans les reins. Les canons désencloués et tournés contre l'ennemi augmentent la confusion de cette retraite. Le général O'Hara est blessé et fait prisonnier. L'escadre essaya de s'évacuer vers la poudrière, mais la batterie de la petite rade, jusqu'alors silencieuse, la tint en respect. Le combat dura sept heures. Quatre ou cinq cents ennemis perdirent la vie à cette affaire; un grand nombre de prisonniers restèrent entre nos mains.

Prise du fort Malbousquet.

1793. L'armée de siége comprit sa force à dater de ce jour. Les travaux furent poussés avec vigueur. Ceux de la défense parurent il est vrai conduits avec une égale activité, quoique la consternation régnât dans la ville. Dugommier attendait six ou huit bataillons d'élite que devait lui amener le général Laharpe. Dès qu'ils furent arrivés, on continua l'exécution du plan de Bonaparte. Pour s'emparer de la langue de terre de l'Eguillette, il fallait être maître de la redoute anglaise qui en occupait le centre et que l'ennemi nommait le *petit Gibraltar*.

Attaque et prise de la redoute anglaise.

« Elle consistait, dit Jomini, en un vaste ouvrage d'un profil fort élevé et dont l'escarpe était revêtue en pierres sèches, environné d'un large fossé. » Un ingénieur français avait dessiné le plan de cette redoute que l'ennemi considérait comme imprenable. Elle était défendue par trois mille hommes, vingt-cinq pièces de canon et des obusiers. Il fut décidé qu'une colonne irait l'insulter de front, tandis qu'une autre filerait sur la côte et s'emparerait d'une hauteur qui permettrait de couper les communications du camp avec la redoute. Le général Lapoype devait en même temps faire diversion en attaquant avec deux colonnes le fort du Faron. Longtemps avant le point du jour, pendant la nuit du 16 au 17 décembre (26 frimaire), nos troupes s'élancèrent vers la redoute anglaise. Le chant de la Marseillaise retentissait dans les ténèbres. Un vent furieux, mêlé de pluie, permettait à peine d

distinguer la voix des chefs. On entendait au loin mugir la mer soulevée par la tempête. Mais bientôt la détonation des obusiers s'unit au mugissement de la tourmente et au chant des soldats. Les représentants, le sabre au poing, marchaient dans la boue, tantôt à la tête, tantôt sur le flanc des troupes. Les chefs sentaient derrière eux la formidable Convention et voyaient en face l'ennemi ; les soldats songeaient à la patrie, à la famille, à l'Anglais maudit. Les uns et les autres étaient résolus à s'emparer de la redoute ou à mourir. Il le fallait. Le vieux Dugommier l'avait dit à Victor au moment de donner l'ordre du départ. Sa face martiale couronnée de cheveux blancs était resplendissante de bravoure et de patriotisme. A la tête de son bataillon marchait, le regard fixé sur le but que lui montrait la clarté des bombes, le jeune Bonaparte. Sa destinée se jouait pendant cette nuit suprême. N'était-ce pas son plan que l'armée mettait en œuvre ? De la prise de la redoute la prise de Toulon ne dépendait-elle pas ? N'était-ce point sa fortune militaire, ou plutôt l'honneur même de la France, qui se trouvaient engagés sur la réussite de ce plan sorti d'une tête de vingt-quatre ans ?

1793.

Une erreur, peut-être l'élan terrible du soldat français, modifièrent le système d'attaque. Les deux colonnes se trouvèrent en même temps et sur le même point au front de la redoute. Une décharge épouvantable de balles et de mitraille fit rouler

1793. dans le fossé les premiers qui tentèrent l'escalade. Mais déjà les survivants s'accrochent aux murailles, se hissent sur les épaules les uns des autres avec cette audace que rien n'étonne. Parmi les plus intrépides on aperçoit le jeune Bonaparte, et près de lui le capitaine Muiron et le brave colonel Laborde. Ils pénètrent par les embrasures, sabrent sur leurs pièces les canonniers anglais et les marins espagnols, luttent corps à corps avec un tel acharnement qu'en une demi-heure de combat huit cents ennemis rendirent l'âme sur ce sol français mortel à l'étranger. Bonaparte faillit être tué dans la mêlée, et Muiron, dit-on, lui sauva la vie. Six pièces qu'on tourna contre les Anglais qui arrivaient au secours du fort assurèrent la victoire et mirent fin au combat. Avant que les premières lueurs d'une aurore de novembre eussent éclairé cette scène de carnage, le drapeau français flottait sur la redoute. Lapoype, pendant ce temps, s'était emparé du Faron. Nous perdîmes à peine douze cents hommes à cette merveilleuse affaire. Des cinq mille hommes qui occupaient le promontoire, deux mille au plus purent à la faveur des ténèbres gagner le rivage de la mer, se jeter dans des barques et rentrer dans le port. Le jour même nos troupes entrèrent dans les forts de l'Eguillette et de Balagnier. « Messieurs, dit Bonaparte aux généraux, vous souperez après demain dans Toulon. » Nos soldats y soupèrent le lendemain même.

Fuite de l'ennemi ; prise de l'Eguillette et de Balagnier.

En voyant flotter le drapeau français sur les forts de l'Eguillette et de Balagnier, sur les hauteurs du Faron et la redoute Saint-André, la terreur s'empara des habitants de Toulon. L'ennemi découragé évacua les forts des Pommets, de Saint-Antoine et de Malbousquet, ne conservant que le fort Lamalgue destiné à protéger le plus impitoyable plan de retraite que l'égoïsme pût concevoir. Une poterne de ce fort communiquait avec la ville. Les troupes alliées qui rentraient se bornaient à bien fermer la porte et se retiraient par la poterne; mais quand l'arrière-garde espagnole, composée de deux mille hommes, arriva, elle trouva la poterne fermée. L'embarquement avait commencé dès le matin, à l'insu des habitants. Cette retraite, qui allait livrer à la vengeance de la Convention les habitants de Toulon, fut accomplie avec mystère. Les Anglais ne voulaient cependant pas se retirer sans mettre à exécution un abominable projet qui eût révolté les hommes égarés ou pervers qui s'étaient fiés à la loyauté britannique et avaient pu croire que l'Angleterre agissait réellement au nom de Louis XVII; le capitaine Sydney Smith fut chargé par l'amiral Hood de cette expédition. L'amiral obéissait à un ordre du cabinet anglais. Les incendiaires commencèrent par amasser des combustibles devant le magasin général et celui de la grande mâture. Les forçats assistaient enchaînés à ces préparatifs. Tout-à-coup le sang français s'enflamme dans les veines

1793.

Incendie de l'arsenal de Toulon par les Anglais.

1793. de ces hommes que leurs crimes ont séparés des rangs des citoyens. Ils essaient de briser leurs chaînes. Sydney Smith fait pointer contre eux les canons de la goëlette l'*Hirondelle* et des chaloupes canonnières qu'il a dirigées vers l'arsenal. Avec un héroïsme qui caractérise ces temps extraordinaires, neuf cents galériens, bravant les menaces des Anglais, s'échappèrent du bagne, et au lieu de profiter du désordre de la ville pour se livrer au pillage, ils éteignirent le feu, sauvèrent plusieurs frégates, la carderie, le magasin à blé, celui des poudres, et reprirent loyalement leurs fers. Les Espagnols refusèrent de brûler les navires qui leur avaient été désignés. Il y avait à Toulon trente-un vaisseaux de ligne et vingt-cinq frégates. Il ne resta que sept vaisseaux et onze frégates. Le reste fut pris ou détruit.

La ville, à la lueur de l'incendie, offrait un spectacle affreux. Les habitants, se voyant abandonnés, erraient sur le rivage en poussant des cris désespérés et en tendant les bras vers la flotte. Déjà les vainqueurs étaient aux portes de la ville. La flotte recueillit une partie de ces malheureux ; mais bientôt l'amiral anglais donna le signal du départ. Alors on vit, parmi des habitants qui avaient le plus à redouter la vengeance du vainqueur, éclater un horrible désespoir. Les uns se poignardaient, les autres se jetaient à la mer. Le 19 décembre (29 frimaire), l'armée française entra dans Toulon, sans

1793.
Exécutions odieuses ordonnées par Fréron et Barras à Toulon.

avoir eu besoin de donner l'assaut. Fréron et Barras rassemblèrent en un vaste jury les patriotes persécutés, leur livrèrent, au mépris des principes les plus élémentaires de la justice, le soin de désigner les hommes qui méritaient la mort. Les victimes des royalistes devenaient ainsi leurs juges. La force armée enveloppa la foule. On somma ceux qui avaient servi les Anglais dans des fonctions quelconques de se séparer de la multitude. Six cents obéirent, et le jury en désigna cent cinquante qui furent mitraillés deux jours après. Ces fusillades continuèrent pendant plus de douze jours. Il est juste d'ajouter que Robespierre jeune n'y prit aucune part. Il avait regagné Paris le lendemain ou le jour même de l'entrée des troupes dans Toulon. Fréron et Barras retournèrent ensuite à Marseille, qu'ils inondèrent de sang et qu'ils appelèrent *ville sans nom*. Selon Fréron, toute ville rebelle devait disparaître du globe. Barrère obtint de la Convention un décret qui déclarait que l'armée victorieuse avait bien mérité de la patrie, qu'une fête civique célébrerait ce triomphe, que des récompenses seraient décernées aux vainqueurs, et que Toulon, rasé, porterait désormais le nom de *Port-la-Montagne*. Dugommier fut nommé au commandement en chef de l'armée des Pyrénées, où il devait noblement périr les armes à la main. Avant de partir, il écrivit au Comité de Salut public, en désignant Bonaparte : « Avancez ce jeune homme, ou il

1793. s'avancera tout seul. » Ce ne fut pourtant que six semaines après que le jeune Bonaparte fut nommé général de brigade.

Fin de l'année 1793. Succès des armées françaises.

La joie de la France fut immense. Excepté aux Pyrénées, où nous avions perdu la ligne du Tech, mais fort peu de territoire, les armées de la République étaient partout victorieuses. L'année 1793, qui éveille, comme la Saint-Barthélemy, un souvenir d'épouvante et d'horreur, laisse en même temps les plus admirables exemples de patriotisme et de courage militaire que l'on puisse proposer pour modèle aux nations qui invoquent le droit de vivre libres. C'est un grand et magnifique spectacle que celui d'un peuple qui tient tête à ses provinces soulevées, trouve encore quatorze armées à opposer aux ennemis qui l'environnent, délivre presque toutes ses frontières, et sort couvert de gloire de la plus affreuse situation dans laquelle une nation ait jamais été plongée. Supprimant le temps, niant l'impossible avec sa croyance à l'idéal et à la gloire, la Convention avait enfanté ces miracles et semé l'esprit de la vie jusque dans le sang des échafauds.

Mais, pendant le siége de Toulon, les factions, loin de s'apaiser, n'étaient devenues que plus furieuses. Camille Desmoulins avait continué la publication des numéros de son *Vieux Cordelier*. Le succès de cette publication l'avait enivré. La prudence n'était pas d'ailleurs le caractère distinctif de

ce brillant pamphlétaire. Quoique son admission 1793. après épuration au club des Jacobins eût été accompagnée de certains symptômes significatifs, il s'abandonna sans réserve aux inspirations de son génie sarcastique. Il avait attaqué les Hébertistes, mis en prose digne des satiriques latins et des maîtres les plus incisifs de l'esprit français les vices et les ridicules de la superstition, en même temps que les aberrations bouffonnes de la philosophie nouvelle. Il donnait ainsi aux doctrines de juste-milieu émises par Robespierre ce qui leur manquait : l'esprit. Camille lui avait communiqué les épreuves de ses deux premiers numéros. Mais Robespierre, si attentif aux moindres détails de ses propres actions, ne se soucia point d'engager sa responsabilité sur des écrits trop libres d'allure pour qu'un homme gouvernemental pût les couvrir de son aveu. Camille Desmoulins abandonné à lui-même n'en eut que plus de talent, mais perdit tout à fait la mesure. Artiste avant tout, il peignait les mœurs de son temps, et dans un grand tableau, à la manière des peintres qui savent mêler le comique au terrible, il maria l'âpre grandeur de Tacite à l'ironie de Voltaire, et peignit la Terreur. Cette page du genre allusionnel décrivait avec des expressions modernes ce qui se passait à Rome au temps de Claude et de Néron; mais la malignité publique n'eut pas de peine à reconnaître dans ce miroir le tableau de la société française au XVIII[e] siè-

1793.

Tableau allusionnel de la France sous la Terreur par Camille Desmoulins.

cle, sous le règne du Comité de Salut public. Le fragment suivant donnera une idée de ce pamphlet.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

» Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu ; cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Quantò metu occultior, tantò famæ adeptus.* Suspect.

» Etiez-vous pauvre; comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam.* Suspect.

» Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mœstum.* Suspect.

» Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge. *Reddendam pro intempestivâ licentiâ mœstam et funebrem noctam quâ sentiat vivere Vitellium et imperare.* Suspect.

» Etait-il vertueux et austère dans ses mœurs, 1793.
bon! nouveau Brutus, qui prétendait, par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum vultûs rigidi et tristis quo tibi lasciviam exprobrent*. Suspect.

» Etait-ce un philosophe, un orateur ou un poète; il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Pouvait-on souffrir qu'on fît plus d'attention à l'auteur aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge grillée? *Virginum et Rufum claritudo nominis*. Suspect.

» Enfin s'était-on acquis de la réputation à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire. Au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum fecerat*. Suspect.

» On peut croire que c'était bien pis si on était petit-fils ou allié d'Auguste; on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem et quod tunc spectaretur à Cæsarum posteris!* Suspect.

» Et tous ces suspects sous les empereurs n'en étaient pas quittes, comme chez nous, pour aller

1793. aux Madelonnettes, aux Irlandais ou à Sainte-Pélagie. Le prince leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou leur apothicaire, et de choisir dans les vingt-quatre heures le genre de mort qui leur plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret eum.* »

Ce numéro du *Vieux Cordelier* eut un débit extraordinaire. Les indulgents, et derrière eux les royalistes, firent son succès. Ce n'est pas que Camille ne crût avoir pris ses précautions en continuant d'accabler Robespierre des plus pompeux éloges, de blâmer l'exagération et le modérantisme ; mais la critique des crimes du temps n'en était pas affaiblie. Le reste avait l'air d'une concession indispensable, d'une sorte de formalité. Le parti des indulgents qui plaçait Danton à sa tête, avec ou sans son consentement, absorbait Camille Desmoulins. Il y avait dans ce parti des roués comme Tallien, des voleurs comme Chabot et consorts, et généralement tous ceux qui par la facilité des mœurs, les dilapidations, les fortunes subites, avaient besoin d'un régime plus tolérant. En réclamant l'indulgence, ces hommes plaidaient au moins autant leur propre cause que celle de l'humanité. Le Comité de Salut public les effrayait par sa sévérité. Or, ses pouvoirs allaient expirer. Il était important pour les indulgents qu'ils ne fussent point renouvelés, ou plutôt qu'ils fussent confiés à d'autres mains. Il s'agissait donc de discréditer ce Comité et de l'

Opposition des indulgents.

rendre l'usage du gouvernement impossible. C'est ce qui fut essayé au moyen de diverses motions, notamment celle de supprimer les ministres, mise en avant par Bourdon (de l'Oise). Les pouvoirs du Comité n'en furent pas moins renouvelés et continués aux mêmes personnes. La sécurité parlait plus haut que l'intrigue. 1793.

Querelles des indulgents et des Hébertistes.

Les indulgents ne se tinrent pas pour battus. Ils attaquèrent le Comité dans la personne de ses agents, se plaignirent de tel ou tel abus de pouvoir, grossirent dans la Convention le noyau d'une opposition contre le Comité, opposition qui devait plus tard susciter des crises formidables. Bourdon (de l'Oise) et Lecointre (de Versailles) multiplièrent les incidents, suscitèrent des plaintes sur les objets les plus futiles, aigrirent les esprits, en tirèrent des conclusions contre le pouvoir exécutif. Il y avait dans le Comité de Salut public, dans les diverses branches de l'administration, des exagérés, des Hébertistes, ennemis naturels des indulgents, et parmi ces sauvages partisans de la Terreur, il ne manquait pas non plus de voleurs, d'intrigants, de débauchés et de concussionnaires, ce qui semblait donner raison à la théorie de Robespierre sur la vertu et le juste milieu. Ces exagérés, qui cherchaient la fortune et le pouvoir dans le sang, prêtaient le flanc à de justes attaques. Philippeaux, représentant dantonniste revenu de Nantes, avait eu beaucoup à souffrir de Choudieu, de Rossignol et de Ronsin. Il

bonne pensée, acceptée par la Convention, fut compromise par une imprudence de Camille Desmoulins qui dans le quatrième numéro de son *Vieux Cordelier* opposa au *Comité de Justice* l'idée d'un *Comité de Clémence,* et fit à la liberté absolue un appel qui fournissait une arme aux ennemis de la France et de la Révolution. Celui qui dans une ville en état de siége proposerait le mépris de l'autorité et des mesures de salut public serait ou un traître ou un citoyen imprévoyant et léger. Or, la France alors était une nation en état de siége. En un mot, Camille Desmoulins parla en homme de cœur, en homme sensible, et non en publiciste qui comprend les matières d'Etat et se fait une juste idée des nécessités gouvernementales. 1793.

« La liberté, dit-il, n'a ni vieillesse ni enfance; elle n'a qu'un âge, celui de la force et de la vigueur, autrement, ceux qui se font tuer pour la République seraient donc aussi stupides que ces fanatiques de la Vendée qui se font tuer pour les délices de paradis dont ils ne jouiront point. Quand nous aurons péri dans le combat, ressusciterons-nous aussi dans trois jours, comme le croient ces paysans stupides. Non, cette liberté que j'adore n'est point le Dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des Droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'invio-

Invocation de Camille Desmoulins à la liberté et à la clémence.

1793. avait écrit pendant cette mission un catéchisme politique qu'il offrit à son retour au Comité de Salut public comme une panacée propre à guérir tous les maux de la France. On le railla : piqué au vif, il publia un rapport sur la conduite de Rossignol et de Ronsin en Vendée, accusa Bouchotte et le Comité de Salut public tout entier d'avoir toléré ces vols, ces inepties, dans le but d'éterniser leur pouvoir en éternisant la guerre de Vendée. Le faux se mêlait à la vérité dans ce rapport dont Camille Desmoulins fit un pompeux éloge. Profitant de ce scandale, Fabre d'Eglantine accusa Ronsin et ses coupe-jarrets d'un placard qu'il avait fait afficher à l'aide de Vincent, secrétaire-général du ministre de la guerre; dénonça également l'ex-huissier Maillard, l'homme des journées de Septembre. La Convention ordonna l'arrestation de ces trois individus, manda les ministres à sa barre. Quelques jours après cet incident, des femmes se présentèrent en suppliantes à la Convention pour implorer la liberté de leurs frères et maris.

Robespierre propose un Comité secret de Justice.

La pente devenait glissante. Le Comité de Salut public, c'est à dire le gouvernement, pouvait s'écrouler. Robespierre chercha dans sa propre conception un moyen de conjurer le péril de la situation. Il proposa la création d'un *Comité secret de Justice*, nommé par les Comités de Salut public et de Sûreté générale, qui eût au fond des prisons recherché l'innocent pour le rendre à la liberté. Cette

bonne pensée, acceptée par la Convention, fut compromise par une imprudence de Camille Desmoulins qui dans le quatrième numéro de son *Vieux Cordelier* opposa au *Comité de Justice* l'idée d'un *Comité de Clémence*, et fit à la liberté absolue un appel qui fournissait une arme aux ennemis de la France et de la Révolution. Celui qui dans une ville en état de siége proposerait le mépris de l'autorité et des mesures de salut public serait ou un traître ou un citoyen imprévoyant et léger. Or, la France alors était une nation en état de siége. En un mot, Camille Desmoulins parla en homme de cœur, en homme sensible, et non en publiciste qui comprend les matières d'Etat et se fait une juste idée des nécessités gouvernementales. 1793.

Invocation de Camille Desmoulins à la liberté et à la clémence.

« La liberté, dit-il, n'a ni vieillesse ni enfance; elle n'a qu'un âge, celui de la force et de la vigueur, autrement, ceux qui se font tuer pour la République seraient donc aussi stupides que ces fanatiques de la Vendée qui se font tuer pour les délices de paradis dont ils ne jouiront point. Quand nous aurons péri dans le combat, ressusciterons-nous aussi dans trois jours, comme le croient ces paysans stupides. Non, cette liberté que j'adore n'est point le Dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des Droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'invio-

1793. labilité des principes. Voilà les traces des pas de la déesse ; voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

» Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette liberté divine ? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom ? N'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candeille ou la Maillard, promenée avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David ? Si par la liberté vous n'entendez pas comme moi les principes, mais seulement un morceau de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide et si coûteuse que la nôtre.

» O mes chers concitoyens ! serions-nous donc avilis à ce point que de nous prosterner devant de telles divinités ? Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons ; la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des Droits, c'est votre sublime Constitution. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle ? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects ; car dans la Déclaration des Droits il n'y a point de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prisons, mais l'accusateur public ; il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi ; et ne croyez pas

que cette mesure serait funeste à la République : ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer vos ennemis par la guillotine. Mais y eut-il jamais plus grande folie ? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud sans vous faire des ennemis de sa famille ou de ses amis ? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la Révolution, que vous enfermez, qui sont dangereux ? De vos ennemis il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades; les braves et les forts ont émigré ; ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée; tout le reste ne mérite pas votre colère. » 1793.

En niant que la Révolution eût des ennemis sérieux, Camille Desmoulins tombait dans un nonsens démenti par les faits et par la logique; il rendait odieuses toutes les mesures propres à affermir la défense nationale ; il désorganisait le gouvernement et faisait la joie de tous ceux qui avaient intérêt à le renverser. Cet excès d'indulgence rendait aux Hébertistes et à toute la faction sanguinaire une apparence de raison d'être. Hébert souleva les Cordeliers. Une députation de ce club vint demander à la Convention la mise en jugement des soixante-douze Girondins emprisonnés après le 31 mai. L'orateur parla insolemment, le chapeau sur la tête. Couthon le fit rappeler à l'ordre. Mais Robespierre n'en recevait pas moins les coups des

1793. deux partis. Le *Comité de Clémence,* opposé au *Comité de Justice,* la demande de mise en jugement des soixante-douze Girondins qu'il avait jadis défendus, étaient autant d'attaques contre son système et d'obstacles à son triomphe.

Insolence des Hébertistes.

Hébert et ses complices profitaient seuls des fautes de Camille Desmoulins. Elles réveillèrent leur audace. A la nouvelle de la prise de Toulon, Fouché avait écrit : « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre. » A Paris, Collot-d'Herbois, impatiemment attendu par les Hébertistes qui, pour effrayer leurs adversaires, disaient emphatiquement : « Le géant arrive! » était enfin arrivé. Un homme qui vient de mettre à mort un grand nombre de ses semblables produit toujours un certain effet de terreur. Collot y comptait, et pour ajouter encore à cette impression, il avait envoyé à la Convention la tête de Chalier. Ce funèbre envoi parut en même temps que lui devant l'Assemblée. On demanda pour les restes de Chalier les honneurs du Panthéon. Mais en même temps une députation de Lyonnais venait déposer à la barre de la Convention l'expression de sa douleur. Sans sortir de l'humilité convenable à des suppliants, ces pétitionnaires faisaient un tableau trop fidèle des supplices épouvantables infligés à la population lyonnaise par Collot-d'Herbois et Fouché. Par erreur, ou pour exciter la pitié de la Conven-

Retour de Collot-d'Herbois. Il fait sa propre apologie.

tion, les pétitionnaires avaient exagéré le nombre 1793
des victimes. Collot-d'Herbois, dans sa défense, le diminua, fit sa propre apologie; la Convention approuva sa conduite. Les Hébertistes promenèrent sur un char la tête de Chalier dans Paris. Le soir, à la séance du club des Jacobins, Collot-d'Herbois, sur l'invitation d'Hébert, continua de se justifier. « Aujourd'hui, dit-il, je ne reconnais plus l'opinion publique. Si j'étais arrivé trois jours plus tard à Paris, je serais peut-être décrété d'accusation... Les Jacobins ne sont-ils plus les mêmes? » Un grand nombre d'Hébertistes s'étaient rendus à la séance. Ils n'osèrent cependant pas l'applaudir. Il n'y eut ni approbation, ni improbation. Son discours roula sur lui-même, et sur Ronsin dont il réclama l'élargissement. « On nous a accusés, dit-il, d'être des anthropophages, des hommes de sang... On examine de quelle manière sont morts les contre-révolutionnaires; on affecte de répandre qu'ils ne sont pas morts du premier coup... Eh! Jacobins, Chalier est-il mort du premier coup? » Il articula une phrase qui à elle seule atteste ce qu'il y eut d'exclusif dans les factions à cette époque : « On parle de sensibilité! dit-il; et nous aussi nous sommes sensibles; les Jacobins ont toutes les vertus; ils sont compatissants, humains, généreux; mais tous ces sentiments ils les réservent pour les patriotes qui sont leurs frères, et les aristocrates ne le seront jamais. » Hébert célébra dans sa feuille le triomphe

1793. de Collot-d'Herbois, et les Cordeliers réclamèrent impérieusement la mise en liberté de Ronsin et de Vincent. « La société des Cordeliers, dit à la Convention l'orateur de leur députation, semblable à l'antique Rome, est ferme dans ses principes; plus elle a d'ennemis à combattre, plus elle est forte (1), etc. » Le lendemain il y eut aux Jacobins une séance extraordinaire. Hébert dénonçait Philippeaux, Laveaux, Bourdon (de l'Oise) et Fabre d'Eglantine. Camille Desmoulins, accusé par Nicolas, imprimeur et garde du corps de Robespierre qu'il suivait toujours armé d'un gros bâton, devait aussi se justifier.

Violents débats aux Jacobins.

Collot-d'Herbois ouvrit la séance par le récit d'un suicide qui, exploité par l'habile comédien, fut d'un effet terrible contre les modérés : Gaillard, le meilleur ami de Chalier, s'était tué de désespoir, croyant à l'abandon des Jacobins. Collot fut acteur. Il remua la colère et la pitié dans l'âme de la Société, obtint que l'on écrivît à Lyon pour rassurer les Jacobins, provoqua un serment d'union et de solidarité, attaqua indirectement Camille Desmoulins. Levasseur, de son côté, dénonce Philippeaux. Celui-ci accuse Rossignol et Ronsin. Le tumulte est à son comble. Danton intervient. Robespierre avec ces formes de langage calculées dont il ne se départait jamais, défendit Philippeaux, et mit l'exa-

(1) Séance de la Convention du 23 décembre 1793 (3 nivôse).

ération de ses attaques contre les généraux de 1793.
Ouest sur le compte de l'amour de la patrie et de la liberté. Il défendit en même temps le Comité de salut public et demanda que Philippeaux fût entendu. Celui-ci ne profita pas du moyen de salut que lui offrait Robespierre. Il persista dans ses allégations, ajoutant seulement : « Pour ne point servir l'aristocratie, je n'ai fait tirer de ma brochure que le nombre d'exemplaires suffisant pour mes collègues de la Convention. — Tu en as menti, s'écria Levasseur; tu as envoyé des exemplaires à Saumur et à Angers. — J'ai fait rapporter un décret sur la résiliation des baux, qui a fait perdre à Levasseur cinq cents livres de rente, répliqua Philippeaux. Voilà le secret de son acharnement contre moi (1). » La Société, fatiguée, mit fin à ces personnalités. Sur la demande de Danton et de Couthon, il fut décidé qu'on nommerait une commission de cinq membres qui entendrait les accusés et les accusateurs. On remit à une autre séance le débat sur Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine et Bourdon de l'Oise. Robespierre, désolé de ces querelles dans lesquelles la direction des esprits lui échappait, et dont les Hébertistes faisaient leur profit, se réfugia, comme il le faisait toujours en pareille conjoncture, dans la contemplation des principes. Sa tactique

(1) Séance du club des Jacobins du 23 décembre 1793 (3 nivôse).

1793. était de frapper ses ennemis du plus haut qu'il pouvait se placer et aussi profondément d'ailleurs qu'il pouvait les atteindre. Nature incomplète et pauvre au point de vue de l'action, il mettait sa foi dans tel discours élaboré dans le silence du cabinet. Juge d'Eglise au début de sa carrière, avait-il emprunté à la politique de l'Eglise la lenteur et l'élévation des moyens ? Comme elle, il visait à la possession des âmes. Ses dénonciations avaient l'air d'une excommunication ; sa ligne immuable et difficile entre les deux excès contraires ressemblait au chemin étroit du paradis. Il avait peu d'amis. La grande majorité des Comités de Salut public et de Surveillance générale lui était à peu près hostile. L'autorité morale dont il jouissait était son seul point d'appui ; aussi cherchait-il à l'accroître par des discours capables d'imposer le respect.

Robespierre expose les principes du gouvernement révolutionnaire.

Le rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire qu'il rédigea à cette époque, rappelait le mot de César : « Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. » Il expliqua la nécessité de ce gouvernement, aussi nouveau que la Révolution, et les causes qui l'avaient engendré. Il regardait la mobilité, l'activité, la rigueur de ce gouvernement comme une conséquence de l'état de guerre où il se trouvait et de la nécessité de créer des ressources proportionnelles à l'imminence du péril. La doctrine du salut public faisait le fond de ce raisonnement, sage au point de vue de la tactique, mais dé-

fectueux et faible dans sa définition des principes. 1793.
Et il en devait être ainsi, la Révolution ne pouvant être qu'une phase transitoire, une crise, et non pas un régime et un gouvernement. La théorie du juste milieu reparaissait dans ce rapport comme dans tous les discours de Robespierre. Dans sa pensée, le fanatisme religieux ou anti-religieux, le fédéralisme et l'excessive unité, aboutissaient au même résultat. « Quelquefois, dit-il, les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourrait le penser. » Cette étroite ligne politique qu'il essayait de tracer, ne manquait ni d'audace ni de courage; mais on conçoit combien elle devenait difficile à suivre, et que d'ennemis secrets elle dut déchaîner contre l'homme qui ne craignait pas de l'imposer.

La partie critique du rapport de Robespierre et ses conclusions rentraient dans le vif de la lutte contre les exagérés. Il les confondit à dessein avec les royalistes, les fédéralistes, les émissaires et les agents de l'étranger, insista sur la nécessité de frapper les chefs de ces factions et d'armer la loi de telle sorte qu'elle pût agir avec plus de promptitude encore. Il proposa un décret où les mesures de répression se mêlaient habilement à une augmentation d'un tiers des secours et récompenses accordés aux soldats blessés ou à leurs veuves et à leurs enfants. Le Comité de Salut public annonçait, dans ce projet de décret qui fut vivement applaudi

1793. et unanimement adopté, qu'il ferait prochainement un rapport sur les moyens de perfectionner le tribunal révolutionnaire; mais les doctrines de Robespierre devaient rencontrer dans la persistance de l'antagonisme des modérés et des exagérés une foule d'obstacles imprévus.

Camille Desmoulins expulsé du club des Cordeliers publie son cinquième numéro.

Camille Desmoulins le lui prouva en publiant, presque immédiatement après ce rapport, le cinquième numéro de son *Vieux Cordelier*. Quoique ce numéro ne fût qu'une justification de sa conduite et de ses écrits, Camille y mêlait, pour soutenir l'attention, des traits de satire qui ne faisaient qu'effleurer le patriote et perçaient de part en part, ajoutait-il, « le contre-révolutionnaire déguisé sous le rouge bonnet que ma main jette à bas. » Un arrêté du club des Cordeliers venait d'expulser de cette société, dont il était un des fondateurs, le hardi pamphlétaire. Irrité de ce procédé qu'il regardait comme une « insolence inouïe » de la part de « petits-fils se révoltant contre leur grand père, » Camille Desmoulins jeta dans son cinquième numéro un de ces rires mortels à ceux qui le provoquaient. « Bientôt, dit-il, j'aurai mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun à leur véritable place, malgré les grandes colères du Père Duchesne, qui prétend, dit Danton, que sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber d'elle-même. » Sa plume étincelante

et rapide comme le fer d'un maître d'escrime, portait un coup profond à celui-ci, fouettait celui-là au visage. Nicolas ayant dit avec une brutalité farouche : « Camille Desmoulins frise depuis longtemps la guillotine. » « En janvier dernier, répliqua Desmoulins, j'ai encore vu M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est pas un reproche. (Plût à Dieu que dans une cabane ignorée, au fond de quelque département, je fisse avec ma femme de semblables repas!) Voici ce qu'était alors le citoyen Nicolas. » Il ajoutait, ce qu'on sait déjà, qu'il escortait Robespierre. « Grand et fort, armé d'un simple bâton, il valait à lui seul une compagnie de muscadins... Nous l'avons nommé juré du tribunal révolutionnaire, dont il est en même temps imprimeur. » Or, à ce même Nicolas, qui dînait d'une pomme cuite en janvier, il était dû plus de cent cinquante mille francs pour impressions, par le tribunal révolutionnaire, un an après. « C'est ainsi, disait Camille Desmoulins, que moi je suis un aristocrate qui frise la guillotine, et que Nicolas est un sans-culotte qui frise la fortune. » Il conseillait à Nicolas de se méfier de l'intérêt personnel : — « Parce que vous êtes l'imprimeur de Bouchotte, est-ce une raison pour que je ne puisse l'appeler Georges? J'ai bien appelé Louis XVI mon gros benêt de roi, en 1787, sans être embastillé pour cela. » 1793.

Récapitulant ensuite les principaux actes de sa

1793. propre existence, Camille Desmoulins, avec une chaleur et une éloquence qui attestaient sa bonne foi, rappelait que, depuis cinq ans, il n'avait cessé de conspirer pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante. Il avait, le premier, appelé la nation aux armes et à la liberté dans ce jardin du Palais-Royal où il avait harangué le peuple le jour du renvoi de Necker. Toujours en avance de six mois sur l'opinion, et plus fidèle à la patrie qu'à l'amitié, il se vantait d'avoir dressé avant la justice les actes d'accusation. « Il est bien facile aux patriotes du 10 août, ajoutait-il, aux patriotes de la troisième ou quatrième, je ne dis pas réquisition, mais perquisition, aujourd'hui que l'argent et les places éminentes sont presque une calamité, de se parer de leur incorruptibilité d'un jour. » Il leur demandait si Necker avait cherché à les séduire, si Lafayette les avait fait applaudir par ses aides-de-camp. « A-t-on tenté leurs yeux, disait-il, par les charmes les plus séduisants; leurs mains, par l'appât d'une riche dot; leur ambition, par la perspective du ministère; leur paresse, par celle d'une maison délicieuse dans les Pyrénées? Les a-t-on mis à une épreuve plus difficile, celle de renoncer à l'amitié de Barnave et des Lameth, et de s'arracher à celle de Mirabeau, que j'aimais comme une maîtresse? Ont-ils été obligés de condamner tant de leurs amis avec qui ils avaient commencé la Révolution. O peuple! Apprends à connaître tes vieux

amis, et demande aux nouveaux qui m'accusent s'il se trouve un seul parmi eux qui puisse produire tant de titres à ta confiance? » 1793.

C'était assez pour émouvoir. L'ironie ne quittait jamais pour longtemps cette plume alerte et batailleuse; développant ce qu'il y avait d'absurde à lui faire un crime d'avoir défendu Dillon, il raillait la lourde roideur des attaques de Collot-d'Herbois; il dépeignait *Hébert-contremarque*, doucereux au retour de Danton, reprenant ses colères depuis l'arrivée du *Géant*; il décrivait l'insigne mobilité de Barrère de Vieuzac, « l'heureux tuteur de Paméla, le président des Feuillants; » et jouant sur le nom patronymique de Barrère: « Je pourrais, dit-il, relever bien d'autres fautes si je voulais fouiller le *vieux sac*. Oh! la belle chose que de n'avoir point de principes, que de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette! » On lui rappelait des peccadilles, à lui Desmoulins, et ceux qui l'accusaient avaient de si graves erreurs à se reprocher. Passant l'éponge sur le passé, rendant justice aux talents, aux services des ses adversaires: « Tout cela, ajoutait-il, n'est qu'une querelle de ménage entre mes amis les patriotes Collot et Barrère, mais je vais être à mon tour b..... en colère contre le Père Duchesne.... Attends-moi, Hébert, je suis à toi dans un moment. »

Il reprenait ensuite Hébert à part et le décrivait tout entier, des pieds à la tête, depuis sa sortie du

1793. théâtre des Variétés, où il distribuait des contremarques et dont il avait été renvoyé pour vol, jusqu'au moment où, devenu par contrefaçon le rédacteur d'un nouveau *Père Duchesne*, le grand patriote Hébert vivait dans la société d'une femme Rochechouart, agente des émigrés, avec le banquier Kocke, ami de Dumouriez, chez lequel, lui, Hébert, et « sa Jacqueline » passaient l'été et allaient « boire le vin de Pitt et porter des toasts à la ruine des réputations des fondateurs de la liberté. » A ce trait il ajouta un coup terrible alors : « Tu as persécuté Marat en 1789, » dit-il. Hébert avait accusé Camille Desmoulins d'avoir épousé une femme riche. « Elle m'a apporté, répliquait-il, quatre mille livres de rente..... Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi qui, sans culotte et sous une mauvaise perruque de crin dans ta feuille hypocrite, dans ta maison logé aussi *luxueusement qu'un homme suspect,* reçois cent vingt mille livres de traitement du ministre Bouchotte pour soutenir les motions des Clootz, des Proly. » Et d'un ton plus élevé : « Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans de l'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales ; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs

gazettes; comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt... comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de Salut public.... comme si un égout de Paris était la Seine? » Pour dernier coup de massue, Camille Desmoulins terminait son numéro par la publication d'un extrait des registres de la trésorerie nationale, duquel il résultait qu'Hébert avait reçu du ministre de la guerre, Bouchotte, deux cent cinq mille francs pour réclames et distribution de numéros du *Père Duchesne* aux armées. Camille Desmoulins ne se faisait point d'illusions sur le péril de telles attaques, et il s'écriait avec un mélange de tristesse et de courage : « O mes chers collègues! Je vous dirai comme Brutus et Cicéron : Nous craignons trop la mort et l'exil et la pauvreté : *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem*. Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? » Plus loin, il disait encore : « Qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous pour un député victime de son courage et de son républicanisme? »

1793.

Plaintes d'Hébert contre Camille Desmoulins au club des Jacobins.

De nos jours, le génie même qui anime ces pages éclatantes d'esprit et d'éloquence n'écarterait pas de leur auteur les périls d'un combat ou d'une action judiciaire. Une sensation profonde et un rire inextinguible avaient accueilli ce pamphlet prodigieux. Hébert porta ses plaintes aux Jacobins. Mais

1794. pour ôter à sa dénonciation le caractère d'une vengeance personnelle, il avait soin d'associer au nom de Camille Desmoulins ceux des principaux chefs de la faction des indulgents. Du 11 au 16 nivôse, il excita par sa parole et ses écrits la colère de ses partisans. Camille Desmoulins avait donné une vive approbation à la brochure de Philippeaux contre Rossignol, Vincent et Ronsin. Ce fut contre Philippeaux que les exagérés dirigèrent d'abord leurs coups. Collot-d'Herbois, dans la séance du 3 janvier (16 nivôse), demanda la radiation de Philippeaux. Momoro appuya cette proposition. Collot-d'Herbois demanda en outre la censure contre les numéros de Camille Desmoulins, ne pouvant, disait-il, oublier les antécédents patriotiques de l'auteur de la *France libre* et du *Procureur général de la Lanterne*. Ces ménagements ne pouvaient suffire à l'apaisement de la rage d'Hébert. Il s'élance à la tribune en criant : « Justice! Jacobins, justice! » Il se plaint d'avoir été diffamé, traité de brigand, de spoliateur de la fortune publique. « En voilà la preuve, réplique Camille Desmoulins; je tiens à la main l'extrait des registres de la trésorerie nationale. — Je vais répondre, s'écrie Hébert. » Robespierre jeune, qui faisait sa rentrée aux Jacobins, monte à la tribune, et dit phlegmatiquement : « Que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant ses contremarques aux Variétés? »

Une foule immense remplissait la salle des Jaco-

bins. On y avait payé des places jusqu'au prix de vingt-cinq francs. Un grand éclat de rire de cette foule, avide de scandale, accueillit les paroles de Robespierre jeune. Hébert, qui s'était précipité imprudemment à la tribune, était l'objet de tous les regards. Il trépignait, levait les yeux au ciel, s'écriant : « Veut-on m'assassiner aujourd'hui. — Hébert, poursuivit froidement Robespierre jeune, a bien des reproches à se faire. C'est lui qui est cause des mouvements dans les départements relativement au culte. » Hébert poussa un : « Eh Dieu! » qui ranima le rire des spectateurs. Robespierre jeune conclut à ce qu'on ramenât la discussion sur Philippeaux, et à ce qu'on laissât le *Père Duchesne* et le *Vieux Cordelier* vider leur querelle la plume à la main. 1794.

Maximilien Robespierre, tout en rendant hommage à la conduite de son frère à Toulon, le blâma d'irriter de petites passions. Danton se plaignit de la multiplicité de tels incidents, adjura les Jacobins de subordonner à l'intérêt général les haines particulières. L'affaire de Philippeaux fut renvoyée au 18 janvier (7 pluviôse). On devait également entendre Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins. Philippeaux, avec une candeur et une intrépidité qui prouvaient au moins sa bonne foi, attaqua devant la Convention Rossignol, Ronsin, les agents du ministre de la guerre et ceux qu'on nommait dans l'Ouest le *parti de Saumur*. Il

Philippeaux accuse des malheurs de la Vendée Rossignol, Ronsin et le ministre de la guerre.

1794. les chargea du poids de nos revers, reprenant une à une, par articles numérotés, chaque affaire de la guerre de Vendée, appuyant ses dires de pièces officielles et faisant appel au témoignage des représentants en mission dans les deux Vendées. Choudieu protesta contre ces attaques. « Si Philippeaux n'est pas fou, s'écria-t-il, il est le plus grand des imposteurs ! » Merlin (de Thionville) certifia que l'ambition et non pas la trahison avait fait le mal. Westermann destitué, menacé d'être arrêté, s'était rendu à Paris, pressentant le danger des Dantonnistes. Il affirma que l'armée vendéenne était détruite. Lecointre (de Versailles) demanda que Westermann ne fût point inquiété. « Le motif de sa destitution est simple, s'écria Philippeaux; il a battu les rebelles vendéens. » Bourdon (de l'Oise) à l'instigation de Fabre d'Eglantine attaqua directement le ministère, demanda en quelque sorte sa suppression, et, chose plus grave, qu'il ne pût puiser des fonds à la trésorerie sans un décret de l'Assemblée. C'était suspecter sa probité et incriminer indirectement Bouchotte à propos des sommes données à Hébert. Danton appuya le principe de la motion avec un amendement. La crise grossissait.

Après une telle séance à la Convention, on pouvait s'attendre à de violents débats le soir aux Jacobins. Mais Fabre d'Eglantine, Bourdon (de l'Oise), Philippeaux et Camille Desmoulins ne répondirent pas à l'appel de leur nom. Robespierre dit : « Puis-

que ceux qui ont provoqué cette lutte fuient actuellement, l'opinion publique les jugera: » Mais si l'occasion de tumulte manquait d'un côté, un incident nouveau le ramenait de l'autre. Un Jacobin, Lachevardière, ayant déclaré qu'à son avis la Convention était coupable d'avoir envoyé Goupilleau de Fontenay, Bentabole prétendit que la Convention était insultée. Robespierre venait à peine de ramener le calme dans l'assemblée, que Camille Desmoulins parut à la tribune, le visage altéré, la voix troublée. « Tenez, citoyens, s'écria-t-il avec sa naïveté d'artiste, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis. De toutes parts on m'accuse, on me calomnie. Sur le fait de Philippeaux, je vous confesse franchement que j'ai cru de bonne foi tout ce qu'il a consigné dans son mémoire sur la Vendée. En effet, comment supposer un homme assez impudent menteur pour oser consigner dans un écrit public une foule de faits destitués de fondement. J'ai lu les écrits de Philippeaux; la manière dont il raconte ce qu'il a vu m'a séduit, et je ne crois pas qu'un homme n'ayant lu que ce que dit Philippeaux, à moins d'être un incrédule renforcé, puisse raisonnablement révoquer en doute les faits qu'il a consignés dans ses lettres imprimées... En vérité j'y perds la tête. » 1794.

De l'air d'un pédagogue qui pardonne à un écolier indocile en mêlant à son pardon des remontrances et un peu de raillerie, Robespierre défendit

1794. Hautaines remontrances de Robespierre à Camille Desmoulins.

Camille Desmoulins. « Camille est admirateur des anciens, dit-il... La ressemblance des termes seuls lui monte la tête... Mais qu'il ne s'abuse pas : les anciens ont fait des Philippiques, et Philippeaux n'a composé que des Philippotiques. » Cette pauvre plaisanterie dut produire sur Camille Desmoulins l'impression de pudeur et de confusion qu'éprouve l'homme d'esprit qui entend dire une sottise. « Camille a quelque chose de la naïveté de Lafontaine, » ajouta Robespierre mieux inspiré. Il conclut en demandant qu'on distinguât Camille Desmoulins de ses écrits. « C'est un enfant gâté, dit-il, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros, que Brissot lui-même n'eût osé avouer, et conserver Desmoulins au milieu de nous. Je demande pour l'exemple que les numéros de Camille soient brûlés dans la Société. — C'est fort bien dit, Robespierre, répliqua Camille Desmoulins blessé de ce ton protecteur ou entraîné par son esprit, mais je te répondrai comme Rousseau : Brûler n'est pas répondre. » Robespierre s'emporta. Le réfuter avec Rousseau, c'était le battre avec son arme favorite. Il dit que les écrits de Camille faisaient les délices de l'aristocratie. « Mais ne t'ai-je pas lu mes numéros, s'écria Camille Desmoulins, en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien me tracer le chemin que je devais tenir ? — Je n'en ai vu qu'un ou deux, répliqua Robespierre. Je n'ai

pas voulu lire les autres; on aurait dit que je les avais dictés. » Personne à coup sûr n'eût dit cela de bonne foi. Danton intervint, essaya de calmer les deux interlocuteurs, et ajouta : « En jugeant Desmoulins, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse (1). » 1794.

La lecture des numéros du *Vieux Cordelier* suivit cette discussion. On écouta en silence ces pages qui eussent arraché des applaudissements à tout autre auditoire que cette société des Jacobins où les passions politiques étaient si profondes et si concentrées. Après le quatrième numéro, on s'arrêta, Robespierre jugeant que c'en était assez pour se former une opinion sur leur auteur. Camille Desmoulins fut exclu des Jacobins par l'influence des Hébertistes; mais Robespierre obtint l'annulation de cet arrêté où la partialité était évidente. « Que m'importe à moi, dit-il, que Camille soit chassé, si mon opinion est qu'il ne peut pas l'être seul... Il faut que tous les intrigants, sans exception, soient dévoilés et mis à leur place. »

Rupture entre Robespierre et Camille Desmoulins.

Ce fut la dernière fois qu'il intervint en faveur de Camille Desmoulins dont les éloges mêmes commençaient à l'embarrasser et pouvaient le compromettre. Quelque reste d'amitié pour un ancien condisciple et un compagnon des grands jours de la Révolution subsistaient dans l'âme de Robespierre. Il sentait bien d'ailleurs que frapper Camille ce n'était pas atteindre le véritable instigateur de cette

faction des indulgents qui gagnait du terrain et qui, selon lui, compromettait comme les exagérés le salut de la République. La réplique de Camille Desmoulins, je ne sais quel esprit de malice qu'il sentait flotter dans l'air autour de lui, l'obligation où l'active propagande et les manœuvres des indulgents le mettaient de se rejeter dans les mesures de rigueur afin de ne pas se départir de sa tactique de juste milieu, toutes ces causes irritaient Robespierre. A tort ou à raison, son esprit soupçonneux crut à une intrigue en règle, savamment conduite et dont l'homme qui tenait les fils ne pouvait être que Fabre d'Eglantine, sorti récemment de sa réserve habituelle et qui avait, d'un coup de main hardi, provoqué l'arrestation de Ronsin et de Vincent.

Portrait de Fabre d'Eglantine.

Fabre était un gascon, épicurien sceptique, ambitieux, aimant tous les arts et les cultivant tous. Il professa d'abord les basses classes au collége des doctrinaires de Toulouse. Ayant à cette époque concouru pour le prix des Jeux floraux, il obtint l'églantine d'or et garda le nom de cette fleur pour en orner le sien. Un intrigue amoureuse le jeta dans les aventures. Il se fit comédien, joua à Maëstricht, à Liége, à Genève, à Châlons-sur-Saône, à Lyon, à Avignon; traqué de ville en ville par ses créanciers, il vint à Paris et se fit auteur dramatique. Ses débuts furent difficiles. Il écrivit enfin une pièce restée célèbre, le *Philinte de Molière*, comédie vigoureuse et fortement conçue. Il produisit ensuite un

grand nombre d'autres pièces et en même temps des brochures qui le lancèrent dans le parti de la Révolution. Il devint membre de la Commune. L'auteur de *Il pleut, il pleut, bergère,* était secrétaire de Danton à l'époque des journées de Septembre. Pressé de jouir de la vie, il mêla aux produits de sa plume ceux de quelques spéculations équivoques; mais il ne manquait ni d'habileté, ni de prudence. Danton disait de Fabre : « Sa tête est un vaste imbroglio, un répertoire de choses comiques. » On l'accusa plus tard d'avoir volé sur une fourniture de souliers à l'époque de son secrétariat au ministère de la justice; d'entretenir, avec valets et carrosse, une fille de théâtre. Ceux qui voulaient le perdre accumulèrent sur lui les scandales. Il offrit de prouver par les registres des théâtres que ses pièces lui avaient rapporté 150,000 livres, ajoutant qu'à l'exception de ses ouvrages, il donnerait tout ce qu'il possédait pour 40,000 livres, fruit de vingt années de peine et de misère. Fabre peignait, modelait, gravait, et son *Louvre,* comme il disait, composé de trois pièces, d'un cabinet et d'une cuisine, était orné de ses propres travaux. Fabre avait été un des plus rudes accusateurs des Girondins. Il traitait la politique en artiste, et jouait ce terrible jeu avec l'aisance d'un praticien consommé dans la connaissance des mobiles humains. Tel était l'homme que Robespierre suivait depuis longtemps d'un regard inquisiteur et contre lequel il accumulait des notes secrètes.

1794.

Fabre avait assisté à la lecture des numéros du *Vieux Cordelier* au club des Jacobins. Mais lorsque Robespierre eut repris le développement de son thème favori sur la complicité de l'étranger avec les indulgents et les exagérés, il voulut se retirer. La parole prolixe du chef des Jacobins roulait depuis quelque temps des phrases monotones, pour prouver qu'une nouvelle faction girondine tendait à se constituer, quand Fabre, ennuyé ou irrité, se leva, quitta sa place et se dirigea vers la porte. Robespierre invita l'assemblée à le retenir. Fabre s'élança aussitôt vers la tribune. « Si Fabre d'Eglantine a son thème tout prêt, dit amèrement Robespierre, le mien n'est pas encore fini; je le prie d'attendre. » Il continua sa lourde diatribe et ses accusations, d'un vague effrayant. « Il n'y a plus, dit-il, que quelques serpents à écraser. — Ils le seront, s'écrient les Jacobins. — Ne nous occupons d'aucun individu, ajoute Robespierre. » En même temps il regardait Fabre. « J'invite la société à ne s'occuper que de la conjuration, poursuivit-il... Je demande que cet homme qu'on ne voit qu'une lorgnette à la main, et qui sait si bien exposer des intrigues au théâtre, veuille bien s'expliquer ici; nous verrons comment il sortira de celle-ci. »

Attaque de Robespierre contre Fabre d'Eglantine.

A ces paroles haineuses, Fabre d'Eglantine dit avec calme qu'il était prêt à répondre à tout quand on voudrait préciser des accusations. Il déclara qu'il était étranger à toute participation aux écrits

de Camille Desmoulins, qu'il n'avait jamais fréquenté Bourdon (de l'Oise) et Philippeaux. Mais Robespierre avait été compris. Un Jacobin naïf interrompit furieusement Fabre par ce cri : « A la guillotine ! » Robespierre exigea le renvoi immédiat de ce maladroit interrupteur (1). » 1794.

Arrestation de Fabre d'Eglantine.

Quelques jours après cette discussion, dans la nuit du 12 au 13, Fabre d'Eglantine fut arrêté. La Convention en fut informée le lendemain par Amar. Fabre était accusé de vol. D'après une révélation de Delaunay (d'Angers), l'accusateur attribuait à Fabre l'altération du décret relatif à la Compagnie des Indes. Dix-neuf personnes étaient arrêtées pour cet objet. Il est aujourd'hui constaté que Fabre ne fut point l'auteur du faux. La haine que lui portaient Robespierre et Saint-Just ne put descendre jusqu'à un moyen qui avait pour conséquence d'abaisser la Convention aux yeux de l'étranger. Ce fut, de la part du Comité de Sûreté générale, un acte maladroit et bas, dont le but était de tuer l'autorité morale des indulgents, en les compromettant dans une affaire d'escroquerie. La Convention confirma par un décret l'arrestation de Fabre. Danton eut un pressentiment des mystères de cette ténébreuse intrigue et demanda que les prévenus fussent amenés à la barre de l'Assemblée et jugés devant le peuple. « C'est à l'échafaud

(1) Séance des Jacobins du 7 janvier 1794 (18 nivôse).

1794. qu'ils doivent aller, non pas à la barre de la Convention, » répliqua durement le lâche et féroce Vadier. Le beau-père de Camille fut écroué le même jour, comme suspect, par ordre d'un comité révolutionnaire de section. Camille Desmoulins sentit le coup qu'on lui portait. Bourdon (de l'Oise) le comprit et le dit nettement, accusant en même temps le Comité de Sûreté générale de tolérer cette oppression. Dans le numéro de son *Vieux Cordelier* qu'il publia le 15 janvier, Camille Desmoulins se détacha entièrement de Robespierre. « Considérant, dit-il, que l'auteur immortel du *Philinte* vient d'être mis au Luxembourg avant d'avoir vu le quatrième mois de son calendrier, voulant profiter du moment où j'ai encore encre et papier et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, je vais publier ma profession de foi politique, dans laquelle j'ai vécu et mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit de la *mort des philosophes,* comme dit le compère Mathieu. »

Un de ces intermèdes qui reparaissent fréquemment dans l'histoire de la Révolution interrompit un instant la terrible action du drame qui se préparait. Dans la séance de la Convention du 21 janvier 1794 (2 pluviôse), une députation de la Société des Jacobins fut admise à la barre. Elle entra musique en tête, et défila au bruit des applaudissements des tribunes. « Représentants d'un peuple libre, dit l'orateur de la députation, c'est aujour-

d'hui l'anniversaire de la mort légale du tyran. Un si beau jour, qui retrace aux âmes républicaines un acte ordonné par la raison et par la nature comme le premier pas du bonheur pour l'humanité entière, doit être célébré par tout homme qui sait apprécier sa dignité. » Il expliquait ensuite que la Société des Jacobins, « remplie d'âmes brûlantes pour la liberté, première divinité du sage et de l'ami de la nature, » venait féliciter les Montagnards d'avoir tué le roi. Vadier, qui présidait, fit une réplique dans le même style. Couthon prit alors la parole, et dit : « Je demande que la Convention nationale, par un mouvement spontané et subit, exprime cette pensée terrible pour les tyrans, consolatrice pour les peuples : *Mort aux tyrans, paix aux chaumières!* » La multitude répéta en chœur : « *Mort aux tyrans, paix aux chaumières!* » A cette formule, on ajouta l'ancien serment : « *Vivre libre ou mourir.* » La musique exécuta l'air : *Veillons au salut de l'empire,* et la Convention, mêlée à la Société des Jacobins et à la Commune de Paris, se rendit, coiffée du bonnet rouge et la pique à la main, sur la place de la Révolution, au pied de l'arbre de la liberté. Le cortége rencontra la guillotine. Quatre condamnés en montaient les degrés. Comme chez les peuplades barbares, la fête était arrosée de sang humain.

1794.

La Convention prononce la formule : *Mort aux tyrans, paix aux chaumières.*

Cet incident fournit encore un moyen d'attaque aux indulgents. Bourdon (de l'Oise) ne le laissa pas

1794.

Mise en liberté de Ronsin et de Vincent.

échapper. Chaque jour, au moyen de motions habilement calculées, Danton et ses amis faisaient des progrès dans l'Assemblée. Les exagérés des deux Comités de Salut public et de Surveillance générale tiraient parti de ces succès pour démontrer la nécessité de relever les Hébertistes. Ils obtinrent la mise en liberté de Ronsin, Vincent et Mazuel. Robespierre y concourut en appuyant l'ordonnance de non-lieu. Danton, dans cette circonstance, se sépara de son parti, vanta le patriotisme de Ronsin et de Vincent, et blâma Philippeaux de sa légèreté. Evidemment Danton hésitait. En même temps on arrêta, sous prétexte de vol, un enragé, ennemi d'Hébert, Jacques Roux, l'un des compagnons de Varlet et de Leclerc, l'ami de Chalier, embryon obscur d'une faction dont Babœuf nous donnera le mot. Jacques Roux n'ayant pu être convaincu de vol, fut renvoyé devant le tribunal révolutionnaire. Il comprit qu'on voulait le tuer, et se tua lui-même de cinq coups de couteau.

Rapport de Robespierre sur les principes de morale politique.

Si Danton déroutait ses partisans, Robespierre ne dut pas moins embarrasser les siens, car en même temps qu'il donnait son adhésion à la mise en liberté de Vincent et de Ronsin, il renouvelait ses attaques contre les Hébertistes, dans un rapport sur les principes de la morale publique (1). A un autre point de vue, ce rapport, dans lequel Robes-

(1) Séance de la Convention du 5 février (17 pluviôse) 1794.

pierre formulait une expression de plus en plus nette de ses doctrines, montrait à ceux qui eussent éprouvé la tentation de le suivre, l'extrême difficulté de l'entreprise. En Robespierre semblaient se confondre les traits principaux du magistrat, du prêtre et de l'académicien. Ses vues politiques reflétaient ces nuances de caractère. Selon lui, la patrie n'existe dans les Etats aristocratiques que pour les familles patriciennes. Dans la démocratie, au contraire, la patrie est à tous et son culte vit dans tous les cœurs. Or, l'amour de la patrie étant, d'après cette théorie, la source de toutes les vertus, la vertu devient l'âme de la République, et quiconque s'en écarte est non-seulement immoral, mais encore impolitique. La faiblesse, l'excès d'énergie, les préjugés, les vices, ramènent sur le chemin de la royauté, qui, dans cette conception bizarre semblable à une vieille thèse de théologie, doit nécessairement représenter le vice sous sa forme politique et sociale. 1794.

Mouvement des Hébertistes.

Les Hébertistes s'inquiétèrent médiocrement des doctrines de Robespierre et des attaques indirectes qu'il mêlait contre eux à ses formules de morale politique. Ronsin avait retrouvé sur le pavé de Paris environ quatre mille hommes de son armée révolutionnaire. Ces *épauletiers*, comme on les nommait, avec leurs moustaches, leurs sabres et leurs airs de sacripans, effrayaient les bourgeois. Vincent, Chaumette, Momoro, Hébert, disposaient

1794. donc au besoin d'une force armée. Le faible Bouchotte tolérait cet état de choses, et n'envoyait point aux frontières ces soldats de club et de cabaret. Pache, maire de Paris, homme cauteleux, d'une inaction calculée, laissait Chaumette, procureur de la Commune, et Hébert, son substitut, usurper l'autorité municipale. Il attendait ainsi, sans trop se compromettre, les bénéfices d'une complicité passive. Dans un dîner qui eut lieu chez Pache, et où assistaient le Dantonniste Legendre et les Hébertistes Vincent et Ronsin, ces deux derniers outragèrent la Convention nationale, en disant qu'ils feraient brûler en place publique un mannequin costumé en représentant du peuple. Les ultra-révolutionnaires ne ménageaient plus l'expression de leur dédain pour l'Assemblée et les Comités. Ils parlaient de substituer à la forme du gouvernement un mécanisme administratif d'une simplicité tout à fait élémentaire. Le gouvernement se fût composé d'un tribunal et d'une armée révolutionnaire, rien de plus. « Pache sera grand juge, » disaient-ils. On ne désignait point le généralissime, Ronsin n'osant afficher ses prétentions. De Chaumette on eût fait un censeur. Les rapports des modérés avec les Comités s'aigrissaient en même temps, par les attaques de Bourdon (de l'Oise) et les pamphlets de Camille Desmoulins, qui, perdant toute prudence et s'abandonnant à sa destinée, n'épargnait même plus ni Billaud-Varennes, ni Saint-Just, ni Robes-

pierre. A la théorie de la vertu, il opposait, comme Montaigne qui fait du bonheur le but suprême de la politique, une doctrine aimable, qui rappelait l'agréable souvenir de la république d'Athènes, où Solon lui-même ne faisait point difficulté de confesser son penchant pour les femmes, le vin et la musique. 1794.

Les ultra-révolutionnaires tiraient parti de ces attaques, et n'en devenaient que plus insolents. Vincent et Ronsin poussèrent l'audace jusqu'à se faire ouvrir les portes de Saint-Lazare, afin d'y rendre visite à leurs amis Desfieux et Pereyra, détenus dans cette prison. Ils firent également une visite à Port-Libre, au milieu de la nuit. Ils notaient les noms de ceux qu'ils voulaient protéger. Les prisonniers tremblants crurent qu'on allait recommencer des massacres comme au 2 Septembre. Robespierre et Couthon, malades tous deux, du 15 février jusqu'au 13 mars, ne parurent point en public. Il est présumable, d'ailleurs, que la maladie ne fut pas le seul motif de cette retraite. Ils voulaient gagner du temps, se préparer à de terribles résolutions. Rien ne manqua donc aux Hébertistes pour qu'ils pussent se croire maîtres du terrain. Carrier, rappelé, revint de Nantes sur ces entrefaites, furieux d'avoir été dénoncé à Robespierre par Jullien (de Paris). On le revit à la tribune de la Convention, le front farouche et comme chargé de l'ombre de ses crimes. Chacune de ses paroles fut une apologie du

Retour de Carrier à Paris.

1794. meurtre. Ses lèvres semblaient distiller du sang. Au club des Cordeliers, lieu ordinaire des déclamations des ultra-révolutionnaires, Momoro et Hébert articulèrent des paroles amères contre les Jacobins et contre les Robespierristes, qu'ils désignaient sous le nom d'*hommes usés*, d'*intrigants*. L'admission de Vincent aux Jacobins avait été contestée. Elle fut le point de départ de ces diatribes qui éclairèrent la situation.

Hiver de 1794. L'hiver, en 1794, vint encore fournir aux anarchistes des moyens d'agiter la population de Paris. Les rigueurs du froid et de la famine se joignirent à celles de la Terreur pour briser l'énergie de ce peuple martyr. Le premier décret sur le maximum, qui n'atteignait la marchandise que sur le marché, n'ayant fait qu'entraver l'échange en donnant lieu à mille fraudes commerciales, un second décret fut promulgué. Il suivait le produit depuis sa formation jusqu'à son débit, fixant le prix de revient, déterminant la part de rémunération du travail selon sa spécialité, fabrication, transport, vente, etc. Une fausse appréciation des lois économiques dicta ces mesures, pires que le système féodal dont Turgot avait délivré le travail. Le mobile individuel manquant au commerce, devenu en quelque sorte fonction distributrice, le produit disparut, et, pour être logique, il eût fallu rendre la fabrication, le transport, la vente, obligatoires. Les spéculateurs, en qui ces mesures exorbitantes n'avaient pas tué

l'amour du gain, exploitaient ces circonstances et se livraient à des opérations illicites. L'accaparement des produits naît de leur rareté. La politique contre-révolutionnaire faisait aussi son profit de cet état de misère. La Vendée n'envoyait plus ses bœufs. La France, pareille à une ville bloquée, ne recevait rien de l'étranger. La viande devint d'une extrême rareté. Le représentant Legendre, ancien boucher, annonça la prochaine et complète disparition des bestiaux. On détruisait l'espèce. Dans les campagnes, les soldats de Ronsin pillaient les fermes. Aux étaux de Paris, le débit de la viande offrait chaque jour le spectacle d'une lutte où le plus fort triomphait malgré la présence de la force armée, où les femmes et les vieillards se retiraient épuisés de fatigue et sans avoir rien pu acheter. Ceux qui avaient enlevé la viande la revendaient secrètement pour la table des riches. Les hôpitaux et les armées manquèrent bientôt de viande. 1794.

La Convention invite le peuple à un carême civique.

Ici reparaît le grand cœur de la France. Il montre à quel point nos pères poussèrent la religion de la liberté, l'amour du faible et le culte de la patrie. Deux sections, celle de l'Homme armé et celle de Montmartre, avaient l'année précédente proposé un carême civique de six semaines. Barrère s'en souvint. Dans un rapport sur la seconde loi du maximum, il rappela qu'autrefois, en des circonstances solennelles, des jeûnes religieux avaient eu lieu. « Jeûnons plutôt pour la liberté, dit-il, imposons-

1794. nous volontairement une frugalité civique pour le maintien de nos droits. » Legendre, peu confiant dans le dévouement du riche, voulait que le carême civique fut décrété. Mais un décret eût provoqué l'infraction. Il est des principes si élevés que ce serait les ternir que d'obliger les peuples à s'y soumettre. On ne décrète pas le dévouement. On se borna donc à inviter le peuple à un carême civique de six semaines. (1) Bientôt, dans la Révolution, comme plus tard sur le radeau de la Méduse, il fallut à chacun mesuser sa part de subsistances. La Commune avait réduit, par un arrêté, la part de viande à une livre par personne, tous les dix jours. Le mal empira. Les volailles disparurent, puis les légumes secs. Le charbon et le bois diminuèrent. L'eau même devint rare, à cause de la gelée. A tous ces maux, les médecins ne manquaient pas. Les brochures pleuvaient. Le monument le plus curieux de ces efforts de l'intelligence pour résoudre le problême difficile de l'assurance contre le malheur, fut le tableau général du maximum, qui restera seulement comme un monument statistique de ces temps extraordinaires et qui ne forme pas moins de trois volumes.

Au milieu des horreurs de la disette et de l'agitation des Hébertistes qui se préparaient à un coup de main, Saint-Just, rappelé secrètement sans doute,

(1) Séance de la Convention du 21 février (3 ventôse) 1794.

1794.

Rapport de Saint-Just sur la nécessité de détenir les personnes reconnues ennemies de la Révolution.

reparut soudain à la tribune de la Convention. Roide dans sa grosse cravate, avec ses cheveux poudrés et ses noirs et immobiles sourcils, il parla d'un ton bref, implacable, plein de hauteur. Il donna un aperçu sommaire des condamnations à mort sous la monarchie, compara l'inquisition d'Espagne au tribunal révolutionnaire, établit que la Révolution était moins cruelle, adjura la Convention de ne pas mollir. Le thème de ce rapport roulait sur la nécessité de détenir les personnes reconnues ennemies de la Révolution. Le principe de la justice opposée à la faiblesse et à la violence formait, comme dans les discours de Robespierre, la base de sa doctrine. Comme Robespierre, il attribuait à l'étranger le mouvement des conspirateurs et des factieux. Les indulgents étaient surtout attaqués. Saint-Just insinuait que les partisans de l'indulgence voulaient se ménager leur pardon dans l'avenir, si la République était subjuguée. « Ils veulent briser l'échafaud, disait-il, parce qu'ils craignent d'y monter. » On retrouvait dans cette acte d'accusation quelques-unes des idées du discours sur les rapports de la morale avec la politique, notamment cette proposition arbitraire et dénuée de philosophie : « La monarchie n'est point un roi, elle est le crime; la république n'est point un sénat, elle est la vertu. » Ce système de formules et d'affirmations devenait chaque jour plus sensible de la part de Robespierre et de Saint-Just. Il

1794. trahissait une aspiration marquée à la dictature; que cette aspiration fût latente ou concertée, son existence n'en apparaît pas moins clairement dans ces formes du langage.

Les indulgents étaient traités par Saint-Just de *secte dangereuse*. Il lui reprochait les malheurs du pays. « Elle veut être heureuse et jouir, » disait le jeune stoïcien. Par une allusion directe à Camille Desmoulins, il ajoutait : « On distrait l'opinion des plus purs conseils et le peuple français de sa gloire, pour l'appliquer à des querelles politiques. » Ce discours apprêté et orgueilleux, où la vertu apparaît terrible et insupportable, touchait à l'utopie en supposant la multitude capable d'une perfection morale qui touche à l'héroïsme permanent. Or on ne fonde pas une société, on ne gouverne pas sur cette donnée. De la politique, Saint-Just tombait dans l'apostolat le plus exclusif et le plus intolérant. Il terminait par ces dures paroles : « Détruisez le parti rebelle; bronzez la liberté (1). »

C'est dans ce rapport que fut posée la doctrine du droit et du devoir, qui depuis fournit un thème à tant de controverses. Le décret qui fut ensuite voté, affectait des prétentions agraires. Il excluait du droit de propriété quiconque était jugé ennemi du pays. On épurait les prisons, et le bien des en-

(1) Séance de la Convention du 26 février 1794. (8 ventôse an II.)

nemis de la Révolution était distribué aux pauvres. Tous les partis tremblèrent d'une terreur nouvelle. Il ne suffisait pas en effet d'être vertueux pour échapper aux conséquences de ces principes, il fallait encore être vertueux à la façon jacobine. Cependant, comme il n'était question que des indulgents dans ce rapport, ceux-ci se crurent perdus et les ultra-révolutionnaires ne comprenant pas bien le sens exterminateur du discours de Saint-Just qui n'admettait rien en dehors de ce qu'il nommait la justice, se demandèrent ce que l'orateur entendait par « la terreur est une arme à deux tranchants, » et autres phrases ambigues. Quand Saint-Just se plaignait qu'on eût rempli les prisons sans punir les coupables, Carrier, Collot-d'Herbois et autres devaient se demander où il voulait en venir. Robespierre, pendant ce temps, terrible comme Louis XI malade, gardait la chambre et voyait de sa fenêtre les députations qui venaient incessamment s'informer de sa santé et lui donnaient ainsi la preuve de sa puissance et de sa popularité. 1794.

Tentative d'insurrection au club des Cordeliers.

Les Hébertistes prirent le parti de tenter une insurrection. Ils remplirent les quartiers populeux d'affiches contre la Convention. Aux Cordeliers, Carrier prêcha la sainte insurrection. Hébert tonna contre les voleurs et surtout contre les ambitieux... Les plus ardents voulaient qu'il les nommât. Il n'osa, mais Robespierre se trouva clairement dé-

1794. signé. Hébert attaqua nominativement Paré, Destournelles, ministres, traita Carnot de feuillant, Westermann de monstre. Lui aussi, d'une voix furieuse, fit appel à l'insurrection. On déclara la patrie en danger et on jeta un voile noir sur la Déclaration des Droits de l'Homme. Le lendemain, la section de Marat, que présidait Momoro, courut à la Commune. Le prudent Pache, voyant que Paris ne s'agitait point, demeura au logis. L'insurrection était manquée. Collot-d'Herbois, qu'elle eût porté au suprême pouvoir, le sentit mieux que tout autre. Le soir, aux Jacobins, il essaya de revenir sur ses pas. Il parla d'une agitation que chacun savait ne pas exister, invita les patriotes à s'unir pour soutenir le Comité de Salut public. Carrier essaya de pallier la conduite des Cordeliers, dit qu'il n'avait été question que d'une insurrection conditionnelle. Les Jacobins nommèrent une députation. Collot la conduisit au club des Cordeliers et parla de la nécessité de l'union entre les deux sociétés. Hébert et Ronsin essayèrent de se justifier. On se donna l'accolade; on leva le voile qui couvrait la Déclaration des Droits de l'Homme, et Collot-d'Herbois fit le lendemain, aux Jacobins, un compte-rendu où ses amis de la veille n'étaient pas épargnés. Barrère, au nom du Comité de Salut public, avait fait le matin même du 6 mars (16 ventôse), un rapport à la Convention sur les conspirations secrètes de l'étranger. Un décret enjoignit

aussitôt à l'accusateur public d'informer et de rechercher les coupables. Fouquier-Tinville agissait. Collot-d'Herbois, pour tourner, n'eut qu'un moment. Il n'hésita pas; il y allait de la tête Hébert continua sa palinodie, mais Vincent, qu'une fureur permanente agitait, ne fut pas aussi prudent et laissa échapper des allusions blessantes en demandant pourquoi tous les Brissotins n'avaient pas été punis. 1794.

Rapport de Saint-Just sur les factions de l'étranger.

Saint-Just, chargé par le Comité de Salut public de faire à la Convention un rapport sur les factions réunies, parut à la tribune le 13 mars (23 ventôse). « Je viens dire sans ménagement, articula-t-il, des vérités âpres, voilées jusqu'aujourd'hui. » Il plaçait ensuite les fondateurs de la République entre l'amitié du peuple libre et la ciguë, le jour où il perdrait sa liberté. Le premier auteur du complot contre la liberté était, selon lui, le gouvernement anglais, qui avait juré de corrompre la République en mettant le feu aux passions de tous les hommes ambitieux et avides, en confondant toutes nos idées de droit public, afin de donner à la France des mœurs lâches. Les nobles, les étrangers, les oisifs, les orateurs vendus, étaient les instruments de cette politique. Ces contre-révolutionnaires prenaient le masque de Marat et des patriotes les plus avancés et formaient un parti. « Tout parti veut le mal dans la République fondée, » ajoutait-il. Or ce parti existait dans Paris. Les murailles étaient cou-

1794. vertes de placards. On avait parlé de massacres dans les prisons. « Toutes ces factions, disait-il en désignant les indulgents et les ultra-révolutionnaires, comme s'il eût pressenti ses ennemis futurs, paraissent se combattre pour que l'opinion se partage entre elles; elles se rapprochent ensuite pour étouffer la liberté entre deux crimes. » Les menaces, les prophéties amères, les axiômes tranchants, tombaient de ses lèvres et semaient l'effroi. Les fonctionnaires, les magistrats eux-mêmes, étaient l'objet de ses reproches. Après avoir dépeint le relâchement des mœurs et le débordement du luxe: « Dans les départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze, poursuivait-il, on a toujours vécu de châtaignes. Dans le département du Puy-de-Dôme, le peuple vit de pain et de légumes cuits dans l'huile. » Il frappait ensuite sur les riches et sur ces hommes à qui un pamphlet rapporte trente mille livres de rente. Il invoquait alors la Roche Tarpéienne, les mesures sévères, les châtiments. Comme un casuiste, il passait en revue chaque vice, la débauche, l'orgueil, l'ambition, la gourmandise, etc., le personnifiait dans une catégorie d'individus, examinait leur conduite, remontait à la source, et trouvait la monarchie et l'étranger. « Voilà l'esprit des factions, » articulait-il ensuite, comme un démonstrateur qui a trouvé la solution d'un problème ardu. Tout ce qui s'écartait de la morale jacobine devenait crime aux yeux de ce

terrible théoricien. Or, cette morale, traduite dans le décret qu'il fit adopter immédiatement à la Convention, aboutissait à punir comme complice l'homme généreux qui donnait asile à tout individu mis hors la loi. Lorsque vers la fin de son discours Saint-Just formula cette conclusion : « Le gouvernement désormais ne pardonnera plus de crimes, » on conçoit la secrète terreur qu'il dut inspirer : la Convention se trouvait murée dans un système. 1794.

Arrestation d'Hébert, Vincent, Momoro, et de leurs complices.

La nuit même qui précéda ce discours, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, le général Laumur, le munitionnaire Ducroquet, avaient été arrêtés. Pendant que Saint-Just parlait, on arrêtait les autres Hébertistes : Mazuel, commandant de la cavalerie révolutionnaire, Chaumette, Clootz, Proly, le banquier Kocke, le lyonnais Leclerc, Gobel, etc. Le club des Cordeliers, décimé dans la personne de ses principaux chefs, se réunit le 14 mars pour apprendre leur arrestation. Une députation de la société des *Amis du Peuple* et de celle des *Hommes libres*, vint pour se concerter avec les Cordeliers. Mais on ne prit d'autre résolution que de se rendre chez l'accusateur public pour l'inviter à accélérer le jugement des Cordeliers arrêtés. Aux Jacobins, Billaud-Varennes expliqua la conspiration. On y crut, ou feignit d'y croire. Couthon et Robespierre quittèrent la chambre, assistèrent à la séance des Jacobins et sanctionnèrent par leur présence le dis-

1794. cours de Saint-Just, dont il fut fait lecture à la Société. Les Cordeliers s'étant avisés d'envoyer une députation au cénacle jacobin, furent reçus avec des paroles amères et dédaigneuses.

Arrestation de Herault de Sechelles.

Les arrestations continuèrent. Contre ceux qu'on voulait atteindre le plus frivole prétexte suffisait, et le moindre sujet de suspicion donné par ceux à qui on ne songeait pas devenait un motif d'arrestation. Le Comité, voulant frapper tous les partis à la fois, afin de réaliser la théorie de la justice énoncée par Saint-Just, il fallait faire main basse sur tout ce qu'on pouvait prendre. La vie d'une foule d'individus allait servir à la démonstration d'une formule et assurer en même temps la dictature du Comité de Salut public. On arrêta le rédacteur de la Constitution de 1793, Herault de Sechelles, ancien membre du Comité de Salut public. On avait trouvé chez lui un ex-commissaire des guerres destitué et qui passait pour émigré, le nommé Catus. Herault de Sechelles et un de ses collègues de la Convention, l'ex-prêtre Simond, surnommé Simond-Limon pour avoir dit qu'il fallait envoyer les détenus grossir le limon de la Loire, se rendirent à la prison, voulurent voir Catus. Tous deux furent arrêtés par ordre du Comité. Des soupçons fort graves et peu motivés planaient sur Herault de Sechelles. On lui attribuait la divulgation des secrets du Comité de Salut public. On remarqua qu'il avait demandé avec les plus vives instances la mise en liberté de l'Autri-

chien Proly. Les sections, selon l'usage après les grands coups de main, vinrent féliciter la Convention. 1794.

Les Hébertistes à la prison du Luxembourg.

A mesure que les prisonniers arrivaient au Luxembourg, ils y étaient accueillis diversement. On se moqua d'Hébert et de Momoro qui montraient un front consterné, désespéré. L'audace de Ronsin imposa, et on craignit l'état de fureur de Vincent. Ronsin était gai, résolu. « Qu'est-ce que tu écris, disait-il à Momoro? tout cela est inutile; ceci est un procès politique... Vous avez parlé, il fallait agir... Le temps nous vengera. Le peuple victimera les juges... J'ai un enfant que j'ai adopté, quand il sera grand, il n'oubliera pas la mort injuste de son père adoptif; il poignardera ceux qui nous auront fait mourir. Il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous... Apprêtez-vous à mourir, je jure que vous ne me verrez pas broncher. » Hébert lui ayant dit qu'il croyait la liberté perdue. — « Tu ne sais ce que tu dis, répliqua-t-il, la liberté ne peut maintenant se détruire. » Chaumette, ridiculisé, n'osa plus quitter sa cellule. Clootz se montra courageux et ne cessa de prêcher le matérialisme à ses compagnons d'infortune. On fit bon accueil à Herault de Sechelles et mauvais visage à Simond-Limon. Ces deux derniers ne furent point impliqués dans le procès des Hébertistes. On réserva aussi Chabot, Basire, Fabre d'Eglantine et consorts, comme la

1794. pierre d'attente d'un second procès dans lequel on voulait diffamer les indulgents en les tuant.

Procès et mort des Hébertistes.

Le procès des Hébertistes fut conduit avec une rapidité qui ne laissait aucun doute sur son issue. Dans cette lutte de factions irréconciliables, on ne conservait que pour la forme l'apparence des garanties judiciaires. Une femme vendéenne et un royaliste, un voleur, Ducroquet, furent adjoints aux accusés ainsi qu'un agent secret nommé Laboureau. Cet agent n'obtint de ses co-détenus aucune révélation royaliste. Fouquier-Tinville, dans son réquisitoire, n'en déclara pas moins que le principal but du complot hébertiste était « de rétablir le despotisme et la tyrannie, » renverser la République et ramener la monarchie. Ce grossier tissu de mensonges fut présenté au tribunal le 30 ventôse. Le procès commença le 1er germinal (20 mars) et fut expédié en trois jours. Témoins, président, accusateur public, tous menèrent le procès avec une promptitude et une légèreté incroyables. Tous les accusés, à l'exception de l'espion Laboureau, furent condamnés à mort. La femme Quetineau, étant enceinte, obtint un sursis. On conduisit à cinq heures du soir les accusés à l'échafaud. Une foule immense remplissait les rues et les places. Des applaudissements éclataient sur le passage des condamnés. Cette exécution ressemblait à une réjouissance publique. L'auteur du *Père Duchesne* était l'objet d'interpellations d'une ironie sauvage.

On oubliait les autres condamnés pour cet homme qui, si longtemps, avait remué dans sa feuille obscène la boue et le sang de la guillotine. Hébert était en proie à une sorte d'agonie. Cette foule hurlante, cynique, effrontée, achevait de l'épouvanter. Quand il monta les degrés de l'échafaud, une huée générale, immense, partant de toute la surface de la vaste place de la Révolution couverte de monde, salua une dernière fois celui qui allait mourir. Ronsin resta ferme; Clootz voulut subir le supplice le dernier. 1794.

L'exécution de cette première fraction des Hébertistes semblait donner raison aux indulgents. Le Comité de Salut public et les Dantonnistes se trouvaient d'accord sur un point, mais à une profonde différence de doctrines morales et politiques avec Robespierre, Saint-Just et Couthon, se joignait encore une appréciation toute contraire des nécessités de la situation. Il n'y avait encore en France ni ordre, ni gouvernement. La Révolution n'était pas sauvée. Elle ne s'était pas encore imposée au monde par la consécration de la force militaire et d'une existence normale. L'esprit public, dans ces temps de troubles et de passions effrénées, était de la plus extrême mobilité. Le régulateur que Robespierre, Saint-Just et Couthon cherchaient dans la théorie de la justice, n'était pas complet; l'eussent-ils trouvé, il leur eût fallu la force pour l'imposer, la justice, sans la force, n'étant qu'une démonstra-

Mobilité de l'opinion publique; craintes des Jacobins.

1794. tion de principe. Aussi, quand on apprit en France la mort d'Hébert et de ses principaux complices, l'opinion fit comme ces passagers effrayés qui, voyant la barque s'incliner sous la pression de la lame, se précipitent tous du côté opposé et risquent par leur imprudence de noyer l'équipage. Dans les départements récemment soumis, à Lyon notamment, les Jacobins craignirent une réaction royaliste. Ils se plaignirent, dirent hautement qu'on allait, comme Gaillard, les réduire au suicide ou les exposer derechef aux misères de la contre-révolution.

Situation de Danton après la mort des Hébertistes.

Les fautes individuelles, le déchaînement ordinaire des passions, se joignirent aux brusques oscillations de l'opinion publique et en augmentèrent les périls. Danton et ses amis, Camille Desmoulins, Lacroix, Philippeaux, continuèrent de censurer les Comités. Peut-être n'eurent-ils pas d'abord une exacte conscience de leur situation. Les Hébertistes renversés, les indulgents devenaient au moins inutiles aux gens de la haute main, puis dangereux et pis que cela, car Danton, chef de parti, réclamant la clémence dans un temps où la France épuisée d'horreur et de pitié eût peut-être sacrifié la liberté elle-même à l'espoir d'un retour à la vie paisible, à la sécurité, aux plaisirs, Danton devenait le plus redoutable des compétiteurs. C'est en vain que, par un parti pris de farder l'histoire moderne pour l'harmoniser avec leurs doctrines, certains écrivains

oubliont les lois éternelles de l'humaine nature et rapportent presque exclusivement aux idées ce qui est du domaine des passions. La réalité est que dans les luttes de la politique, l'ambition joue un rôle non moins décisif que le fanatisme. Dans la personne de Danton et de ses amis, Robespierre et ses partisans virent des rivaux de pouvoir au moins autant que des rivaux d'idées. 1794.

Puissant dans la Convention, Danton pouvait, le jour où il secouerait son engourdissement, ranimer la jalousie parlementaire contre le pouvoir envahissant des Comités. Tallien présidait alors l'Assemblée, Legendre les Jacobins ; tous deux étaient partisans de Danton. La fougue irréfléchie de Philippeaux, les malices imprudentes de Camille Desmoulins, laissaient supposer que Danton agirait. En réalité, avec une indolence de géant, il se reposait sur sa force et dans cette croyance des forts que nul n'oserait l'attaquer. Le septième numéro de Camille Desmoulins, que son libraire avait refusé de publier, faisait pendant ce temps un bruit souterrain et attisait les haines. Quelques épreuves avaient circulé. On avait retenu de cette lecture, et on colportait de bouche en bouche, de terribles épigrammes contre le Comité de Sûreté générale. Petits et grands, nul n'était épargné dans cette satire. Robespierre, en latin il est vrai, était traité d'inepte; on appelait son éloquence académique du verbiage. « Pitt a dû bien rire, disait Camille Desmoulins, en

Indolence de Danton.

1794. voyant que cet homme qui l'appelait un imbécile et une bête, etc. » N'était-ce pas rejeter l'injure à celui qu'il nommait cet homme? Héron, agent du Comité de Sûreté générale et chargé des arrestations, armé jusqu'aux dents, entouré de satellites qu'on désignait sous le sobriquet de *Héronites,* était un objet de terreur. Bourdon (de l'Oise) avait obtenu contre lui, le 20 mars, un mandat d'amener. Il avait été relâché par l'intervention de Robespierre et de Couthon. On le disait le *boule-dogue* de Robespierre; en réalité, ce misérable de la plus dangereuse espèce, était l'âme damnée de Vadier. Camille Desmoulins ne dédaigna point de le clouer aux pages de son pamphlet et le qualifia d'un mot : « *Ecumeur de pavé.* » Barrère, Saint-Just, Vouland, Amar, Vadier, Jagot, étaient stigmatisés d'un trait plaisant ou cruel. La grosseur de la joue du peintre David devenait *une éruption d'orgueil.* Alarmé pour son ami, Fréron écrivit à Lucile, en lui parlant de son mari : « Dis-lui qu'il tienne un peu en bride son imagination. » Le général Brune, autre ami de Camille Desmoulins, le supplia de se modérer : « Tu te livres, lui dit-il, et tu ne sauves rien. »

Confiance imprudente de Camille Desmoulins.

Camille était dans un moment d'excitation intellectuelle. Le prodigieux succès de ses numéros lui faisait supposer que la France entière partageait son opinion et ne l'abandonnerait pas. Brune insista. « N'as-tu pas entendu la voix éloquente de Philippeaux? répliqua Desmoulins; Danton dort, mais il

se réveillera. » Avec la confiance ordinaire des femmes pour l'enthousiasme, Lucile appuya les résolutions de son mari. Camille, joyeux, embrassa le petit Horace, son fils, et dit à Brune avec un mélange de mélancolie et de gaîté : « *Edamus et bibamus, cras enim moriemur.* » 1794.

Haine de Robespierre et de Saint-Just contre Danton.

Les ambitieux finissent toujours par détester ceux qu'ils ont besoin de haïr. Quiconque est un obstacle à leurs desseins leur devient aisément odieux; et comme rien n'est souvent plus naïf et plus obtus que la passion, l'ambitieux découvre dans l'homme qui entrave son élévation mille vices qu'il apercevait à peine jadis. Il se persuade aisément ensuite qu'en persécutant ou en faisant mourir ce rival, il n'obéit qu'aux pures inspirations de la vertu et à l'amour du bien public. Tel fut le travail intérieur qui se fit dans l'âme de Robespierre dès que les Hébertistes furent sous la main du tribunal révolutionnaire. Danton, inutile désormais, nuisible par l'opposition que ses amis faisaient aux Comités, devint bientôt à ses yeux un homme sans cœur et sans morale, une âme ingrate et noire. En un mot, tout ce qui était de nature à séparer ces deux hommes, placés aux deux pôles de l'humaine nature, se dressa entre eux. La situation nouvelle que créait la suppression des Hébertistes agit comme un révulsif sur ces deux âmes de trempe si différente. La séparation devint profonde. Chaque

1794. motion des Dantonnistes, chaque propos répété, commenté, acheva de les rendre irréconciliables.

Saint-Just haïssait implacablement Danton qui lui avait un jour marqué de l'étonnement de le voir, si jeune encore, montrer tant d'implacabilité. Billaud-Varennes, jadis obligé de Danton, et d'un terrorisme si radical d'ailleurs qu'il eût fait de la terreur un moyen de gouvernement éternel, suivait les indulgents de l'œil d'un chasseur qui attend le passage de la proie pour l'abattre. Le jour où ils touchèrent à la hache en voulant faire arrêter Héron, Billaud-Varennes résolut de lancer les paroles fatales qui allaient formuler la pensée de la plupart des membres du Comité. Il pouvait compter pour auxiliaires la fureur de Collot-d'Herbois, la peur non moins permanente de Barrère. Les plaintes des membres principaux du Comité de Sûreté générale servaient les sinistres projets de Billaud. Vadier, Amar, Vouland, assaillaient de leurs récriminations le Comité de Salut public. Dans une séance secrète, la nuit du 24 mars, Billaud-Varennes articula le mot fatal. Il proposa de faire périr Danton... Robespierre bondit. « Vous voulez donc, s'écria-t-il d'un ton furieux, perdre les meilleurs patriotes! » Etranges paroles! que la conduite de Robespierre rend inexplicables, à moins d'y voir un de ces mouvements spontanés qui échappent à l'homme le plus conséquent avec lui-même, ou un de ces mots que les malheureux égarés dans ces voies

Billaud-Varennes propose de faire périr Danton.

sanglantes de la politique jettent d'instinct comme un voile pour cacher leurs plus horribles actions. Robespierre, dit-on, consentit à abandonner Danton et ses principaux amis. Il disputa seulement, mais sans persistance, la vie de Camille Desmoulins, auquel il voulait qu'on substituât Bourdon (de l'Oise). Le Comité fut unanime, moins une voix, celle de Robert Lindet, dont une seconde délibération ne modifia point la généreuse résolution. Il dit que sa mission était de nourrir le peuple, et non de faire périr les patriotes. 1794.

Fabricius Pâris, greffier du tribunal révolutionnaire, entendit par hasard, dans cette nuit mystérieuse, des paroles sinistres. Il chérissait Danton. Au point du jour, il court à Sèvres, où le grand tribun, fatigué de ces luttes sans cesse renaissantes, aimait à se reposer dans la contemplation de la nature et les délices du second mariage qu'il venait de contracter. Il écouta distraitement le rapport et les adjurations de Fabricius, et répondit : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. »

Rumeurs sinistres ; Danton averti refuse de fuir.

Cependant ces avertissements se multipliaient. Depuis les deux séances secrètes du Comité de Salut public, des propos bas et terribles circulaient sourdement. « Nous viderons bientôt ce turbot farci, » avait dit Vadier en désignant Danton. David laissa tomber ces mots : « Je vois bien que nous ne resterons pas vingt Montagnards à la Convention. » Le juré Vilate affectait, à l'égard de Camille

1794. Desmoulins, des manières affectueuses, mais sortant d'un repas avec Rousselin dont il ignorait les véritables sentiments, il oublia son rôle. « Il faut, dit-il, que nous ayons, sous huit jours, les têtes de Danton, Camille Desmoulins et Philippeaux. » Rousselin avait été protégé par Danton et la reconnaissance était restée intacte dans son cœur. Il courut chez son bienfaiteur, le supplia de fuir. « Fuir, répondit Danton, c'est émigrer; emporte-t-on la patrie à la semelle de ses souliers? » Il ajouta, avec cette lassitude invincible qui désespérait ses amis : « Ma vie n'en vaut pas la peine... l'humanité m'ennuie. » Au fond, il ne pouvait se résoudre à croire qu'on eût l'audace de mettre la main sur un homme tel que lui. « Si Billaud, si Robespierre, si Saint-Just osent attaquer les vrais républicains, ils seront exécrés comme des tyrans. On rasera la maison de Robespierre, on y sèmera du sel, on y plantera un poteau exécrable à la vengeance du crime! tandis que de moi l'on dira que j'ai été bon fils, bon père, ami fidèle, citoyen généreux. » Cependant le Comité montrait une grande déférence envers la Convention. Les gens expérimentés dans les manœuvres parlementaires ne doutèrent plus que le Comité eût prochainement besoin d'un vote difficile à obtenir. A la même époque, Payan, créature de Robespierre, remplaça Chaumette à la Commune dans les fonctions d'agent national, signe trop certain qu'on préparait à

la mort une proie nouvelle. Cet homme prévint l'accusateur public, qui en transmit l'ordre à l'exécuteur des hautes œuvres, d'avoir à ne plus inhumer les suppliciés au cimetière de la Madeleine. Trop de souvenirs déjà s'accumulaient sur ces tombes, voisines de centres populeux. La consternation gagnait les quartiers voisins. 1794.

On cherche à réconcilier Robespierre et Danton.

Dans ces jours d'anxiété, des amis communs des deux partis, des patriotes que désolaient et effrayaient pour eux-mêmes ces querelles fatales au salut de la République, essayèrent de réconcilier Robespierre et Danton. Daubigny prit l'initiative de ce projet. Par ses soins, Robespierre et Danton, Fabricius Pâris et quelques autres se trouvèrent réunis à la même table, chez l'ancien hôte de Robespierre, au quartier du Marais. Après le repas, Daubigny exprima sa douleur de voir les deux premiers citoyens de la République désunis. Bien que deux récits qui nous restent de cette explication n'offrent pas exactement la reproduction des mêmes termes, il n'en résulte pas moins de ces versions que Robespierre et Danton se trouvèrent divisés dans cet entretien intime sur la même question qui les séparait au dehors : l'indulgence et la sévérité. Daubigny rapporte que Danton s'écria qu'il ne connaissait point la haine, qu'il s'étonnait de l'indifférence de Robespierre, l'attribuant aux perfides conseils de Billaud-Varennes et de Saint-Just. Il ajouta qu'il n'ignorait point les projets sinistres de

1794. ces deux hommes, qu'il qualifiait de charlatans, mais qu'il connaissait leur lâcheté, et qu'il redoutait peu la haine des Comités. Il invita Robespierre à fuir ces gens d'intrigue, à se réunir aux patriotes, et à ne frapper que des coups profitables à la République. « Pour cela, dit-il, il ne faut point guillotiner les républicains. — Qui te dit que l'on ait envoyé à la mort un innocent, répliqua Robespierre. — Qu'en dis-tu, Fabricius, pas un innocent n'a péri! s'écria Danton. — Mais avec ta morale et tes principes, reprit Robespierre, il n'y aurait donc jamais de coupables? — En serais-tu fâché? répliqua Danton. » Malgré l'aigreur de cet entretien, une apparente réconciliation eut lieu entre les deux tribuns, aux yeux de leurs amis émus; mais chacun dut garder son sentiment. On remarqua notamment la froideur de Robespierre. Il sortit le premier. « Il n'y a plus un instant à perdre, dit Danton à ses amis, il faut agir. »

Mais Danton n'agit point. Une vaine tentative de rapprochement entre les Cordeliers et les Jacobins fut essayée. Les heures, les jours s'écoulèrent. Danton vint à la Convention. Il assista à la séance du 30 mars (9 germinal). Il eut un moment la pensée de monter à la tribune et de tenter contre les Comités un mouvement de réaction parlementaire. La sœur de Marat le lui avait ardemment conseillé. Mais il vit l'Assemblée calme, écoutant Legendre, qui, maladroitement, dénonçait de soi-disant ins-

pecteurs de police qui avaient ordonné de faire disparaître les bustes de Marat et de Chalier. Robespierre causait avec Camille Desmoulins d'un air presque affectueux. Le soir même, le Comité de Salut public convoquait les Comités de Sûreté générale et de Législation, et demandait à leurs membres le secret de la délibération qui allait avoir lieu. La lecture d'un long et terrible rapport de Saint-Just suivit cet avertissement. La tête basse, le front chargé de soucis, les membres des Comités écoutèrent l'horrible réquisitoire de Saint-Just. Jamais la haine n'avait parlé un langage plus implacable et plus perfide. Vers la fin de la nuit, la lecture finit. Mornes et consternés, les membres des Comités posèrent sur une feuille de papier à enveloppe qui se trouvait là les signatures qui retranchaient du nombre des vivants Danton, Camille Desmoulins, Lacroix et Philippeaux. Billaud-Varennes signa le premier. Tous signèrent ensuite, sauf Lindet, qui sortit pur de cette nuit sanglante, où Carnot lui-même ternit un rayon de sa gloire. 1794.

Arrestation des Dantonnistes.

Le soir du 30 mars, Camille Desmoulins, au moment de se coucher, entendit un bruit d'armes sous ses fenêtres. On venait en effet l'arrêter. Il embrassa sa femme et son enfant et partit pour la prison du Luxembourg. Danton, Lacroix et Philippeaux y furent amenés également. Au moment où Lacroix entra dans le préau, il vit Herault de Sechelles qui jouait à la galoche. Ce compagnon

Les Dantonnistes dans la prison du Luxembourg.

1794. d'infortune quitta sa partie et vint l'embrasser. Un prisonnier, Réal, plaisanta Camille Desmoulins qui avait apporté les *Nuits d'Young* et les *Méditations d'Harvey*. « Veux-tu donc mourir d'avance? lui dit-il; tiens voilà mon livre, à moi; c'est la *Pucelle d'Orléans*. » Les nobles détenus dissimulaient mal leur joie en voyant arriver les hommes qui les premiers avaient renversé la monarchie et fondé la République. Mais Danton, avec une insouciance philosophique qui écrasait ces mesquines passions, disait: « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir en rire... Je vous plains tous, si la raison ne revient pas : vous n'avez encore vu que des roses... *Good day!* ajouta-t-il en apercevant Thomas Payne; ce que tu as fait pour le bonheur et la liberté de ton pays, j'ai essayé de le faire pour le mien; j'ai été moins heureux, mais non pas plus coupable... On m'envoie à l'échafaud; eh bien! mes amis, j'irai gaiement. » Philippeaux, ordinairement violent, était devenu très-digne et très-calme. Aussitôt qu'il fut arrivé à la prison du Luxembourg, il écrivit à sa femme ces paroles empreintes d'un noble caractère: « Je te conjure, ma tendre et vertueuse amie, de soutenir le coup qui nous frappe avec autant de calme et de sécurité que j'en éprouve... La cause qui m'a procuré cet acte de vengeance doit élever et agrandir nos âmes. Sois digne d'elle et de moi, en repoussant toute atteinte de douleur et d'accablement. Il est beau de souffrir pour la Rép

blique et le bonheur du peuple. Je te salue et te presse contre mon cœur. » 1794.

Discussion à la Convention sur l'arrestation des Dantonnistes.

Le bruit de l'arrestation de Danton et de ses amis avait aussitôt circulé dans Paris consterné. On se demandait où s'arrêterait la fureur des factions. Dès que la séance de la Convention fut ouverte, Delmas proposa d'appeler sur le champ les représentants du peuple membres des Comités. Legendre, ami de Danton, s'élance à la tribune : « Quatre membres de cette assemblée sont arrêtés de cette nuit, s'écrie-t-il. Danton en est un; j'ignore le nom des autres... Je viens demander qu'ils soient traduits à la barre, absous ou accusés par nous... Citoyens, je ne suis que le fruit du génie de la liberté... N'attendez de moi que l'explosion d'un sentiment... Je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi. » Les partisans des Comités l'interrompirent. Le Dantonniste Tallien qui présidait lui maintint la parole. « J'ai le droit de craindre, poursuivit Legendre, que des haines particulières et des passions individuelles n'arrachent à la liberté des hommes qui lui ont rendu les plus grands services... Je demande que les détenus soient mandés et entendus. Fayau combattit cette motion et donna le temps à Robespierre d'arriver. « Au trouble, depuis longtemps inconnu, qui règne dans cette assemblée, dit-il, aux agitations qu'ont produites les premières paroles de celui qui a parlé avant le dernier opinant, il est aisé de s'apercevoir, en effet,

1794 qu'il s'agit ici d'un grand intérêt; qu'il s'agit de savoir aujourd'hui si quelques hommes doivent l'emporter sur la patrie. » Où les Comités de Salut public et de Sûreté générale étaient seuls en cause, Robespierre faisait intervenir la Patrie. « Quel est donc, poursuivit-il, ce changement qui paraît se manifester dans les principes des membres de cette assemblée, de ceux surtout qui siègent dans un côté qui s'honore d'avoir été l'asile des plus intrépides défenseurs de la liberté. Pourquoi une doctrine qui paraissait naguère criminelle et méprisable, est-elle reproduite aujourd'hui ? Pourquoi cette motion, rejetée quand elle fut proposée par Danton pour Basire, Chabot et Fabre d'Eglantine, a-t-elle été accueillie tout à l'heure par une portion des membres de cette assemblée ? Pourquoi ? parce qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple français. »

Discours de Robespierre.

Il développait ce thème si facile, montrait la France sanctionnant les actes de la Convention, et feignait ainsi d'oublier tant de révoltes qu'il avait fallu comprimer par la terreur. Il insultait les victimes, associait Danton à Chabot, suppliait l'Assemblée de briser cette idole pourrie; il le représentait comme le chef d'un groupe d'intrigants associés pour arriver à la fortune et au pouvoir. Il s'efforçait en même temps de démontrer à cette Convention, que le Comité décimait et tenait en tu-

telle, qu'elle était libre, et dénonçait comme coupable quiconque tremblait. On avait voulu lui inspirer des terreurs; on lui avait représenté que la mort de Danton entraînait la sienne. « Que m'importent les dangers, s'écriait-il. Ma vie est à la patrie; mon cœur est exempt de crainte; et si je mourais ce serait sans reproche et sans ignominie. » Comme on applaudissait à ces paroles d'une habileté profonde, mais odieuse, il rappela qu'il avait sacrifié ses amis Petion, Roland. « Danton veut prendre leur place, dit-il; il n'est plus à mes yeux qu'un ennemi de la patrie... Le nombre des coupables n'est pas si grand...... Il n'est pas si grand le nombre des coupables... » ajoutait-il encore. Et il associait aux prétendus conspirateurs ceux qui les défendaient, les menaçant ainsi d'un même sort. 1794.

Rapport de Saint-Just sur les Dantonnistes.

Legendre terrifié s'excusa. Barrère défendit les Comités du reproche de dictature, rappela qu'ils étaient amovibles. Saint-Just parut alors à la tribune, et, de cette voix monotone et funèbre dont il accentuait ses discours, il dit : « La Révolution est dans le peuple et non pas dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un Etat libre. Elle est la garantie du simple contre les hommes artificieux qui s'érigent en quelque sorte en patriciens par leur audace et leur impunité. Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie; il est tellement exclusif qu'il immole tout

1794. sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il précipite Manlius, il immole ses affections privées; il entraîne Regulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon, victime de son dévouement. » Comme Robespierre, il s'efforçait d'inspirer à la Convention le courage du suicide, lui laissant espérer que ce sacrifice serait le dernier. Le reste de ce rapport, communiqué aux Comités dans la nuit où la mort de Danton et de ses amis avait été décidée, passait en revue l'histoire des factions depuis le commencement de la Révolution, établissait entre elles, selon l'art et la coutume des accusations, une sorte de solidarité. Mêlant enfin, avec autant de perfidie que de haine, les innocents aux coupables, les concussionnaires et les escrocs aux hommes probes, il confondait Chabot, Clootz, les frères Frey, le banquier Kocke, Chaumette, Fabre d'Eglantine, Danton, Lacroix, Herault de Sechelles, Camille Desmoulins, Philippeaux, Luillier. Des conjectures, des soupçons, des convictions morales, si l'on veut, formaient la trame de ce rapport; mais nul fait positif n'était articulé. Contre Danton il laissa déborder un tel flot de haine, qu'on s'étonne qu'un cœur de vingt-cinq ans ait pu contenir tant de détestables sentiments. Le fanatisme est la seule et triste excuse de ces misérables grands hommes qui, dans la France victorieuse et la République fondée, persistèrent dans le vain espoir de réaliser

l'utopie d'une démocratie idéale, remplacèrent la terreur révolutionnaire par la terreur de la justice, et maintinrent debout l'échafaud quand la France épuisée d'horreur n'en pouvait plus même supporter la vue. Et qu'était donc cette théorie de la vertu et de la sainte justice, si souvent invoquée, lorsque dans le décret que Saint-Just proposa à la Convention après la lecture de son sinistre rapport, on lit cette accusation odieuse et indigne accolée aux noms des Dantonnistes : « Prévenus d'avoir trempé dans la conspiration tendante *à rétablir la monarchie !* » Ah ! quand Saint-Just dit à la fin de son rapport : « On ne fait point des républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi ; » comment sa conscience ne lui cria-t-elle point : On ne fait point de républiques avec des mensonges, qui insultent à la pudeur et au bon sens populaire ! La grandeur et la sincérité de la foi absolvent-elles de pareils moyens ? 1794.

La Convention plia sous la parole des deux tyrans qui lui demandaient son sang et sa gloire au nom de la morale et de la vertu, et livra la vie de ses membres les plus illustres.

La Convention décrète d'accusation Danton, Camille Desmoulins, Lacroix et Philippeaux.

Quand cet acte fut communiqué aux détenus, Camille Desmoulins entra en fureur, Philippeaux leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de tant d'iniquités, Danton rit à la mort, et dit à Lacroix : « Il faut tâcher d'émouvoir le peu-

1794. Lettres de Camille Desmoulins à sa femme.

ple. » Plus calme, Camille Desmoulins écrivit à sa femme des lettres qui resteront comme un des monuments les plus touchants de cet époque, dans laquelle débordèrent toutes les sources du pathétique. « Ma cher Lucile, ma Vesta, mon ange, ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de ma vie à te voir. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais je n'ai jamais été par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace... Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité... J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste, et que je ne puis manquer de te revoir... Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein. » Dans la même journée il lui écrivit une seconde lettre. « Le ciel, disait-il, a eu pitié de mon innocence, il m'a envoyé un songe où je vous ai vus tous. » Philippeaux écrivit aussi, mais dans un langage plus ferme et moins tendre. « Porcia et Cornélie, dit-il à sa femme, doivent être tes modèles, comme j'ai toujours invoqué l'âme de Brutus et celle de Caton. Je laisse auprès de toi une tige précieuse, digne de la République; tu te dois tout entière à l'éducation de cet

Lettre de Philippeaux.

Histoire de Soixante ans.



Flameng sc. Delâtre imp. Paris.

CAMILLE DESMOULINS

D'APRÈS LEPS.

POULET-MALASSIS ET DE BROISE, ÉDITEURS.

être intéressant. Communique-lui ton âme et la mienne; les exemples de son père le porteront à la vertu. Quand il sera d'un âge à pouvoir s'élever aux idées sublimes, pénètre-le du sentiment de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme. Ce dogme consolateur est le seul refuge de la liberté flétrie et opprimée. J'espère qu'alors la République sera bien affermie; car je la crois impérissable, malgré toutes les horreurs dont on la souille. » Ces mots résumaient les croyances de la Révolution. 1794.

Camille Desmoulins écrivit une troisième et dernière lettre à Lucile, mais un tel miracle de douleur et de grâce émane de ces derniers feuillets de sa vie, qu'à peine peut-on se résoudre à en détacher quelques fragments et à en mutiler l'ensemble. — « Un sommeil bienfaisant a suspendu mes maux, écrivait l'infortuné. On est libre quand on dort; on n'a point le sentiment de sa captivité. Le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour... Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu de jour... La pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verroux qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! ô ma chère Lucile où es-tu ?... » Ici les lar[illegible] du prisonnier [illegible]mencèrent à [illegible] Elle[illegible] sur [illegible]

[illegible]mps[illegible]

1794. ments qu'on dirait échappés à la plume d'un amant de vingt ans. Il a de sa fenêtre aperçu la mère de sa femme dans le jardin du Luxembourg : « Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux, » dit-il. Plus loin, parlant du messager qui porte ses lettres à sa femme : « Ma chère Lucile, me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : Eh bien ! vous l'avez vue ? lui dis-je... Je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits quelque chose de toi. » Il parlait ensuite de ceux de ses compagnons de prison qu'il avait aperçus avant qu'on le mît au secret. Puis songeant à la trahison de Robespierre : « Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement, mais mes collègues !... On m'appelle... Dans ce moment les commissaires du tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision !... Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte... Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes... Je meurs à trente-quatre ans... O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer, avec ta mère et mon père et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde aurait ado-

rée... Vis pour mon Horace, parle-lui de moi, tu lui diras que je l'aurais bien aimé... Je te reverrai un jour, ô Lucile ! ô Anette ! (nom de madame Duplessis) Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un grand malheur ?... Adieu Loulou; adieu ma vie, adieu mon âme, ma divinité sur la terre !... Adieu, Lucile, ma Lucile ! ma chère Lucile ! Adieu Horace, Anette, Adèle (nom de Lucile) ! Adieu, mon père ! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile ! Je la vois, ma bien-aimée ! ma Lucile ! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants. » 1794.

Cette lettre déchirante tua Lucile en lui faisant commettre et dire mille imprudences. Elle n'avait plus d'amis ou du moins ils ne pouvaient agir. Le général Dillon était aussi en prison au Luxembourg; Fréron restait immobile, paralysé par la crainte. Elle écrivit à Robespierre, mais cette lettre ne fut pas envoyée. Madame Danton, qu'elle voulait entraîner chez Robespierre, refusa de demander une grâce à l'ennemi de son mari. Ne pouvant décider Legendre à poignarder Robespierre et à soulever le peuple, elle fit passer un avis à Dillon, lui disant qu'on organisait un nouveau Septembre. Dillon médita une révolte. Mais ce soldat imprudent, qui buvait tout le temps qu'il ne passait pas à jouer, s'ouvrit à un certain Laflotte, ancien fonctionnaire de la République, qui, pour sauver sa tête, le trahit.

Désespoir de Lucile Desmoulins.

1794. Saint-Just se fit de ce complot de prison un moyen pour précipiter l'issue du procès.

L'heure du jugement approchait. Les prisonniers mis au secret, sauf Herault de Sechelles et Simond, ne savaient même pas l'intérêt qu'ils inspiraient. Camille découvrit une fente à son cachot et entendit gémir un prisonnier malade. C'était Fabre d'Églantine. Quand Camille Desmoulins lui eut dit son nom : « O mon Dieu ! s'écria-t-il, toi, ici ! La contre-révolution est donc faite ! » Fabre était tourmenté au milieu de son mal dè la perte d'une comédie en cinq actes qu'il craignait que Billaud-Varennes, qui jadis s'était occupé de pièces de théâtre, ne lui dérobât. On avait dû transférer à l'avance Chabot à l'infirmerie de la Conciergerie. Il avait pris du sublimé corrosif, mais les cris que lui arracha la souffrance donnèrent l'éveil. On lui administra du contre-poison. Cet homme, voleur et débauché, était pourtant capable d'amitié. Au milieu de ses souffrances, il ne cessait de répéter : « Pauvre Basire, qu'as-tu fait ? »

Danton à la Conciergerie.

Danton, Camille, Fabre et Lacroix, furent transférés à la Conciergerie dans la nuit du 1 au 2 avril (12 au 13 germinal). Dans son cachot, voisin de celui de Westermann, Danton parlait à haute voix, mêlant de grandes paroles à des propos cyniques. « C'est à pareil jour, disait-il, que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire ; mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes : ce n'était pas pour

qu'il fût le fléau de l'humanité. » Reportant sa pensée sur la situation : « Je laisse tout, dit-il, dans un gâchis épouvantable : il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement... Si je laissais ma virilité à Robespierre et mes jambes à Couthon, ça pourrait encore aller quelque temps au Comité de Salut public. » Il ajouta d'autres paroles plus instructives encore pour quiconque veut porter un jugement impartial sur cette terrible époque. « Ce sont tous des frères Caïn, dit-il ; Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre... Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats. » Et comme conclusion à ces amères pensées : « Il vaut mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes... les f... bêtes ! ils crieront vive la République en me voyant passer. » Les riants tableaux de la nature, les arbres, la campagne, et sans doute aussi le souvenir de sa jeune épouse alors au dernier terme d'une grossesse dont il ne devait pas voir le fruit, se mêlaient à ces dernières pensées du tribun prisonnier. 1794.

Procès des Dantonnistes.

L'inique et odieux tribunal qui allait juger les Dantonnistes commença, dit-on, par violer la loi en choisissant les jurés au lieu de les tirer au sort. Il désigna ceux qu'on nommait les solides : Trinchard, Fauvety, Desboisseaux, Souberbielle, Brochet, Prieur, Aubry, Châtelet, Didier, Vilate, Laporte, Gauthier, Duplay, Lumière, Benard, Renaudin, le peintre Topino-Lebrun, Ganney, un ancien

1794. marquis, Leroy de Montflabert, surnommé Dix Août. Les accusés furent Chabot, Basire, Fabre d'Eglantine, Lacroix, Danton, Delaunay (d'Angers) Herault de Sechelles, Camille Desmoulins, Gusman, espagnol, Deiderichsen, danois, Philippeaux, d'Espagnac, Junius et Emmanuel Frey, prussiens, Westermann, Julien (de Toulouse). Ce dernier était en fuite. Luillier fut rayé du nombre des accusés. Basire n'avait que vingt-neuf ans, Camille trente-trois, Danton et Herault de Sechelles trente-quatre, et Westermann quarante. Selon le système de Robespierre, qui consistait à perdre ses adversaires en les accusant de vol et de conspiration avec l'étranger, des étrangers et des voleurs furent mêlés aux Dantonnistes. De l'affaire de Chabot on fit un complot financier ourdi par les ennemis de la France pour corrompre un à un les conventionnels capables de se laisser séduire, les compromettre, et les avilir aux yeux du monde entier. L'accusateur public soutint ce thème absurde. Quoique le faux imputé à Fabre d'Eglantine ne fût point son œuvre, l'accusation s'en fit une arme contre lui. Fouquier-Tinville représenta Herault de Sechelles, Camille Desmoulins, Lacroix, Danton, Basire, comme complices de Chabot, d'Espagnac, etc., et le nœud de cette prétendue intrigue fut rattaché à Dumouriez. Selon l'expression de Riouffe, Danton et son parti étaient *escamotés* par Robespierre. On adjoignit à Fouquier, dont on se défiait peut-être, un coadjuteur, Fleu-

riot, futur maire de Paris. A onze heures on introduisit les accusés. La foule était immense et débordait au dehors jusqu'aux quais. Fabricius Pâris, greffier du tribunal, eut le courage d'aller, sous les yeux du public et des juges, embrasser Danton. On ne produisit point de pièces. Un seul témoin, Cambon, fut entendu. Il parla contre d'Espagnac. Irrité par la contradiction, il eut le tort bien grave d'ajouter qu'il n'était pas possible que Fabre se fût imaginé en signant qu'il ne s'agissait que d'un projet de décret. Mais il rendit hommage au patriotisme de Danton, Desmoulins et Philippeaux. Chabot disputa sa vie, fit valoir lâchement sa qualité de révélateur; Delaunay nia; Basire protesta de son innocence, Herault se montra noble et calme. On l'accusa d'être un agent secret de l'ennemi. L'accusation fut encore plus vague contre Philippeaux. Lacroix fut interrogé sur sa mission en Belgique. Le général Miaczinski l'avait, avant de monter à l'échafaud, dénoncé comme concussionnaire. Lacroix nia, donna des explications satisfaisantes sur les faits dont on s'était servi pour le perdre. Quant à la question politique, il invoqua le témoignage de quelques-uns de ses collègues de la Convention. 1794.

Jusqu'alors le président avait éparpillé en quelque sorte son interrogatoire sur les divers accusés. L'attention partagée se lassait. Danton la fixa bientôt d'une manière victorieuse. Interrogé sur ses nom, âge et demeure, il répondit : « Je suis Dan-

1794. ton, j'ai trente-cinq ans. Ma demeure sera demain le néant; mon nom restera au Panthéon de l'histoire. » Camille Desmoulins dit ensuite : « J'ai trente-trois ans; l'âge du sans-culotte Jésus. » Dès que Danton eut pris la parole, il parla presque constamment, et pourtant c'est à peine s'il nous reste deux ou trois pages de cette défense dont la foudroyante éloquence atterra le tribunal et provoqua dans l'auditoire une agitation redoutable. Non-seulement les formes sacrées de la justice furent méprisées dans cet odieux procès, mais encore l'histoire elle-même fut mutilée dans sa source. Le compte-rendu, rédigé par Coffinhal, imprimé par Nicolas, est tellement tronqué, que la première et la seconde séance sont confondues; et telle est l'horreur qu'inspire ce double attentat contre la justice et l'histoire, que les hommes politiques, les magistrats et les jurés qui provoquèrent ce procès, apparaissent un moment à l'esprit comme des scélérats si convaincus de leur propre infamie qu'ils redoutèrent même le jugement de la postérité.

Défense de Danton.

Accusé d'avoir favorisé Dumouriez et d'avoir avec lui tenté de détruire le gouvernement républicain et de rétablir la royauté, Danton, de cet accent qui remuait si profondément l'âme des foules, répondit : « Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, pour appuyer et défendre ses intérêts, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui me calomnient oseraient-

ils m'attaquer en face? Qu'ils se montrent, et bientôt je les couvrirai eux-mêmes de l'ignominie, de l'opprobre qui les caractérisent! Je l'ai dit et je le répète : mon domicile est bientôt dans le néant, et mon nom au Panthéon!... Ma tête est là; elle répond de tout! La vie m'est à charge, il me tarde d'en être délivré!... » Le président Herman l'interrompit, et d'un ton calme, bien facile à garder lorsqu'il s'agit de la vie d'un autre : « Danton, l'audace est le propre du crime, et le sang-froid est celui de l'innocence. — L'audace individuelle est sans doute réprimable, répliqua Danton, et jamais elle ne put m'être reprochée; mais l'audace nationale dont j'ai tant de fois donné l'exemple, dont j'ai tant de fois servi la chose publique, ce genre d'audace m'est permis; il est même nécessaire en Révolution, et c'est de cette audace dont je m'honore. Lorsque je me vois si grièvement, si injustement inculpé, suis-je le maître de commander au sentiment d'indignation qui me soulève contre mes détracteurs? Est-ce d'un révolutionnaire comme moi, aussi fortement prononcé, qu'il faut attendre une défense froide? Les hommes de ma trempe sont impayables, c'est sur leur front qu'est imprimé, en caractères ineffaçables, le sceau de la liberté, le génie républicain; et c'est moi que l'on accuse d'avoir rampé aux pieds de vils despotes, d'avoir toujours été contraire au parti de la liberté, d'avoir conspiré avec Mirabeau et Dumouriez! et c'est moi que l'on 1794.

1794. somme de répondre à la justice inévitable, inflexible!... Et toi, Saint-Just, tu répondras à la postérité de la diffamation lancée contre le meilleur ami du peuple, contre son plus ardent défenseur!... En parcourant cette liste d'horreur, je sens toute mon existence frémir. » Herman l'interrompant encore lui cita l'exemple de Marat qui s'était justifié, et le lui proposa pour modèle. « Je vais donc, répliqua Danton, descendre à ma justification; je vais suivre le plan de défense adopté par Saint-Just. Moi, vendu à Mirabeau, à d'Orléans, à Dumouriez! Moi! le partisan des royalistes et de la royauté!... A-t-on donc oublié que j'ai été nommé administrateur contradictoirement avec tous les contre-révolutionnaires qui m'exécraient? Des intelligences de ma part avec Mirabeau! Mais tout le monde sait que j'ai combattu Mirabeau, que j'ai contrarié tous ses projets, toutes les fois que je les ai crus funestes à à la liberté. Me taisais-je sur le compte de Mirabeau lorsque je défendais Marat attaqué par cet homme altier? Ne faisais-je pas plus qu'on n'avait droit d'attendre d'un citoyen ordinaire. Ne me suis-je pas montré lorsqu'on voulait soustraire le tyran en le traînant à Saint-Cloud? N'ai-je point fait afficher au district des Cordeliers la nécessité de s'insurger? J'ai toute la plénitude de ma tête lorsque je provoque mes accusateurs, lorsque je demande à me mesurer avec eux... Qu'on me les produise, et je les replonge dans le néant, dont ils

n'auraient jamais dû sortir !... Vils imposteurs, paraissez, et je vais vous arracher le masque qui vous dérobe à la vindicte publique !... » Interrompu une troisième fois par Herman, qui l'engageait à parler au jury un langage qu'il pût entendre, Danton répliqua fièrement : « Un accusé comme moi connaît les mots et les choses, répond devant le jury, mais ne lui parle pas ; je me défends, et ne calomnie point. » 1794.

Abordant ensuite quelques points de détail, Danton rappela l'horreur qu'il inspirait aux ennemis de la Révolution, son indépendance vis-à-vis de Mirabeau, son opposition au voyage du roi à Saint-Cloud, et tant d'autres actes qui montraient dans toute sa nudité l'impudeur de l'accusation portée contre lui d'avoir tenté de rétablir la royauté. « Dans le temps où la puissance royale était encore le plus redoutable, poursuivit-il, je proposai la loi de Valerius Publicola, qui permettait de tuer un homme sur la responsabilité de sa tête. J'ai dénoncé Louvet ; j'ai défendu les sociétés populaires au péril de ma vie, et même dans un moment où les patriotes étaient en très-petit nombre. » On lui reprocha d'être allé en Angleterre; il rappela que Marat avait deux fois passé le détroit. Il offrit de justifier de ses dépenses au pouvoir. Un juré lui demanda pour quelle raison Dumouriez n'avait point poursuivi les Prussiens. Il répondit qu'il ne se mêlait de la guerre qu'au point de vue politique, qu'il avait

1794. d'ailleurs dénoncé Dumouriez dès qu'il pressentit sa trahison.

La fausseté, l'hypocrisie des accusations dont il était l'objet, lui arrachaient par instants de tels mouvements d'indignation que sa voix, par la fenêtre ouverte, fut entendue de la foule. Du dehors et du dedans les applaudissements éclatèrent. Herman, effrayé, lui retira la parole, sous prétexte qu'il était fatigué, et qu'il fallait que chaque accusé parlât à son tour. Sur la promesse que la parole lui serait rendue, Danton consentit à se taire. C'était une manœuvre pour disséminer l'intérêt qu'inspiraient Danton, Camille Desmoulins et Philippeaux. Les séances commençaient fort tard. On espérait gagner du temps, et au bout de trois jours demander au docile jury s'il se trouvait suffisamment éclairé. Lacroix, Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, insistèrent pour qu'on entendît les seize témoins qu'ils désignaient dans la Convention. « Il est temps, répondit Fouquier-Tinville, de faire cesser cette lutte, tout à la fois scandaleuse et pour le tribunal et pour tous ceux qui vous entendent ; je vais écrire à la Convention pour connaître son vœu ; il sera bien exactement suivi. » Amar, Vouland, Vadier, David, et d'autres membres du Comité de Sûreté générale ne quittaient point le tribunal. Ils faisaient du zèle aux yeux du Comité de Salut public, allaient, venaient, s'agitaient, parlaient aux juges et aux jurés. En voyant

Emotion produite par le discours de Danton.

Les accusés réclament l'audition des témoins.

l'insistance des accusés à réclamer l'audition des témoins, ils étaient blêmes de fureur et d'effroi. Le lendemain, qui était le troisième jour, Danton put à peine parler. On interrogea Westermann et Luillier, adjoints tardivement à cet étrange procès. Philippeaux, interrogé ensuite, répondit noblement : « Il vous est permis de me faire périr, mais m'outrager, je vous le défends ! » Le 14 germinal, Fouquier, effrayé de sa responsabilité, s'était rendu le soir au Comité de Salut public et lui avait fait part de son embarras, attendu que la loi accordait aux accusés le droit de citer des témoins. Billaud-Varennes et Saint-Just répondirent à Fouquier par des menaces qui équivalaient au plus impérieux des ordres. Les jurés, instruits de cette démarche, considérèrent désormais le procès comme une mesure et se prirent pour des hommes d'Etat. L'un d'eux, Prieur, insultant à ses victimes, passait le temps des audiences à dessiner la caricature des accusés. Le 15, Danton et ses co-accusés, protestèrent avec une énergie croissante contre le refus d'entendre leurs témoins. Ils menacèrent d'en appeler au peuple lui-même. Herman essayait en vain d'imposer silence à Danton. « N'entendez-vous pas la sonnette? s'écria le président. — La voix d'un homme qui défend sa vie, répliqua Danton, doit vaincre le bruit de ta sonnette. » Fouquier-Tinville, Fleuriot, le tribunal entier étaient anéantis devant de tels hommes. Pour apaiser le tumulte

1794. Fouquier écrivit aux Comités la lettre suivante dont il donna communication aux accusés et qui ne souleva aucune objection de leur part.

Lettre de Fouquier-Tinville aux Comités de Salut public et de Surveillance générale.

« Citoyens représentants, un orage terrible gronde depuis que la séance est commencée; les accusés, en forcenés, réclament l'audition des témoins à décharge, des citoyens députés Simon, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, Lindet, Calon, Merlin (de Douai), Gossuin, Legendre, Robert Lindet, Robin, Goupilleau (de Montaigu), Lecointre (de Versailles), Brival et Merlin (de Thionville). Ils en appellent au peuple du refus qu'ils prétendent éprouver; malgré la fermeté du président et du tribunal entier, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont pas que leurs témoins ne soient entendus, sans un décret. Nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite sur cette réclamation, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus. »

Cette démarche était-elle convenue? Cachait-elle un piége pour fournir aux Comités le moyen d'arracher à la Convention trompée un décret qui mît les accusés hors des débats? Fouquier s'en est défendu quand il vint à son tour expier le crime d'avoir servi d'instrument à tant d'iniquités.

Selon lui, l'horreur de cette abominable supercherie retombe sur Saint-Just. Il demeure avéré que Saint-Just et Billaud-Varennes coururent aussitôt à

la Convention. Au moment où ils entraient, deux délégués de la ville de Cette, à qui l'excès de la sottise donnait l'air de deux terribles railleurs, articulaient ces mots : « Législateurs, mettez la mort à l'ordre du jour. » Tous deux furent chassés; mais aussitôt Saint-Just parut à la tribune et donna par ses paroles raison à cette motion sanguinaire. Le peu de mots qu'il prononça laissera sur sa mémoire le stigmate du crime. Par le plus odieux des artifices, il ne lut point la lettre d'Herman et de Fouquier-Tinville, en altéra le sens. « L'accusateur public du tribunal révolutionnaire a mandé, dit-il, que la révolte des coupables avait fait suspendre les débats de la justice jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures. Vous avez échappé au danger le plus grand qui ait jamais menacé la liberté : maintenant tous les complices sont découverts... » 1794.

Odieux artifice de Saint-Just.

A l'aide de la dénonciation de Laflotte sur le complot de Dillon et de quelques détenus du Luxembonrg, il établit une connexité entre cet acte et la prétendue révolte des accusés. Billaud-Varennes fit lire à l'appui une lettre de l'administrateur de police aux Comités. Le projet de Dillon et de Simond y était exposé, et Laflotte en attestait l'authenticité. Sous l'impression de cette lecture, la Convention vota le décret que lui proposait Saint-Just. Ce décret ne répondait point à la question de Fouquier relative aux témoins réclamés par les ac-

Décret de la Convention contre les accusés qui insultent à la justice.

1794. cusés. Il contenait seulement une invitation au tribunal révolutionnaire de faire respecter son autorité et de mettre sur le champ hors des débats tout prévenu qui insulterait à la justice nationale (1). La femme de Philippeaux demanda sur ces entrefaites à être admise en suppliante à la barre de l'Assemblée. Billaud-Varennes voulait qu'on l'admît pour la confondre. Robespierre s'y opposa, rappelant que la Convention n'avait jamais reçu les parents des conspirateurs.

Pendant ce temps, Amar et Vouland, armés du décret de la Convention, couraient au tribunal. « Nous les tenons, les scélérats ! » dit Vouland à Fabricius Pâris. Ils envoyèrent appeler Fouquier. « Voilà ce que tu demandes, » lui dit Amar; « Voilà de quoi vous mettre à votre aise, » ajouta Vouland. « Ma foi nous en avions besoin, » répondit en souriant Fouquier-Tinville (2).

Fureur et indignation des accusés.

Il rentre aussitôt dans la salle d'audience, donne lecture du décret et de la déclaration de Laflotte. Un frémissement d'horreur parcourt les bancs des accusés. « Les scélérats, s'écrie Camille Desmoulins, non contents de m'assassiner, ils veulent encore assassiner ma femme ! » Danton aperçut derrière le fauteuil des juges, à une lucarne de l'imprimerie de Nicolas, les visages des membres du

(1) Décret de la Convention du 4 avril (15 germinal) 1794.

(2) Audience du tribunal révolutionnaire du 18 germinal, procès de Fouquier-Tinville.

Comité de Sûreté générale. « Voyez ces lâches assassins, dit-il en les montrant du doigt, ils nous suivront jusque dans la mort ! » Les accusés réclamaient la parole pour démontrer l'absurdité de la conspiration dont on les disait complices. L'auditoire, indigné de tant d'iniquité, murmurait. Herman effrayé leva la séance. 1794.

Le lendemain 5 mai (16 germinal) dès le matin, les Comités, juges et jurés résolurent d'en finir. A peine la séance était-elle ouverte, que le président posa au jury la question d'usage. Le jury demanda à se retirer dans la salle de ses délibérations. La surprise des accusés fut égale à leur fureur. On n'avait pas même interrogé plusieurs d'entre eux. Il n'y avait eu ni défense, ni pièces produites, ni auditions des témoins appelés par les accusés. « Nous allons être jugés sans être entendus ! s'écriaient-ils ; à quoi bon délibérer ?.. Nous avons assez vécu pour dormir dans le sein de la gloire ! » Indignés, exaspérés, ils insultèrent ce tribunal exécrable. « Voici la dictature ! s'écria Danton. Je vois de grands malheurs fondre sur la patrie... » Camille Desmoulins déchira sa défense écrite, la froissa et la lança au front de ces misérables juges. On entraîna les accusés, et leur jugement, que Nicolas avait le matin même imprimé d'avance, ne leur fut pas même lu à l'audience. Les jurés rentrèrent bientôt. Les uns semblaient abattus, les autres furieux avaient l'air de for-

Jugement et condamnation des Dantonnistes.

1794. cenés. L'un de ces derniers, Trinchard, agitant le bras avec rage, s'écriait : « Les scélérats vont périr ! » Le greffier Wolf se rendit à la Conciergerie pour lire aux condamnés leur jugement. A l'endroit où il citait l'article de la loi qui leur était appliqué, ils n'en voulurent plus entendre davantage. « Peu nous importe, s'écrièrent-ils, avec quelle arme on nous assassine. — On nous immole, s'écria Danton, à l'ambition de quelques lâches brigands... mais il ne jouiront pas longtemps du fruit de leur victoire... j'entraîne Robespierre... Robespierre me suit. » — Camille Desmoulins versa quelques larmes et dit : « Ma femme ! mon enfant ! » Luillier, seul acquitté, se suicida en prison.

Dernières paroles et mort des Dantonnistes.

On les conduisit le jour même à l'échafaud, vers cinq heures du soir, au milieu d'une foule immense. Pendant le trajet de la Conciergerie à l'échafaud, Camille Desmoulins, en proie à une vive exaltation ne cessait d'interpeller la multitude. « Je suis Camille Desmoulins ! s'écriait-il ; peuple, on te trompe ! » La plèbe ingrate poussait des huées. « Reste donc tranquille, dit Danton, et laisse là cette vile canaille. » Mais Camille Desmoulins ne pouvait se contenir. Il déchirait ses vêtements et arriva presque nu à la place de la Révolution. Les tombereaux passèrent devant la maison de Duplay, où demeurait Robespierre. Les portes et les volets étaient hermétiquement fermés.

Tous moururent en hommes de grand courage,

les uns en soldats, les autres en philosophes. Au pied de l'échafaud, Herault de Sechelles voulut embrasser Danton. L'exécuteur s'y opposa. « Tu veux donc être plus cruel que la mort ! lui dit Danton. Va, tu n'empêcheras pas que dans un moment nos têtes s'embrassent dans le fond du panier. » Camille Desmoulins levant les yeux vers l'échafaud dit : « Voilà donc la récompense du premier apôtre de la liberté ! » Il garda jusqu'au dernier moment dans sa main une boucle de cheveux de Lucile, qu'il remit au bourreau le priant de la rendre à madame Duplessis. Danton aussi eut une pensée dernière pour ses enfants, pour sa jeune femme sur le point d'accoucher. Mais écartant ces douloureuses images : « Allons, Danton, dit-il, point de faiblesse ! » Il se tourna ensuite vers le bourreau, et lui dit avec une grandeur sauvage digne des tribuns de l'antiquité : « Tu montreras ma tête au peuple ; elle en vaut bien la peine ! » 1794.

Regrets que laissa Danton.

A la mort de Mirabeau, avons-nous dit, quelque chose d'humain disparut de la Révolution ; à la mort de Danton ce qui restait de sympathie au milieu de tant d'horreurs s'évanouit, et la Révolution se trouva en quelque sorte personnifiée dans l'austère et implacable figure de Robespierre. Réduite à cet aspect qui n'est autre chose que l'absolu en démocratie, la Révolution épouvante les multitudes, désespère les faibles de cœur et ne captive plus qu'un petit nombre de stoïciens

1794. et de sectaires vivant en dehors de la nature des choses et de la politique réelle. Danton avait fait équilibre à cette faction au cœur indomptable, et ses faiblesses mêmes y avaient contribué. Ce grand homme n'était pas irréprochable, on le sait; mais ses fautes disparaissaient dans l'éclat de sa gloire et des service rendus à la Révolution. Ce génie naïf et sans culture qui joignait l'audace à la ruse, le bon sens à la passion, l'indolence à l'impétuosité, qui ne se prodiguait jamais et dont la personnalité ne blessait point parce que l'estime de soi ne l'empêchait ni d'admirer ni d'aimer les autres, cet homme dont cette période de soixante années ne produira point l'analogue, laissa des regrets qui semblent survivre jusque dans la poussière des tombeaux. Ces regrets peuvent s'expliquer, selon nous, d'un seul mot, quelque singulier que ce mot puisse paraître, appliqué à un tel personnage : Danton fut peut-être l'homme le plus aimable de la Révolution.

—

LIVRE XX

DU 6 AVRIL (17 GERMINAL) AU 12 JUIN (24 PRAIRIAL) 1794

Triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon. — Les grandes fournées. — Condamnation et mort de Lucile Desmoulins. — Arrestation et suicide de Condorcet. — Rapport de Saint-Just sur la police générale. — Rapport de Billaud-Varennes sur la théorie du gouvernement démocratique. — Victimes illustres. — Passivité de la Convention. — Abolition des ministères. — Illusions de Robespierre et de ses partisans. — Discours de Robespierre sur les rapports des idées morales et religieuses avec les principes républicains. — Idée de l'Etre suprême. — Dieu, l'autorité et la démocratie. — La Convention décrète la reconnaissance de l'Etre suprême. — Fêtes révolutionnaires. — Tentative d'assassinat d'Admiral sur Collot-d'Herbois. — Arrestation de Cécile Renault chez Robespierre. — Piége tendu à Robespierre par les Dantonnistes. — Perfides insinuations de Barrère contre Robespierre. — Défense remarquable de Robespierre. — Saint-Just propose la dictature d'un seul. — Saint-Just retourne aux armées. — Fête de l'Etre suprême. — Joie de Robespierre pendant la fête de l'Etre suprême. — Robespierre fait attendre la Convention. — Allocution de Robespierre au peuple. — Fureur des ennemis de Robespierre. — Présages funestes. — Chœurs populaires au champ de la Réunion. — — Injures des Dantonnistes à Robespierre. — Robespierre se réfugie dans la Terreur. — Préparation de la loi du 22 prairial par Robespierre. — — Découragement de Robespierre. — Réaction dans les départements. — Origine de la bande noire et de la Terreur blanche. — Commission populaire d'Orange. — Loi du 22 prairial. — La loi du 22 prairial fut l'œuvre personnelle de Robespierre. — Ruamps réclame l'ajournement de la loi. — La Convention vote la loi du 22 prairial. — Article additionnel de Merlin (de Douai). — Altercation entre Robespierre, Ruamps et Billaud-Varennes. — Couthon demande le rapport de l'article additionnel de Merlin (de Douai). — Discours menaçant de Robespierre. —

La Convention rapporte l'article additionnel de Merlin (de Douai). — Terreur des ennemis de Robespierre. — Robespierre s'isole des Comités. — Puissance de Robespierre. — Ligue des exagérés et des indulgents contre Robespierre. — La calomnie.

1794. A mesure que la Terreur faisait le vide dans la Révolution, Robespierre s'élevait dans la solitude du pouvoir suprême. Quoiqu'il existât des divisions au sein des Comités de Salut public et de Sûreté générale, l'opinion s'habituait à considérer Robespierre comme l'homme en qui résidait l'influence supérieure. Ses partisans tiraient avantage de cette situation, et le poussaient à la dictature. Il ne pouvait en être autrement. Robespierre était le théoricien de la démocratie utopique née du fanatisme révolutionnaire de 1793, et qui prétendait, par la force, changer les mœurs et les croyances des Français. Chaque nouveau rapport fait à la Convention au nom du Comité de Salut public, qu'il fût prononcé par lui-même, ou par Saint-Just, ou par Couthon, prouvait clairement que la conduite de ce triumvirat n'était point livrée au hasard des événements. Elle était réglée sur une suite d'idées enchaînées. Sur les ruines de la Révolution, ces hommes prétendaient élever l'archie du monde nouveau. Ces rapports étaient autant de pièces détachées qui venaient se juxtaposer aux précédentes, et contribuer à l'édification générale du monument. Chaque jour contribuait à compléter le nombre de formules nécessaires à la doctrine. Politique, mo-

Triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon.

rale, religion, esprit public, ils devaient bientôt tout embrasser. Quoique l'idéal de Saint-Just fût bien différent de celui de Robespierre; que le premier, procédant de Lycurgue, détestât le commerce, les nobles et les prêtres et rêvât à une république d'agriculteurs et de soldats, tandis que le second, moins exclusif, moins convaincu peut-être, ne s'élevait pas dans l'utopie au-delà des théories de Jean-Jacques Rousseau, ils s'accordaient pour fonder une république où devaient régner l'égalité, la fraternité, la liberté, la vertu, l'héroïsme, les bonnes mœurs, le bon sens et la modestie. Saint-Just, aussi intrépide à la tribune et dans les Comités que sur les champs de bataille, d'une foi inébranlable dans ses croyances et toujours prêt à les réaliser par la plume, par la parole ou par l'épée, était l'homme d'action du triumvirat. Couthon, doux et persuasif, dénouait les complications que ne pouvait trancher le verbe pareil à la hache du jeune et terrible Saint-Just. Robespierre n'apparaissait que dans les grandes circonstances, comme au jour où il avait fallu frapper d'épouvante la Convention et lui arracher un décret contre les Dantonnistes, ou lorsqu'il s'agissait de formuler un des points principaux de la doctrine. 1794.

La Convention se trouvait vis-à-vis des décemvirs dans la situation des compagnons d'Ulysse dans l'antre de Polyphème, et tremblait chaque jour qu'on ne lui demandât de nouvelles victimes.

1794. Le Comité de Salut public commençait, de son côté, à sentir que l'autorité morale passait aux mains du triumvirat, et qu'il absorbait insensiblement le pouvoir, comme il absorbait l'attention publique. Il fut aisé de s'apercevoir de ses progrès. Les jours qui suivirent l'exécution des Dantonnistes, Robespierre fit chasser des Jacobins Dufourny, qui avait osé émettre un doute sur le prétendu complot pour lequel les indulgents avaient subi la mort. La Convention, muette, se laissa féliciter d'avoir échappé à un péril qu'elle savait imaginaire. Legendre, ne se croyant pas encore sauvé, renia Danton mort. Couthon et Vadier protestèrent contre l'imputation faite aux Comités de viser à la dictature; et, le lendemain même de l'exécution des Dantonnistes, Couthon annonça la préparation d'un rapport sur une fête à l'Etre suprême.

On put croire que ce retour à l'idée de Dieu, le lendemain de tant d'exécutions et de la plus horrible entre toutes, était un présage de clémence. Tous les partis étaient mutilés. Feuillants, Girondins, ultra-révolutionnaires, indulgents, enragés, chacun d'eux avait payé son large tribut à la guillotine. Le printemps, qui renaissait après un si rigoureux hiver, disposait les âmes aux sentiments affectueux. La nature n'était pas seulement sur les lèvres à cette époque sanglante, elle se reflétait dans les cœurs. De même que les plus beaux rêves de voyage et de vie champêtre naissent au fond des

cachots, de même l'idée de la nature ne saisit jamais plus vivement l'imagination du peuple français que dans ces années où la mort violente, le plus grand des actes contre nature, ensanglanta journellement nos places publiques. 1794.

Les grandes fournées.

La France eut à peine le temps de marquer d'un profond soupir cette aspiration au repos que déjà le tribunal révolutionnaire avait repris ses sinistres fonctions et ouvrait l'ère des exécutions colossales qu'on nomma *grandes fournées*. Le prétexte de ces procès monstrueux fut toujours le même. On lui donnait le nom de conspiration des prisons. Le vague de l'accusation permettait d'englober dans un même procès les personnes les plus étrangères les unes aux autres. Ce fut en réalité une sorte d'épuration des suspects, un massacre de Septembre lent, permanent, entouré des formalités judiciaires et accompli par l'exécuteur des hautes œuvres. Dillon, Chaumette, Gobel; les veuves Hébert et Lucile Desmoulins; Beysser, le défenseur de Nantes, le représentant Simon et dix-huit personnes sans notoriété ouvrirent cette marche funèbre. Le procès commença cinq jours après l'exécution des Dantonnistes, le 10 avril (21 germinal), et se termina le 15 du même mois par la condamnation à mort et l'exécution des dix-huit principaux accusés. Sept têtes obscures échappèrent au glaive. Pendant le procès, Lucile Desmoulins ne témoigna ni crainte ni espé-

1794. rance. Dans une attitude modeste, elle attendit le jugement qui devait l'envoyer rejoindre l'époux qui, depuis neuf jours, l'attendait dans la tombe. Sa mère écrivit à Robespierre une lettre désespérée. « Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, lui dit-elle, tu veux encore le sang de sa femme. » Elle lui rappelait les jours de douce intimité où il prodiguait ses caresses au petit Horace. Si le cœur de Robespierre n'était pas changé en rocher, il dut se briser à la lecture de cette lettre; mais pourtant aucun indice ne prouve qu'il ait cherché à sauver cette infortunée. Elle parut si peu coupable à ses coaccusés eux-mêmes, que la veuve d'Hébert lui dit le matin du jugement : « Tu es bien heureuse, toi; il n'y a pas eu hier une seule déposition contre toi, nulle ombre de soupçon jetée sur ta conduite; tu vas sortir sans doute par le grand escalier, et moi je vais aller à l'échafaud. »

Condamnation et mort de Lucile Desmoulins.

Quand elle connut sa condamnation, avant de quitter la prison, Lucile écrivit à sa mère ces mots, d'une douceur navrante : « Bonsoir, ma chère maman; une larme s'échappe de mes yeux, elle est pour toi. Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence. » Il semble que la mort la fit redevenir jeune fille. La fin de la vie nous ramène à ses débuts. Gobel redevint chrétien, Dillon royaliste. Le mirage de l'enfance apparaît au vieillard comme un avertissement que l'heure dernière n'est pas éloignée. Mais si le pressentiment et l'approche de la

mort, sur certaines âmes, produit de tels effets, il en est d'autres qu'ils ferment à tous les sentiments humains, comme la pierre à jamais scellée du tombeau. L'homme atteint d'un mal incurable regarde déjà en étranger le reste des humains et perd le plus noble signe de la vie, la pitié. Comment l'historien, sans le secours de ces analogies physiologiques, s'expliquerait-il la sécheresse dont les plus hautes intelligences de la Révolution, celles de Saint-Just, de Robespierre, par exemple, furent frappées sans retour? Ils portaient en eux, ils le sentaient, le mal de l'échafaud. Et comme si un double élément de stérilité s'était réuni pour anéantir les plus remarquables facultés gouvernementales qui aient apparu dans la tourmente révolutionnaire, à la dernière période de l'existence de ces deux hommes d'Etat, l'Utopie, dans leur cerveau, s'était assise à côté de la Mort. 1794.

L'horreur, à la suite de ces exécutions, redoubla. Comme un déluge, la guillotine engloutissait tout, sans distinction, sans choix, têtes illustres et têtes obscures, la vieillesse et l'adolescence, la grâce, la beauté, le génie, la vertu, le vice, le crime et la laideur. Parmi les nouvelles qui circulent si promptement dans l'essaim de l'immense ruche parisienne, il n'y en avait que d'une sorte : les nouvelles de mort. Quand ce n'était pas l'échafaud qui en fournissait le texte, c'était le suicide. Entre l'exécution des Dantonnistes et celle de Chaumette,

1794. Arrestation et suicide de Condorcet.

Dillon et consorts, on apprit l'arrestation et le suicide de Condorcet. Fatigué de vivre caché, craignant peut-être de compromettre plus longtemps la généreuse hôtesse qui, depuis juillet 1793, lui donnait asile, il s'esquiva le 6 avril au matin, et gagna les champs. A Fontenay-aux-Roses, il entra dans une maison où vivaient prudemment retirés deux époux adonnés à la culture des lettres, les Suard. Les témoignages diffèrent sur les motifs qui le firent quitter cette maison, peu de temps après y être entré. Soit qu'on lui eût refusé asile, soit pour toute autre cause, il erra le reste du jour et la nuit, et fut arrêté le lendemain dans un cabaret de Clamart, où il était venu se reposer et apaiser sa faim. Conduit au district, il mit fin à ses jours dans la prison avec du poison qu'il portait dans une bague, et que lui avait donné Cabanis. Pendant ses heures de retraite forcée, Condorcet avait écrit son *Tableau historique des progrès de l'esprit humain;* ouvrage consolant pour un grand nombre de consciences chez lesquelles le mécanisme d'une sorte de spirale infinie est un apaisement préférable à tout autre plan des destinées humaines. Condorcet mourut dans cette religion du progrès infini, et laissa par son livre des traces profondes parmi les écoles les plus populaires de la démocratie française au XIXe siècle.

Les rapports des Comités de Salut public et de Sûreté générale alternaient avec les fournées. Il n'y

en eut pas moins de trois du 10 avril au 7 mai. Le premier fut prononcé par Saint-Just le 15 avril (26 germinal). Il traitait de la police générale, touchait à des questions d'économie publique, de justice et de morale. On remarquait dans ce discours une sortie singulière contre les ambitieux. Etait-ce une réponse indirecte aux accusateurs du triumvirat? Par une hypocrisie audacieuse, Saint-Just espérait-il tromper les regards du peuple? Ou bien, par une candeur insigne, s'oubliait-il, lui et son parti? « Les leçons que nous a données l'histoire, l'exemple de tous les grands hommes est-il perdu pour l'univers? articulait Saint-Just. Ils nous conseillent tous la vie obscure : les cabanes et les vertus sont les grandeurs du monde. Allons habiter les bords des fleuves et bercer nos enfants, et les instruire au désintéressement et à l'intrépidité. Ambitieux, allez vous promener une heure dans le cimetière où les conjurés et le tyran dorment, et décidez-vous entre la renommée, qui est le bruit des langues, et la gloire, qui est l'estime. » Ce jeune homme, qu'on avait surnommé l'Apocalyptique, mettait d'ailleurs en pratique, par l'austérité de ses mœurs, les maximes qu'il se plaisait à formuler. Il donna du révolutionnaire une définition qu'on pourrait plus spécialement nommer le parfait Jacobin. Saint-Just aurait pu, comme Robespierre, être pris pour le type de cet idéal. Mais quoi qu'il fît et qu'il pût dire, je ne sais quoi de

1794.
Rapport de Saint-Just sur la police générale.

1794 funèbre, et qui souvent sentait le crime, transpirait dans ses discours, d'un langage officiel si remarquable. Quand il s'agissait d'atteindre ses ennemis, il descendait, avec l'épouvantable hardiesse d'un plongeur que n'effraient point les abîmes de l'Océan, jusqu'à des profondeurs d'hypocrisie et de mensonge qui glacent le cœur.

Le rapport de Saint-Just était suivi d'un projet de décret formidable, qui ne passa qu'après avoir subi de nombreux amendements, et qui ne se trouva plus d'accord avec l'esprit du rapport. Saint-Just avait voulu d'un seul coup proscrire les nobles et les étrangers, donner aux administrations et aux tribunaux une foudroyante activité. « On ne gouverne pas sans amis, » disait-il un jour. Il put s'apercevoir, dans cette circonstance, combien était grand son réel isolement, l'isolement des idées. Le décret qu'il proposa fut surchargé d'exceptions par Carnot, Barrère et Robespierre lui-même. Les anoblis, les étrangers domiciliés en France depuis vingt ans, les ouvriers, les détaillants, les enfants au-dessous de quinze ans, les vieillards de plus de soixante-dix ans, les femmes grosses de sept mois, les citoyens des villes anséatiques, les Belges, les Liégeois, les Mayençais, les réfugiés Bataves, les nobles mis en réquisition, échappèrent à l'application du terrible décret.

Le 20 avril (1er floréal), Billaud-Varennes présenta à la Convention un rapport sur la théorie du

gouvernement démocratique et sa vigueur utile pour contenir l'ambition et tempérer l'essor de l'esprit militaire; sur le but politique de la guerre qui existait, et sur la nécessité d'inspirer l'amour des vertus civiles par des fêtes publiques et des institutions morales. Ce rapport était plutôt une exposition de principes qu'un ensemble de considérations destinées à motiver un décret. On connaît l'effroi qu'inspirent les menaces officielles et l'on se figure aisément l'impression qu'elles durent produire à une époque où l'échafaud restait en permanence sur les places publiques. Loin de se départir du système de la Terreur, la Convention, selon le vœu du Comité de Salut public, déclarait qu'elle punirait sans pitié tous ses ennemis.

1794. Rapport de Billaud-Varennes sur la théorie du gouvernement démocratique.

La continuation des exécutions désignées sous le nom de fournées ne prouvait que trop la réalité de ces résolutions. La justice révolutionnaire, foulant aux pieds le principe de non rétroactivité, allait chercher des coupables jusque sous l'ancien régime, et les punissait de mort pour des crimes qui n'en étaient pas aux yeux de la royauté, ou qui, du moins, n'étaient point alors passibles du dernier supplice. Les fournées se spécialisèrent en quelque sorte. Il y eut des fournées de parlementaires, de financiers, de généraux, de journalistes, d'officiers municipaux. Contre l'ennemi, les mots *sans pitié* prenaient une définition plus formidable encore. Il fut proposé de passer au fil de l'épée les

Victimes illustres.

1794. troupes des places prises d'assaut. Ce décret adopté par la Convention fit horreur aux armées et resta inexécuté. Parmi les personnes célèbres qui furent comprises dans les fournées de germinal, floréal et prairial 1794, on cite Lepelletier, Rosambeau, M. de Chateaubriant l'aîné, Molé de Champlatreux, Lefèvre d'Ormesson, Nicolaï, le fameux D'Eprémesnil qui, le premier, avait donné dans le parlement le signal de la résistance aux édits de Louis XVI; parmi les grands Constituants, Lechapelier, Thouret, le vieux Malesherbes, défenseur de Louis XVI, le duc de Villeroy, l'amiral d'Estaing, l'ancien ministre de la guerre Latour du Pin. Dans la fournée des fermiers-généraux fut compris le père de la chimie, l'illustre Lavoisier. Il était alors sur le point de surprendre à la nature de nouveaux secrets, et au nom de la science il demanda un sursis : « Nous n'avons pas besoin de savants, » répondit, comme aurait pu le faire un inquisiteur du moyen-âge, un membre du tribunal révolutionnaire, calomniant la Révolution comme l'inquisition calomnia le catholicisme. Un ancien fermier-général, célèbre par son faste sous l'ancien régime et devenu membre de la Convention, le fameux Dupin qui, dans sa maison de Passy, donnait à souper à Barrère, à Vadier et à de belles courtisanes, rédigea le rapport contre la compagnie des fermiers-généraux. Parmi ces odieuses condamnations, prend place celle de madame Elisabeth, sœur

de Louis XVI. Cette pieuse et innocente princesse fut comprise dans une fournée où figuraient un certain nombre de femmes de diverses conditions. Elle fut jugée et exécutée le 21 floréal. Robespierre eût voulu la sauver. Collot-d'Herbois l'en empêcha. Cette abominable condamnation causa une indignation sourde. Mais nul n'osait alors manifester des sentiments de cette nature; la Convention elle-même, courbée sous le joug du Comité de Salut public, immobilisée par la peur, ne servait plus qu'à donner force de loi, par son vote obéissant, aux décrets qui lui étaient présentés. 1794. Passivité de la Convention.

Le Comité de Salut public complétait pendant ce temps ses moyens de dictature. Il abolit les six ministères et les remplaça par douze commissions relatives à la justice et à la police, à l'instruction publique, à l'agriculture et aux arts, au commerce, aux travaux publics, aux secours publics, aux transports, postes et messageries, aux finances, aux armées de terre, à la marine et aux colonies, aux armes, à la poudre et aux mines, aux relations extérieures. Un bureau de police générale fut, sur la proposition de Robespierre et de Saint-Just, créé au sein même du Comité de Salut public. Herman en eut la direction et fut remplacé par Dumas à la présidence du tribunal révolutionnaire. Ce bureau surveillait le Comité de Surveillance générale lui-même. Mais de l'action du Comité du Salut public, il convient de dégager celle du parti qui poussait Robespierre à Abolition des ministères.

1794. la dictature. Les futurs Thermidoriens, les débris des factions dantonniste et hébertiste, unies par de communs désastres, suivaient de l'œil les progrès de ce parti. Ils lui attribuaient une influence considérable. Selon eux, la Commune par Payan, la la force armée par Henriot, le bureau de police générale par Herman, le tribunal révolutionnaire par Dumas, la police secrète par Héron, étaient dans la main d'un triumvirat. Ce qu'il y a de certain, c'est que Robespierre, par la nature même de son rôle, était irrésistiblement emporté vers le pouvoir ou plutôt vers sa perte ; car bien qu'on puisse le considérer comme doué d'un grand nombre des qualités qui constituent l'homme de gouvernement, il y avait en lui des lacunes que rien ne put combler. Propre, peut-être, à faire un ministre de premier ordre sous une monarchie constitutionnelle, il manquait du génie politique, des instincts militaires, de la souplesse, des ressources, de l'activité et de l'esprit de transaction indispensables au chef d'une république naissante ou à un dictateur.

Illusion de Robespierre et de ses partisans.

La nature et la grandeur des idées qu'il aborda vers la fin de sa carrière, sa personnalité, ses talents oratoires, causèrent l'illusion de ses partisans et la sienne propre. Par sa lutte acharnée, implacable, contre les exagérés et les indulgents, il avait agi en homme qui déblaie le terrain sur lequel il prétend établir l'édifice de sa puissance. Après

l'exécution des chefs hébertistes et dantonnistes, 1794.
ses partisans purent donc s'attendre à un acte décisif, et ne firent rien que de conforme au caractère des hommes de parti en cherchant à entraîner leur chef et à lui frayer le chemin. L'idée d'un rapport relatif à l'Etre suprême, dont Robespierre avait parlé, n'était pas de nature à dissiper leurs illusions. Quel plus haut sujet pouvait se proposer un chef aspirant à constituer une société nouvelle? Ils ne virent pas que Robespierre agissait dans cette circonstance, comme toujours, en théoricien, en démonstrateur, en utopiste, ainsi que Campanella construisant sa cité, ou Fénélon son poëme de Télémaque. La pensée de rendre l'idée de Dieu à un peuple tombé dans l'anarchie était certainement une haute et admirable pensée, mais il fallait être bien faible politique pour aborder un tel sujet avec les desseins qu'on lui prête. Parler de Dieu quand on aspire au pouvoir, c'est montrer trop clairement où l'on veut en venir. Il dit la veille ce qu'il eût mieux valu pour lui n'articuler que le lendemain.

Discours de Robespierre sur les rapports des idées morales et religieuses avec les principes républicains.

Le 7 mai (18 floréal), Robespierre, au nom du Comité de Salut public, lut à la Convention un discours sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales. La Convention allait, sans y songer, se transformer en concile; et quoique Robespierre crût ne pas sortir en cela des bornes d'une simple question sociale, il se constituait le théolo-

1794. gien de la Révolution. Au bruit des victoires de la République, il conviait la Convention à méditer les vérités qui importent au bonheur du genre humain. Il fit d'abord un tableau du monde mi-parti d'ombre et de lumière, et montra la raison pareille à notre globe moitié inondé par les rayons du soleil, moitié plongé dans les ténèbres. Il attribua au peuple français les progrès rapides accomplis depuis quelque temps dans la condition du prolétariat et dans le développement de la liberté. Après quelques considérations sur le vice et la vertu, sur l'art de gouverner, sur la justice envisagée comme expression du bonheur public et privé, il concluait par cette formule : « Le fondement unique de la société civile, c'est la morale, » et tout en développant longuement ce lieu commun, qui revenait si souvent sur ses lèvres, il attribuait à la monarchie les maux de la terre, et insultait, selon sa coutume, aux cadavres de ses adversaires, aux Girondins, à Brissot, à Hébert, à Danton, à tous ceux qu'il avait précipités dans la tombe. Il les traitait de corrupteurs de la morale publique, oubliant qu'ils ne pouvaient plus lui répondre. Barrère avait dit un mot digne de Néron ou de Caracalla : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent point. » Ils revenaient peut-être pour Robespierre. A voir l'amertume qui tordait encore ses lèvres minces lorsqu'il prononçait les noms de ses ennemis morts, on eût pu croire qu'il voyait autour de la tribune se pres-

ser leurs spectres irrités. De ces personnalités 1794.
rétrospectives, selon sa coutume encore, il remontait à l'étranger; attribuait à l'Autriche, à la Prusse, à l'Angleterre, la cause de nos malheurs, de nos crimes et de nos corruptions. M. Pitt apparaissait dans ses dissertations, non-seulement comme le plus habile et le plus implacable ennemi de la France, mais encore comme l'ange du mal, comme un Satan plein de malice et de subversion, « qui faisait insulter l'Etre suprême par ses émissaires, et voulait le venger par les baïonnettes anglaises et autrichiennes. » Il combattait ensuite l'athéisme en termes véritablement éloquents et persuasifs. « Toute institution, disait-il, toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu les hommes qu'on a voulu diviser. Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu; que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau? »

1794. » L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité ? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort et pour la volupté ? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas ; vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle ! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir l'assassin sur le char de triomphe : aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé ? Malheureux sophiste ! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le vice, attrister la vertu, dégrader l'humanité ? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur, et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh ! comment ces idées ne seraient-elles point des vérités ? Je ne conçois pas du moins comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions

plus utiles que toutes les réalités, et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain. » 1794.

A ces considérations tirées de la pure morale, il en ajoutait d'autres plus directement appropriées à la politique. Il regardait l'idée de l'Être suprême comme un continuel appel à la justice et comme une sanction indispensable à l'insuffisance de l'autorité humaine. « Je ne sache pas, disait-il, qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme. » Une visible préoccupation du style et des pensées de Jean-Jacques Rousseau planait sur l'ensemble de ce discours. On ne fut donc pas étonné d'y rencontrer l'éloge du philosophe de Genève. Il n'eut pas besoin de le nommer pour qu'on le reconnût. En revanche, il flétrit avec une sévérité singulière les gens de lettres de son temps, notamment Condorcet, dont on peut discuter la doctrine, mais dont on ne pouvait sans injustice suspecter les intentions. Les noms de Danton, de Vergniaud, revinrent encore une fois sur ses lèvres comme l'obsession de l'idée fixe. En même temps ses doigts martelaient le marbre de la tribune, et le tic convulsif de ses yeux et de ses lèvres agitait fébrilement sa face pâle et amaigrie. Il était évident que toutes les facultés de cet homme éminent, mais inférieur à ses aspirations, atteignaient leur plus haut point de surexcitation. Il rassemblait en ce moment toutes

1794. ses forces intellectuelles, comme un lutteur dans un combat suprême rassemble toutes ses forces physiques; il voulait avoir raison contre ses ennemis vivants et contre ses ennemis morts; à l'instar des législateurs anciens, il appelait Dieu lui-même à son aide.

Dieu, l'autorité et la démocratie.

La Convention l'écoutait en silence. Dieu pour elle était une idée suspecte. Il semblait que cette pensée apportât sur ses ailes le souvenir des vieux symboles, et le rameau vert, signal de la fin du déluge révolutionnaire. Un instinct secret leur disait que Dieu, représentant l'ordre dans l'univers, la justice suprême dans une autre vie et la sanction de l'autorité dans les sociétés humaines, apportait naturellement un frein à cette liberté par laquelle ils avaient vaincu le vieux monde, par laquelle ils s'étaient élevés et qui pour eux était devenue la divinité même. Dans sa subversion nécessaire et profonde, la Révolution avait déplacé Dieu, renversé l'axe du monde, confondu les pôles et perdu le vrai sens des lois de l'éthique. Ils écoutaient, ces Titans de la Montagne, ils écoutaient dans un silence farouche, la voix du rhéteur qui, avec des moyens médiocres, mais avec une conviction réelle, rétablissait l'ordre naturel des idées, et qui, tout en faisant à la liberté sa juste et indispensable part, plaçait à la base de la société Dieu, l'autorité, la justice, et démontrait que la démocratie n'est pas incompatible avec ces principes fondamentaux.

Rien ne marque mieux cette pensée secrète des hommes de la Montagne que les applaudissements soudains dont ils couvrirent la voix de Robespierre lorsque, suivant la tradition des déistes du XVIIIe siècle et des purs révolutionnaires, il sépara Dieu des ministres du culte et lança une diatribe contre les prêtres. A chacune des phrases du genre de celles-ci : « Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine... Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature... » la Montagne satisfaite couvrait de ses acclamations la voix de l'orateur. Robespierre ne resta pas longtemps sur ce thème plus cher aux disciples de Voltaire qu'à ceux de Jean-Jacques Rousseau. Il revint promptement à la divinité, à la morale, à la nécessité d'attacher la morale à des bases éternelles et sacrées, de former des citoyens, de créer des institutions, des fêtes générales propres à réveiller les nobles sentiments. 1794.

Des applaudissements interrompirent souvent la fin de ce discours et la France les répéta. Dieu et la morale étaient peut-être considérés sous un point de vue utilitaire, mais la politique, lorsqu'elle envisage ces grands objets, les ramène forcément à ses proportions et à ses besoins. Le discours fut suivi d'un décret ainsi conçu.

La Convention décrète la reconnaissance de l'Être suprême.

« Article 1er. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

» Art. 2. Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

1794. » Art. 3. Il met au premier rang de ces devoirs, de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

» Art. 4. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être.

» Art. 5. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature. »

Fêtes révolutionnaires.

Ces fêtes furent dédiées : A l'Être suprême et à la Nature. — Au Genre humain. — Au Peuple français. — Aux Bienfaiteurs de l'Humanité. — Aux Martyrs de la Liberté. — A la Liberté et l'Egalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'Amour de la patrie. — A la Haine des tyrans et des traîtres. — A la Vérité. — A la Justice. — A la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la Bonne-Foi. — A l'Héroïsme. — Au Désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A la Foi conjugale. — A l'Amour paternel. — A la Tendresse maternelle. — A la Piété filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture.

— A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur (1). 1794.

Avec le même enthousiasme qu'elles avaient acclamé le renversement du catholicisme et l'établissement du culte de la Raison, la Commune de Paris et les sociétés populaires vinrent à la Convention faire acte d'adhésion au culte de l'Être suprême. La justice et la vertu furent mises à l'ordre du jour. La première fête, celle de l'Être suprême et de la Nature, devait être célébrée le 20 prairial. Mais avant cette date qui marque le point culminant de la carrière de Robespierre, un incident devait encore augmenter sa popularité. Un ancien garçon de bureau de la loterie nationale, Admiral, s'était logé dans la maison qu'habitait Collot-d'Herbois, rue Favart. Cet homme résolut de tuer Robespierre et Collot-d'Herbois. N'ayant pu s'introduire chez Robespierre, Admiral se rendit à la Convention, s'endormit à un discours ennuyeux, et rentré chez lui s'arma de deux pistolets, d'un fusil, et attendit le retour de Collot-d'Herbois. Les pistolets de l'assassin firent long feu. La patrouille survint. Admiral se défendit, fracassa l'épaule d'un serrurier, Geffroy, qui parvint nonobstant à l'arrêter.

Tentative d'assassinat d'Admiral sur Collot-d'Herbois.

Par une coïncidence singulière, le lendemain même de la tentative d'assassinat d'Admiral, une jeune fille de vingt ans, Cécile Renault, fille d'un

Arrestation de Cécile Renault chez Robespierre.

(1) Décret du 7 mai 1794 (18 floréal an II).

1794. papetier de la Cité, se présenta chez le menuisier Duplay et insista pour parler à Robespierre. Sa conduite parut suspecte; on l'arrêta. Interrogée, elle répondit qu'elle avait voulu être introduite auprès de Robespierre pour voir *s'il lui convenait.* Elle ne s'expliqua pas sur ses paroles. Elle se déclara royaliste, préférant, disait-elle, un roi à cinquante mille tyrans. Elle avait déposé un paquet de linge chez un limonadier du voisinage, s'attendant à être conduite en prison et de la prison à la guillotine. On avait trouvé sur elle deux petits couteaux, mais questionnée sur l'usage qu'elle en voulait faire, elle répondit : « Aucun, n'ayant intention de faire mal à personne. »

Ce double événement fit beaucoup de bruit. On vota une pension à Geffroy, et ceux-là même qui eussent peut-être souhaité le plus ardemment l'assassinat de Robespierre, manifestèrent une joie singulière, et dans l'excès de leur faux enthousiasme, proposèrent de lui donner une garde. Legendre et Rousselin, qui firent cette motion le soir aux Jacobins, donnèrent l'éveil à Robespierre. Il comprit que les débris du parti dantonniste, parmi lesquels figuraient Barras, Fréron, Tallien, Rovère, Guffroy, l'auteur du *Rougiff,* Courtois, Lecointre (de Versailles) et autres, lui tendaient un piége. Il répliqua vivement, en homme attaqué qui se défend. Mais s'il avait trouvé dans Legendre un adversaire maladroit, il rencontra bientôt dans Barrère un en-

Piége tendu à Robespierre par les Dantonnistes.

nemi subtil qui devait lui porter le coup le plus redoutable. Barrère devait prononcer un rapport dans lequel, selon l'usage de la politique de cette époque, les diverses tentatives d'assassinat qu'on était parvenu à grouper de plusieurs points de la France avec celles d'Admiral et de la fille Renault, eussent été attribuées aux machinations de M. Pitt. La flotte française était alors sur le point de quitter Brest pour livrer combat à la flotte anglaise. L'effet de ce discours semblait calculé pour exciter la haine de nos marins contre l'ennemi. Il avait même été décrété qu'en raison de ces assassinats il ne serait point fait de prisonniers anglais. Mais quelle ne dut pas être l'amertume et la colère de Robespierre en entendant Barrère mêler artistement aux éloges les plus enthousiastes de celui qu'il voulait perdre, des citations de feuilles étrangères, notamment du *Courrier de l'Europe*, où ces mots : *les soldats de Robespierre,* pour désigner les armées de la République; *Robespierre a ordonné*, au lieu de : le Comité de Salut public, etc. ; reparaissaient à chaque instant; et tout en paraissant défendre Robespierre et accuser la perfidie de l'Angleterre, il enfonçait en quelque sorte plus profondément le glaive dans la poitrine de sa victime. « Comme si le Comité de Salut public n'existait pas! s'écriait-il hypocritement, et comme si le gouvernement était dans un seul homme (1). »

1794.

Perfides insinuations de Barrère contre Robespierre.

(1) Séance de la Convention du 26 mai 1794 (7 prairial).

1794

Robespierre sentit qu'il y avait contre lui un parti dans les Comités comme à la Convention; mais comment parer un coup si perfide? L'accusation de tyrannie ne partait-elle pas de tous les côtés à la fois? de la bouche des assassins devant leurs juges, des feuilles étrangères, et des lèvres de ceux mêmes qui prétendaient lui donner une garde prétorienne? Sa réponse pourtant fut admirable. On voulait le perdre en faisant peser sur lui le soupçon d'une monstrueuse ambition; il se réfugia avec une hauteur remarquable et qui montre dans toute son étendue la puissance de ces acteurs extraordinaires du théâtre de la vie publique, dans la chaste idée de la mort. « Plus la vie des défenseurs de la liberté est incertaine et précaire, dit-il, plus ils sont indépendants de la méchanceté des hommes. Entouré de leurs assassins, je me suis déjà placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer. Je ne tiens plus à une vie passagère que par l'amour de la patrie et par la soif de la justice... Plus ils se dépêchent de terminer ma carrière ici-bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables... J'ai assez vécu; j'ai vu le peuple français s'élancer du sein de l'avilissement et de la servitude au faîte de la gloire et de la vertu républicaine; j'ai vu ses fers brisés et les trônes coupables qui pèsent sur la terre près d'être renversés par ses mains triomphantes; j'ai vu un prodige plus étonnant encore,

Défense remarquable de Robespierre.

un prodige que la corruption monarchique et l'inexpérience des premiers temps de notre Révolution permettaient à peine de regarder comme possible : une assemblée investie de la puissance de la nation française marchant d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public... Achevez, citoyens, achevez vos sublimes destinées. Vous nous avez placés à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de l'humanité ; nous mériterons cet honneur et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité. » 1794.

Des applaudissements unanimes et prolongés couvrirent ces paroles. Amis et ennemis laissèrent éclater leur admiration, ceux qui crurent à la foi de l'orateur, comme ceux qui ne virent dans ce discours que l'art profond du politique s'enveloppant d'un suaire et cachant son ambition jusque dans celui des sentiments humains qui se détache le plus des choses d'ici-bas : l'aspiration à la mort. On décréta que ce noble discours serait traduit dans toutes les langues. Saint-Just, appelé des armées par Robespierre et quelques-uns de ses collègues du Comité de Salut public, arriva le lendemain. On lui avait parlé de l'union imminente des restes des deux factions hébertiste et dantonniste et de la probabilité d'un complot. Il ne voyait d'autre remède à ces luttes interminables que la dictature d'un seul homme, et il n'hésita pas à le déclarer. Un tel avis, dans le moment même où tant

Saint-Just propose la dictature d'un seul.

1794. de sourdes accusations planaient sur Robespierre, n'était pas de nature à être écouté. Rapproché des faits qu'on vient d'exposer, il était même d'une franchise maladroite. Un dictateur militaire pouvait seul s'imposer aux factions. Robespierre, mêlé aux crises de la Révolution depuis son début, avait des ennemis trop acharnés pour que son avénement au pouvoir suprême ne fût pas le signal de leur mort et qu'ils ne fissent point tous leurs efforts pour se soustraire à sa domination. Saint-Just repartit pour les camps. Il avait besoin d'action, et d'ailleurs le caractère de ses rêves politiques, modelés sur le type lacédémonien, lui créait une solitude même parmi ces hommes si fortement préoccupés des républiques de l'antiquité. Quoique la fête de l'Etre suprême dût avoir lieu peu de jours après, il n'attendit point cette solennité.

Saint-Just retourne aux armées.

Tout homme, illustre ou obscur, rencontre, dit-on, dans le cours de sa vie, un jour dans lequel s'unit à l'épanouissement de ses facultés la part de chances favorables que lui alloue la Providence. Là se résume l'effort de son existence, là brille un moment, comme un rapide éclair, le triomphe public ou privé, modeste ou retentissant, qui semble marquer le but et le terme de son activité. Quel que soit plus tard le reste des heures que le ciel lui réserve, heureuses ou malheureuses, ces heures ne s'écouleront plus qu'en vue de la dissolution dernière à laquelle sont irrévocablement condamnés

tout être et toute chose terrestre. Robespierre touchait à cette heure divine et fatale. La fête de l'Etre suprême allait marquer le signal de son apothéose et de sa chute prochaine. Une cérémonie symbolique dont il était le créateur, et dont il allait devenir le pontife, n'était-elle pas pour lui le seul triomphe possible? Son génie politique, entaché d'utopie, ne pouvait aspirer à un autre résultat. La parole, seule arme dont il eût fait usage, ne pouvait lui donner plus. Il monta aussi haut dans la sphère de la puissance que peut porter le discours. L'action lui manqua, et le champ des réalisations positives lui devait rester fermé. 1794.

Fête de l'Etre suprême.

Dans certaines circonstances, à la suite de quelque rapport ou de quelque discours d'un éclat extraordinaire, la Convention décernait parfois à celui qui l'avait prononcé les honneurs de la présidence. Robespierre, que ses amis et ses ennemis semblaient par un accord fortuit précipiter à sa perte, fut nommé président. Les uns espéraient ainsi lui fournir des moyens de s'élever à la dictature, les autres le rendre suspect en lui décernant des honneurs attentatoires au principe de l'égalité. La périlleuse prérogative de présider l'Assemblée nationale et de parler en son nom pendant les cérémonies de la fête de l'Etre suprême, lui échut donc. Soit par humaine faiblesse, soit par imprévoyance, il ne sut point s'y soustraire. Cette fête conçue par lui, décrétée sur sa proposition, si conforme à ses vues

1794. politiques et à l'esthétique d'un disciple du philosophe de Génève, remplit son âme de joie. Il quitta sa maison dès le matin du 8 juin (20 prairial) sans prendre même la peine de déjeuner, et se rendit au palais des Tuileries. Il était vêtu, selon l'article 2 du décret qui réglait l'ordonnance de la fête, du costume de représentant du peuple en mission : le chapeau à plumes et l'écharpe tricolore. Comme l'avait indiqué David, auteur du plan de la cérémonie, il portait un gros bouquet d'épis et de fleurs. Un juré, Vilate, le rencontra dans la salle de la Liberté. Il fut frappé de l'air de satisfaction qui régnait sur ses traits ordinairement assombris et contractés par les soucis et les passions de la vie publique. Vilate logeait dans le palais; il invita Robespierre à monter chez lui et à partager son repas. Robespierre accepta; mais le bonheur lui ôtait la faim. De la fenêtre du palais ses regards plongeaient sur le jardin des Tuileries que remplissait une foule immense, joyeuse, parée, animée de sentiments d'espérance et de cordialité. Les femmes et les fleurs rivalisaient de grâce, d'éclat et de fraîcheur. Juin, le doux prairial, remplissait l'air de parfums et de rayons d'or. Le bruit des musiques militaires se mêlait à l'harmonie des foules et la complétait. « Voilà la plus intéressante portion de l'humanité, s'écria Robespierre dans son ravissement. L'univers est ici rassemblé. O nature,

Joie de Robespierre pendant la fête de l'Etre suprême.

que ta puissance est sublime et délicieuse! Comme les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête! » 1794.

Robespierre fait attendre la Convention.

La Convention, pendant ce temps, attendait l'arrivée de Robespierre qui oubliait les instants et ne se souvenait plus de l'heure de la cérémonie. Vilate lui avait annoncé que les membres du tribunal révolutionnaire viendraient jouir à sa fenêtre du coup-d'œil de la fête. Robespierre souhaitait de se rencontrer avec eux; ils tardèrent. Il fut obligé de partir, mais lorsqu'il arriva à l'amphithéâtre dressé devant le pavillon de l'Horloge pour la Convention, il s'aperçut que tous les représentants du peuple étaient déjà assis. Comme les monarques, il s'était fait attendre. Les regards haineux des Dantonnistes et des Hébertistes le suivirent tandis qu'il gagnait sa place. Le peuple immense qui enveloppait la Convention, le saluait, pendant ce temps, de ses acclamations. C'est un besoin des multitudes de s'adorer dans un individu. « Entendez-vous comme on l'appelle ? » s'écriaient les envieux. Robespierre prononça une harangue au peuple réuni pour la fête de l'Etre suprême. La foule suspendue à ses lèvres espérait que le mot d'amnistie, de clémence, allait rassurer les cœurs disposés au pardon. Quoique sa voix ne pût retentir bien loin, on l'eût entendu, ce mot, et un million de voix l'eût répété à la France. Mais la pensée qui terminait ce solennel discours ne fit voir que trop clairement qu'il n'était pas encore temps d'espérer. » Peuple géné-

Allocution de Robespierre au peuple.

1794. reux, dit-il, veux-tu triompher de tous tes ennemis? pratique la justice, et rends à la divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui sous ses auspices aux transports d'une pure allégresse ! Demain nous combattrons encore les vices et les tyrans ; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore ! »

Mais ces paroles ne glacèrent pas l'enthousiasme de la multitude dont les premiers flots purent seuls saisir quelques mots, et quand Robespierre, descendant des gradins, vint se placer à la tête de la Convention, les applaudissements redoublèrent. Il marchait seul, en avant du groupe des Conventionnels, et chacun put remarquer l'ivresse qui régnait sur ses traits. Parmi ceux qui le suivaient de plus près se trouvaient ses ennemis les plus acharnés. Ils lançaient, presque à haute voix, des paroles empoisonnées par le venin de la haine : « Ne veut-il pas faire le Dieu ? N'est-ce pas le grand-prêtre de l'Etre suprême? » Lorsqu'aux fêtes lupercales, sous le consulat d'Antoine, l'an de Rome 705, un homme mit une couronne d'or sur le front de César, ce grand politique se hâta de l'ôter; des murmures mêlés aux applaudissements de la foule étaient venus jusqu'à ses oreilles. Robespierre entendit la voix de ses ennemis et les acclamations du peuple; mais, soit qu'il se crût trop puissant pour redouter ceux qui le poursuivaient de leurs injures, soit que

Fureur des ennemis de Robespierre.

les agréables impressions de cette belle journée l'emportassent sur les froids calculs de la raison, il ne fit rien pour détourner les soupçons de ceux qui virent dans son attitude et son rôle, le jour de cette cérémonie, le prélude de la dictature. Il eût pu se soustraire à ce rôle qui concentrait sur lui tous les regards de la multitude, et laisser au membre le plus âgé de la Convention le soin de la conduire et de prononcer les discours publics. Oublieux du péril d'un tel honneur, il continua donc de s'avancer vers le grand bassin du jardin des Tuileries, qui était recouvert de planches, et sur l'emplacement duquel s'élevait un monstre, l'Athéisme, soutenu par un groupe d'autres monstres, l'Ambition, l'Egoïsme, la Discorde et la fausse Simplicité. On lisait sur le front de ces figures ces mots : « *Seul espoir de l'étranger*. » Robespierre s'approcha, un flambeau à la main, et mit le feu au groupe symbolique. Les monstres aussitôt consumés s'écroulèrent, et sur leurs débris apparut la Sagesse au front calme. Mais ceux qui des moindres incidents se plaisent à tirer des présages, remarquèrent que la statue de la Sagesse était entièrement noircie par la flamme. Le cœur de ses ennemis se réjouit. Ils dirent que cette sagesse ternie était la sagesse de Robespierre.

1794.

Présages funestes.

Mais rien ne pouvait ce jour-là troubler la joie et la sérénité de ce triomphateur contre lequel allait avec tant de violence se déchaîner la fatalité. Il

1794. prononça une seconde harangue au peuple, dans laquelle il rendait un solennel hommage au créateur de l'univers. « Être des Êtres, dit-il en terminant, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières : tu connais les créatures sorties de tes mains; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie; notre sang coule pour la cause de l'humanité : voilà notre prière, voilà nos sacrifices, voilà le culte que nous t'offrons. » Les chants de Gossec, les vers de Desorgues, le bruit des tambours et des trompettes résonnèrent. Le peuple se mit en marche sur deux colonnes, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Au milieu se tenaient les représentants du peuple, environnés par l'enfance parée de violettes, l'adolescence de myrte; la virilité de chêne, et la vieillesse de pampres et d'olivier. Un char attelé de taureaux vigoureux portait un trophée des arts et métiers et des produits du sol national. Le cortége prit la direction du Pont-Tournant et passa devant la guillotine qu'on avait dissimulée sous des draperies. C'est de cet horrible objet que Robespierre eût dû approcher sa torche, et non d'un groupe de vaines images. On fit le tour de la statue de la Liberté, et après avoir traversé le pont de la Révolution, on se dirigea vers le Champ-de-Mars, désigné dans le programme sous le nom de Champ-

de-la-Réunion. Une montagne s'élevait au centre de ce vaste hippodrome. Le cortége y prit place; Robespierre au sommet, la Convention en quelque sorte à ses pieds. Les chœurs de vieillards et d'adolescents, d'hommes et de femmes, s'élevèrent mélodieux vers le firmament, mêlés aux parfums des fleurs que les jeunes filles jetaient en l'air. 1794

Un roulement de tambours termina la cérémonie et donna le signal du retour. La haine du groupe des Dantonnistes et des Hébertistes éclata alors avec violence. Robespierre marchait ordinairement d'un pas rapide; mais dans cette circonstance, il avait hâte sans doute d'échapper aux propos injurieux des représentants qui marchaient derrière lui : fatigué, assombri, il pressait le pas et semblait fuir. Lecointre (de Versailles), Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Thionville), le suivaient de près, l'œil en feu, pâles de fureur, et semblaient le poursuivre. Aux acclamations du peuple, ils répondaient par des insultes grossières, des sarcasmes pleins de violence et de brutalité. « Il n'y a qu'un pas, disait l'un, du Capitole à la Roche Tarpéienne. » Un représentant dit assez haut pour être entendu : « Je le méprise et je le hais. » Un autre ajouta : « Il y a encore des Brutus. » Le mot de *grand-prêtre* lui était lancé comme une injure. « J'aime ta fête, mais toi, je te déteste! » dit Lecointre (de Versailles). Quelquefois leur colère éclatait en cris furieux. Le flot rapide de la Convention et de son chef passa

Injures des Dantonnistes à Robespierre.

1794. comme une vision terrible au milieu du peuple en fête. Robespierre se hâta de rentrer dans l'obscure et paisible demeure des Duplay, mais arrivé au milieu de cette famille d'artisans, qui l'aimait plus qu'un père, son cœur mollit, et il dit avec une tristesse ineffable : « Bientôt vous ne me verrez plus. » Ainsi finit pour lui cette journée, à la fois la plus belle et la plus amère de sa vie.

Vaincre ou périr devint pour Robespierre une nécessité. Son caractère temporisateur, au moins dans l'action, n'était pas fait pour de telles extrémités ; mais cette fois le ressentiment l'emportait dans son âme ulcérée sur son indécision. Il oublia en ce moment les espérances qu'il avait données à la France épuisée ; l'idée de mettre fin à l'effusion du sang s'éloigna de lui ; il abandonna même complétement cette ligne étroite du juste milieu, dont il avait tracé le sillon. Toute pensée de modération fut bannie de son cœur desséché par la haine et par l'orgueil blessé. La Terreur était une arme ; loin d'y renoncer, il eût voulu en ce moment s'en assurer le monopole. Cet homme, si attaché aux principes et qui s'imaginait alors même ne vivre et ne penser que pour eux, s'aveuglait sur son propre compte. Dans cette période dernière de son existence, Robespierre se laissa emporter par les passions que provoquent la résistance, les rivalités, les blessures d'amour-propre. Il manqua de

Robespierre se réfugie dans la Terreur.

flegme et montra les côtés faibles de son ambition. 1794.
Ces dernières luttes diminuent singulièrement sa physionomie. Au lieu de renfermer en son cœur le ressentiment des injures qu'il venait de subir, et de poursuivre ses desseins, il se rendit, le lendemain de la fête de l'Etre suprême, à la séance du Comité de Salut public, et y laissa éclater sa colère. Ses collègues l'écoutèrent froidement. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois ne craignirent même pas d'exprimer leur sentiment sur la fête de l'Être suprême, qui, selon eux, avait l'air d'un retour aux coutumes religieuses du passé.

La réplique de Robespierre fut concluante et terrible. Pendant son insomnie de la nuit qui venait de s'écouler, il avait mis la dernière main à un projet de décret qu'on peut considérer comme l'acte le plus monstrueux de sa carrière, et c'est là un grave argument contre les historiens qui, transportant jusque dans ces temps déjà reculés l'esprit exclusif des partis, ont voulu laver Robespierre de toute ombre de crime. Nul ne conteste sans doute la pureté de mœurs, l'incorruptibilité de Robespierre, et ses aspirations à la modération; mais dès qu'il eut fait mourir ses amis d'enfance et ses compagnons dans la Révolution, Camille Desmoulins, Danton, etc., son cœur sembla se fermer aux sentiments humains. La loi sanglante qui est restée dans la mémoire des hommes sous le nom maudit de loi du 22 prairial, ne sortit point du cerveau irrité de

Préparation de la loi du 22 prairial par Robespierre.

1794 Robespierre dans la nuit fiévreuse qu'il passa à se répéter les injures de la journée. Quelques heures ne suffisent pas pour dresser et arrêter le plan d'une loi. Elle était conçue, élaborée depuis plusieurs jours. Il l'avait montrée au seul Couthon. C'est donc à l'époque de sa plus haute puissance et de ses plus grands triomphes que Robespierre avait solitairement forgé cet instrument de mort. Etait-ce par férocité? Non. Rien de plus contraire à la nature des choses, en général, que de chercher dans de pareils mobiles l'explication des faits. L'esprit de réaction peut seul descendre à ces expédients sans profondeur et dénués de philosophie. Le plaisir de charger d'une plus grande noirceur de crime le front des chefs de la Révolution, égare les historiens de factions ; ils créent des monstres imaginaires et s'en font des moyens de dialectique.

En voyant avec quelle puissance l'opinion publique avait vibré au mot de clémence lancé par Camille Desmoulins, à celui de modération qu'il avait articulé lui-même, Robespierre effrayé fit un mouvement en sens contraire. Un homme pur de toute complicité avec le passé, armé d'une grande force matérielle et d'une immense popularité, eût pu seul alors briser le système de la Terreur et gouverner sans cet odieux moyen. Robespierre n'était pas dans cette condition, et nul autour de lui. Aussi disait-il souvent, aux derniers temps de sa vie, avec une conviction profonde : « Tout est perdu ;

il n'y a plus de ressources; je ne vois personne pour sauver la patrie. » Enfermé dans un cercle fatal, il se voua donc sans retour aux dieux infernaux. Le jour où il conçut l'idée de la loi du 22 prairial, ce ne fut donc pas seulement dans le but de perdre ses ennemis; ce fut aussi dans le dessein de créer à son profit un tel moyen de terreur que nul ne pût lui disputer le pouvoir, et que lui pût à son gré poursuivre ses ennemis et les vices, qu'il confondait ensemble, et par la Terreur écraser les terroristes eux-mêmes; — double sophisme d'un esprit égaré.

1794. Découragement de Robespierre.

Sa conscience trouva sans doute dans le spectacle de ce qui se passait au nord, à l'ouest et au midi de la France des motifs spécieux pour se donner raison à elle-même. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais un représentant du peuple en mission, Joseph Lebon, était devenu l'objet des attaques des modérés. Joseph Lebon avait donné des marques d'aliénation mentale. Des habitants d'Arras, réfugiés à Paris, sollicitèrent son rappel. Guffroy, le rédacteur du *Rougiff*, artésien, s'était fait leur avocat. La conduite de Lebon fut examinée; mais le Comité eût craint de paraître faiblir en cédant aux obsessions des plaignants. Ces plaintes, trop légitimes, furent considérées comme un symptôme de réaction. Dans l'Ouest, le mouvement de l'opinion fut plus marqué encore. A Nantes, Bô et Bourbotte qui avaient remplacé

Réaction dans les départements.

1794. Carrier, trouvèrent la ville en train de mettre à mort les scélérats qui sous leurs prédécesseurs avaient dirigé les fusillades et les noyades. Quoiqu'Hébertistes tous deux, ces représentants ne purent arrêter le mouvement. Bientôt les Vendéens et les Chouans mirent à profit les circonstances. Le désordre augmenta. L'assassinat se joignit à la guillotine. Il fallut que Bô et Bourbotte revinssent aux affreux moyens de la Terreur.

Origine de la bande noire et de la Terreur blanche.

Dans le Midi, la réaction alla plus loin encore. Elle se fit terroriste elle-même et joignit la spéculation au meurtre. Une série d'assassinats furent commis aux environs d'Avignon, notamment au village de Bedouin, point de réunion de fanatiques, de prêtres réfractaires et de royalistes. Des gens masqués entraient chez les patriotes et les fusillaient : tels furent les débuts de ce qu'on nomma la *Terreur blanche*. D'un autre côté des hommes cupides se faisaient nommer membres des Comités révolutionnaires, et à l'aide de la crainte qu'ils inspiraient, monopolisaient à vil prix l'achat des biens nationaux. Une compagnie occulte où figuraient à la fois des terroristes, les anciens chefs des massacres d'Avignon, Jourdan, dit Coupe-tête, Rovère, etc., et des hommes d'affaires de personnes nobles, des bourgeois et des paysans, fut constituée et devint le type de ces associations connues sous le nom de *bandes noires*. Ces bandes firent passer une vaste partie du sol national en des

mains infâmes, et lorsqu'on songe que dans cette période de soixante années nous verrons, sous deux gouvernements qui n'embrassent pas moins de trente-trois ans, le sol devenir une mesure de capacité politique, on ne devra pas s'étonner de constater l'excessive âpreté de la classe des censitaires pour les intérêts matériels. Une partie de ce corps politique remontant à de telles origines, apportera dans les assemblées électorales et le parlement le signe inférieur de sa naissance. 1794.

Un représentant robespierriste, Maignet, fut envoyé dans ces contrées désolées par le crime : les municipalités entravèrent sa recherche des coupables. La situation devint assez grave pour que le commandant du quatrième bataillon de l'Ardèche, Suchet, depuis maréchal de France, réclamât de la part de Maignet une répression énergique. Les habitants de Bedouin furent sommés d'évacuer leur village qui devait être incendié. Suchet ne brûla que six maisons. Mais l'audace des conspirateurs ne fit que s'accroître et on dut nommer une commission populaire jugeant sur place. Les Comités de Salut public et de Sûreté générale saisis de la question, sur la proposition de l'agent national Payan, nommèrent une Commission de cinq membres, lui tracèrent un règlement, dont la rédaction fut confiée à Robespierre. Les Comités n'avaient pas le droit de créer des tribunaux et de leur donner une forme spéciale. Le règlement de

Commission populaire d'Orange.

1794. ce tribunal supprimait l'instruction, les jurés, les plaidoiries. Tout se résumait dans la *conscience du juge*. Carnot et Billaud-Varennes signèrent avec Couthon ce programme qui fut mis à exécution immédiatement, et ratifié huit jours après seulement par la Convention (1). Trois cents coupables sur douze mille suspects furents frappés. On mit le reste en liberté.

Robespierre, dans les méditations effrayantes de ces derniers temps de sa vie, conçut une idée folle, horrible, l'idée d'appliquer à un grand pays comme la France ce qui venait d'être mis en pratique, presque militairement, sur un coin du territoire en révolte ouverte contre la loi. Dans l'imagination de cet homme, qui n'avait ni instinct militaire, ni sentiment de l'action, la dictature ne pouvait être que judiciaire, et l'arme du dictateur que la guillotine. Grâce à cette forme il put même se déguiser à lui-même son attentat contre la liberté, et se persuader qu'il continuait l'application de ses théories sur la justice et non pas qu'il marchait à la tyrannie. Il reprit en sous-œuvre sa première rédaction des instructions données à la Commission populaire d'Orange, les revit, les augmenta, et en fit un projet de loi complet, la loi du 22 prairial. D'après ce projet de loi, le tribunal révolutionnaire devait se composer d'un président, de trois vice-présidents,

Loi du 22 prairial.

(1) Séance du 10 juin 1794.

d'un accusateur public, de quatre substituts, de douze juges, de cinquante jurés. Le tribunal se divisait par sections de douze membres. Il était institué pour punir les ennemis du peuple. Etaient réputés tels les individus qui cherchaient à anéantir la liberté publique par la force ou par la ruse; ceux qui provoquaient le rétablissement de la royauté, l'avilissement de la Convention; les fonctionnaires civils et militaires traîtres à la République; ceux qui faisaient manquer les approvisionnements, ceux qui favorisaient les conspirateurs, calomniaient le patriotisme, appliquaient faussement les principes de la Révolution, inspiraient le découragement, répandaient de fausses nouvelles, égaraient l'opinion, dépravaient les mœurs, etc., etc. La peine portée contre tous ces délits était la mort. Toute preuve était bonne ; tout citoyen pouvait saisir et traduire qui bon lui semblait devant les magistrats; son devoir était de dénoncer les contre-révolutionnaires. L'interrogatoire préalable était supprimé. Une preuve morale suffisait pour qu'on éliminât les témoins. Les dépositions écrites n'étaient plus reçues qu'exceptionnellement. Le droit imprescriptible de se faire défendre était même enlevé aux accusés. 1794.

Tel était ce projet de loi, vague comme l'infini et pareil à un incommensurable abîme dans lequel on eût au besoin précipité la France entière. Quand Robespierre, aux reproches de modéran-

1794. tisme que lui adressaient Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois à propos de la fête de l'Être suprême, répondit par la proposition de ce chef-d'œuvre de la Terreur, ils se sentirent menacés, mais n'osèrent pas le rejeter. On convint même de le présenter le lendemain à la Convention. Les Comités n'avaient pas été consultés. On les avait informés de la préparation de la loi, rien de plus; et les cinquante jurés nommés, ainsi que les membres du tribunal, dans le projet de loi, le furent tous par Robespierre, qui repoussa même vingt candidats des Comités. La loi fut donc absolument son œuvre et le tribunal son instrument. Fouquier-Tinville parut pourtant effrayé de la suppression des interrogatoires préalables et des défenseurs. La réduction des jurés à neuf et sept par séance le troublait. Il fit des démarches près des Comités. On l'éconduisit. Le Comité de Surveillance, ou du moins ceux de ses membres qui étaient les ennemis les plus ardents de Robespierre, manifestèrent un sentiment d'opposition contre la loi, la déclarèrent impraticable.

La loi du 22 prairial fut l'œuvre personnelle de Robespierre.

Couthon n'en parut pas moins le lendemain, 10 juin (23 prairial), à la tribune de la Convention, le projet de décret à la main. L'Assemblée frémit à la lecture des dispositions dont on a donné plus haut le résumé. Les représentants du peuple ne voyant aucune garantie stipulée en leur faveur, comprirent qu'ils seraient les premiers frappés. Ceux qui se sentaient menacés par l'animadversion

de Robespierre murmurèrent. « Ce décret est important, s'écria Ruamps; j'en demande l'impression et l'ajournement. S'il était adopté sans ajournement, je me brûlerais la cervelle. » Lecointre (de Versailles) appuya l'ajournement. Barrère demanda que cet ajournement n'excédât pas trois jours. Robespierre ne fléchit point sous le choc. Il combattit l'ajournement, dit qu'il compromettrait le salut de la patrie. Il défendit ensuite le projet de loi, articulant qu'après mûr examen il n'était pas possible d'y découvrir un article qui ne fût fondé sur la justice et sur la raison. Avec un mélange d'audace et d'hypocrisie, il fit valoir le projet de loi sur les points où il sentait bien que nul ne l'attaquerait, ne parla pas de ce qui causait la secrète alarme de la Convention, et que nul, soit par honte de paraître trembler, soit par crainte de trahir ses appréhensions, n'osait aborder. Robespierre chercha ensuite à émouvoir l'Assemblée. « On veut vous diviser, dit-il, on veut vous épouvanter... Nous voulons bien mourir, mais que la patrie et la Convention soient sauvées. Nous braverons les insinuations perfides par lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures que prescrit l'intérêt public. Cette sévérité n'est redoutable que pour les conspirateurs, que pour les ennemis de la liberté et de l'égalité. »

1794. Ruamps réclame l'ajournement de la loi.

Bourdon (de l'Oise) proposa de diviser la proposition, de compléter le nombre des juges et jurés,

1794.
La Convention vote la loi du 22 prairial.

et d'ajourner le reste. Robespierre continua de repousser l'ajournement, et la loi votée article par article passa le jour même. On renouvela en même temps les pouvoirs du Comité de Salut public. Tallien, Fouché, Barras, Bourdon (de l'Oise), Lecointre, Legendre, et tous ceux qui sentaient déjà leur tête menacée, résolurent de soutenir le lendemain un amendement qui sauvegardât la personne des représentants du peuple. Dans la soirée du 22, une scène scandaleuse se passa dans le jardin du Palais-Royal. Tallien et deux de ses collègues se crurent épiés par des espions des Comités. Ils les saisirent au collet et les menèrent au corps-de-garde. Le lendemain, à la Convention, Bourdon (de l'Oise) profitant de l'absence des Comités, revint sur la loi votée la veille. « La Convention ne peut avoir entendu, dit-il, que le pouvoir des Comités s'étendît sur les membres de la Convention sans un décret préalable. » C'était aborder le fond de la question. Merlin (de Douai), avec beaucoup de finesse, demanda la question préalable appuyée d'un considérant ; la Convention n'ayant pu, disait-il, se dépouiller du droit inaliénable de décréter seule l'arrestation des représentants du peuple.

Article additionnel de Merlin (de Douai).

Altercation entre Robespierre, Ruamps et Billaud-Varennes.

Une scène violente eut lieu, le même jour, au Comité de Salut public. Billaud-Varennes et la plupart des membres du Comité blâmèrent vivement Robespierre d'avoir préparé une pareille loi de concert avec le seul Couthon. Il répondit

que tout, jusqu'alors, se faisait de confiance. La discussion dégénéra en dispute. Robespierre fut pris d'une sorte de fureur, et poussa de tels éclats de voix, qu'on l'entendait de la terrasse du jardin. Il fallut fermer les fenêtres. Il entra dans un violent désespoir. « Il y a une faction qui veut me perdre..., s'écriait-il, et que tu défends, Ruamps. Personne ne me défend..., je suis seul. — Il faut donc dire, d'après ton décret, que tu veux guillotiner la Convention, répliqua Billaud-Varennes. » La fureur de Robespierre dépassant alors toutes les bornes : « Vous en êtes tous témoins que je ne dis pas que je veuille faire guillotiner la Convention nationale. Je te connais! dit-il à Billaud d'un ton menaçant. — Et moi aussi, je te connais, répondit celui-ci..., tu es un contre-révolutionnaire. » Robespierre marchait à grands pas. La colère le suffoquait; il se calma et versa des larmes. Il fut convenu qu'on amenderait la loi, et que l'on garderait le secret sur cette querelle. Le lieu des séances du Comité fut transféré au second étage, afin d'éviter que le public pût se douter que de telles discordes existaient parmi les hommes qui se chargeaient de gouverner la France. 1794.

Le 12 juin, Couthon fit un effort pour arrêter le mouvement qui menaçait d'emporter la loi, et reconquérir un peu du pouvoir moral qui commençait à faire défaut au triumvirat. Il prit contre ce qu'il nommait « d'atroces calomnies » la défense

1794.

du Comité de Salut public. Quelques voix, cherchant à isoler le triumvirat, s'écrièrent : « Non, non, personne n'accuse le Comité de Salut public. » Couthon insista, attribuant à la malveillance, à une intention marquée de porter un coup au gouvernement, l'accusation portée contre le Comité de vouloir usurper le pouvoir. Sans prétendre faire révoquer l'article additionnel voté dans la séance précédente, Couthon regardant comme une injure le considérant dont il était accompagné, en demandait la radiation. Il laissa tomber sur Bourdon (de l'Oise) des paroles de blâme, réclamant la confiance de la Convention pour le Comité de Salut public, ajoutant que le Comité était prêt à se retirer si cette confiance lui manquait. Bourdon (de l'Oise) répliqua d'une façon à la fois audacieuse et timide. « Qu'ils sachent, les membres des deux Comités, dit-il, que s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux. » Et craignant d'en avoir trop dit, il ajouta qu'il estimait également Couthon, le Comité et la Montagne. On l'applaudit; mais ce n'était pas encore assez pour Robespierre.

Couthon demande le rapport de l'article additionnel de Merlin (de Douai).

Plein de hauteur et de sécheresse, il répliqua qu'il ne suffisait pas de rétractations éternelles et peut-être concertées pour se justifier d'avoir voulu diviser la Convention. Il évoqua encore l'ombre de Danton et de ses autres victimes. « Qui ne voit pas, dit-il, que leur système est resté organisé. » Et revenant à son thème habituel, il ajouta qu'il n'exis-

Discours menaçant de Robespierre.

tait dans la Convention que deux partis : « les bons et les méchants. » Le fiel montait de son cœur à ses lèvres. Les mots d'intrigants méprisables et d'hypocrites, lancés, par une allusion transparente, à Bourdon (de l'Oise) et à ceux qu'il accusait de se faire chefs de parti pour séparer le Comité de la Montagne, amenèrent un orage. « Jamais, s'écria Bourdon (de l'Oise), il n'est entré dans mon intention de vouloir me faire chef de parti. » Robespierre continuant de parler, il l'interrompit encore : « Je demande qu'on prouve ce qu'on avance ; on vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat... — Je n'ai pas nommé Bourdon, s'écria Robespierre ; malheur à qui se nomme lui-même ! » Il poursuivit ce discours menaçant, se plaignit des calomniateurs, raconta le scandale causé la veille par Tallien, comme une preuve à l'appui du système de calomnie dirigé contre le Comité. 1794.

Quand Robespierre eut parlé, de vifs applaudissements retentirent dans la salle. Merlin (de Douai) s'excusa d'avoir rédigé le considérant. Tallien voulut expliquer sa conduite ; Robespierre lui coupa brusquement la parole par un démenti formel. « Tallien est un de ceux, ajouta-t-il, qui parlent sans cesse et publiquement de la guillotine comme d'une chose qui les regarde, pour avilir et pour troubler la Convention nationale. » Tallien ne put s'expliquer. Bientôt Barrère prit la parole. Avec sa mobilité ordinaire, il se tournait du côté du plus

1794. vertu, n'était pas chose facile; mais il y avait dans le groupe des Thermidoriens des hommes comme Fouché, Tallien, Barrère, qui, en matière de fourberie et de raillerie ne connurent point d'égaux. Chose digne de remarque aux yeux du moraliste, la calomnie, elle aussi, quoique différente de ton, avait été l'arme habituelle de Robespierre, et c'est avec cette arme, qui allait le tuer, qu'il avait précipité dans la tombe Brissot et Danton, la Gironde et la Montagne.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

—

1794. fort. Il demanda que le considérant fût rapporté, et cherchant à établir une connexité entre les manœuvres des conspirateurs et ce qui se passait en Angleterre, il cita des passages des feuilles anglaises où se trouvaient des attaques contre les membres du gouvernement révolutionnaire. Il lut notamment un article du *Star,* dans lequel ce journal, rendant compte d'un bal masqué au Ranelagh, citait parmi les masques de caractère « une Charlotte Corday sortie du tombeau, qui agitait, pendant toute la nuit, son poignard ensanglanté à la poursuite de Robespierre qu'elle jurait de *maratiser.* » Un mouvement d'horreur se fit dans la Convention. « Voilà donc les fêtes de ce peuple cannibale, ajouta Barrère; voilà les jeux publics de ces rois marchands. Des assassins sont les acteurs de leurs bals, et le meurtre est le drame qui leur convient. » Sur l'impression de ces complaisantes paroles, la Convention rapporta le considérant du décret rendu la veille et passa à l'ordre du jour pur et simple sur les autres propositions (1).

La Convention rapporte l'article additionnel de Merlin (de Douai).

Terreur des ennemis de Robespierre.

Robespierre restait donc maître du terrain. Ses ennemis terrifiés s'humilièrent. Tallien lui écrivit une lettre humble et basse pour lui expliquer sa conduite. Sa maîtresse, la dame Cabarus de Fontenay, était déjà sous les verroux. Il se sentait perdu. Plus de soixante députés, craignant comme

(1) Séance de la Convention du 12 juin (24 prairial 1794).

lui d'être arrêtés, ne couchèrent plus chez eux. On parlait d'une liste de dix-huit victimes. Bourdon (de l'Oise) tomba malade de fatigue et d'anxiété. Mais cette victoire devait coûter cher à celui qui la remportait. Il ne l'avait obtenue que par une sorte de désaveu de ses intentions. La discussion avait jeté une lumière sur la terrible loi du 22 prairial, et la résistance d'une partie du Comité prouvait à Robespierre que ce grand instrument de terreur ne fonctionnerait pas à son seul commandement. A la suite de la querelle du 23 prairial, Robespierre, sans toutefois donner sa démission, affecta de ne plus paraître au Comité de Salut public. L'importance de son rôle lui faisait attribuer par l'opinion publique l'initiative de la plupart des actes du gouvernement, et ses ennemis, par une manœuvre aussi habile que perfide, secondaient cette tendance de l'opinion. Tout l'odieux de la situation retombait donc sur Robespierre. En se retirant du Comité, il déjouait ce calcul, se dégageait de cette lourde responsabilité, la laissait à ses adversaires, aggravée de tout ce qu'allait y ajouter d'horrible l'exécution de la loi du 22 prairial et le redoublement de la Terreur. On avait transféré la guillotine à la barrière du Trône; chaque jour, pendant deux mois, le nouveau tribunal allait y envoyer cinquante victimes, dont on enfouissait les cadavres dans un angle du parc de Mousseaux. L'absence de Robespierre, le membre le plus populaire du gouverne-

1794.

Robespierre s'isole des Comités.

1794. ment, était en même temps une accusation indirecte contre les Comités et une préparation à la dictature, vers laquelle son parti le poussait et qu'il croyait nécessaire. Du fond de son cabinet, il planait d'ailleurs sur les Comités par Couthon et David; sur la police et le tribunal, par Herman, Héron et Dumas; sur la Commune, par l'agent national Payan; sur la force armée, par Henriot. Homme d'exécution, il eût trouvé sous sa main tous les éléments d'un coup d'Etat. Assidu aux Jacobins, qu'il dirigeait à peu près exclusivement, et dont il s'était fait un sanctuaire, on l'y voyait chaque soir, entouré de ses principaux partisans. De cette tribune redoutable, il parlait contre l'indulgence, poussait les Comités dans le sang, les jugeant, les passant en quelque sorte au crible de sa redoutable épuration. Que nul obstacle imprévu ne surgît, il devenait évident pour tous que le pouvoir suprême allait tomber dans la main de Robespierre, sans qu'il eût besoin d'autre chose que d'un de ces discours, son arme favorite, qu'il élaborait lentement, avec le génie de la patience, et à l'aide desquels il subjuguait la Convention. Il n'avait plus d'autres ennemis à briser qu'un petit nombre de Montagnards, débris des Hébertistes et des Dantonnistes : Tallien, Bourdon, Fouché, Rovère, Monestier, Legendre, Fréron, Amar, Vadier, Vouland et quelques autres. Il eût ensuite aisément renversé les Comités, et procédé, sous une

Puissance de Robespierre.

sorte de protectorat, à l'établissement du régime constitutionnel. 1794.

Les Comités menacés, les victimes hautement désignées et que le Comité de Sûreté générale, dans la crainte de diminuer le nombre des ennemis de Robespierre, ne poursuivait pas, quoique plusieurs d'entre eux, comme Tallien, fussent souillés de crimes notoires, voyaient clairement cette situation, et se sentaient glisser sur la pente qui les entraînait à l'abîme. Ils se comptèrent, oublièrent leurs anciennes querelles. Modérés et exagérés s'unirent par le péril commun; et, pour intéresser un plus grand nombre d'hommes à leur cause, ils firent circuler des listes de proscription qu'ils attribuèrent à Robespierre et à Couthon. Parmi ces ennemis, d'autant plus implacables que leur tête était menacée, il en est qui eussent au besoin poignardé Robespierre. Ses partisans le sentaient, et des Jacobins qu'on nommait ses gardes du corps le suivaient de loin, armés de bâtons, et veillaient sur ses jours. Au moral, Robespierre était encore plus difficile à attaquer. Ses mœurs austères et sa probité absolue ne laissaient aucune prise contre lui. Mais les Machiavel de la Terreur étaient rompus à toutes les ressources de l'intrigue. Ne pouvant trouver dans Robespierre un point vulnérable, ils résolurent d'employer les deux grands moyens de ce genre de tactique : le ridicule et la calomnie. Ridiculiser ce personnage austère et terrible, calomnier ce théoricien de la

Ligue des exagérés et des indulgents contre Robespierre.

La calomnie.

1794. vertu, n'était pas chose facile; mais il y avait dans le groupe des Thermidoriens des hommes comme Fouché, Tallien, Barrère, qui, en matière de fourberie et de raillerie ne connurent point d'égaux. Chose digne de remarque aux yeux du moraliste, la calomnie, elle aussi, quoique différente de ton, avait été l'arme habituelle de Robespierre, et c'est avec cette arme, qui allait le tuer, qu'il avait précipité dans la tombe Brissot et Danton, la Gironde et la Montagne.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

—

